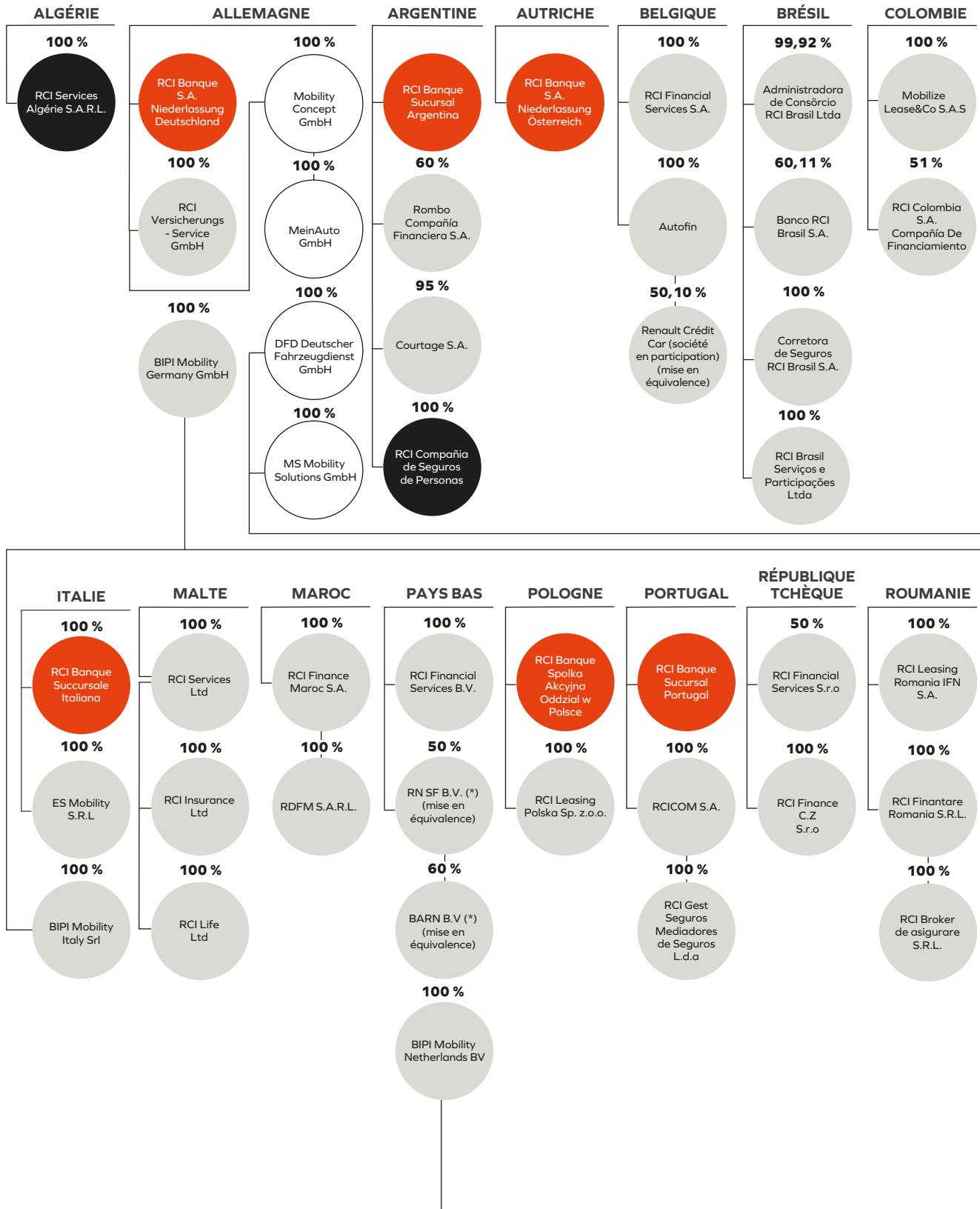
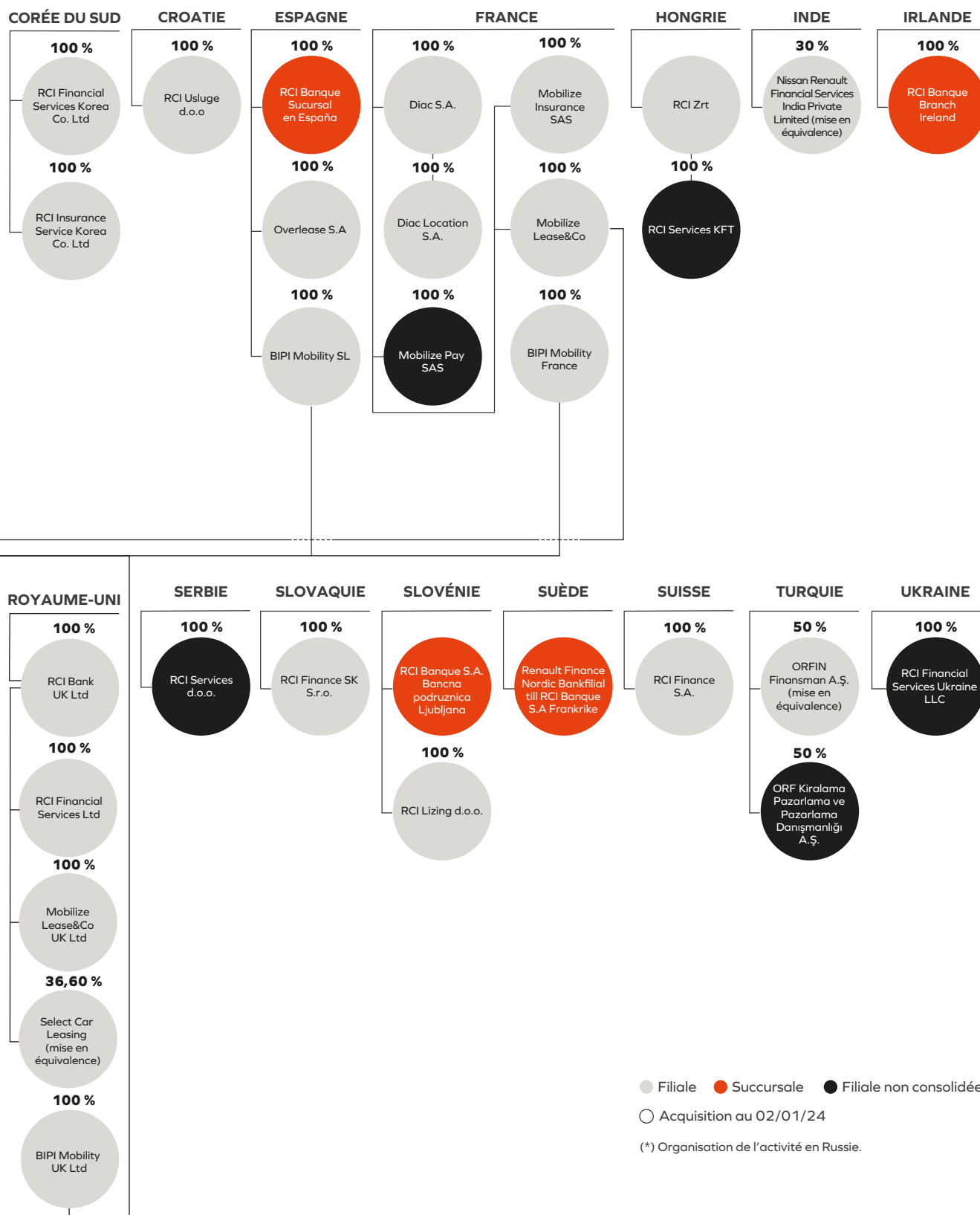


2023
RAPPORT
ANNUEL

Les cahiers financiers

ORGANIGRAMME 2023





SOMMAIRE

Message de Gianluca De Ficchy	5
Message de Martin Thomas	6
Nos performances 2023	8
Activité commerciale	10
01. POLITIQUE FINANCIÈRE	12
02. L'EXTRA FINANCIER 2023	18
03. LES RISQUES – PILIER III	26
Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III	28
Introduction	29
3.1 Synthèse des risques	29
3.2 Gouvernance et organisation de la gestion des risques	36
3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	52
3.4 Risque de crédit	78
3.5 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	125
3.6 Titrisation	126
3.7 Risque de marché	130
3.8 Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille	132
3.9 Risque de liquidité	137
3.10 Risques opérationnels et de non conformité	146
3.11 Les risques ESG	151
3.12 Les autres risques	192
04. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	200
4.1 Actionnariat	202
4.2 Organisation du groupe RCI Banque	202
4.3 Instances et acteurs de gouvernance	203
4.4 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	216
4.5 Conventions réglementées	217
4.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce	217
05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	218
5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	220
5.2 États financiers consolidés	224
5.3 Annexe aux comptes consolidés	229
5.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités	297
5.5 Annexe 2 : Les risques financiers	299
5.6 Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes	304
06. INFORMATIONS GÉNÉRALES	306
6.1 Renseignements à caractère général concernant la société	308
6.2 Historique	312



2023
RAPPORT
ANNUEL
Les cahiers financiers

**NOTRE
AMBITION :
ÊTRE LES PLUS
INNOVANTS
D'ICI 2024.**

MESSAGE

de Gianluca De Ficchy



Directeur général de Mobilize et président du Conseil d'administration de RCI Banque SA

Quel bilan tirez-vous de la performance 2023 de Mobilize Financial Services ?

Dans un contexte de normalisation du marché automobile, Mobilize Financial Services voit le montant de ses nouveaux financements progresser de 17,1 % par rapport à l'année 2022, grâce à la hausse des montants moyens financés et des immatriculations de Renault Group, Nissan et Mitsubishi, qu'elle finance depuis avril 2023.

Dans les pays où Mobilize Financial Services est implanté, le marché automobile progresse de 12,8 % et les volumes des marques de Renault Group, Nissan et Mitsubishi s'établissent à 2,17 millions de véhicules sur l'année 2023, en hausse de 14 %.

Le taux d'intervention s'élève à 43,4 % en 2023, soit -1,4 point par rapport à 2022. Ce léger recul est principalement lié à un mix canal défavorable, avec une part des ventes de véhicules aux particuliers moins importante que l'année passée.

Mobilize Financial Services a financé 1 274 199 dossiers sur l'année 2023, en hausse de 6,6 % par rapport à l'année 2022. Les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) progressent de 17,1 % à 21 milliards d'euros, grâce à la croissance de 9,9 % des montants moyens financés.

La satisfaction client, au cœur des actions de Mobilize Financial Services, maintient sa progression constante depuis 4 ans et atteint d'ailleurs un niveau record en 2023 : le Net Promoter Score à +58 augmente de 2 points par rapport à 2022 et de 11 points depuis 2019. Cette performance résulte d'un ensemble d'innovations et de services visant une amélioration continue du parcours client via le pilotage de différents outils sur l'ensemble de nos pays.



Mobilize Financial Services démontre cette année encore la solidité et la pertinence de son modèle économique avec un résultat avant impôts en progression, et une activité d'épargne qui représente pour la première fois plus de la moitié des actifs nets. Ces indicateurs permettent aux 4 000 collaborateurs de Mobilize Financial Services d'aborder avec ambition une année 2024 de changements et d'accélération pour nos métiers au service de nouvelles mobilités. Une gouvernance renouvelée avec l'arrivée en janvier 2024 d'un nouveau directeur général à la tête de l'entité va également permettre de renforcer les liens entre Mobilize Beyond Automotive et Mobilize Financial Services pour accompagner la stratégie de Renault Group », déclare Gianluca De Ficchy, directeur général de Mobilize et président du Conseil d'administration de RCI Banque SA.



Quel regard portez-vous sur les résultats annuels de Mobilize Financial Services ?

Sur l'année 2023, les APM progressent en raison de la croissance des nouveaux financements et de la normalisation des encours réseau qui avaient connu un point bas en 2022, en raison de la pénurie des semi-conducteurs. À fin 2023, les actifs nets atteignent 54,7 milliards d'euros contre 49,5 milliards d'euros fin 2022, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente.

L'activité de collecte d'épargne, issue de la stratégie de diversification des financements, initiée il y a 10 ans par Mobilize Financial Services, s'est montrée cette année encore particulièrement dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les encours d'épargne ont progressé de 3,8 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 28,2 milliards d'euros à fin décembre 2023.

Le résultat avant impôts s'établit ainsi à 1 034 millions d'euros, contre 1 025 millions d'euros à fin décembre 2022.

MESSAGE

de Martin **Thomas**



Directeur général, RCI Bank and Services



Cette décennie doit nous permettre de définir les nouvelles modalités d'une mobilité durable pour tous. L'année 2023 a confirmé une nouvelle fois que notre stratégie dans ce sens est gagnante pour nos partenaires et nos 4 millions de clients à travers le monde.

Mobilize Financial Services a renforcé ses engagements stratégiques dans la location longue durée en Europe, et a continué à faire évoluer ses métiers traditionnels afin d'accompagner la transition vers le véhicule électrique, axes de développement majeurs » explique Martin Thomas, directeur général de Mobilize Financial Services.



Mobilize Financial Services réalise une performance robuste. Quelle est votre analyse ?

Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 1 961 millions d'euros, en recul de 2,7 % par rapport à l'année 2022. Cette diminution résulte principalement de l'impact des swaps de taux couvrant les dépôts à vue qui sont comptabilisés à la valeur de marché. Un impact négatif de 84 millions d'euros sur 2023 a été enregistré contre un impact positif de +101 millions d'euros sur 2022.

La contribution au PNB des activités de services représente 36,8 %, en hausse de 5,1 points par rapport à 2022.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 712 millions d'euros, et représentent 1,39 % des actifs productifs moyens (APM), soit une amélioration de 3 points de base par rapport à l'année 2022.

Avec des indicateurs commerciaux en hausse et les nouveaux financements en forte progression, la performance financière robuste confirme la solidité du business model de Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services se concentre sur trois priorités pour favoriser une mobilité durable pour tous. Quelle est votre stratégie ?

Pour accélérer le passage de la propriété vers l'usage ainsi que soutenir la transition vers le véhicule électrique, Mobilize Financial Services développe des offres et services autour des priorités suivantes.

Déployer des offres de location et d'abonnement sur toutes les vies du véhicule : la filiale Mobilize Lease&Co spécialisée dans les offres de location longue durée a annoncé en 2023 l'acquisition de MeinAuto, acteur de premier plan sur le marché allemand du leasing. Son objectif est d'atteindre une flotte d'un million de véhicules d'ici 2030 et de doubler sa présence internationale. À fin 2023, la flotte totale atteint 380 000 véhicules en progression de 10 % par rapport à 2022. L'activité d'abonnement s'est montrée particulièrement dynamique en 2023 avec un portefeuille atteignant 8 430 clients à fin 2023 soit une hausse de 33 % par rapport à 2022. Mobilize Financial Services accélère également son activité de financement des véhicules d'occasion en proposant des offres adaptées tout au long de la vie du véhicule, pour faciliter l'accès à une mobilité plus durable.

Proposer des solutions d'assurances et des services liés au véhicule, à forte valeur ajoutée pour le client : le Groupe a notamment commencé à élargir son offre avec des assurances automobiles innovantes basées sur l'usage grâce à la connectivité des véhicules. Cette offre est disponible dans cinq pays. (NB : 0 en 2022)

Accompagner l'évolution des usages en favorisant le financement du véhicule électrique : 270 000 véhicules électrifiés (BEV, HEV, PHEV) ont été financés en 2023, soit une hausse de 56 % par rapport à 2022. Mobilize Financial Services soutient aussi les marques de Renault Group et Nissan dans le développement d'un écosystème énergétique (financement bornes de recharge pour particuliers, réseau Fast Charge).

**CONSTRUIRE
UNE MOBILITÉ
DURABLE
POUR TOUS.**

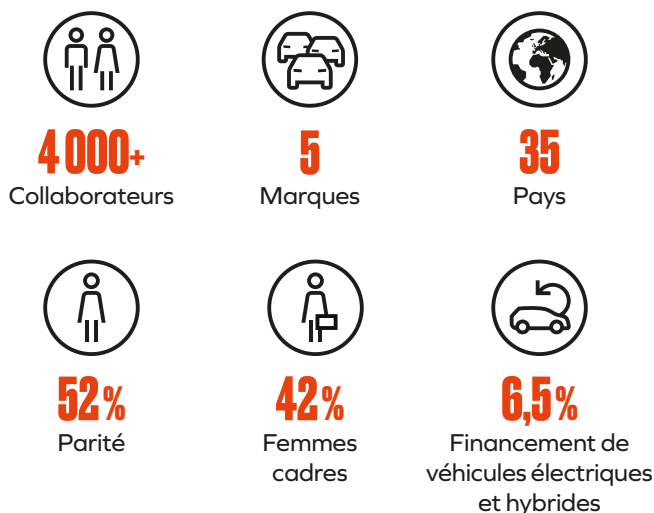
NOS PERFORMANCES 2023

Bonne performance commerciale avec un montant moyen financé en hausse et une performance financière robuste.

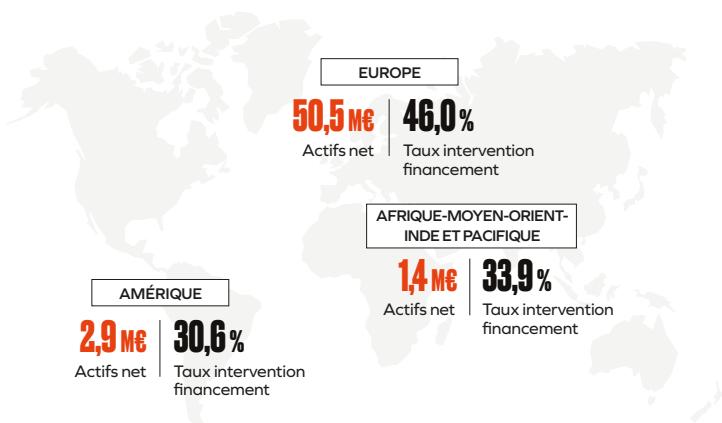
Malgré un marché automobile toujours pénalisé par la pénurie des semi-conducteurs, Mobilize Financial Services voit ses nouveaux financements croître de 17,1 % par rapport à l'année 2022, grâce à la hausse des montants moyens financés.

Des indicateurs clés qui résistent malgré un marché robuste.

Dans le monde



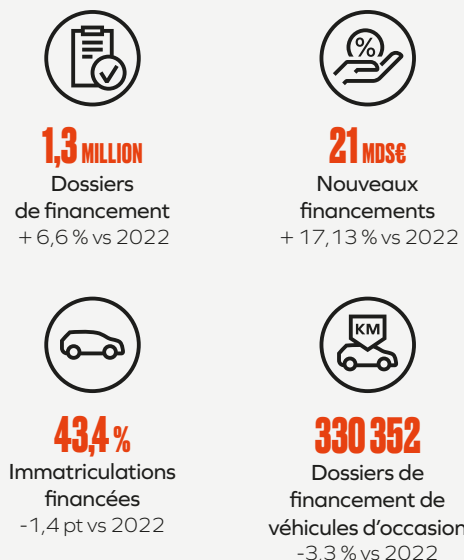
Répartition des actifs net et des taux d'intervention de financement par zone géographique à fin 2023



Performance financière



Financement

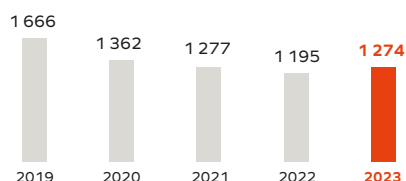


Services

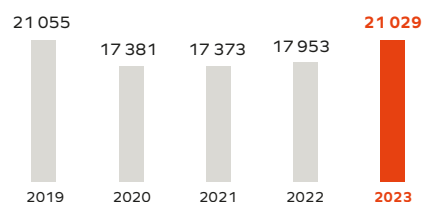


Des indicateurs clés qui résistent malgré un marché robuste

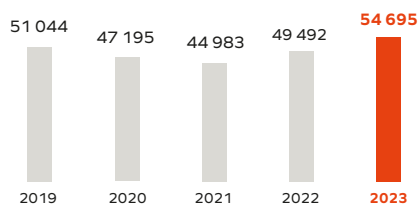
/ NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉHICULES (en milliers)



/ NOUVEAUX FINANCEMENTS (hors prêts personnels et cartes de crédit / en millions d'euros)

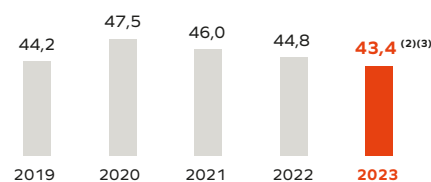


/ ACTIFS NETS À FIN 2022 ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



(1) Actifs nets à fin : encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

/ TAUX D'INTERVENTION FINANCEMENT ⁽¹⁾ (en pourcentage des immatriculations)



● TI groupe hors SME ^(*)

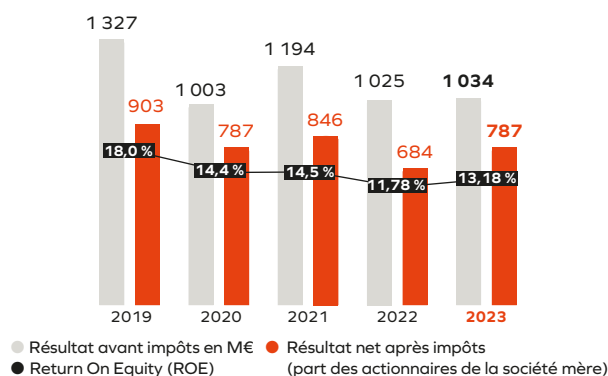
(*) SME : Sociétés consolidées par mise en équivalence (Turquie, Inde)

(1) Le taux de pénétration est calculé comme le nombre de véhicules neufs financés divisé par le nombre de véhicules immatriculés par les constructeurs. Compte tenu des délais entre l'immatriculation et la livraison du véhicule, la baisse des immatriculations a un léger impact positif sur la pénétration en %.

(2) Hors Sociétés consolidées par Mise en Équivalence « SME ».

(3) Le taux d'intervention des financements est en baisse de 1,4 point par rapport à 2022, du fait d'un mix d'immatriculation plus tourné vers les entreprises et d'une volonté de recentrage sur les canaux de financements les plus rémunérateurs.

/ RÉSULTATS (en millions d'euros)



● Résultat avant impôts en M€ ● Résultat net après impôts (part des actionnaires de la société mère)
● Return On Equity (ROE)

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Le montant des nouveaux financements de Mobilize Financial Services progresse de 17,1 % par rapport à l'année 2022 grâce à la hausse des montants moyens financés et des immatriculations de Renault Group, Nissan et Mitsubishi.

Marché VP+PVU ⁽¹⁾	Taux d'intervention Financements (%)		Nouveaux dossiers véhicules (milliers)		Nouveaux financements hors cartes et PP (M€)		Actifs net à fin ⁽²⁾ (M€)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
EUROPE ⁽³⁾	46,0 %	47,7 %	1 112	1 010	19 312	15 839	50 466	45 125
dont Allemagne	57,4 %	49,4 %	169	150	3 255	2 619	8 676	7 981
dont Espagne	48,5 %	51,8 %	102	85	1 644	1 257	4 421	3 883
dont France	51,9 %	51,9 %	409	366	6 685	5 412	18 282	17 264
dont Italie	56,3 %	64,5 %	155	136	2 879	2 164	6 863	5 752
dont Royaume-Uni	36,0 %	46,7 %	124	126	2 562	2 496	6 325	5 302
dont autres pays	29,9 %	31,5 %	153	147	2 287	1 891	5 899	4 943
AMÉRIQUES	30,6 %	32,4 %	126	129	1 275	1 356	2 868	2 607
dont Argentine	23,3 %	23,3 %	20	18	145	197	100	213
dont Brésil	31,4 %	30,8 %	85	76	857	759	1 935	1 694
dont Colombie	40,9 %	46,7 %	21	34	273	400	833	700
AFRIQUE - MOYEN-ORIENT - INDE ET PACIFIQUE	33,9 %	38,5 %	36	56	442	758	1 361	1 760
TOTAL GROUPE ⁽⁴⁾	43,4 %	44,8 %	1 274	1 195	21 029	17 953	54 695	49 492

(1) Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

(2) Actif net à fin = encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions. Les indicateurs d'activité commerciale (taux d'intervention Financements, nouveaux dossiers, nouveaux financements) incluent les sociétés consolidées par mise en équivalence.

(3) Le changement de région de la Roumanie, anciennement « EURASIE », se traduit sur le périmètre RCI par l'intégration à la région « EUROPE ».

(4) Taux d'intervention global à 43,4 % en 2023 contre 43,8 % en 2022, hors sociétés mises en équivalence.

dont actifs net à fin Clientèle (M€)		dont actifs nets à fin Réseaux (M€)		Actifs productifs moyens (M€)		Produit net bancaire (M€)		Résultat avant impôts (M€)	
2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
39 588	35 387	10 878	9 738	47 062	40 507	1 645	1 711	925	1 004
7 362	6 803	1 315	1 178	8 435	7 568	260	216	152	113
3 574	3 204	847	679	4 071	3 560	140	128	93	74
14 000	12 711	4 282	4 553	17 335	15 005	401	436	177	173
5 649	4 942	1 215	810	6 088	5 283	159	154	99	94
5 287	4 383	1 038	919	5 911	4 866	190	177	123	113
3 716	3 344	2 183	1 599	5 222	4 226	495	600	307	453
2 267	2 065	601	542	2 613	2 448	240	220	70	93
34	101	66	112	149	178	74	59	16	16
1 450	1 324	485	370	1 725	1 636	121	109	76	51
783	640	50	60	739	634	46	52	-21 189	26
1 200	1 611	161	149	1 481	1 752	76	84	31	46
43 054	39 063	11 641	10 429	51 173	44 726	1 961	2 016	1 034	1 050

01.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Pour lutter contre l'inflation, les Banques Centrales ont poursuivi leurs politiques de resserrement monétaire au cours du premier semestre 2023. Au cours du second semestre 2023, constatant un reflux de l'inflation et une résilience des économies, les Banques Centrales ont mis fin au cycle de hausse des taux. Fin 2023, le cycle de politique monétaire est entré dans une nouvelle phase avec l'éloignement du risque de récession, la montée des risques géopolitiques et budgétaires.

Aux États-Unis, face à la persistance des tensions inflationnistes et la robustesse du marché du travail, les hausses de taux directeurs se sont poursuivies jusqu'en juillet après avoir marqué une pause en juin (+100bps de hausse depuis décembre 2022, +525 bps depuis janvier 2022).

En milieu de premier semestre, les marchés financiers ont connu une phase de volatilité et d'aversion au risque. Après une période de hausse des taux, certaines banques, qui détenaient des portefeuilles obligataires importants en moins-values latentes, présentaient un bilan fragilisé. Les autorités américaines ont mis en place des mesures de sauvetage pour protéger les déposants de ces établissements. Fin mai, l'amélioration des statistiques économiques (inflation et prix à la production en baisse, moins de tension sur le marché de l'emploi) a conduit la FED à laisser ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion de juin.

Le deuxième semestre a été marqué par une accélération de la croissance de l'économie américaine (+4,9% de GDP au T3, +2,9% sur un an), et une prise de conscience de l'ampleur des déficits du Gouvernement fédéral (nouvelle crise sur le plafond de la dette et dégradation de la notation pays). Entre juillet et octobre, la hausse des taux longs a incité la FED à maintenir ses taux directeurs inchangés, estimant qu'ils produisaient des effets équivalents à un resserrement monétaire. La solidité de l'économie US a été confirmée par les données publiées en fin d'année, permettant à la FED de confirmer l'arrêt de la hausse des taux lors de la réunion de décembre. Les tensions inflationnistes se sont apaisées (3,1% en novembre) tandis que le marché de l'emploi s'est normalisé. Le chômage a augmenté à 3,9% en novembre contre 3,6% à fin juin et en moyenne annuelle. Les créations d'emplois ont baissé significativement à 150k au T3 contre 240k en moyenne en 2023. Les marchés ont réagi fortement à cette nouvelle orientation de politique monétaire. À fin décembre, ils anticipaient une réduction de 150 bps au cours des 12 prochains mois et une première baisse dès mars 2024.

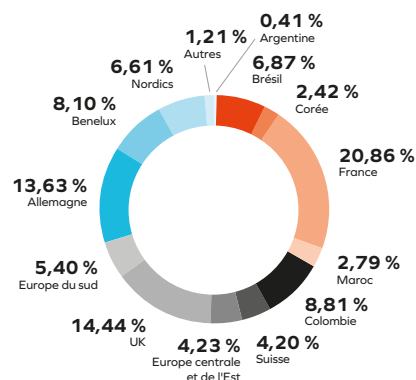
En Europe, la BCE a augmenté ses taux directeurs à chaque réunion des gouverneurs de février à septembre 2023 (+200bps entre décembre 2022 et septembre 2023, +450 bps depuis le début du cycle de resserrement initié en juillet 2022) et a procédé à la réduction de son bilan à partir de début mars 2023 tel qu'annoncé en décembre 2022. Le portefeuille du programme d'achats d'actifs « APP » a été ainsi réduit de 15 milliards d'euros par mois en moyenne. Comme aux États Unis, les marchés européens ont connu une importante volatilité en milieu de semestre.

La recherche d'un équilibre entre stabilité des prix et stabilité financière a été la priorité de la BCE dans ses décisions de politique monétaire. À partir de septembre, la BCE a indiqué préférer maintenir ses taux hauts pendant longtemps pour continuer de lutter contre l'inflation et réduire les risques économiques. Les indicateurs économiques du deuxième semestre étaient contrastés. L'inflation semblait maîtrisée et était en forte baisse (+2,4% en novembre, +5,5% en juin vs +8,6% en janvier) mais l'économie montrait des signes de faiblesse (PIB: +0,1% fin septembre vs +1,8% fin 2022).

À fin décembre les marchés anticipaient le maintien des taux au niveau actuel jusqu'au T2 2024 et une baisse de 160 bps d'ici fin 2024.

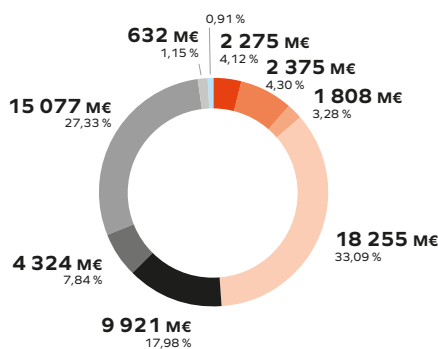
/ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NOUVELLES À 1 AN ET PLUS (HORS DÉPÔTS ET TLTRO)

(au 31/12/2023)



/ STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

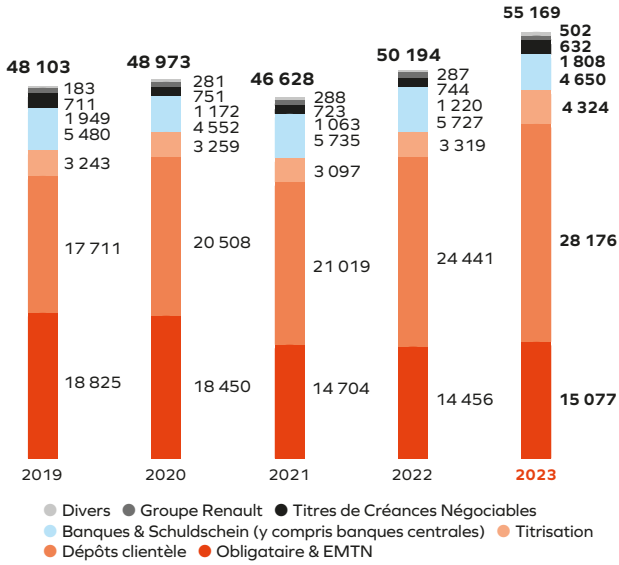
(au 31/12/2023)



- Banques & Schuldschein 4,12 %
- Banques Centrales 4,30 %
- Titres de Créances Négociables 3,28 %
- Dépôts à Vue 33,09 %
- Dépôts à Terme 17,98 %
- Titrisation 7,84 %
- Obligataire, EMTN & Dettes subordonnées 27,33 %
- Groupe Renault 1,15 %
- Divers 0,91 %

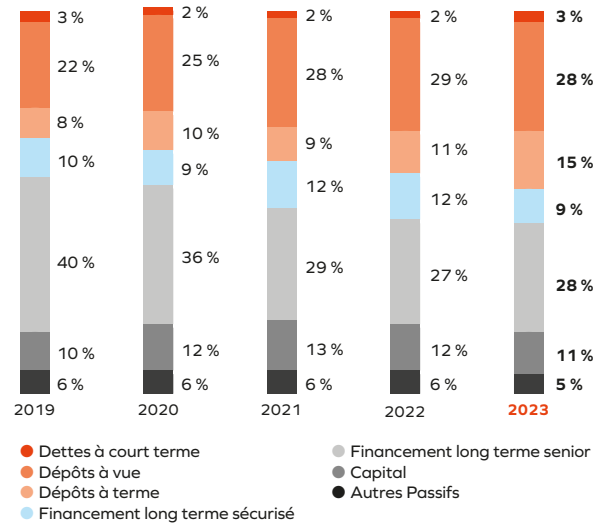
ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

(en millions d'euros)



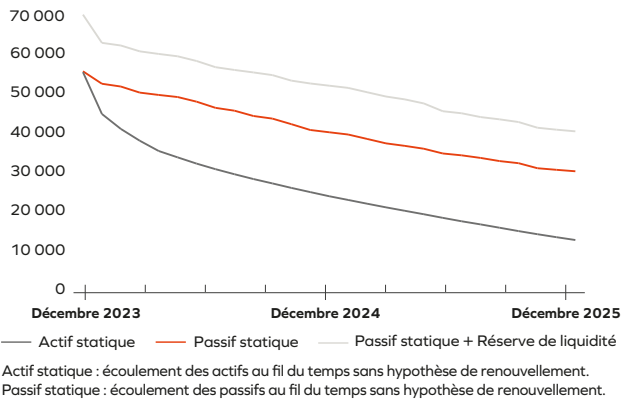
STRUCTURE DU PASSIF

(au 31/12/2023)



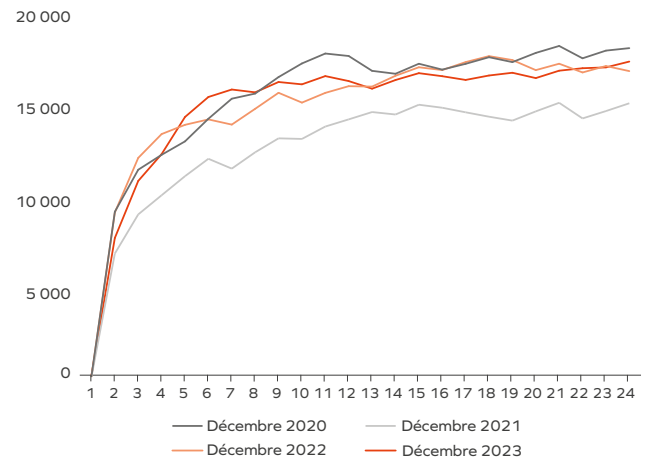
POSITION DE LIQUIDITÉ STATIQUE (1)

(en millions d'euros)



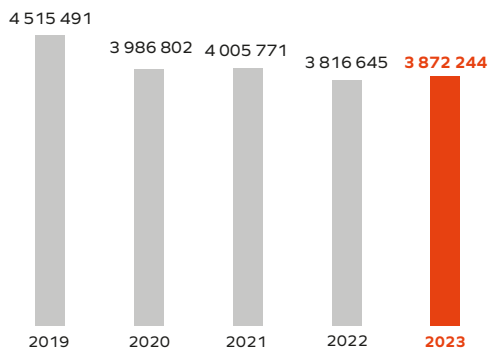
GAP DE LIQUIDITÉ (1)

(en millions d'euros)



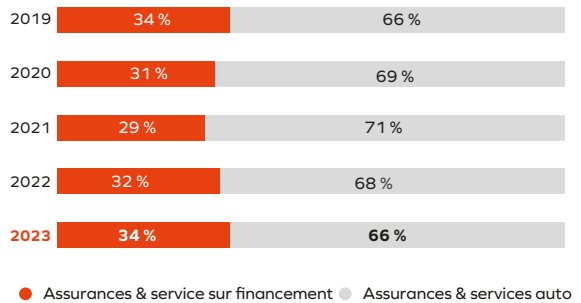
CONTRATS DE SERVICES

(en nombre) (au 31/12/2023)



MIX SERVICES

(en pourcentage) (au 31/12/2023)



1) Périmètre Europe

La Banque d'Angleterre (BoE), une des premières Banques Centrales à avoir enclenché le cycle de resserrement monétaire, a relevé son taux directeur de 175 bps entre janvier et août 2023, le portant à 5,25 %, soit une hausse totale de 515 bps depuis le début du cycle de resserrement monétaire en décembre 2021. L'inflation, élevée depuis le début de l'année, s'est améliorée nettement sur la fin d'année (3,9 % en novembre, 8,9 % en septembre vs 13,4 % en janvier). L'économie du Royaume-Uni est restée fragile (PIB à -0,1 % au Q3, -0,4 % de consommation privée). À fin décembre, le marché anticipait un maintien des taux actuels jusqu'au 5 2024 et une baisse de 150 bps sur un an.

Après avoir subi un écartement des taux courts au premier semestre, les taux souverains se sont écartés fortement sur les maturités longues au mois d'octobre puis sont revenus au niveau de début septembre en fin d'année. Les rendements des obligations allemandes à 2 ans ont progressé de 51 bps au 5 1 et baissé de -28 bps depuis le début de l'année (2,39 % fin 2023 contre 2,67 % début 2023). En parallèle, le taux des emprunts d'état allemands à 10 ans s'est établi à 2,02 % à fin décembre 2023 après avoir atteint un point haut à 3 % mi-octobre (2,39 % à fin juin et 2,44 % début 2023). Les rendements des obligations US ont augmenté de 53 bps sur le 2 ans et 14 bps sur le 10 ans depuis début 2023 et atteignent respectivement 4,25 % et 3,88 % fin décembre 2023 (contre 4,38 % et 3,7 % début 2023).

En dépit de quelques périodes de fortes corrections (mars et octobre 2023), les marchés actions ont continué leur reprise amorcée au quatrième trimestre 2022. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +19 % et +24,2 % respectivement depuis le début de l'année. Après un épisode de volatilité en milieu de semestre au cours duquel l'index IBOXX Corporate Bond Euro a atteint un plus haut à 115,6 bp, l'indice s'est établi à 91 bps à fin décembre 2023, un niveau très proche de celui observé fin 2022.

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 3,9 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2023 et a vu sa note de crédit réhaussée d'un cran par Moody's au cours du mois d'août. Il a notamment lancé son deuxième emprunt obligataire vert pour 750 millions d'euros. Le succès rencontré par cette opération démontre que la stratégie ESG du groupe est appréciée par le marché et confirme l'engagement de Mobilize FS dans la lutte contre le changement climatique. Le groupe a également émis 200 millions de francs suisses à 5 ans et cinq tranches de 750 millions d'euros à respectivement 3, 3 1/2, 4, 5 et 6 ans.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a lancé deux opérations publiques au cours de l'année 2023. Une transaction de 719 millions d'euros adossée à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande a été placée au cours du premier semestre 2023. La deuxième transaction a été émise pour 737 millions d'euros (dont 100 millions d'euros d'obligations auto-souscrits) adossée à des créances de Location avec Option d'Achat (LOA) octroyées par sa filiale française. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour une année supplémentaire. Leur montant a été augmenté pour atteindre 600 M€ au Royaume-Uni, 400 M€ en Allemagne et 400 M€ en France.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée très dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les dépôts ont permis d'atténuer l'impact de l'augmentation du coût des financements de marché, démontrant ainsi la pertinence de la stratégie de diversification des financements initiée il y a plus de 10 ans. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 3,8 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 28,2 milliards d'euros.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5,4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,6 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2023, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'est établie à 14,6 Md€.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2023, une hausse des taux parallèle ⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de - 4,5 M€ avec la contribution par devise suivante :

/ - 5,4 M€ en EUR ;	/ - 1,3 M€ en GBP ;
/ + 0,2 M€ en CHF ;	/ - 0,6 M€ en PLN ;
/ + 0,7 M€ en MAD ;	/ + 0,2 M€ en COP.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle ⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 10,9 M€.

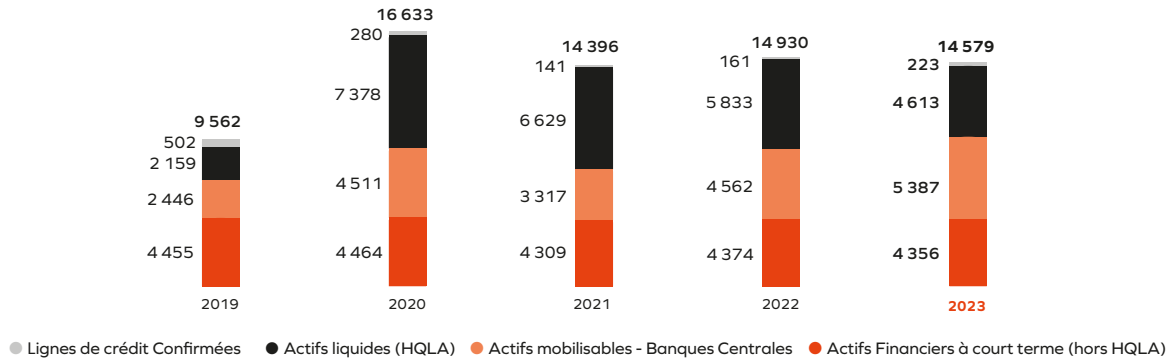
La position de change transactionnelle ⁽²⁾ consolidée du groupe RCI Banque atteint 17,9 M€ à fin décembre.

1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 31 décembre 2023, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD ; + 150 bps pour SEK et GBP ; + 200 bps pour CZK ; + 250 bps pour HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS et RUB.

2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

/ RÉSERVE DE LIQUIDITÉ (1)

(en milliers d'euros)



Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par sept émetteurs : RCI Banque, Diac, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc et RCI Colombia S.A. Compañia de Financiamiento (Colombie).

/ RCI Banque court terme : S&P : **A-3** / Moody's : **P-2**

/ RCI Banque long terme : S&P : **BBB-** (Stable) / Moody's : **Baa1** (Stable)

1) Périmètre Europe.

01.

02.

03.

04.

05.

06.

02.

L'EXTRA

FINANCIER 2023

SOMMAIRE

2.1	Notre raison d'être	20	2.4	Volet social	22
2.2	Notre stratégie ESG, autour de trois piliers et huit ODD	20	2.5	Volet gouvernance	23
2.3	Volet environnemental	21	2.6	Les initiatives ESG des pays	24

2.1 Notre raison d'être

« À l'écoute de tous nos clients, nous créons des services financiers innovants pour construire une **mobilité durable pour tous.** »

À travers cette raison d'être, tous les dirigeants et collaborateurs s'engagent à agir concrètement sur la transformation de l'entreprise vers un modèle de société financière axée autour du développement durable afin de créer de la valeur partagée pour l'ensemble de ses parties prenantes.

2.2 Notre stratégie ESG, autour de trois piliers et huit ODD

Climat & Environnement

Pour un futur vert

En tant qu'acteur de premier plan dans l'industrie automobile, nous reconnaissons pleinement notre responsabilité dans la transition écologique mondiale. Nous avons pris des engagements forts pour atténuer notre impact sur l'environnement et jouer un rôle moteur dans la promotion d'une mobilité durables. Conscients des défis liés au changement climatique, nous nous sommes engagés à réduire de manière significative notre empreinte carbone tout au long de notre chaîne de valeur.



Sécurité & Santé

Pour le bien-être

Nous reconnaissons que le bien-être de nos collaborateurs est la clé de notre succès collectif. En favorisant un environnement épanouissant, nous souhaitons non seulement répondre, mais anticiper les besoins de nos collaborateurs. De la même manière, nous considérons la satisfaction et la sécurité de nos clients comme des enjeux majeurs. Comprendre leurs besoins, dépasser leurs attentes et assurer la qualité de nos produits et services sont des priorités fondamentales.



Diversité & Inclusion

Des opportunités pour tous

Nous avons la conviction que la diversité de nos collaborateurs doit être le reflet de la diversité de nos clients. Nous plaçons au cœur de nos préoccupations tous les enjeux liés à la diversité, reconnaissant que chaque voix contribue à renforcer notre capacité à innover et à mieux servir nos clients. Nous consacrons ainsi des efforts significatifs à la promotion de la diversité sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la diversité de genre, de l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de la représentation de toutes les communautés au sein de notre effectif.



2.3 Volet environnemental

Notre objectif : la neutralité carbone

En accord avec la stratégie de Renault Groupe, nous nous engageons à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe, et 2050 dans le reste du monde. Nous nous sommes fixés des objectifs SBTi par scope en guise de ligne directrice pour atteindre ces objectifs ambitieux ; nous souhaitons ainsi réduire nos scopes 1, 2 et 3 amont⁽¹⁾ de 35 % d'ici 2030 par rapport à 2019 (année de référence) dont l'empreinte carbone était de 57 k tCO₂.

En tant que financière de constructeur automobile, nous reconnaissons notre rôle majeur dans la promotion de pratiques financières durables et dans le développement de la mobilité électrique, et nous intégrons cette vision au cœur de notre stratégie. La mobilité électrique, en particulier, représente un pilier essentiel de notre contribution à une transition vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. En encourageant et en favorisant le développement de véhicules électriques, nous aspirons à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, diminuant ainsi notre empreinte carbone et contribuant à la préservation de l'environnement.

Notre indicateur de suivi et niveau d'avancement



(*) Entre notre année de référence (2019) et 2022. Le calcul carbone de 2023 est en cours de réalisation.

Moyens déployés

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une nouvelle forme de mobilité, plus soucieuse de son empreinte écologique, nous soutenons la mobilité électrique. Nous mettons ainsi l'accent sur le développement d'une infrastructure de recharge robuste et accessible. Le développement progressif de stations de recharge rapide le long des autoroutes, dans les zones urbaines, et dans les parkings publics constitue une priorité pour faciliter l'adoption des véhicules électriques. De plus, nous développons une gamme complète de services visant à simplifier et améliorer l'expérience des utilisateurs de véhicules électriques. Nous cherchons à offrir une expérience client fluide en intégrant des services complémentaires développés par la business unit Mobilize Beyond Automotive, tels que la réservation de places de stationnement équipées de bornes de recharge, la planification d'itinéraire optimisé en fonction de l'autonomie des véhicules, la gestion des paiements, et des informations actualisées sur l'état des infrastructures et leur disponibilité.

En interne, nous avons mis en place un processus de consolidation exhaustif de l'ensemble des émissions générées par nos différentes filiales, grâce à un outil de suivi dédié. Nous avons désormais pour ambition d'établir une trajectoire de décarbonation pour nos émissions dans les principaux pays où nous opérons. Grâce à cette approche intégrée et proactive, nous évaluons et gérons notre empreinte carbone globale, renforçant ainsi notre capacité à concrétiser notre objectif de neutralité carbone.

1) Notre Scope 3 amont comprend les achats, les voyages et les déplacements domicile-travail des collaborateurs.

2.4 Volet social

Nos objectifs

En tant qu'employeur, nous accordons une importance primordiale à la construction d'un environnement de travail sain, propice à l'efficacité opérationnelle, à la rétention des talents et à la croissance commerciale.

Ainsi, nous nous engageons résolument à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de notre organisation : 0 % d'écart salariale en 2025 et 40 % de femmes dans le top management d'ici 2024. Nous croyons en un environnement de travail équitable et inclusif, où chaque individu a des opportunités de croissance et de réussite égales.

En parallèle, le bien-être de nos collaborateurs est au cœur de nos préoccupations. Nous agissons au travers d'initiatives visant à créer un environnement propice à la santé physique et mentale de nos équipes. Ainsi, nous visons la labellisation GPTW (Great Place to Work) de nos principaux pays et souhaitons l'accessibilité à un large panel de formations pour

tous nos employés. Ces objectifs sont facteurs de l'épanouissement de nos collaborateurs, indispensable au succès de notre entreprise qui repose avant tout sur le bien-être global de notre capital humain.

Enfin, en tant qu'acteur majeur dans le secteur des captives financières, la satisfaction de tous nos clients demeure une priorité constante ; atteindre un score NPS de plus de + 56 était pour cela un objectif central. Nous sommes heureux de l'avoir dépassé avec un résultat de + 58 ; cela ratifie l'importance donnée par toutes nos filiales à la satisfaction des clients. De surcroît, nous apportons une attention particulière à l'égalité des chances pour tous nos clients au travers des financements Caremakers. Au-delà de l'objectif chiffré de 3 000 financements Caremakers, notre volonté est véritablement de comprendre les besoins spécifiques, de personnaliser nos services et de garantir une expérience client exceptionnelle.

Nos indicateurs de suivi et niveau d'avancement

Écart salarial
- 1,62 %
- 5,15 % en 2022 (+ 3,53 %)

Score NPS
+ 58
+ 56 en 2022 (+ 2 points)

Pays labellisés GPTW
7*
4 en 2022 (+ 3 pays)

Part des femmes dans le management
37,1 %
37 % en 2022 (+ 0,1 %)

Nombre de financements Caremakers
923
455 en 2022 (+ 468 financements)

(*) Brésil, Italie, France, Royaume-Uni, Espagne, Argentine, Colombie

Moyens déployés

Pour matérialiser notre engagement envers l'égalité entre les hommes et les femmes, nous avons affecté des budgets dédiés à des initiatives favorisant la diversité, suivi trimestriellement nos indicateurs de performance en matière de genre, mis en place des outils de suivi pour évaluer l'équité salariale et la représentation des sexes, mais également adopté une politique de recrutement axée sur l'inclusion. Des comités de carrières ont également été établis pour assurer l'équité des opportunités professionnelles, garantissant aux femmes un accès équitable à la formation, à l'avancement et au leadership. Par ailleurs, la tribu Women@Mobilize, qui avait été initialement créée pour agir sur la place des femmes dans l'entreprise, a évolué et a notamment été cette année, à l'origine de nombreuses conférences visant au bien-être de tous les collaborateurs, telle que celle sur la santé mentale.

Afin de favoriser le bien-être de nos collaborateurs, nous mettons en œuvre des plans d'actions élaborés en réponse aux résultats des enquêtes GPTW et Global Employee Survey du groupe. Nous priorisons les actions spécifiquement axées sur le bien-être, en mettant en place des initiatives ciblées, basées sur les retours des employés. De plus, pour renforcer le développement professionnel et personnel, nous avons lancé un portail de formation e-learning comprenant des parcours

adaptés à chaque métier, offrant ainsi une flexibilité d'apprentissage. En outre, nous avons établi un partenariat avec un agrégateur de contenu, élargissant l'accès à des ressources variées pour promouvoir le bien-être global de nos collaborateurs. Nous accordons également une place importante à la proactivité de nos collaborateurs en valorisant le développement de leurs projets, récompensés lors des Awards annuels. Additionnellement au prix du comex, trois prix sont remis par les votes de l'ensemble des collaborateurs.

Enfin, nous avons mis en place un ensemble d'initiatives centrées sur l'amélioration continue de l'expérience de nos clients. Nous réalisons des enquêtes biannuelles de satisfaction client, recueillant ainsi des retours essentiels pour ajuster nos services. Une enquête dédiée évalue également la satisfaction liée à notre offre produit, nous permettant de répondre de manière proactive aux attentes et besoins spécifiques. Aussi, une attention particulière est portée au réseau de concessionnaires, garantissant une qualité de service homogène. En continu, nous mesurons également l'effort déployé par nos clients pour trouver des réponses à leurs besoins, afin d'optimiser constamment notre accessibilité et la clarté de notre communication.

2.5 Volet gouvernance

Nos objectifs

Nous nous fixons l'objectif de respecter notre cadre réglementaire ; au-delà de la simple conformité aux normes établies, notre approche vise à établir des normes éthiques et de gouvernance solides. Cette approche proactive renforce notre position en tant qu'acteur responsable, contribuant à la durabilité à long terme de notre entreprise et à la préservation de la confiance de nos parties prenantes.

Par ailleurs, nous nous engageons à évoluer dans un cadre éthique à tous les niveaux de notre chaîne de valeur. Cette démarche éthique guide nos actions et décisions. En promouvant la transparence, l'intégrité et le respect des droits humains, nous visons à créer une culture d'entreprise où l'éthique est au cœur de toutes nos interactions.

Nous veillons également à offrir un cadre professionnel soucieux des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques, ancrant nos pratiques dans une vision globale de durabilité. Notre objectif est de créer un environnement où la prise en compte de ces dimensions est intégrée à tous les aspects de notre activité. En ce sens, nous intégrons un objectif d'écart de taux d'intervention⁽¹⁾ à la rémunération variable du top management ; il s'agit de l'écart entre le taux d'intervention véhicules électriques et le taux d'intervention véhicules thermiques, illustrant le support de Mobilize Financial Services à la transition vers le véhicule électrique. Ainsi, de la définition de nos stratégies à la gestion quotidienne, nous aspirons à aligner nos opérations sur des critères élevés de responsabilité et de conscience.

Notre indicateur de suivi et niveau d'avancement



(*) Cela inclut les formations d'éthique, d'anti-blanchiment et d'anti-corruption.

Moyens déployés

Afin de concrétiser nos engagements en matière de responsabilité d'entreprise, nous avons déployé une série de moyens stratégiques pour atteindre nos objectifs clés. Notre engagement envers la durabilité a été reconnu par Morningstar Sustainalytics en mai 2023, qui a évalué Mobilize Financial Services comme présentant un risque négligeable de subir des impacts financiers matériels liés à des facteurs ESG (score de 9 vs. 10 en 2022). Cette reconnaissance externe renforce notre position en tant qu'acteur responsable sur le plan ESG. Par ailleurs, pour soutenir nos initiatives durables, nous avons émis des green bonds, renforçant ainsi notre engagement envers le financement responsable et contribuant à des projets alignés sur nos objectifs de développement durable.

Dans le cadre de la promotion de pratiques d'achat responsables, nous avons élaboré une charte dédiée qui énonce clairement nos principes et engagements en matière d'achat responsable. Cette charte guide nos interactions avec les fournisseurs, renforçant notre engagement envers des pratiques durables.

Centré sur la durabilité et la gestion responsable, notre troisième objectif s'est concrétisé à travers l'élaboration d'une Green Product Policy, un document de référence guidant notre utilisation des termes liés à la durabilité. Pour consolider ces efforts, nous avons nommé un Chief Sustainability Officer au niveau Corporate, ainsi que des Sustainability Champions dans chaque pays où nous opérons. Ces nominations reflètent notre engagement à intégrer la durabilité dans tous les aspects de notre organisation, du sommet à la base. Ces mesures combinées démontrent notre approche holistique et intégrée pour atteindre nos objectifs en matière de responsabilité d'entreprise, renforçant ainsi notre position en tant qu'acteur proactif et responsable dans notre secteur d'activité.

1) Ce taux représente la part de contrats financés par Mobilize Financial Services par rapport à l'ensemble des immatriculations de Renault Groupe et des marques Nissan et Mitsubishi.

2.6 Les initiatives ESG des pays

La Fresque du Climat pour tous les collaborateurs du Maroc

Au travers de cette initiative, nous souhaitons fournir à nos collaborateurs une compréhension approfondie et engageante des enjeux climatiques actuels. La Fresque du Climat offre un outil pédagogique interactif, favorisant la prise de conscience collective et l'identification des leviers d'action que nous pouvons mobiliser en tant qu'entreprise responsable.

Le 13 janvier 2023, Mobilize FS Maroc a décidé d'utiliser cet outil dans le cadre d'un team building pour l'ensemble des employés de la structure. Près de quatre heures d'atelier ont été animées par deux animatrices agréées de la Fresque du Climat.

Les bénéfices de l'initiative ont été multiples ; d'une part pour l'organisation qui renforce sa stratégie développement durable et son engagement, et d'autre part pour les collaborateurs qui ont mis à profit leur intelligence collective ainsi que leur créativité. Comme le souligne le PDG de Mobilize FS Maroc Vincent Hauville : « On ne peut pas vendre de la mobilité sans avoir une réflexion commune autour de l'environnement ».

Le Livret d'éducation financière du Brésil

Cette initiative avait pour ambition de fournir à nos clients des outils et des informations essentielles pour renforcer leur compréhension des concepts financiers, tels que la gestion budgétaire, les investissements et la planification financière à long terme. Nous aspirons à autonomiser nos clients, en les aidant à prendre des décisions éclairées et à maximiser leur stabilité financière.

Mobilize FS Brazil a publié son livret d'éducation financière durant l'été 2023. Les clients y trouveront de nombreux conseils et des instructions détaillées sur différentes thématiques : crédit, financement, investissement, prêt, budget, revenu, et bien plus encore.

Cette initiative a mené à des résultats significatifs, puisqu'environ 23 000 clients ont été touchés par le biais de campagnes d'e-mailing, et que les messages sur les réseaux sociaux faisant la promotion de la brochure ont été consultés plus de 50 000 fois. Cela témoigne de l'accueil positif et de l'engagement de notre public, et contribue à donner à nos clients les connaissances dont ils ont besoin pour naviguer dans leur parcours financier.

Women in Tech au UK

Au travers de cette initiative, nous souhaitons agir concrètement sur la problématique de la place des femmes dans le secteur de la Tech, en les incitant davantage à rejoindre nos effectifs, en leur offrant des opportunités, des formations, du mentorat, et en leur garantissant un environnement inclusif.

Concrètement, Mobilize FS UK a décidé d'agir sur trois principaux leviers d'actions : traiter la problématique au niveau des futures générations, proposer des perspectives de croissance et d'évolution notamment pour les femmes intéressées par le secteur de la Tech, et parrainer les collaboratrices.

Depuis le lancement de Women in Tech, Mobilize FS UK a réussi à atteindre une parité homme-femme au sein du management de l'équipe informatique affiche une représentation féminine de 40 %, soulignant les efforts déployés pour favoriser la diversité et l'inclusion dans des domaines traditionnellement masculins.

01.

02.

03.

04.

05.

06.

03.

LES RISQUES – PILIER III

SOMMAIRE

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III	28		
Introduction	29		
3.1 Synthèse des risques	29		
3.1.1 Chiffres clés	29		
3.1.2 Contexte	31		
3.1.3 Facteurs de risques	31		
3.2 Gouvernance et organisation de la gestion des risques	36		
3.2.1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework	36		
3.2.2 Organisation du contrôle des risques	38		
3.2.3 Profil de risque – Risk Appetite Statement	42		
3.2.4 Test de résistance	44		
3.2.5 Politique de rémunération	44		
3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	52		
3.3.1 Champ d'application – périmètre prudentiel	52		
3.3.2 Ratio de solvabilité	55		
3.3.3 Fonds propres	58		
3.3.4 Exigences en fonds propres	72		
3.3.5 Pilotage du capital interne	73		
3.3.6 Ratio de levier	74		
3.3.7 Pilotage du ratio de levier	77		
3.4 Risque de crédit	78		
3.4.1 Exposition au risque de crédit	81		
3.4.2 Dispositif de gestion du risque de crédit	88		
3.4.3 Diversification de l'exposition du risque de crédit	90		
3.4.4 Actifs pondérés	91		
		3.4.5	Méthode avancée 91
		3.4.6	Méthode standard 112
		3.4.7	Techniques d'atténuation du risque de crédit 116
		3.4.8	Risque de crédit de contrepartie 120
		3.5	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit 125
		3.6	Titrisation 126
		3.7	Risque de marché 130
		3.8	Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille 132
		3.9	Risque de liquidité 137
		3.10	Risques opérationnels et de non conformité 146
		3.10.1	Gestion des risques opérationnels et de non-conformité 146
		3.10.2	Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi 149
		3.10.3	Exposition au risque et calcul des exigences 149
		3.10.4	Assurance des risques opérationnels 150
		3.11	Les risques ESG 151
		3.12	Les autres risques 192
		3.12.1	Risque valeurs résiduelles 192
		3.12.2	Risque assurance 193
		3.12.3	Risques relatifs au déploiement commercial 193
		3.12.4	Risque lié aux actions 193
		Table de correspondance	194
		Tableaux	196

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III

La Direction générale et le Conseil d'administration sont responsables de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport pilier III.


Dans ce cadre, nous attestons, que le groupe Mobilize Financial Services publie au titre du rapport pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) No 575/2013 du Parlement et du Conseil modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2), conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous confirmons que les informations communiquées au 31 décembre 2023 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.

Paris, le 19 février 2024

Martin Thomas

Directeur général



Gianluca De Ficchy

Président du Conseil d'administration



Introduction

Les informations qui suivent sont relatives aux risques du groupe Mobilize Financial Services (Mobilize F.S.)⁽¹⁾ et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2) et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par la directive 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport pilier III du groupe Mobilize F.S. est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Directeur de la gestion des risques du groupe Mobilize F.S. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du pilier III validée par le Comité réglementaire du groupe Mobilize F.S.

3.1 Synthèse des risques

3.1.1 Chiffres clés

/ EU KM1 — MODÈLE POUR LES INDICATEURS CLÉS

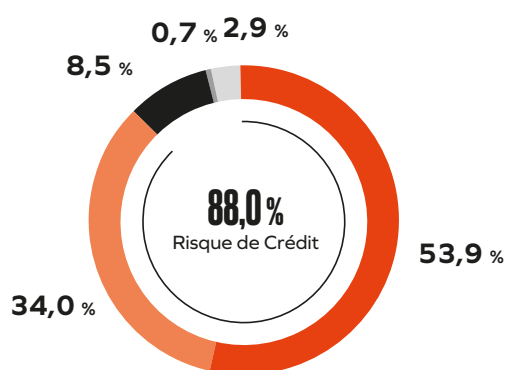
		31/12/2023	30/06/2023	31/12/2022
En millions d'euros		a	c	e
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 518	5 465	5 272
2	Fonds propres de catégorie 1	5 518	5 465	5 272
3	Fonds propres totaux	6 382	6 332	6 135
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	39 752	39 184	36 430
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (en %)	13,88 %	13,95 %	14,47 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (en %)	13,88 %	13,95 %	14,47 %
7	Ratio de fonds propres totaux (en %)	16,05 %	16,16 %	16,84 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en %)	2,01 %	2,01 %	2,01 %
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,13 %	1,13 %	1,13 %
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,51 %	1,51 %	1,51 %
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (en %)	10,01 %	10,01 %	10,01 %
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (en %)	2,50 %	2,50 %	2,50 %
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (en %)			
9	Coussin de fonds propres contracycliques spécifique à l'établissement (en %)	0,54 %	0,42 %	0,12 %
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (en %)			
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)			
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)			
11	Exigence globale de coussin (en %)	3,04 %	2,92 %	2,62 %
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (en %)	13,05 %	12,93 %	12,63 %

1) RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale reste inchangée et est toujours RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S. ».

		31/12/2023	30/06/2023	31/12/2022
En millions d'euros		a	c	e
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (en %)	6,04 %	6,15 %	6,83 %
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	67 640	66 203	63 846
14	Ratio de levier (en %)	8,16 %	8,25 %	8,26 %
		31/12/2023	30/06/2023	31/12/2022
En millions d'euros		a	c	e
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)			
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)			
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (en %)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)			
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (en %)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	5 571	6 768	7 834
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 299	4 298	4 197
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 237	2 839	2 505
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 289	1 483	1 700
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (en %)	448,19 %	471,78 %	491,29 %
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	53 659	52 062	48 380
19	Financement stable requis total	41 947	41 078	38 455
20	Ratio NSFR (en %)	127,92 %	126,74 %	125,81 %

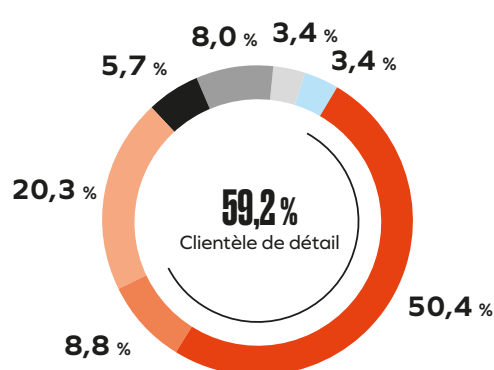
Les données relatives au LCR et à ses agrégats sont des moyennes des 12 mois se terminant à la date de reporting mentionnée (Article 447 f du CRR2).

/ EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE



- Risque de Crédit - Méthode notation interne
- Risque de Crédit - Méthode standard
- Risque Opérationnel
- Risque d'ajustement de l'évaluation de Crédit
- Risque de Marché
- Risque de Crédit

/ EXPOSITIONS PAR TYPE D'EXPOSITION



- Clientèle de détail
- SME Clientèle de détail
- Entreprises
- SME Entreprises
- Administrations centrales et Bq centrales
- Établissements
- Autres
- Clientèle de détail

/ ROA (BÉNÉFICE NET DIVISÉ PAR LE TOTAL DU BILAN – CRD IV, ARTICLE 90-4)

	31/12/2023	30/06/2023	31/12/2022
ROA – Rentabilité des Actifs	1,20 %	1,07 %	1,16 %

Le ROA est en légère hausse. Le résultat de l'exercice est impacté négativement par la variation de valeur des swaps de taux couvrant les dépôts à vue pour 84 M€. L'exercice 2022 avait été marqué par la dépréciation des titres de participation dans la JV Russe RN Bank pour 119 M€, partiellement compensée par un impact positif de 101 M€ lié à la valorisation des swaps.

3.1.2 Contexte

Sur la première partie de l'année 2023, le conflit en Ukraine, l'inflation persistante, les resserrements monétaires des grandes Banques Centrales ont impacté l'activité économique mondiale et ont conduit les marchés à réviser les anticipations de croissance à la baisse. Puis, à la suite d'une baisse de l'inflation, les taux d'intérêts ont commencé à baisser. 2023 a également été marquée par un retour de la volatilité sur les marchés financiers et des périodes d'aversion au risque,

notamment à la suite des difficultés rencontrées par certaines banques régionales américaines. Par ailleurs, la fin de la pénurie des semi-conducteurs a conduit à une normalisation des stocks de véhicules chez les concessionnaires. Ces éléments ont eu des impacts sur la performance financière du groupe Mobilize F.S. (actifs productifs moyens, produits d'intérêts, coût du risque). Cependant, aucun nouveau risque n'a été identifié à la lumière de ces éléments.

3.1.3 Facteurs de risques

3.1.3.1 Typologie des risques

L'identification et le suivi des risques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques au sein du groupe Mobilize Financial Services. Cette approche peut être appréhendée au travers des niveaux des actifs pondérés, mais aussi au travers d'autres indicateurs, travaux et analyses conduites par les fonctions de pilotage et les fonctions risques du groupe.

Les différents types de risques présentés ci-dessous sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le groupe dans le cadre de son activité ou auxquels il est exposé du fait de son environnement. Compte tenu de la diversité des activités du groupe, la gestion des risques s'articule autour des grands types de risques ci-après :

- **risque de taux d'intérêt et risque de change** : risque de perte de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt ou de change ;
- **risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque de financement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
- **risque de crédit (Clientèle et Réseaux)** : le risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés ;
- **risque lié aux valeurs résiduelles** : risque auquel le groupe est exposé lors de la dépréciation de la valeur nette de revente d'un véhicule à la fin du contrat de financement (valeur inférieure à l'estimation initiale) ;
- **risque stratégique** : risque résultant de l'incapacité du groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son plan moyen terme ;
- **risque de concentration** : il s'agit du risque résultant de la concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. (pays, secteurs, débiteurs) ;
- **risques opérationnels** : il s'agit du risque de pertes ou de sanctions résultant de processus internes défectueux ou inadéquats impliquant le personnel et les systèmes informatiques ou d'événements externes (exemples : cyber risques, pandémie, fraude interne ou externe, etc.) qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (risques informatiques et d'interruption d'activité) ;
- **risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières (législations et normes en vigueur, codes déontologiques, réglementations bancaires aussi bien nationales, européennes qu'internationales). Ces risques incluent : les Risques juridiques, les Risques de conduite, les Risques fiscaux, les Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (AML-CFT), les Risques liés à la protection des données personnelles, les Risques de non-conformité à la réglementation bancaire, les Risques liés à la corruption et au trafic d'influence, les Risques éthiques ;
- **risque lié aux modèles** : il s'agit du risque associé à une défaillance des modèles auxquels le groupe a recours dans le cadre de ses activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques. La défaillance des modèles peut être due soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci ;
- **risques liés au climat et environnementaux** : ce sont les risques liés aux événements climatiques et environnementaux extrêmes (risques physiques) et liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone (risques de transition) ;
- **risque géopolitique** : risque de nationalisation, limitation des transferts de fonds, adoption de nouvelles réglementations défavorables aux créanciers, sanctions internationales impactant l'activité.

3.1.3.2 Facteurs de risques

Les facteurs de risque présents dans ce chapitre sont ceux identifiés comme, selon les estimations du groupe, pouvant avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques auxquels est exposé le groupe. Les risques propres à l'activité du groupe sont présentés ci-après sous cinq principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 :

- risques de développement commercial ;
- risques financiers ;
- risques liés aux produits ;
- risques opérationnels ;
- risques juridiques, réglementaires, fiscaux et de conduite.

3.1.3.2.1 Risques de développement commercial (y compris le risque stratégique, le risque de concentration et les risques liés au climat et environnementaux)

Les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S. dépendent de la stratégie d'entreprise et des ventes de véhicules de marque du Groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi.

En tant que filiale financière à 100 % de Renault au service des marques du Groupe Renault ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi, l'activité prédominante du groupe Mobilize F.S. consiste à financer les ventes de véhicules de ces marques, ce qui représente une majorité substantielle de son produit net bancaire.

En raison des liens stratégiques, commerciaux et financiers du groupe Mobilize F.S. avec le Groupe Renault et du fait que l'activité soit concentrée sur les marques du Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi, toute réduction ou suspension de la production ou de la vente de véhicules de ces marques due à une diminution de la qualité, de la sécurité ou de la fiabilité réelle ou perçue des véhicules, à une interruption de l'approvisionnement par des tiers, à des changements significatifs des programmes ou stratégies de marketing ou à une publicité négative, pourraient avoir un impact négatif significatif sur le niveau du volume de financement du groupe Mobilize F.S. et sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, la demande de véhicules des marques financées peut être affectée par les facteurs suivants :

- la diversification et l'innovation du parc automobile ;
- la compétitivité des prix de vente des véhicules ;
- les niveaux de la demande des clients pour la vente et la location de véhicules neufs et d'occasion, y compris en raison du contexte macroéconomique qui peut influencer la demande ;
- la demande des clients pour le financement de leurs achats de véhicules ;
- les taux de production des véhicules ; et
- les niveaux de stocks maintenus par les concessionnaires du Groupe Renault, de Nissan et de Mitsubishi.

Par ailleurs, la réussite du plan stratégique du groupe Mobilize F.S. dépend de plusieurs leviers comme la performance de ses produits et investissements ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients, mais aussi d'une gouvernance appropriée autour du plan stratégique permettant l'adhésion des salariés du groupe Mobilize F.S.

En outre, la stratégie d'entreprise et la répartition des ventes du Groupe Renault ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi, peuvent conduire à une concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. Un événement défavorable impactant une zone géographique ou une catégorie de clientèle représentant une part importante des actifs du groupe pourrait avoir des conséquences négatives sur sa santé financière.

Risque lié à l'instabilité géopolitique

Le groupe Mobilize F.S. opère dans différents pays et à ce titre est exposé au risque géopolitique dont les composantes principales sont :

- risque de nationalisation : risque que le pays hôte passe une loi lui permettant de racheter un actif localisé dans sa juridiction pour un prix inférieur à la valeur de cet actif ;
- risque de non-transfert : risque que le pays hôte implémente des limitations aux transferts de fonds hors du pays ;
- risque législatif : risque que le pays hôte passe une loi qui impacte négativement la valeur des actifs situés dans sa juridiction ;
- risque lié à l'adoption de sanctions internationales envers un pays dans lequel le groupe est implanté.

Au cours de ces dernières années, le groupe Mobilize F.S. a été contraint de cesser son activité et de se désengager de sa Joint Venture en Russie en raison des sanctions internationales imposées à ce pays suite à l'invasion de l'Ukraine.

À la date de cette publication, le groupe Mobilize F.S. exerce des activités dans des pays où un contrôle des changes limite la libre convertibilité des devises tels que l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la Corée du Sud et le Maroc. Ces cinq pays représentent 16 % du produit net bancaire au 31 décembre 2023 et 10 % de son résultat avant impôt.

Le développement et la rentabilité des activités du groupe Mobilize F.S. dans les pays émergents dépendent de la santé économique et de la stabilité politique de ces pays.

Les risques climatiques et environnementaux sont susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S.

Les risques climatiques et environnementaux sont liés à deux familles de risques :

- les risques physiques : liés aux impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à travers les événements extrêmes (inondations, vagues de chaleur...) ou les évolutions à long terme (variabilité des températures, perte de biodiversité...);
- les risques de transition : liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché associées à la transition vers une économie bas carbone.

Ils sont perçus comme des facteurs pouvant accroître certains risques (risque de crédit, risque valeurs résiduelles, risque stratégique, risque de liquidité, risque opérationnel et de non-conformité, risque assurance).

Le groupe pourrait être exposé au risque climatique physique sur son activité directe à travers les produits d'assurances (CPI, GAP) ou impactant la capacité de maintien de ses services, ainsi qu'indirectement par l'impact négatif qu'auraient des épisodes climatiques extrêmes sur l'activité de ses clients. De plus, le groupe pourrait être exposé aux risques de transition à travers son portefeuille de crédit, sur certains secteurs d'activités ou dans son activité commerciale du fait de la mise en place de réglementations, par exemple dans le domaine de

l'automobile visant à limiter l'usage des véhicules ou à favoriser la transition vers les alternatives électriques.

Enfin, des risques de responsabilité et de réputation pourraient également découler de ces deux catégories de risque.

L'impact sur les objectifs stratégiques est potentiellement fort au regard des enjeux très élevés pour les constructeurs automobiles qui doivent répondre à une évolution rapide des réglementations, en particulier sur le niveau d'émissions des véhicules tout en faisant face à un environnement d'infrastructures en construction et à l'entrée de nouveaux intervenants.

L'impact sur le risque de crédit est perçu comme significatif à moyen et long terme même s'il reste assez limité à court terme compte tenu de la répartition des prêts par secteur d'activité du portefeuille de financements aux entreprises. Le groupe Mobilize F.S. est en effet peu présent sur les secteurs ayant un risque de transition élevé et, s'agissant du risque physique, la localisation de la clientèle du groupe Mobilize F.S. ne présente pas de concentration géographique excessive.

3.1.3.2 Risques financiers

Une perturbation des sources de financement du groupe Mobilize F.S. et de l'accès aux marchés de capitaux aurait un effet négatif sur sa position de liquidité.

Le groupe Mobilize F.S. s'assure de la diversification de ses sources de financement par la mise en œuvre d'une stratégie qui porte sur la catégorie des contreparties (différents acteurs de marché et différentes natures de financement), des devises et des pays où sont localisés les contreparties. Le groupe finance ses activités par le biais d'émissions de dettes à long terme, d'emprunts bancaires, d'émissions de billets de trésorerie, de titrisation de créances et d'activités de collecte de dépôts et il dépend donc d'un accès fiable à des ressources financières. En raison de ses besoins de financement, le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de liquidité en cas de fermeture du marché ou de tensions de la source de financement.

Le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque d'évolution du rating et de coût de refinancement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. pourrait être sensiblement affectée par des facteurs que la banque ne peut pas contrôler, tels que des perturbations générales du marché, la perception sur le marché ou des pressions spéculatives sur le marché de la dette. Si les besoins de financement du groupe Mobilize F.S. augmentent ou si le groupe Mobilize F.S. ne peut accéder à de nouvelles sources de fonds, une liquidité insuffisante serait particulièrement préjudiciable à sa position concurrentielle, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les résultats d'exploitation du groupe Mobilize F.S. peuvent être affectés négativement par les changements des taux d'intérêt du marché ou des taux offerts aux dépôts des clients.

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire. Les prêts à la clientèle du groupe Mobilize F.S. sont sauf exception réalisés à des taux d'intérêt fixes, pour des durées généralement inférieures ou égales à soixante-douze mois, tandis que les crédits aux concessionnaires sont financés à des taux fixes pour des durées inférieures à douze mois. L'exposition du groupe Mobilize F.S. aux taux d'intérêt est évaluée

quotidiennement en mesurant la sensibilité pour chaque devise, entité de gestion et portefeuille d'actifs et la couverture des flux de trésorerie est systématique, en utilisant des swaps pour convertir les passifs à taux variable en passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux d'intérêt global, par ces opérations de bilans et hors bilan, vise à limiter la volatilité de la marge nette d'intérêt : volatilité consécutive d'un décalage entre la durée et l'indexation.

Le groupe Mobilize F.S. calcule la sensibilité au taux d'intérêt en appliquant une augmentation hypothétique de taux d'intérêt dont l'intensité dépend de la devise de l'entité. Bien que le groupe Mobilize F.S. gère le risque de taux d'intérêt en utilisant une méthodologie commune à l'ensemble du groupe, la couverture du risque n'est pas toujours parfaite, reflétant la difficulté d'ajuster la structure d'emprunt pour correspondre à la structure des prêts à la clientèle.

Les variations des taux d'intérêt ne peuvent pas toujours être prévues ou couvertes et, si elles ne sont pas prévues ou couvertes de manière appropriée, elles pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe Mobilize F.S. La sensibilité globale du groupe Mobilize F.S. au risque de taux d'intérêt est restée inférieure à la limite fixée à 70 M€ pour une variation de taux correspondant aux chocs observés par devise.

Risque d'évolution défavorable des coûts de refinancement du groupe Mobilize F.S., notamment à la suite d'une détérioration de la notation de RCI Banque S.A. par les agences de notation ou d'un changement global des conditions de financement (marché et dépôts)

L'accès au marché du groupe Mobilize F.S. peut être affecté par les notations de crédit des entités qui le composent et, dans une certaine mesure, du Groupe Renault. RCI Banque S.A. est, à la date de cette publication, noté Baa1 (perspective stable) par Moody's France SAS et BBB- (perspective stable) par S&P Global Ratings Europe Limited.

Les agences de notation S&P Global Ratings Europe Limited et Moody's France SAS utilisent des notations pour classer la solvabilité de RCI Banque S.A. afin d'évaluer si RCI Banque S.A. sera en mesure de rembourser ses obligations à l'avenir.

Une détérioration de la position de liquidité de RCI Banque S.A., des politiques de gestion du capital ou un affaiblissement significatif de la rentabilité pourraient conduire à un impact négatif sur sa notation.

RCI Banque S.A. est une filiale à 100 % de Renault et la notation de RCI Banque S.A. reste dépendante du développement économique et de la notation de Renault. Toute action de notation négative à l'égard de la dette à long terme de Renault pourrait entraîner une action similaire à l'égard de la dette à long terme de RCI Banque S.A.

Les financements de RCI Banque S.A. proviennent principalement des dépôts de la clientèle et des marchés de capitaux. Sa capacité à obtenir des financements obligataires à des taux compétitifs dépend des conditions globales des marchés financiers et de sa capacité à obtenir des notations de crédit appropriées. Une baisse de ses notations de crédit, de celles de son actionnaire principal Renault SA ou toute révision des perspectives de ces mêmes notes entraînerait probablement une augmentation des coûts d'emprunt de RCI Banque S.A. Cela pourrait également réduire l'accès de RCI Banque S.A. aux marchés des capitaux. Sa capacité à capter et retenir les dépôts de la clientèle dépend de l'attractivité des produits d'épargne que la Banque propose à ses clients. Le coût des dépôts peut ainsi être impacté par la politique commerciale menée par ses concurrents.

Risque de change

Le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de perte résultant de l'exposition actuelle ou future à des opérations courantes et/ou de refinancement dans une devise autre que l'euro ou d'une baisse potentielle de la valeur des fonds propres du groupe Mobilize F.S. due à la dépréciation des fonds propres détenus dans des pays hors zone euro.

Les participations en devises autres que l'euro (risque de change structurel) peuvent faire l'objet de couverture.

Le risque de change transactionnel (exposition au risque de change hors titres de participation) résulte principalement des prêts multidevises et des factures en devises.

3.1.3.2.3 Risques liés aux produits

Le groupe Mobilize F.S. peut subir des pertes à la suite de la défaillance de sa clientèle particuliers et entreprises, de ses concessionnaires ou de ses importateurs (c'est-à-dire l'incapacité de payer les échéances de crédit au groupe Mobilize F.S. en vertu du contrat de crédit (retard de paiement)).

Le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de crédit de ses clients et concessionnaires/importateurs si ses techniques de gestion du risque sont insuffisantes pour le protéger contre les défauts de paiement de ses contreparties.

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance des clients ou des concessionnaires/importateurs du groupe Mobilize F.S. à remplir les obligations de tout contrat signé. Le risque de crédit dépend fortement de facteurs économiques, y compris le chômage, les faillites d'entreprises, la croissance des revenus personnels, le revenu disponible des ménages, la rentabilité des concessionnaires, les prix des véhicules d'occasion. Le niveau de risque de crédit dans le portefeuille de financement des concessionnaires du groupe Mobilize F.S. est influencé, entre autres facteurs, par la solidité financière des concessionnaires/importateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S., la qualité des garanties et des process mis en place afin de sécuriser les financements, et la demande globale de véhicules. Le niveau de risque de crédit du portefeuille de clients du groupe Mobilize F.S. est affecté par les conditions macroéconomiques générales qui peuvent affecter la capacité de certains de ses clients à effectuer les paiements prévus.

Le groupe Mobilize F.S. utilise des systèmes avancés d'évaluation du crédit et des recherches dans des bases de données externes pour évaluer les prêts accordés aux particuliers et aux entreprises, et un système de notation interne pour évaluer les concessionnaires. Bien que le groupe Mobilize F.S. ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions du marché, une augmentation du risque de crédit entraînerait une hausse du coût du risque et des provisions pour pertes sur créances.

Le groupe Mobilize F.S. met également en place des procédures détaillées pour contacter les clients en défaut de paiement, organise la reprise des véhicules impayés et vend les véhicules repris. Cependant, les procédures d'origination du groupe Mobilize F.S., la surveillance du risque de crédit, les activités de service de paiement, la tenue des dossiers des comptes clients ou les politiques de reprise de possession peuvent ne pas être suffisantes pour empêcher un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'augmentation du risque de crédit augmenterait le coût du risque et les provisions pour pertes sur créances, ce qui aurait un impact direct sur les résultats financiers du groupe Mobilize F.S. et potentiellement sur son capital interne.

Une diminution du prix de revente des véhicules loués pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S.

Lorsque les véhicules loués sont restitués au groupe Mobilize F.S. à la fin du contrat de location et que le groupe Mobilize F.S. ne bénéficie pas d'un accord de rachat par un tiers (provenant généralement d'un concessionnaire ou d'un constructeur automobile) et/ou qu'un client n'exerce pas une option d'achat du véhicule à la fin du contrat de location, le groupe Mobilize F.S. est exposée au risque de perte dans la mesure où le produit de la vente réalisé lors de la vente du véhicule restitué n'est pas suffisant pour couvrir la valeur résiduelle qui a été estimée au début du contrat de location.

Dans la mesure où la valeur résiduelle réelle du véhicule, telle que reflétée dans le produit de la vente, est inférieure à la valeur résiduelle prévue pour le véhicule au début du contrat de location, le groupe Mobilize F.S. subit une perte lors de la cession du véhicule.

Parmi d'autres facteurs, les conditions économiques, les prix et volumes de vente des véhicules neufs, les canaux de distributions, le cycle de vie du modèle, les volumes disponibles de véhicule d'occasion, les spécificités produit et la concurrence influencent fortement les prix des véhicules d'occasion et donc la valeur résiduelle réelle des véhicules loués. Les différences entre les valeurs résiduelles réelles réalisées sur les véhicules loués et les estimations par le groupe Mobilize F.S. de ces valeurs au début de la location pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S., en raison de la reconnaissance de pertes plus élevées que prévu.

3.1.3.2.4 Risques opérationnels

Parmi les risques opérationnels, les risques les plus importants sont liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'interruption de l'activité.

Le risque lié aux technologies de l'information et de la communication se décline en risques sur la gouvernance des systèmes d'information (SI), l'externalisation, la sécurité, la gestion des changements et opérations (production), la continuité d'activité informatique et la qualité/l'intégrité des données.

Le risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC) couvre donc, entre autres, le risque de divulgation d'informations (confidentialité) ou d'altération d'informations (intégrité) en raison d'un accès non autorisé aux systèmes et données TIC depuis l'intérieur ou l'extérieur de l'institution (par ex. cyber-attaques), le risque d'interruption du système (disponibilité) dû à l'incapacité de rétablir en temps voulu les services de l'institution ou à une défaillance des composants matériels ou logiciels des TIC, y compris l'incapacité de détecter et de corriger les faiblesses de la gestion des systèmes TIC ou l'incapacité de l'institution à gérer les changements des systèmes TIC en temps voulu et de manière contrôlée.

Le risque TIC de l'institution est également étendu aux activités externalisées, car les prestataires de services détiennent, stockent ou traitent les systèmes et informations TIC de l'institution. Un manque de contrôle sur ces tiers externes pour protéger les systèmes et les informations de l'institution (confidentialité, intégrité, disponibilité) peut avoir un impact sur la capacité de l'institution à se conformer aux exigences réglementaires et à assurer correctement ses activités.

Par exemple, le risque d'incapacité à maintenir/opérer les activités essentielles (importantes/critiques) du groupe Mobilize F.S. en cas d'événement perturbateur externe (inondations, contagion, destruction de SI, cyber-attaque, suicides, attaque terroriste, etc.) ou l'incapacité à maintenir les systèmes d'information opérationnels (se référant respectivement au Plan de Reprise d'Activité, et au Plan de Continuité d'Activité) peut affecter négativement les activités du groupe Mobilize F.S.

Les systèmes informatiques sont une ressource essentielle pour le groupe Mobilize F.S. car ils soutiennent les processus métier dans leurs opérations quotidiennes.

Après avoir accordé un prêt ou financé des plans de location aux particuliers et aux entreprises et mis des prêts à la disposition des concessionnaires, le groupe Mobilize F.S. gère les créances financières. Toute perturbation de son activité de gestion, due à l'incapacité d'accéder aux dossiers des comptes clients ou de les tenir à jour avec précision, ou autre, pourrait avoir un impact négatif important sur sa capacité à recouvrer ces créances et/ou à satisfaire ses clients.

Le groupe Mobilize F.S. s'appuie sur des systèmes d'information et technologiques internes et externes (gérés à la fois par le groupe Mobilize F.S. et par des tiers) pour gérer ses opérations et est exposé à un risque de perte résultant de violations de la sécurité, de défaillances des systèmes ou des contrôles, de processus inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines et d'interruptions d'activité. En outre, le groupe Mobilize F.S. a conclu des accords-cadres avec Renault pour la fourniture de certains systèmes et services informatiques.

3.1.3.2.5 Risques juridiques, de conduite, réglementaires et fiscaux

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques juridiques, réglementaires et fiscaux ainsi qu'à des risques de conduite.

La rentabilité et l'activité du groupe Mobilize F.S. pourraient être affectées par l'environnement réglementaire, juridique et fiscal, tant en France qu'à l'étranger, dans la mesure où le groupe Mobilize F.S. opère dans plusieurs pays et est donc soumis à des régimes de supervision et de réglementation étendus et à des règles et réglementations applicables localement, telles que, sans s'y limiter, la réglementation bancaire, les lois sur le crédit à la consommation, les lois et réglementations sur les valeurs mobilières, les réglementations générales sur la concurrence, les lois sur l'immobilier, les réglementations sur l'emploi, les réglementations contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les lois sur la protection des données, les lois sur les sociétés et les lois fiscales et les lois et réglementations sur les assurances.

Les régulateurs portent une attention particulière à la protection des consommateurs et ont renforcé les règles applicables en matière de conduite des affaires. Ces règles peuvent conduire à titre d'exemple à limiter le taux d'intérêt que le prêteur peut facturer (taux d'usure), à limiter la vente groupée de produits ou à encadrer la rémunération des intermédiaires.

En cas de non-conformité, les clients pourraient demander réparation s'ils estiment avoir subi un préjudice lors de la vente d'un produit ou en cas de mauvaise application des conditions générales. L'évolution des jugements et les positions des autorités compétentes pourraient conduire à des issues défavorables dans certaines affaires, ce qui pourrait nuire à la réputation du groupe ou avoir un effet négatif sur ses résultats et sa situation financière, en raison de pénalités imposées ou indemnités accordées, ainsi que des coûts de défense engagés.

Le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour l'établissement. Tout

défaut de conformité pourrait conduire à des sanctions financières, en plus de nuire à l'image du groupe, ou à la suspension imposée de ses activités, voire au retrait de ses autorisations accordées pour mener ses activités (y compris de son agrément), ce qui pourrait affecter significativement son activité et son résultat d'exploitation.

Parmi les réglementations qui ont un impact significatif sur le groupe, figurent les réglementations prudentielles bancaires applicables aux établissements de crédit, et notamment les règles prudentielles de Bâle III en matière d'exigences de fonds propres.

Le groupe Mobilize F.S. est principalement soumis au paquet de la directive sur les fonds propres (CRD), comprenant la directive 2013/36/UE (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V)) et le règlement sur les fonds propres n° 575/2013 (« CRR ») (tel que modifié, notamment, par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II)), (y compris tous les textes d'application en France, notamment la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires), la directive 2014/59/UE sur le redressement et la résolution des banques (« BRRD »), ainsi que les normes techniques et lignes directrices pertinentes des organismes de réglementation de l'UE par exemple, l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), qui prévoient, entre autres, des exigences de fonds propres pour les établissements de crédit, des mécanismes de redressement et de résolution.

Outre les modifications des dispositions réglementaires exposées ci-dessus, la Banque centrale européenne (la « BCE ») a pris d'importantes initiatives pour garantir que les exigences de fonds propres des banques utilisant des modèles internes soient calculées correctement, de manière cohérente et comparable.

Le groupe Mobilize F.S. utilise ses propres modèles internes pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et donc les exigences de capital. Au cours des années précédentes, le groupe Mobilize F.S. a reçu des remarques et des commentaires sur certains des modèles vérifiés par la BCE pour lesquels il lui a été demandé de revoir certains paramètres ou d'introduire des ajouts temporaires dans ses calculs. L'établissement répond à la plupart de ces recommandations et à la mise en conformité avec la nouvelle orientation de l'ABE sur l'estimation des PD, l'estimation des LGD et le traitement des actifs en défaut en soumettant des paquets (nouveaux modèles et méthodologies) au superviseur (BCE).

En tant que fournisseur de solutions de financement, d'assurance, de services bancaires (dépôt) et d'autres services liés aux véhicules, le groupe Mobilize F.S. traite très attentivement les exigences des lois et réglementations bancaires et d'assurance, les pratiques de concurrence et les règles de protection des clients, les questions éthiques, les lois sur le blanchiment d'argent, les lois sur la protection des données et les politiques de sécurité de l'information. Toute non-conformité ou incapacité à traiter ces questions de manière appropriée pourrait entraîner un risque juridique supplémentaire et des pertes financières, en raison d'amendes ou de réprimandes réglementaires, de litiges ou d'atteintes à la réputation, et dans des scénarios extrêmes, la suspension des opérations ou même le retrait de l'autorisation d'exercer des activités.

Des réglementations supplémentaires ou des changements dans les lois applicables, pourraient ajouter des coûts importants ou des contraintes opérationnelles qui pourraient nuire à la rentabilité des activités du groupe Mobilize F.S.

Les résultats futurs du groupe Mobilize F.S. peuvent être affectés négativement par l'un de ces facteurs.

3.2 Gouvernance et organisation de la gestion des risques

3.2.1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework

/ EU OVA – APPROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Base juridique	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 1, point f), du CRR.	Publication d'une brève déclaration sur les risques approuvée par l'organe de direction	Partie 3.2.3 – Profil de risque – Risk Appetite Statement
Article 435, paragraphe 1, point b), du CRR.	Informations sur la structure de gouvernance des risques pour chaque type de risque	Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point e), du CRR.	Déclaration approuvée par l'organe de direction sur l'adéquation des systèmes de gestion des risques.	Partie 3.2.3 – Politique de gouvernance de risques – Risk Appetite Statement
Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.	Publication de la portée et de la nature des systèmes de déclaration et/ou d'évaluation des risques.	Partie 3.2.1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.	Publication d'informations sur les principales caractéristiques des systèmes d'information et d'évaluation des risques.	Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point a), du CRR.	Stratégies et processus de gestion des risques mis en place pour chaque catégorie de risque distincte.	Partie 3.2.3 Profil de risque – Risk Appetite Statement Partie 3.3.5 Pilotage du capital interne Partie 3.4.2 Dispositif de gestion du risque de crédit Partie 3.8 Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille Partie 3.9.1 Risque de liquidité Partie 3.10.1 Risques opérationnels et de non-conformité Partie 3.11 Les risques ESG Partie 3.12 Les autres risques
Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR.	Informations sur les stratégies et processus de gestion, de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que sur le suivi de l'efficacité des couvertures et des techniques d'atténuation.	Partie 3.2.1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework Partie 3.4 Risque de crédit – 2 Dispositif de gestion du risque de crédit Partie 3.4.7 Techniques d'atténuation du risque de crédit Partie 3.5 Risque d'ajustement du risque de crédit Partie 3.10.4 Assurance des risques opérationnels

/ EU OVB — PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

Base juridique	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 2, point a), du CRR.	Le nombre de fonctions de direction exercées par les membres de l'organe de direction.	Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point b), du CRR.	Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise.	Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point c), du CRR.	Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction	Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point d), du CRR.	Informations indiquant si l'établissement a mis en place, ou non, un Comité des risques distinct, et la fréquence de ses réunions.	Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point e), du CRR.	Description du flux d'information sur les risques à destination de l'organe de direction.	Partie 3.2.1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques Partie 3.2.3 Profil de risque – Risk Appetite Statement

Politique de gouvernance des risques : principes-clés

La capacité à maîtriser les risques encourus ou potentiels dans ses activités au quotidien, à partager la bonne information, à prendre les mesures adéquates en temps et en heure, à promouvoir un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise, sont des facteurs-clés de la performance du groupe Mobilize F.S. et les piliers de son dispositif de gestion des risques.

Ainsi, et conformément aux exigences réglementaires (CRD/CRR), la Politique de Gouvernance des Risques du groupe Mobilize F.S., adoptée par la Direction générale et le Conseil d'administration de RCI Banque S.A., est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels RCI Banque S.A. doit faire face, au regard de son « business-model », de sa stratégie et de l'environnement où elle opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétence au risque par le Conseil d'administration et sa prise en compte lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la clarification des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques et une responsabilisation de l'ensemble du management sur le respect de la Politique de Gouvernance des Risques et des limites ;
- l'amélioration des circuits de communication (verticaux et horizontaux) et des lignes de reporting permettant la remontée des alertes au niveau adéquat et le traitement à temps de tout dépassement éventuel des limites définies ;
- le contrôle des risques par des fonctions indépendantes des fonctions opérationnelles.

La Politique de Gouvernance des Risques s'applique à l'ensemble des entités consolidées du groupe et est déployée à tous les niveaux de l'organisation, dans chaque ligne métier, pour l'ensemble des risques et processus.

La liste des risques identifiés dans la cartographie du groupe fait l'objet d'une revue régulière (au moins, une fois par an), toute modification entraînant par ailleurs un contrôle de cohérence avec les dispositifs ICAAP/ILAAP. Le cadre d'appétence au risque peut quant à lui être reprecisé et le dispositif de contrôle renforcé lorsque les risques de matérialisation ou la criticité d'un risque apparaissent plus forts.

Les orientations en matière de gestion des risques sont prises en compte lors de l'élaboration de chaque plan stratégique, et conduisent à un examen des risques associés. Cette analyse est animée par le Directeur de la gestion des risques et fait partie intégrante du plan soumis pour validation au Conseil d'administration.

Les instances de gouvernance, Comité exécutif d'une part, Comité des risques du Conseil d'administration d'autre part, veillent à la cohérence et à l'équilibre entre :

- la stratégie de développement et les objectifs commerciaux ; et
- la stratégie et les orientations en matière de risques.

Le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. confirme que les systèmes de gestion des risques mis en place sont appropriés pour préserver la liquidité et la solvabilité du groupe dans le cadre de sa stratégie et eu égard à son profil de risque.

Risk Appetite Framework

Le « RAF » (« Risk Appetite Framework » ou cadre d'appétence au risque) défini par le Conseil d'administration est la ligne directrice de la stratégie du groupe en matière de risques. Le RAF encadre son exposition aux risques par un ensemble de seuils et de limites que la banque a déterminé au regard de son appétence pour chacun des risques.

Au sein dudit dispositif, l'appétence au risque (« Risk Appetite ») se définit pour le groupe comme le niveau global et les types de risques que le Conseil d'administration est prêt à assumer, en ligne avec la capacité de l'entreprise et au regard des objectifs stratégiques et commerciaux.

L'appétence au risque est traduite au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites, qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs, sont en place pour les risques principaux de l'entreprise, de même que le processus de remontée des alertes au niveau du Conseil d'administration.

Le Comité des risques du Conseil d'administration de RCI Banque S.A. s'assure du bon fonctionnement de ce dispositif qui fait l'objet d'une revue globale une fois par an a minima. En parallèle, les risques les plus critiques sont présentés trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.

3.2.2 Organisation du contrôle des risques

Le contrôle des risques chez Mobilize F.S. est assuré sur trois niveaux par des fonctions distinctes :

- **la 1^{re} ligne de contrôle** est exercée par :
 - les fonctions opérationnelles en charge de la gestion des risques au quotidien dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés. Elles exercent cette responsabilité dans le cadre des règles de gestion et des limites de risque définies par les différentes directions métiers « Corporate »,
 - les directions métiers en charge de la définition, des règles, des méthodes de gestion, de la mesure et du suivi des risques à l'échelle de l'entreprise. Chaque direction, dans son domaine de compétence, pilote et anime le dispositif de maîtrise des risques via des « orientations » et objectifs déclinés par pays. Le suivi des risques fait l'objet de comités dédiés périodiques à la fois dans les entités et en central. Ces directions s'appuient sur des relais locaux pour la mesure du risque et la surveillance de l'exposition et s'assurent du respect des limites au niveau groupe ;
- **la 2^e ligne de contrôle** regroupe :
 - le Département de contrôle interne (DCI), rattaché au Directeur de la gestion des risques (DGR), qui est responsable de l'animation du système général de contrôle interne et notamment de l'application des règles de gestion sur l'ensemble du groupe. Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les entités du groupe Mobilize F.S., le DCI s'appuie sur les contrôleurs internes qui sont rattachés fonctionnellement à la DGR et hiérarchiquement aux Directeurs généraux des entités. De même, concernant le pilotage du système de contrôle interne dans les directions du groupe Mobilize F.S., le DCI s'appuie sur des correspondants au sein des fonctions métier centrales. Les contrôleurs internes groupe et les contrôleurs internes des entités s'assurent notamment de la conformité des opérations aux procédures, en vérifiant le respect des règles définies par le groupe,
 - le Département risques et réglementation bancaire, rattaché au Directeur de la gestion des risques, qui garantit le déploiement de la Politique de Gouvernance des risques au sein du groupe et veille à sa cohérence avec le cadre d'appétence au risque (« RAF ») défini par le Conseil d'administration ; s'assure de la fiabilité des indicateurs de mesure du risque, de la complétude des dispositifs de pilotage de chaque risque et de l'exercice effectif de ce pilotage ; contrôle, plus spécifiquement, l'efficacité des circuits de reporting et de remontée d'alertes par les filiales vers les directions « Corporate » et prépare un rapport de synthèse sur les risques pour les organes de direction et le Comité des risques du Conseil d'administration, le cas échéant ; vérifie l'adéquation des actions correctives élaborées en cas de défaillances et leur mise en œuvre effective par les fonctions de pilotage ; exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité du groupe à la réglementation prudentielle applicable,

- la Direction de la conformité groupe, responsable de la conception, du déploiement et du contrôle du dispositif de la Conformité au niveau groupe. Son périmètre couvre notamment : le dispositif éthique (code éthique, règles de déontologie professionnelles, gestion des conflits d'intérêts, cadeaux et invitations), la lutte contre les crimes financiers intégrant les risques de corruption, de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, de fraudes internes/externes (hors risque de fraudes lié au crédit), les sanctions et embargos, la protection des données personnelles, la protection de la clientèle. Elle est également responsable de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité, dans son rôle de fonction de vérification de la conformité. Elle s'appuie sur ses relais Conformité au sein des entités locales de Mobilize F.S., ainsi que sur d'autres équipes et directions impliquées dans la gestion des risques et les contrôles, telles que : la Direction de la gestion des risques, l'audit interne, la fonction juridique, le contrôle de gestion et, plus globalement, toutes les directions métiers ;
- **la 3^e ligne de contrôle** est la fonction d'audit interne, qui vise à fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale de Mobilize F.S. une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

Ces différentes lignes rapportent aux comités ci-après :

- le Conseil d'administration et ses comités spécialisés, notamment le Comité des risques et le Comité des comptes et de l'audit,
- le Comité exécutif et les comités de directions des entités via notamment le Comité contrôle interne, risque opérationnel et éthique & conformité (au niveau local et en central),
- les comités opérationnels de gestion des risques au sein des fonctions de l'entreprise (au niveau local et en central).

Le contenu de l'information reportée au Comité des risques du Conseil est arrêté au cours des réunions de ce même comité sur la base des propositions du membre du Comité exécutif concerné et du Directeur de la gestion des risques. Les mesures d'exposition sur chaque risque sont réalisées selon une fréquence adaptée (de quotidienne pour des risques tels que celui de taux d'intérêt ou la surveillance des dépôts de la clientèle à mensuelle dans le cas général). Ces mesures sont effectuées au niveau de chaque entité et consolidées. Le Département risques et réglementation bancaire centralise la réalisation du tableau de bord trimestriel fourni au Comité des risques du Conseil.

Le dispositif de gestion des risques couvre l'ensemble des macroprocessus du groupe Mobilize F.S. et comprend les outils suivants :

- la liste des risques principaux du groupe Mobilize F.S. pour lesquels sont définis un pilote, un niveau d'appétence, des seuils d'alerte et des limites (Risk Appetite Framework). Cette liste et le Risk Appetite Framework font l'objet d'une révision au moins une fois par an et ce en lien avec le business model et la stratégie du groupe Mobilize F.S.,
- la cartographie des règles de gestion opérationnelles déployée dans toutes les entités consolidées du groupe Mobilize F.S. Cette cartographie est régulièrement actualisée par les fonctions métier centrales. Les propriétaires de processus auto-évaluent leur niveau de maîtrise de ces règles de gestion opérationnelles et réalisent des contrôles de 1^{er} niveau hiérarchiques afin de s'assurer régulièrement de la conformité des opérations à leurs procédures,
- la base de collecte des incidents permettant d'identifier les dysfonctionnements correspondant à des critères prédéfinis et de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires à la maîtrise des risques. Cette base est utilisée aux fins de reportings internes et réglementaires. Le dispositif fixe des seuils et les conditions nécessitant une communication des incidents aux Dirigeants effectifs, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de la conformité (CEC) Renault, à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), à la Banque Centrale Européenne (BCE) et à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les instances de gouvernance

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, comme les Dirigeants effectifs, ont été nommés sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains de leur fonction dans la société actionnaire.

Ils disposent par ailleurs des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement des ventes, du Groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi et du secteur automobile.

Chacun consacre le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de ses fonctions, qui plus est dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la limitation de cumul des mandats.

Les principes concernant la sélection et la nomination des administrateurs, Dirigeants effectifs, et titulaires de postes clefs de la société sont décrits dans la Politique d'aptitude des Dirigeants de RCI Banque S.A., approuvée par le Conseil d'administration du 8 février 2019.

Cette politique prévoit notamment un processus de présélection distinct selon les fonctions, un plan de succession, ainsi qu'une évaluation par le Comité des nominations reposant sur des critères d'aptitude définis et prenant en considération une politique de diversité pour le Conseil d'administration.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE RCI BANQUE S.A.

Conseil d'administration au 31 décembre 2023

	Mandat exercé au sein de RCI Banque S.A.	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Renault	Nombre de mandat supplémentaires exercés en dehors du Groupe Renault
Étienne BORIS	Administrateur		2 mandats non-exécutifs
Philippe BUROS	Administrateur	6 mandats non-exécutifs	
Gianluca de FICCHY	Président du Conseil	2 mandats exécutifs	
Isabelle LANDROT	Administrateur	1 mandat exécutif 1 mandat non-exécutif	
Isabelle MAURY	Administrateur		4 mandats non-exécutifs
Patrick CLAUDE	Administrateur	1 mandat exécutif 9 mandats non-exécutifs	
Thierry PIÉTON	Administrateur	1 mandat non-exécutif	
Laurent POIRON	Administrateur		3 mandats exécutifs
Nathalie RIEZ-THIOLLET	Administrateur		1 mandat non-exécutif
Céleste THOMASSON	Administrateur		

Autres mandataires sociaux au 31 décembre 2023

	Mandat exercé au sein de RCI Banque S.A.	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Renault	Nombre de mandat supplémentaires exercés en dehors du Groupe Renault
Jean-Marc SAUGIER	Directeur général délégué et Directeur financements et trésorerie	3 mandats non-exécutifs	1 mandat exécutif
Frédéric SCHNEIDER	Directeur général et Directeur commercial et stratégie	5 mandats non-exécutifs	

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. est ainsi composé de dix administrateurs, dont quatre femmes.

Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé une politique de diversité consistant notamment à maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, le Conseil d'administration détermine, en lien avec les objectifs stratégiques fixés, le profil de risque du groupe Mobilize F.S., donne des orientations en matière de gestion des risques pour application/déclinaison au sein du groupe aux Dirigeants effectifs et au Comité exécutif, et contrôle leur mise en œuvre.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux des comités suivants :

Le Comité des risques

Le Comité des risques se réunit au minimum huit fois par an. Il a notamment pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque pour le groupe Mobilize F.S., en adéquation avec l'appétence au risque décidée par le Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il est également chargé de l'analyse des plans d'action en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société. En vue de conseiller le Conseil d'administration, ce comité a aussi pour mission l'analyse et l'approbation du rapport sur le contrôle interne, des dispositifs ICAAP et ILAAP, du plan de rétablissement, et des aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société.

Le Comité des comptes et de l'audit

Le Comité des comptes et de l'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il a notamment pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels et consolidés, le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes et l'encadrement de leurs services non-audit, la recommandation de leur désignation et le suivi de leur rotation, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés, ainsi que la revue des investissements dans les sociétés non consolidées.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au minimum deux fois par an. Il a notamment pour mission l'examen annuel de la politique de rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques. Il prépare aussi pour le Conseil d'administration, des décisions concernant la rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit au minimum deux fois par an. Il a notamment pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il est également en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que les objectifs de représentation équilibrée homme-femme. Il recommande au Conseil d'administration les nominations des Dirigeants effectifs, du Directeur général, des Directeurs généraux délégués, du Directeur de la gestion des risques et du Directeur de la conformité groupe.

La Direction générale

Mode de Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Au 31 décembre 2023, la Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité de Monsieur Frédéric Schneider, Directeur général et Directeur commercial et stratégie, et de Monsieur Jean-Marc Saugier, Directeur général délégué et Directeur financements et trésorerie.

Par décision du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Martin Thomas et Monsieur Frédéric Schneider respectivement en qualité de Directeur général et de Directeur général délégué à compter du 22 janvier 2024.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Mobilize F.S. contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie du groupe. C'est l'instance à laquelle sont rapportés les plans d'actions définis face à des dépassements de seuil d'alerte ou de limite. C'est également l'instance d'arbitrage lorsque les actions de réduction du risque affectent les autres objectifs de l'entreprise. Le Comité exécutif pilote l'activité et les risques conformément aux orientations (« Risk Appetite Framework ») définies par le Conseil d'administration via le Comité des risques.

En outre, la Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du groupe :

- le Comité financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- le Comité capital et liquidité pilote le plan de financement et s'assure que le niveau de solvabilité du groupe lui permet d'assurer son développement tout en répondant aux attentes des diverses parties prenantes (régulateurs, agences de notation, investisseurs, actionnaire) et en maintenant une bonne résilience à des scénarios de stress ;
- le Comité des engagements groupe qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et auquel le Directeur des engagements groupe rend compte du contrôle du bon respect des normes et pouvoirs d'engagement ;
- le Comité crédit groupe évalue la qualité de crédit de la production nouvelle de la clientèle de détail et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs et analyse le coût du risque pour le groupe et les principales entités. Sur l'activité réseau, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- le Comité réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures, de la surveillance prudentielle et des plans d'action, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- le Comité contrôle interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité. Il suit l'avancement des plans d'action. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe Mobilize F.S. ;
- le Comité nouveau produit qui valide les nouveaux produits avant leur mise sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, la protection de l'intérêt du client et la gouvernance des risques groupe ;
- le Comité informatique qui valide les orientations informatiques et la stratégie en considérant les risques associés, et qui passe en revue les projets informatiques, la sécurité informatique et le Budget IT/IS ;
- le Comité juridique et fiscal qui pilote en particulier les risques de prix de transfert intra-groupe et le risque de conduite associé à la conception et à la distribution des produits de financement et service ;
- le Comité valeurs résiduelles qui valide la politique de fixation des valeurs résiduelles appliquée sur l'ensemble des entités concernées et assure une surveillance d'ensemble des évolutions de marché, des performances des processus de revente et des provisions ;
- le Comité de pilotage des risques climatiques et environnementaux qui surveille l'impact des risques physique et de transition sur les risques existant (stratégique, crédit, financiers, continuité d'activité), surveille l'avancement des plans d'action liés aux risques climatiques et environnementaux, veille au respect des indicateurs du risque et s'assure de l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans les processus opérationnels.

Au niveau local, les comités dédiés pilotent la gestion opérationnelle des risques en ligne avec le cadre défini.

3.2.3 Profil de risque – Risk Appetite Statement

Le Risk Appetite Statement est approuvé annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des risques. Le groupe a mis en place un Risk Appetite Framework et un Risk Appetite Statement qui visent à formaliser la tolérance du groupe Mobilize F.S. aux risques auxquels il est exposé.

Le profil de risque est déterminé en cohérence avec les valeurs, la stratégie du groupe et en tenant compte de l'environnement dans lequel il opère. Il prend en compte l'ensemble des risques liés aux activités qu'exerce le groupe Mobilize F.S. dans le monde. Ces derniers sont identifiés dans la cartographie des risques du groupe et sont périodiquement réévalués.

Le profil de risque ou appétit pour le risque est mis en œuvre dans le groupe par le Comité exécutif à travers les comités spécialisés que ses membres président (Comité financier, Comité capital et liquidité, Comité risque de crédit, Comité contrôle interne, risque opérationnel et éthique & conformité, etc.). Ces comités ont en charge le pilotage des risques principaux auxquels le groupe est exposé. En outre, les processus stratégiques du groupe, tels que la gestion du capital et de la liquidité sont développés en accord avec le Risk Appetite Statement ; lors de l'exercice budgétaire, les prévisions sur les indicateurs clés du Risk Appetite Framework sont confrontées aux seuils définis dans le Risk Appetite Framework. L'adéquation entre le profil de risque et l'exposition aux risques fait l'objet d'une surveillance au niveau du Comité exécutif et en Conseil d'administration via son Comité des risques. Le Conseil d'administration réalise également une revue et une validation annuelle du Risk Appetite Framework.

La mise en place de l'appétit au risque du groupe s'articule autour de quatre composantes : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des responsabilités et expertises entre l'organe central et les entités et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du groupe et des différentes entités, qui permet une mise en œuvre efficace du dispositif consacré à l'appétit au risque.

Le cadre d'appétence au risque peut faire l'objet d'ajustements au moins sur une base annuelle et particulièrement pendant le processus d'élaboration du plan stratégique. L'appétence au risque est précisée à travers deux types de seuils :

- une limite : le niveau maximum de risque que la banque accepte d'assumer pour réaliser ses objectifs stratégiques dans le respect des exigences prudentielles et réglementaires, et en ayant mis en œuvre les capacités de contrôle et de gestion des risques adéquats ;
- un seuil d'alerte : le niveau du risque qui déclenche une notification au Conseil d'administration lorsqu'il porte sur un ratio réglementaire et au Comité des risques pour tous les risques suivis à son niveau, ou une notification au Comité exécutif pour l'ensemble des risques.

Le franchissement d'une limite déclenche la mise en œuvre d'un plan d'action visant à revenir au niveau adéquat et une notification au Conseil d'administration s'il s'agit d'un risque critique et au Comité exécutif s'il s'agit d'un risque significatif.

Le franchissement du seuil d'alerte conduit à planifier un ensemble de mesures de réduction de risque applicable aux fins de prévenir au dépassement de la limite.

La surveillance du profil de risque s'effectue selon une fréquence qui varie de quotidienne à trimestrielle selon les indicateurs et les risques. Ces indicateurs font l'objet d'un tableau de bord des risques trimestriel produit par la Direction de la gestion des risques et présenté au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration. Font notamment partie des indicateurs du Risk Appetite Framework et sont repris dans la partie Chiffre Clés de la partie 3.1 – Synthèse des Risques :

- le ratio CET1 et le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier ;
- le ratio de couverture des besoins de liquidité ;
- le ratio de financement stable net ;
- le coût du risque.

Le groupe Mobilize F.S. vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles du Groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi, notamment à travers son rôle central dans le financement des clients particuliers et entreprises, des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients. Cela se traduit par :

- le maintien d'une rentabilité élevée et d'une solvabilité adéquate, gages de fiabilité de cet engagement vis-à-vis de l'actionnaire ;
- une politique de refinancement s'appuyant sur la diversification des sources de financement et la constitution d'une réserve de liquidité adéquate ;
- une offre de financement et de services qui s'adapte de façon permanente aux besoins de nos clients et qui est distribuée par des canaux physiques et digitaux facilitant son accès ;
- une attention particulière portée à la conformité des produits et services commercialisés et à la qualité des informations transmises aux clients en veillant notamment à respecter les bonnes pratiques liées aux ventes et aux enjeux éthiques, pouvant impacter la réputation du groupe ;
- une intégration dans la stratégie du groupe des problématiques liées aux transitions environnementales et sociales, et les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises.

Les décisions sur la prise de risques auxquels s'expose le groupe Mobilize F.S. sont fondées sur une approche responsable et mesurée. Les principaux risques font l'objet d'un pilotage et d'un encadrement strict, en ligne avec l'appétence au risque définie par le Conseil d'administration :

- **les risques relatifs au déploiement commercial :**
 - a) **le risque de concentration** provient d'une accumulation importante d'expositions sur certaines catégories, secteurs ou marchés. Son suivi a pour objectif de déterminer le niveau maximal de concentration que la banque est prête à prendre dans le cadre de son activité, en accord avec son plan stratégique,
 - b) **le risque stratégique** est évalué et contrôlé dans le but de permettre à l'entreprise d'atteindre les résultats de son plan stratégique. Il s'appuie notamment sur le suivi de facteurs externes tels que les crises économiques, les pandémies, etc. et également de la performance des produits et investissements de l'entreprise, ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de rentabilité et de satisfaction client,

- c) **le risque géopolitique** est analysé en prenant en compte des indicateurs macro-économiques, des indicateurs de marché et des notations externes. Les prêts cross border et les investissements en capital sont encadrés par un système de limites,
- d) **les risques climatiques et environnementaux** sont cartographiés via un recensement des impacts attendus des risques physiques et de transition, et encadrés par des limites en matière de réduction des émissions de CO₂, de rating ESG, de nombre d'offres commerciales incitatives à l'usage des véhicules électriques et de taux d'intervention (ratio entre les contrats de financements et les immatriculations) sur véhicules électriques ;
- **le risque de solvabilité** est piloté en vue de conserver :
 - a) une marge de sécurité par rapport aux exigences prudentielles, reflétant la forte rentabilité du groupe Mobilize F.S. et sa capacité d'ajuster le dividende payé à son actionnaire unique,
 - b) un rating « investment grade » par les agences de notation ;
 - **les risques financiers** :
 - a) **le risque de liquidité** est évalué et contrôlé mensuellement. Il est géré avec l'objectif de permettre à l'entreprise d'assurer la continuité de son activité pendant une période minimale dans divers scénarios de stress incluant des hypothèses de fermeture des marchés et de fuite des dépôts. Une limite de six mois de continuité d'activité a été fixée sur le périmètre de refinancement centralisé (trois mois sur les filiales en refinancement local), des seuils d'alerte étant définis sensiblement au-dessus de ces niveaux,
 - b) **le risque de taux d'intérêt** est suivi quotidiennement. Depuis mars 2021 il est mesuré sur la base de scénarios de hausse parallèle ou de rotation des courbes de taux dont l'amplitude dépend de la devise, conformément aux guidelines EBA. Le risque de taux est encadré par une limite de sensibilité de la marge d'intérêt de 70 M€,
 - c) **le risque de change** se décompose en risque de change structurel qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères et en risque de change transactionnel, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale. Il est encadré par des limites, dont la position et le respect des limites est présenté mensuellement en Comité financier ou en Comité capital and liquidity ;
 - **les risques liés aux produits** :
 - a) **le risque de crédit** :
 - **clientèle** (particuliers/entreprises) est piloté tant au niveau du portefeuille que de la nouvelle production. Sa gestion s'appuie sur le suivi du coût du risque par rapport aux objectifs définis, avec une surveillance forte de l'acceptation et du recouvrement, en particulier en conditions stressées,
 - **réseau** s'appuie sur la surveillance de la situation financière des concessionnaires qui contribue à la maîtrise du risque de crédit sur les encours tout en assurant la pérennité des réseaux.

Pour ces deux risques l'objectif est de contenir le coût du risque global au niveau consolidé à 1 % maximum rapporté aux encours ;
 - b) **le risque valeurs résiduelles** est évalué et contrôlé dans le but de minimiser les pertes potentielles sur les reventes de véhicules en fin de contrat de financement. Le Risk Appetite Framework de ce risque a récemment fait l'objet d'ajustements afin d'accompagner les ambitions de l'entreprise de développer son activité de véhicule d'occasion et location opérationnelle. Un suivi et des règles spécifiques ont pour but de limiter le risque ;
 - **les risques opérationnels** :
 - a) **les risques de non-conformité** (juridiques, de conduite, fiscaux, LCB-FT, liés à la réglementation BRRD, fraudes, de réputation, protection des données personnelles, corruption et de comportement non éthique, etc.) font l'objet d'une cartographie, de procédures et de contrôles spécifiques, ainsi que d'un suivi dans des comités dédiés. Un reporting au niveau du Comité des risques du Conseil d'administration et/ou du Comité exécutif assure le respect des seuils d'alerte et des limites, fixés à un niveau faible dans l'objectif de minimiser tout risque de sanctions et d'atteinte à l'image et à la réputation du groupe,
 - b) **les risques informatiques et de continuité d'activité** font l'objet de contrôles et de tests réguliers notamment en termes de sécurité informatique pour assurer la capacité du groupe Mobilize F.S. à maintenir ses activités, et à limiter les pertes en cas de perturbation grave. Les résultats et la mise en œuvre des plans de remédiation sont encadrés par des limites et font l'objet de suivi dans un comité dédié.
- Les « interconnexions » externes avec les tiers qui fournissent des services significatifs au groupe Mobilize F.S. concernent principalement : les réseaux de concessionnaires, les fournisseurs de solutions techniques pour les systèmes de dépôts de la clientèle (particuliers) du groupe Mobilize F.S., les partenaires bancaires et d'assurance (par le biais de joint-ventures ou non), Renault pour son infrastructure informatique, etc. Les services externalisés essentiels reposent sur des contrats et des partenaires solides, ainsi que sur la préparation d'une solution alternative (substituabilité du fournisseur et/ou réversibilité de la prestation), ce qui signifie que la continuité du service serait maintenue.
- Les « interconnexions » internes concernent deux domaines principaux :
- le financement : RCI Banque S.A. joue le rôle de centrale de refinancement, emprunte sur les marchés puis met à disposition de certaines de ses filiales et succursales les fonds dont celles-ci ont besoin pour financer leur activité. Symétriquement les entités du groupe qui collectent de l'épargne ou réalisent des titrisations, ainsi que les compagnies d'assurance, déposent leurs excédents chez RCI Banque S.A. ;
 - les systèmes d'information : des solutions informatiques internes sont fournies par certains pays aux entités du groupe, comme Mobilize F.S. France pour le système de gestion de l'activité Réseaux et le système comptable.

3.2.4 Test de résistance

Les stress tests, tests de résistance, ou simulations de crises constituent une mesure privilégiée de la résilience du groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du management des risques. Les stress tests s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques, sévères mais plausibles.

Le dispositif de stress tests comprend :

- un stress global dans le cadre du processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) qui est réalisé dans le cadre de l'exercice réglementaire en début d'année et de façon trimestrielle sur le reste de l'année. Il couvre l'ensemble des activités du groupe et s'appuie en 2023 sur plusieurs scénarios principaux : un scénario central basé sur la trajectoire budgétaire, un scénario de stress macro-économique, deux scénarios idiosyncratiques fondés notamment sur le risque de transition (scénario Climatique) et sur les risques d'interruption d'activité (scénario

Cyber-résilience), un scénario combiné qui intègre une combinaison d'effets macroéconomiques et idiosyncratiques, et un test de résistance inversé. Les projections des pertes potentielles au titre des risques de l'établissement sont estimées sur une période de trois ans ;

- des stress tests de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé ;
- des stress tests appréhendant la sensibilité du groupe au risque de taux et de change. Le risque de taux est mesuré à l'aide de scénario de translation et de déformation des courbes de taux ;
- des stress-tests définis par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et mis en œuvre dans le cadre de la supervision BCE (Banque Centrale Européenne) sur la base d'une méthodologie commune aux banques participantes.

3.2.5 Politique de rémunération

EU REMA — Politique de rémunération

La politique de rémunération des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S. est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations s'est réuni six fois au cours de l'année 2023. Il est composé au 31 décembre 2023 de G. de Ficchy, P. Buros et L. Poiron. La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé. La composante variable quant à elle a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe Mobilize F.S. La rémunération variable est plafonnée à un pourcentage du salaire fixe. Ce pourcentage est systématiquement inférieur ou égal à 100 %, le groupe Mobilize F.S. respecte donc la réglementation sur les rémunérations variables.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sur l'exercice 2023 sont : le RORWA (« Return on risk weighted assets » ou en français le rendement des actifs pondérés en fonctions des risques) en consolidé groupe, la contribution commerciale divisée par le nombre d'immatriculation en consolidé groupe et par pays, le montant de la marge opérationnelle mesurée par pays et en consolidé groupe, l'écart de taux de pénétration de financements sur les immatriculations de véhicules électriques d'une part et de véhicules thermiques et hybrides d'autre part (mesuré au niveau groupe) ; le % de frais de fonctionnement au niveau groupe et au niveau pays sur encours productifs moyen, le NPS « Net promoter Score » par pays et en consolidé groupe, l'indicateur RCS « Risques, Conformité et Sécurité », qui mesure par pays et en consolidé la réalisation des actions relatives aux Risques, à la Conformité et à la Sécurité ; la contribution individuelle aux objectifs des différentes directions, évaluée par le supérieur hiérarchique.

Sur l'exercice 2023, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 107. Leur rémunération fixe en 2023 représente un total de 12 755 345 €. Leur rémunération variable en 2023 représente un total de 5 482 105, soit 43 % du total de la rémunération fixe, ou encore 30 % du total de leur rémunération fixe et variable. Les activités du groupe Mobilize

F.S. portent exclusivement sur le financement et les services automobiles. Ceci constitue un domaine d'activité dans lequel les sous-domaines d'activité ne présentent pas de différences significatives. En outre, la politique de rémunération est identique sur l'ensemble du périmètre du groupe Mobilize F.S. De ce fait, il n'y a pas lieu de ventiler ces rémunérations par domaine d'activité. Selon les catégories de postes, ces rémunérations se décomposent de la manière suivante :

- Comité exécutif : total rémunération fixe = 2 189 100 € ; total rémunération variable = 2 133 382 € ;
- fonctions de contrôle : total rémunération fixe = total rémunération fixe = 1 265 115 € ; total rémunération variable = 331 034 € ;
- fonctions Corporate hors COMEX et contrôle : total rémunération fixe = 1 454 918 € ; total rémunération variable = 548 786 € ;
- autres postes : total rémunération fixe = 7 272 013 € ; total rémunération variable = 2 271 903 €.

En 2023, les administrateurs externes du Conseil d'administration ont perçu une rémunération au titre de leur mandat à hauteur de 316 000 €. En 2023, Un salarié a perçu une rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 € pour l'exercice de ses fonctions.

Une partie de la rémunération variable des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S. fait l'objet d'un différé dont la durée a été réactualisée, à compter de l'exercice 2021, de trois à cinq ans au-delà du premier versement qui lui-même intervient à l'issue de l'exercice de référence. La politique d'étalement des rémunérations variables a été actualisée à partir de l'exercice 2021 et ce en application de la directive (UE) 2019/878.

Pour mémoire, RCI Banque S.A. a mis en place une politique d'étalement des rémunérations variables à compter de l'exercice 2016, avec une première application début 2017. La Politique d'étalement des rémunérations variables ne s'applique qu'aux bénéficiaires éligibles à une rémunération variable d'un montant supérieur à 50 000 € ou qui représente plus d'un tiers de la rémunération annuelle totale ; 40 % de la rémunération variable est alors différée sur une période de cinq années depuis 2021 comme indiqué ci-dessus.

Les montants différés sont acquis, à condition que RCI Banque S.A. ait atteint un certain niveau de performance,

a) exprimé en pourcentage de l'encours productif moyen :

De l'exercice 2018 à l'exercice 2020, le montant libéré au cours de chacune des trois années de différé est payé en totalité par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné.

À compter de l'exercice 2021, le montant libéré au cours de chacune des cinq années de différé est payé en totalité par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné ;

b) exprimé en pourcentage de du niveau moyen de RORWA (rendement des actifs pondérés par le risque) :

À compter de l'exercice 2022, le montant libéré au cours de chacune des cinq années de différé est payé en totalité par le versement d'instruments RCI (numéraire indexé sur l'évolution des fonds propres comptables de RCI Banque) à l'exception de la 3^e année de différé payée en actions Renault si le bénéficiaire en a obtenues. Le niveau d'acquisition et de versement des LTI Renault dépendent de l'atteinte de conditions de performance précisées dans le règlement du plan d'attribution d'actions de performance Renault.

Toute rémunération attribuée sous forme d'instruments RCI fait l'objet d'une période de rétention de douze mois à compter de son acquisition.

Des exercices 2019 à 2021 :

En cas d'événement grave affectant la solvabilité du groupe Mobilize F.S., le Bénéficiaire peut, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, voir la valeur des fonds affectés au Compte à Terme Subordonné réduite à zéro de manière définitive et la rémunération y afférente perdue. Dans une telle hypothèse, un retrait des fonds à l'issue de la période de blocage est, en conséquence, impossible et aucune rémunération ne sera due.

Le Compte à Terme Subordonné sera totalement effacé et verra sa valeur de remboursement réduite à zéro en cas de survenance d'un des événements ci-dessous :

- le Ratio de Solvabilité CET1, défini selon les termes de l'article 92 (1) (a) du CRR, est inférieur à 7 % ;
- le régulateur bancaire met en œuvre une Procédure de Résolution à l'encontre de RCI Banque S.A.

Enfin, lorsque le Bénéficiaire fait l'objet d'une enquête et/ou d'une procédure disciplinaire en raison d'un potentiel manquement ou acte ou faute qui aurait pu avoir un impact direct ou indirect sur le Résultat Avant Impôt ou la Marge Opérationnelle du groupe Mobilize F.S., ou qui pourrait caractériser un défaut d'honorabilité ou de compétence, l'attribution du montant différé est suspendue jusqu'à ce que les résultats de l'enquête ou de la procédure disciplinaire soient connus. Dans l'hypothèse où aucun manquement ou aucune faute ne serait caractérisé et en l'absence de sanction, l'éligibilité du Bénéficiaire à la rémunération différée serait maintenue. Dans le cas contraire, le Bénéficiaire ne serait plus éligible à cette rémunération différée.

À compter de l'exercice 2022 :

Les parts non encore versées de la rémunération variable seront réduites à zéro en cas de survenance d'un des événements ci-dessous : le Ratio de Solvabilité CET1, défini selon les termes de l'article 92 (1) (a) du CRR, est inférieur au seuil défini pour l'entrée en Plan de Rétablissement, soit l'exigence réglementaire majorée du « shortfall » en AT1 & T2 + 5 bps où le régulateur bancaire met en œuvre une Procédure de Résolution à l'encontre de RCI Banque. Une condition de présence à l'acquisition définitive des parts différées a été introduite sauf en cas de départ à la retraite ou de décès.

Ainsi, compte tenu de l'organisation interne du groupe Mobilize F.S. et de la nature, l'étendue et la faible complexité de ses activités, RCI Banque S.A. a depuis 2016 mis en place, pour les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque, une politique de rémunération qui garantit un principe de versement différé et conditionnel. Ce principe sera régulièrement réévalué si l'exposition aux risques devait évoluer.

À compter de l'exercice 2021, cette politique d'étalement des rémunérations variables est actualisée afin de prendre en compte les modifications apportées à la directive 2013/36/UE par la directive (UE) 2019/878, dont la transposition a pris effet le 29 décembre 2020. En 2022, cette politique a été réajustée avec l'intégration des dispositifs de rétention à long terme (LTI).

À fin 2023, en application des dispositions ci-dessus, la situation des rémunérations différées est la suivante :

- au titre de l'exercice 2019, les montants différés déterminés en 2020 représentent un total de 510 549 €, étalé sur les années 2021, 2022 et 2023. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2023 sous réserve de confirmation ont été confirmés et versés en totalité, à hauteur de 170 183 €. Il n'y a plus aucun montant restant différé au-delà de 2023 au titre de 2019 ;
- au titre de l'exercice 2020, les montants différés déterminés en 2021 représentent un total de 205 422 €, étalés sur les années 2022, 2023 et 2024. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2023 sous réserve de confirmation ont été confirmés et versés à hauteur de 68 474 €. Les montants qui restent différés au titre de l'exercice 2020 sur l'année 2024 s'élèvent à 68 474 € ;
- au titre de l'exercice 2021, les montants différés déterminés en 2022 représentent un total de 611 848 €, étalés sur les années 2023 à 2027. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2023 sous réserve de confirmation ont été confirmés et versés à hauteur de 122 370 €. Les montants qui restent différés au titre de l'exercice 2020 sur l'année 2024 à 2027 s'élèvent à 489 478 € ;
- au titre de l'exercice 2022, les montants différés déterminés en 2023 représentent un total de 1 821 125 €, étalés sur les années 2024 à 2029 ;
- ainsi, à fin 2023, il n'y a plus aucun différé au titre de l'exercice 2019, et au titre de l'ensemble des exercices 2020, 2021 et 2022, les montants différés sur les années 2024 à 2029 représentent un total 2 480 428 €.

Parmi les personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S., 2 535 853 € d'indemnités de départ ont été versées en 2023.

/ EU REM 1 — RÉMUNÉRATIONS OCTROYÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER

		a	b	c	d
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la Direction générale	Autres membres du personnel identifiés
Rémunération fixe					
1	Nombre de membres du personnel identifiés	9	3	8	87
2	Rémunération fixe totale	119 000	852 731	1 336 369	10 447 245
3	Dont : en numéraire	119 000	852 731	1 336 369	10 447 245
4	(Sans objet dans l'UE)				
EU-4a	Dont : actions ou droits de propriété équivalents				
5	Dont : instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents				
EU-5x	Dont : autres instruments				
6	(Sans objet dans l'UE)				
7	Dont : autres formes				
8	(Sans objet dans l'UE)				
Rémunération variable					
9	Nombre de membres du personnel identifiés				
10	Rémunération variable totale	197 000	1 212 918	920 464	3 151 723
11	Dont : en numéraire	197 000	308 896	283 855	1 769 100
12	Dont : différée				
EU-13 a	Dont : actions ou droits de propriété équivalents				
EU-14 a	Dont : différée				
EU-13b	Dont : instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents				
EU-14b	Dont : différée				
EU-14x	Dont : autres instruments		860 896	477 046	1 093 685
EU-14y	Dont : différée		595 125	238 383	595 263
15	Dont : autres formes		43 125	159 563	288 938
16	Dont : différée		43 125	159 563	288 938
17	Rémunération totale (2 + 10)	316 000	2 065 648	2 256 833	13 598 968

/ EU REM2 — VERSEMENTS SPÉCIAUX AUX MEMBRES DU PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (PERSONNEL IDENTIFIÉ)

	Organe de direction – Fonction de surveillance	Autres membres du personnel identifiés
Rémunérations variables garanties octroyées		
Rémunérations variables garanties octroyées — Nombre de membres du personnel identifiés		
Rémunérations variables garanties octroyées — Montant total		
Dont rémunérations variables garanties octroyées qui ont été versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes		
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice		
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés		
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Montant total		
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice		
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés		3
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Montant total		2 535 853
Dont versées au cours de l'exercice		2 535 853
Dont différées		
Dont indemnités de départ versées au cours de l'exercice qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes		

/ EU REM3 — RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

	a	b	c	d	e	f	EU - g	EU - h
	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
Rémunérations différées et retenues								
1	Organe de direction - Fonction de surveillance							
2	En numéraire							
3	Actions ou droits de propriété équivalents							
4	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents							
5	Autres instruments							
6	Autres formes							
7	Organe de direction - Fonction de gestion	968 769	131 093	837 676			131 093	
8	En numéraire							
9	Actions ou droits de propriété équivalents							
10	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents							
11	Autres instruments	925 643	131 093	794 550			131 093	
12	Autres formes	43 126		43 126				
13	Autres membres de la Direction générale	499 810	46 188	453 621			46 188	
14	En numéraire							
15	Actions ou droits de propriété équivalents							
16	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents							
17	Autres instruments	205 754	46 188	159 566			46 188	
18	Autres formes	294 055		294 055				
19	Autres membres du personnel identifiés	1 372 875	183 745	1 189 131			183 745	
20	En numéraire							
21	Actions ou droits de propriété équivalents							
22	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents							
23	Autres instruments	1 083 933	183 745	900 189			183 745	
24	Autres formes	288 942		288 942				
25	MONTANT TOTAL	2 841 454	361 026	2 480 428			361 026	

/ EU REM4 — RÉMUNÉRATIONS DE 1 M€ OU PLUS PAR EXERCICE

		a
En euros		Membres du personnel identifiés comme à hauts revenus conformément à l'article 450, point i), du CRR.
1	de 1 000 000 à moins de 1 500 000	1
2	de 1 500 000 à moins de 2 000 000	0
3	de 2 000 000 à moins de 2 500 000	0
4	de 2 500 000 à moins de 3 000 000	0
5	de 3 000 000 à moins de 3 500 000	0
6	de 3 500 000 à moins de 4 000 000	0
7	de 4 000 000 à moins de 4 500 000	0
8	de 4 500 000 à moins de 5 000 000	0
9	de 5 000 000 à moins de 6 000 000	0
10	de 6 000 000 à moins de 7 000 000	0
11	de 7 000 000 à moins de 8 000 000	0
x	Ajouter, le cas échéant, autant de fourchettes de rémunération supplémentaires que nécessaire.	0

/ EU REM5 — INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (PERSONNEL IDENTIFIÉ)

	a	b	c	d
	Rémunérations dans l'organe de direction			Domaines d'activité
	Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement
1	Nombre total de membres du personnel identifiés			
2	9	3	12	
3	Dont : membres de l'organe de direction			
4	Dont : autres membres de la Direction générale			
5	Dont : autres membres du personnel identifiés			
5	RÉMUNÉRATION TOTALE DES MEMBRES DU PERSONNEL IDENTIFIÉS			
	3 16 000	2 065 648	2 381 648	
6	197 000	1 212 918	1 409 918	
7	119 000	852 731	971 731	

e	f	g	h	i	j
Domaines d'activité					
Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions transversales	Fonctions de contrôle interne indépendant	Tous les autres	Total
					107
		6	2		
38		12	11	27	
5 852 361		4 260 537	1 596 149	4 146 755	
1 329 717		1 469 250	331 034	942 186	
4 522 644		2 791 287	1 265 115	3 204 569	

01.

02.

03.

04.

05.

06.

3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

3.3.1 Champ d'application – périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS, à l'exception des dérogations décrites ci-dessous au titre des méthodes de consolidation prudentielle du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas opté pour l'option dite des « conglomérats » ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

Les sociétés d'assurances implantées à Malte sont mises en équivalence conformément à l'article 18.7 du CRR.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent prudemment

consolidées par intégration proportionnelle conformément à l'article 18.4 du CRR. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les États financiers consolidés. L'entité turque ORFIN ainsi que l'entité britannique SVGH nouvellement acquise en novembre 2023 sont consolidées par intégration proportionnelle dans le périmètre réglementaire (voir tableau LI3).

En ce qui concerne les ratios de liquidité, seules sont retenues les entités en intégration globale dans le périmètre prudentiel, conformément à l'article 18.1 du CRR.

Les entités consolidées étant les mêmes entre le périmètre comptable et prudentiel et les différences entre méthodes de consolidation n'impactant pas les différents composants des fonds propres, aucune différence n'est à constater entre les deux périmètres de consolidation en ce qui concerne les fonds propres.

/ EU LI1 – DIFFÉRENCES ENTRE LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE ET MISE EN CORRESPONDANCE DES CATÉGORIES DES ÉTATS FINANCIERS AVEC LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments soumis au :				
			Risque de crédit	Risque de crédit de contre-partie	Dispositions relatives à la titrisation	Risque de marché	Non soumis ou soumis à déduction des fonds propres
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g
Actif							
1	Caisse et Banques centrales	4 733	4 733	4 733			
2	Instruments dérivés	225	252		252		
3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	483	281	281			
4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	143	117	117			
5	Titres au coût amorti						
6	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539	1 528	1 528			
7	Prêts et créances sur la clientèle	53 851	54 015	54 047			(32)
8	Créances d'impôts courants	410	88	88			
9	Créances d'impôts différés	249	197	183			14
10	Contrats d'assurance et réassurance actifs	33					
11	Comptes de régularisation et actifs divers	1 583	1 896	1 851			45
12	Actifs non courants destinés à être cédés						
13	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	97	368	368			
14	Opérations de location opérationnelle	1 564	1 564	1 564			
15	Immobilisations corporelles et incorporelles	150	151	108			43
16	Écarts d'acquisition	136	153				153
17	TOTAL ACTIF	65 196	65 344	64 869	252		223

En millions d'euros		Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments soumis au :				
				Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Risque de marché	Non soumis ou soumis à déduction des fonds propres
		a	b	c	d	e	f	g
Passif								
1	Banques centrales	2 375	2 375					2 375
2	Instruments dérivés	289	351					351
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	62						
4	Dettes envers les établissements de crédit	2 275	2 276					2 276
5	Dettes envers la clientèle	29 312	29 818	52				29 766
6	Dettes représentées par un titre	20 316	20 316					20 316
7	Dettes d'impôts courants	189	61					61
8	Dettes d'impôts différés	772	692					692
9	Comptes de régularisation et passifs divers	1 880	1 912	5				1 907
10	Dettes liées aux actifs destinés à être cédés							
11	Provisions	182	151					151
12	Contrats d'assurance et réassurance passifs	151						
13	Dettes subordonnées	893	893					893
14	Capitaux propres	6 500	6 500					6 500
15	TOTAL PASSIF	65 196	65 344	57				65 287

/ EU LI2 – PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRES ET LES VALEURS COMPTABLES DES ÉTATS FINANCIERS

En millions d'euros		Total	Éléments soumis au :			
			Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
		a	b	c	d	e
1	Valeur comptable des actifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	65 121	64 869	252		
2	Valeur comptable des passifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	57	57			
3	MONTANT TOTAL NET SELON LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE	65 064	64 812	252		
4	Montants hors bilan	3 106	3 106			
5	Différences de valorisation	(1)	(1)			
6	Différences dues à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà incluses dans la ligne 2					
7	Écarts découlant de la prise en compte des provisions	750	750			
8	Différences dues à l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	(703)	(703)			
9	Différences dues aux facteurs de conversion du crédit	(527)	(527)			
10	Différences dues aux titrisations avec transfert de risque					
11	Autres différences	334	(6)	340		
12	MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES	68 023	67 431	592		

/ EU LI3 – RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (ENTITÉ PAR ENTITÉ)

Nom de la société	Méthode de consolidation IFRS	Méthode de consolidation prudentielle					Description de la société
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Ni consolidé ni déduit	Déduite	
a	b	c	d	e	f	g	h
RCI Services Ltd	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
RCI Insurance Ltd	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
RCI Life Ltd	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Mise en équivalence		X				Établissement de crédit
Select Vehicle Group Holding Limited	Mise en équivalence		X				Société Holding – activités financière et d'assurance

/ EU LIA – EXPLICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 436, point b), du CRR.	(a)	Différences entre les colonnes a) et b) dans le modèle EU LI1	<p>Les principales différences entre les deux colonnes du tableau EU LI1 proviennent des différences de méthode de consolidation des Joint Venture turque et britannique et des entreprises d'assurance :</p> <p>Les entités turque et britannique sont mises en équivalence dans le périmètre comptable et en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, tous deux étant en contrôle conjoint.</p> <p>Les sociétés d'assurance sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel mais sont en intégration globale dans le périmètre comptable.</p> <p>De fait, les prêts et créances à la clientèle sont supérieurs sur le périmètre prudentiel.</p>
Article 436, point d), du CRR	(b)	Informations qualitatives sur les principales sources de différences entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation réglementaire présentées dans le modèle EU LI2	<p>Les différences principales proviennent de l'ajout d'éléments de hors-bilan (engagements de financements donnés à la clientèle) pondérés du FCEC, des techniques d'atténuation du risque de crédit (voir partie 3.7) et de la non-prise en compte des dépréciations dans le cadre de la méthode avancée (art. 166).</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur la ligne « Autres » se trouvent essentiellement les expositions supplémentaires calculés dans le cadre du risque de crédit de contrepartie (SA CCR).

/ EU LIB – AUTRES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE CHAMP D'APPLICATION

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 436, point f), du CRR	(a)	Obstacle au transfert rapide de fonds propres Obstacle au remboursement rapide d'engagements au sein du groupe	<p>Sauf existence de restrictions pouvant être imposées par le régulateur local, il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales.</p> <p>Pas d'obstacle au remboursement d'engagements au sein du groupe</p>
Article 436, point g), du CRR	(b)	Filiales non incluses dans le périmètre de consolidation dont les fonds propres effectifs sont inférieurs aux fonds propres réglementaires	Toutes les filiales bancaires sont consolidées
Article 436, point h), du CRR	(c)	Recours à la dérogation visée à l'article 7 du CRR ou à la méthode individuelle de consolidation prévue à l'article 9 du CRR	RCI Banque S.A. et DIAC SA ont tous les deux reçu une dérogation à l'application des exigences prudentielles sur base individuelle.
Article 436, point g), du CRR	(d)	Montant total de la différence négative éventuelle entre les fonds propres réglementaires et les fonds propres effectifs de l'ensemble des filiales non incluses dans la consolidation	Toutes les filiales bancaires sont consolidées

3.3.2 Ratio de solvabilité

Ratio de solvabilité (fonds propres et exigences)

Le groupe a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1^{er} janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

Le groupe respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité global « pilier I » s'établit à 16,05 % au 31 décembre 2023 (dont Core Tier one 13,88 %) contre 16,84 % au 31 décembre 2022 (dont Core Tier one 14,47 %).

Ces ratios incluent les bénéfices intermédiaires à fin décembre 2023, nets de la quote-part du dividende annuel que RCI Banque S.A. a prévu de distribuer à son actionnaire, conformément à l'article 26.2 du CRR et aux conditions de la décision BCE 2015/4.

La baisse du ratio global s'explique par l'augmentation des REA (+ 3 322 M€) due en grande partie à la hausse des expositions crédit sur les segments entreprises (+ 1 447 M€) et client de détail (+ 1 128 M€) ainsi qu'à l'application de IFRS 17 aux compagnies d'assurance (+ 377 M€).

Cette hausse de REA est partiellement compensée par une hausse des fonds propres CET1 (+ 247 M€) liée à l'intégration du résultat annuel déduit du dividende prévisionnel (+ 187 M€), à l'application IFRS 17 (+ 151 M€) et à la hausse des écarts EL/PROV⁽¹⁾ (- 70 M€).

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

Le groupe Mobilize F.S. doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- un coussin de conservation à 2,5 % du total des expositions pondérées en risque ;
- un coussin contracyclique (0,54 % à fin 2023) appliqué sur les expositions sur certains pays décrits dans le tableau CCyB1.

Notification par la BCE de la décision SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)

En fin d'année 2023, la Banque Centrale Européenne a notifié à RCI Banque S.A. sa décision relative au niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du pilier 2 (P2R - « Pillar 2 Requirement ») pour l'année 2024. Il s'établit à 2,00 %, applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le groupe Mobilize F.S. a reçu, en décembre 2023, la notification définitive de l'ACPR concernant la décision du Conseil de Résolution Unique (CRU) sur la détermination des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) pour RCI Banque S.A. et DIAC SA. Celles-ci sont fixées à 10,00 % des risques pondérés (TREA) et 3 % de l'exposition au ratio de levier (LRE) pour RCI Banque S.A., et elles sont fixées à 8 % des risques pondérés (TREA) et 3 % de l'exposition au ratio de levier pour Diac SA. Elles s'entendent à titre individuel. RCI Banque S.A. et Diac SA satisfont à l'ensemble de ces exigences.

1) EL/PROV : excédent (impact CET1) ou insuffisance (impact T2) de pertes anticipées sur les ajustements de valeur tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR.

/ EU CCYB1 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE

	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché		Expositions de titrisation au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes		
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f
010	Ventilation par pays					
Argentine	115					115
Autriche	671					671
Belgique	294					294
Brésil	1 793					1 793
Suisse	1 025					1 025
République Tchèque	185					185
Allemagne	719	8 628				9 346
Espagne	435	4 221				4 656
France	1 787	19 227				21 014
Grande-Bretagne	1 249	5 584				6 833
Hongrie	55					55
Irlande	545					545
Inde	37					37
Italie	832	6 680				7 512
Corée du Sud	145	874				1 020
Luxembourg	71					71
Maroc	537					537
Malte	314					314
Pays-Bas	838					838
Pologne	1 082					1 082
Portugal	702					702
Roumanie	373					373
Suède	201					201
Slovénie	221					221
Slovaquie	46					46
Turquie	127					127
Colombie	885					885
Croatie	45					45
20	TOTAL TOUS PAYS	15 329	45 214			60 543

Exigences de fonds propres

Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expo de crédit pertinentes – Titrisation portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin contra-cyclique
g	h	i	j	k	l	m
9			9	118	0,35 %	
42			42	523	1,54 %	
23			23	284	0,84 %	
109			109	1 359	4,01 %	
63			63	791	2,33 %	
11			11	131	0,39 %	2,00 %
309			309	3 859	11,39 %	0,75 %
215			215	2 683	7,92 %	
902			902	11 279	33,28 %	0,50 %
293			293	3 665	10,81 %	2,00 %
4			4	51	0,15 %	
36			36	453	1,34 %	1,00 %
7			7	93	0,27 %	
273			273	3 408	10,05 %	
27			27	339	1,00 %	
7			7	89	0,26 %	0,50 %
33			33	411	1,21 %	
61			61	768	2,26 %	
55			55	689	2,03 %	1,00 %
64			64	798	2,35 %	
48			48	594	1,75 %	
22			22	269	0,79 %	1,00 %
16			16	198	0,58 %	2,00 %
13			13	161	0,48 %	0,50 %
3			3	36	0,11 %	1,50 %
8			8	96	0,28 %	
57			57	715	2,11 %	
3			3	35	0,10 %	1,00 %
2 711			2 711	33 890	100 %	

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD IV.

/ EU CCYB2 – MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

		Montants
En millions d'euros		a
1	Montant total d'exposition au risque	39 752
2	Taux de coussin de fonds propres contractyclique spécifique à l'établissement	0,54 %
3	Exigence de coussin de fonds propres contractyclique spécifique à l'établissement	213

RCI Banque S.A. n'est pas soumise au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique (article 131 de la CRD V) et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique (article 133 de la CRD V).

3.3.3 Fonds propres

Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires.

Le montant de fonds propres sur le périmètre prudentiel est identique au périmètre comptable.

Ce montant de fonds propres est diminué de la prise en compte du dividende prévisionnel distribuable au titre de l'année 2023 à 600 M€.

Sont également déduits des fonds propres les éléments suivants :

a) les principaux filtres prudentiels applicables au groupe :

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie,
- l'exclusion des pertes ou des gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement,
- les ajustements de valorisation prudentiels (PVA). Le groupe Mobilize F.S. applique la méthode simplifiée pour calculer cet ajustement complémentaire, le total des actifs & passifs évalués à la juste valeur représentant moins de 15 Md€ ;

b) les autres déductions :

- comme cela est prévu par l'article 84.2 du CRR, le groupe Mobilize F.S. a choisi de ne pas effectuer le calcul prévu dans l'article 84.1 pour les filiales visées à l'article 81.1. De fait, tous les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1,
- la déduction des impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs,
- les écarts d'acquisition,
- les actifs incorporels nets des impôts différés passifs associés,

- les engagements de paiement irrévocables gagés auprès du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution,
- l'excédent de pertes anticipées tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR,
- les ajustements pour couverture insuffisante des expositions non performantes.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures chacune à la franchise individuelle de 10 % et à la franchise commune de 17,65 % et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Aucun phase-in n'est appliqué.

Les fonds propres de base CET1 de RCI Banque S.A. représentent 86 % des fonds propres totaux.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres de catégorie 2 (Equity Tier 2 « T2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe Mobilize F.S. classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac pour 7 M€, le titre subordonné émis par RCI Banque S.A. en novembre 2019 pour 850 M€ ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6 M€.

/ EU CCA : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES ET D'ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES RÉGLEMENTAIRES
Instruments de fonds propres de catégorie 1

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000131906
Placement public ou privé	Privé
Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Sans objet
Règles CRR après transition	Sans objet
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions ou parts assorties d'un droit de vote émises par des sociétés anonymes, des sociétés privées à responsabilité limitée, des sociétés en commandite simple, en nom collectif ou par actions
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	814 M€
Valeur nominale de l'instrument	Capital de 100 M€ divisé en 1 million d'actions d'une valeur de 100 €
Prix d'émission	Sans objet
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Capital souscrit et réserves liées
Date d'émission initiale	9 août 1974
Perpétuel ou à durée déterminée	à durée déterminée
Échéance initiale	(21 août 2073)
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Dividende
Taux du coupon et indice éventuel associé	sans objet
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Discrétionnaire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Discrétionnaire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

03. LES RISQUES - PILIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

	Informations qualitatives ou quantitatives
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société. (article L. 225-248 du C. com)
Si réduction du capital, totale ou partielle	Partielle
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Définitive
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	1
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Chirographaire
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

Instruments de fonds propres de catégorie 2

		a
		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0013459765
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire		
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	850 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 €
EU-9a	Prix d'émission	100 %
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/11/2019
12	Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
13	Échéance initiale	18/02/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	18/02/2025 100 %
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 18/02/2025 puis flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	2,625 % jusqu'au 18/02/2025, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR + 2,85 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

03. LES RISQUES – PILIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaumentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	2
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet
		a
		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Finance Maroc
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	MA0000094930
2a	Placement public ou privé	Placement Privé
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Marocain
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire		
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	68 MMAD
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 MAD
EU-9a	Prix d'émission	100 %
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/12/2020
12	Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
13	Échéance initiale	30/12/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	30/12/2025 100 %
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	30/12/2026, 30/12/2027, 30/12/2028, 30/12/2029
Coupons/dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux 52 semaines du bon du Trésor Marocain + 1,70 %

19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaumentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

(1) Indiquer « Sans objet » si la question n'est pas applicable.

		a
		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	DIAC S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000047821
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Non
Traitement réglementaire		
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	7 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000 FRF/152,45 €
EU-9a	Prix d'émission	100 %
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif – juste valeur
11	Date d'émission initiale	01/04/1985
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Échéance initiale	Sans objet
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	TAM+0,40 [(dernier résultat net publié/ avant-dernier résultat net publié)- 1] minimum : 100 % du TAM, ne pouvant en tout état de cause être inférieur à 6,50 % maximum : 130 % du TAM
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres participatifs
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Titres subordonnés
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

(1) Indiquer « Sans objet » si la question n'est pas applicable.

De même sont déduits des fonds propres CET1, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires T2 dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe Mobilize F.S.

/ EU CC1 — COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En millions d'euros

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) : instruments et réserves	Montants	Ref CC2
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	814	A
	<i>dont : Type d'instrument 1</i>	100	
	<i>dont : Type d'instrument 2</i>	714	
	<i>dont : Type d'instrument 3</i>		
2	Résultats non distribués	2 145	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	2 753	C
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET 1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET 1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	187	
6	FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET 1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	5 899	
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant -)	(1)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant -)	(184)	Part of E
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)	(14)	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	(52)	
12	Montants résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(89)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant -)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	4	D1
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant -)		
16	Détentions directes et indirectes par un établissement, de ses propres instruments CET 1 (montant -)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	● <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant -)</i>		
EU-20c	● <i>dont : positions de titrisation (montant -)</i>		
EU-20d	● <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant -)</i>		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant -)		
23	● <i>dont : detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>		
25	● <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>		
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant -)		

En millions d'euros

EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET 1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET 1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant -)		
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant -)		
27a	Autres ajustements réglementaires	(46)	
28	TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	(381)	
29	FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	5 518	
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	Montants	Ref CC2
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
31	• dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable		
32	• dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	• dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive		
36	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant -)		
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant -)		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1		
43	TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
44	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
45	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	5 518	
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments	Montants	Ref CC2
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	864	D2
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		

En millions d'euros

50	Ajustements pour risque de crédit		
51	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	864	
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant -)		
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant -)		
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
57	TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
58	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	864	
59	TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	6 382	
60	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	39 752	
	Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	Montants	Ref CC2
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,88 %	
62	Fonds propres de catégorie 1	13,88 %	
63	Total des fonds propres	16,05 %	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,67 %	
65	• dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50 %	
66	• dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,54 %	
67	• dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
EU-67a	• dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
EU-67b	• dont : exigences supplémentaires en matière de fonds propres pour faire face aux risques autres que le risque d'effet de levier excessif	1,13 %	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,04 %	
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	Montants	Ref CC2
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	340	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	183	
	Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	Montants	Ref CC2
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	169	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		

En millions d'euros

79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	129	
	Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)	Montants	Ref CC2
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

01.

02.

03.

04.

05.

06.

/ EU CC2 — RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

En millions d'euros		Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Référence CC1
		a	b	c
Actif				
1	Caisse et Banques centrales	4 733	4 733	
2	Instruments dérivés	225	252	
3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	483	281	
4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	143	117	
5	Titres au coût amorti			
6	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539	1 528	
7	Prêts et créances sur la clientèle	53 851	54 015	
9	Créances d'impôts courants	410	88	
10	Créances d'impôts différés	249	197	
11	Contrats d'assurance et réassurance actifs	33		
12	Comptes de régularisation et actifs divers	1 583	1 896	
13	Actifs non courants destinés à être cédés			
14	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	97	368	
15	Opérations de location opérationnelle	1 564	1 564	
16	Immobilisations corporelles et incorporelles	150	151	
17	• dont : autres actifs incorporels	42	43	E
18	Écarts d'acquisition	136	153	E
19	TOTAL ACTIF	65 196	65 344	
Passif				
1	Banques centrales	2 375	2 375	
2	Instruments dérivés	289	351	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	62		
4	Dettes envers les établissements de crédit	2 275	2 276	
5	Dettes envers la clientèle	29 312	29 818	
6	Dettes représentées par un titre	20 316	20 316	
7	Dettes d'impôts courants	189	61	
8	Dettes d'impôts différés	772	692	
9	Comptes de régularisation et passifs divers	1 880	1 912	
10	Dettes liées aux actifs destinés à être cédés			
11	Provisions	182	151	
12	Contrats d'assurance et réassurance passifs	151		
13	Dettes subordonnées	893	893	
14	• dont : Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit	869	869	D1
15	• dont : T2 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4	4	D2
16	TOTAL PASSIFS	58 696	58 844	
Fonds propres				
1	Capital et primes d'émission	814	814	A
2	Bénéfices non distribués	2 145	2 145	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés	2 753	2 753	C
4	Part groupe du résultat de la période	787	787	
5	Intérêts minoritaires ne donnant pas le contrôle	1	1	
6	TOTAL DES FONDS PROPRES	6 500	6 500	

/ EU PV1 — CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA)

En millions d'euros	Catégorie de risque					AVA de catégorie – Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification	Dont : Total approche principale dans le portefeuille de négociation	Dont : Total approche principale dans le portefeuille bancaire
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement			
AVA de catégorie	a	b	c	d	e	f	g	h		
1	Incertitude sur les prix du marché									
3	Coûts de liquidation									
4	Positions concentrées									
5	Résiliation anticipée									
6	Risque lié au modèle									
7	Risque opérationnel									
10	Frais administratifs futurs									
12	TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)							1		

3.3.4 Exigences en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014. Les exigences en fonds propres varient en fonction de l'évolution du TREA.

/ EU OV1 — VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE

		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales en fonds propres
		12/2023	06/2023	12/2023
En millions d'euros		a	b	c
1	Risque de crédit (hors CCR)	34 796	34 164	2 784
2	• dont : approche standard (SA)	13 358	13 071	1 069
3	• dont : approche NI simple (F-IRB)	139	146	11
4	• dont : approche par référencement			
EU 4a	• dont : actions selon la méthode de pondération simple			
5	• dont : approche fondée/notations internes « avancée » (A-IRB)	21 299	20 947	1 704
6	Risque de Crédit de contrepartie – CCR	440	523	35
7	• dont : approche standard (SA)	80	92	6
8	• dont : approche par modèle interne (IMM)			
EU 8a	• dont : expositions sur une CCP	90	123	7
EU 8b	• dont : risque d'ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	269	307	22
9	• dont : autres risques de contrepartie			
15	Risque de règlement			
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
17	• dont : approche SEC-IRBA			
18	• dont : SEC-ERBA (y compris IAA)			
19	• dont : approche SEC-SA			
EU 19a	• dont : déduction à 1 250 %			
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	1 150	1 078	92
21	• dont : méthode standard	1 150	1 078	92
22	• dont : approche fondée sur les modèles internes			
EU 22a	Grands risques			
23	Risque opérationnel	3 366	3 419	269
EU 23a	• dont : approche élémentaire			
EU 23b	• dont : approche standard (SA)	3 366	3 419	269
EU 23c	• dont : approche par mesure avancée			
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %) Pour information	1 307	1 057	105
29	TOTAL	39 752	39 184	3 180

Les « Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250 %) » ont été intégrés au total « Risque de Crédit (hors CCR) », conformément aux instructions du règlement 2021/637.

3.3.5 Pilotage du capital interne

/ EU OVC — INFORMATIONS ICAAP

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 438, point a), du CRR	(a)	Méthode d'évaluation de l'adéquation des fonds propres	<p>Le suivi du capital économique est assuré par l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Il est conçu comme un processus continu intégré à la gouvernance globale et s'assure de l'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque, sur la base de son évaluation interne.</p> <p>L'ICAAP combine les principaux processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • processus d'évaluation des risques : RCI Banque S.A. analyse l'ensemble des expositions aux risques composant les risques réglementaires : risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché et autres risques dont le besoin en fonds propres peut être évalué par des mesures quantitatives ou qualitatives. Le processus d'évaluation des risques et les résultats sont conformes au cadre de gestion des risques ; • processus de définition des scénarios de référence et stressés : RCI Banque S.A., en cohérence avec le processus budgétaire et sa stratégie, définit les hypothèses du scénario de référence et des scénarios stressés retenus pour les prévisions ; • processus de calcul de l'adéquation des fonds propres économiques : le groupe, risque par risque, évalue régulièrement les besoins en fonds propres économiques. La comparaison est effectuée entre les exigences de fonds propres économiques et les exigences de fonds propres réglementaires ; • processus d'attribution : RCI Banque S.A. s'assure que les besoins économiques sont respectés sur le périmètre concerné ; • le processus d'analyse d'impact sur le capital économique de tout investissement stratégique.
Article 438, point c), du CRR	(b)	À la demande de l'autorité compétente pertinente, le résultat du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de l'établissement	Non applicable

3.3.6 Ratio de levier

La réglementation Bâle III/CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit règlement « CRR2 »). Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors

bilan évalués selon une approche prudentielle. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (article 433 du CRR) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

La mise en œuvre d'une exigence réglementaire minimale de 3 % pour le ratio de levier a été entérinée avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2/CRD V).

Le ratio de levier du groupe, estimé selon les règles CRR/CRD et intégrant l'acte délégué d'octobre 2014, atteint 8,16 % au 31 décembre 2023.

/ EU LR1 – LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

		31/12/2023
En millions d'euros		a
1	TOTAL DE L'ACTIF SELON LES ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS	65 196
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	148
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	413
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	2 619
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(1)
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	
12	Autres ajustements	(736)
13	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	67 640

Le groupe Mobilize F.S. ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429 bis du CRR.

/ EU LR2 – LRCOM : RATIO DE LEVIER — DÉCLARATION COMMUNE

		31/12/2023	30/06/2023
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)		a	b
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	64 670	62 058
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(337)	(375)
7	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)	64 334	61 683
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	384	544
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	303	310
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	EXPOSITIONS TOTALES SUR DÉRIVÉS	687	855
EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	EXPOSITIONS TOTALES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES		
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 110	4 168
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(491)	(503)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
22	EXPOSITIONS DE HORS BILAN	2 619	3 665
EXPOSITIONS EXCLUES			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		

		31/12/2023	30/06/2023
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)		a	b
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22K	(TOTAL DES EXPOSITIONS EXEMPTÉES)		
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23	Fonds propres de catégorie 1	5 518	5 465
24	Mesure de l'exposition totale	67 640	66 203
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (en %)	8,16 %	8,25 %
EU-25	Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement – Investissements du secteur public) (en %)	8,16 %	8,25 %
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (en %)	8,16 %	8,25 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (en %)		
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)		
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET 1		
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)		
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (en %)		
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	67 640	66 203
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	67 640	66 203
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,16 %	8,25 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,16 %	8,25 %

/ EU LR3 – LRSPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

		31/12/2023
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)		a
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT:	64 670
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	64 670
EU-4	● Obligations garanties	
EU-5	● Expositions considérées comme souveraines	5 713
EU-6	● Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	41
EU-7	● Établissements	1 610
EU-8	● Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
EU-9	● Expositions sur la clientèle de détail	37 826
EU-10	● Entreprises	17 021
EU-11	● Expositions en défaut	556
EU-12	● Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 904

/ EU LRA : PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	Le groupe Mobilize F.S. suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.
Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement	Le groupe Mobilize F.S. présente un ratio de levier Bâle III à 8,16 % à fin décembre 2023 contre 8,25 % à fin juin 2023. Le ratio diminue sous l'effet de la hausse de la valeur exposée au risque, à 67,6 Md€ (+ 1,4 Md€ vs. fin juin 2023).

3.3.7 Pilotage du ratio de levier

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre l'objectif de 8 % minimum de ratio que s'est fixé le groupe, supérieur au minimum de 3 % entériné avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2/CRD V). Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé.

3.4 Risque de crédit

/ EU CRA : INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives

- | | | |
|-----|---|--|
| (a) | Dans la brève déclaration sur les risques soumise conformément à l'article 435, paragraphe 1, point f), du CRR, indiquer comment le modèle d'entreprise donne naissance aux composants du profil de risque de crédit de l'établissement. | Le groupe Mobilize F.S. a défini une limite globale de coût du risque de crédit pour l'ensemble de ses activités de financement de 1 % des actifs productifs moyens.

La typologie de financement réalisée sur la clientèle (prêts affectés à l'achat de véhicules neufs ou d'occasion) et le cadre de gestion rigoureux du financement des réseaux de concessionnaires permettent à Mobilize F.S. d'enregistrer un coût du risque inférieur à 0,5 % en moyenne de cycle.

Le business model du groupe Mobilize F.S. qui vise à accompagner les ventes des constructeurs du Groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi par des offres de financement et services attractifs et une qualité de service élevée permet d'atteindre une clientèle premium et un taux d'intervention élevé.

Le groupe Mobilize F.S. s'appuie par ailleurs sur une grande connaissance des réseaux de concessionnaire pour parfaitement contrôler ses risques sur cette catégorie d'exposition.

La présence du groupe Mobilize F.S. dans certains pays ou régions (Maroc, Amérique Latine) augmente un peu le risque de crédit du groupe. |
| (b) | Dans la présentation des stratégies et processus visant à gérer le risque de crédit et des politiques destinées à couvrir et atténuer le risque conformément à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, indiquer les critères et l'approche utilisés pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer les limites en matière de risque de crédit. | Dans le cadre de la politique de risque de crédit du groupe, les objectifs de chaque pays en matière de risque à l'origination et de coût du risque comptable sont décidés lors des phases budgétaires et de révisions (processus budgétaire annuel et deux processus de révision chaque année). Ces objectifs tiennent compte des conditions de marché, la tarification devant permettre d'atteindre les objectifs de rentabilité sur actifs pondérés.

Les seuils d'alerte en matière de risque de crédit sont basés sur les engagements budgétaires. |

Informations qualitatives

(c) Lors de la présentation de la structure et de l'organisation de la fonction de gestion des risques conformément à l'article 435, paragraphe 1, point b), du CRR, indiquer la structure et l'organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit.	<p>Au niveau du siège, la Direction crédit et data management est organisée en six départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le Département modélisation réglementaire : développe, contrôle et backteste les modèles IRB-A et de provisionnement IFRS 9 ; présente semestriellement la performance des modèles au Comité exécutif ; demande la validation des modèles IRB-A selon la gouvernance définie ; ● le Département données et projets risques de crédit : est le responsable fonctionnel du calcul mensuel des RWA sur le périmètre IRB-A, du provisionnement IFRS 9 pour tous les pays et des déclarations Anacredit pour certains pays ; pilote des projets à travers des comités ad hoc, comme BCBS239, Loan Origination & Monitoring, Clients connectés ; ● le Département des données a pour objectif la création de valeur par la meilleure utilisation des données : en fournissant et animant un cadre de gouvernance des données groupe pour rendre les données fiables et interopérables, en industrialisant les chaînes de traitement des données, et en mettant à disposition de l'ensemble du groupe outils, méthodes et compétences Data Science ; ● le Département des réseaux et engagements corporate groupe : analyse les dossiers au-delà des délégations de pouvoirs des pays pour la clientèle Réseau et pour les entreprises SME/Corporate, soumet les dossiers au Comité des engagements groupe en fonction des délégations de pouvoir, gère le risque et encadre les politiques de crédit aux concessionnaires ; ● le Département crédit et scoring clientèle. <p>Ces deux derniers départements ont en commun de définir sur leur périmètre respectif (le financement des concessionnaires et des importateurs pour le premier, le financement Grand Public et Entreprises pour le second) les règles groupe en matière de risque de crédit en fonction des évolutions réglementaires et de conformité, émettent un avis risque sur les nouveaux produits, contrôlent le provisionnement IFRS 9, surveillent les limites établies dans le cadre de l'appétence au risque (RAF) et valident les plans d'action lorsque le niveau de risque est au-dessus du seuil d'alerte, informent le Comité exécutif lors des comités de crédit mensuels et les membres du Conseil d'administration lors des Comités des risques du Conseil d'administration trimestriels. Par ailleurs le Département crédit et scoring clientèle est aussi en charge du développement des scores liés aux processus de crédit (octroi, fraudes, détection de clients fragiles, recouvrement) pour les segments Grand Public et Entreprises.</p> <p>Au niveau des entités locales, l'organisation type se compose d'une direction en charge du risque Clientèle (Particuliers et Entreprises autres que les concessionnaires) et d'une autre direction en charge du risque Réseaux (concessionnaires et importateurs). Dans les pays avec les encours les plus élevés, une autre organisation est possible avec une direction en charge de l'acceptation des nouveaux financements et de la gestion du financement Réseaux, et une autre direction en charge du risque de crédit Clientèle et du recouvrement.</p> <p>La fonction de contrôle du risque de crédit est organisée et structurée comme décrit en partie 3.3.2 Organisation du contrôle des risques et en section (d) de ce tableau.</p>
--	--

01.

02.

03.

04.

05.

06.

Informations qualitatives

(d) Lors de la présentation de l'autorité, du statut et des autres dispositions adoptées pour la fonction de gestion des risques conformément à l'article 435, paragraphe 1, point b), du CRR, spécifier les liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne.	<p>La Direction de la gestion des risques assume la fonction de contrôle des risques. À ce titre, elle veille à la cohérence des politiques de risques avec le Risk Appetite Framework ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de l'établissement. Elle influence et challenge les fonctions de pilotage des risques sur leurs méthodologies ainsi que sur les décisions relatives à la prise des risques. Elle contrôle en second niveau l'adéquation du pilotage des principaux risques de RCI Banque S.A. avec la politique de Gouvernance des Risques et le « RAF ». Elle exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation prudentielle (CRD, CRR, guidelines EBA, reporting et demandes BCE).</p> <p>En matière de gestion et de contrôle des risques, le Département d'audit interne (contrôle de 3^e niveau) intègre dans ses plans annuels la revue des dispositifs de gestion des principaux risques et en particulier, les chaînes du risque clientèle et réseau dans les filiales, les dispositifs ICAAP, ILAAP, ainsi que les systèmes de notation interne des risques de crédit. Il vérifie l'efficacité opérationnelle du cadre global de gouvernance, y compris le cadre de gouvernance des risques, et le respect des politiques et des processus internes, et propose des améliorations aux dispositifs en place.</p> <p>Au niveau des modèles internes de risque de crédit, voir le chapitre 3.4.5.1 - Méthode avancée a) Gouvernance</p>
--	--

/ EU CRB : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À PUBLIER SUR LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

Informations qualitatives

(a) La portée et les définitions des expositions « en souffrance » (past due) et « dépréciées » (impaired) utilisées à des fins comptables et les différences, le cas échéant, entre les définitions « en souffrance » et « en défaut » (default) à des fins comptables et réglementaires, tel que spécifié par les orientations de l'ABE sur l'application de la définition de défaut, conformément à l'article 178 du CRR.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2021, Mobilize F.S. applique la nouvelle définition du défaut définies par les Orientations sur l'application du défaut selon l'article 178 du règlement européen n° 575/2013. Le statut défaut réglementaire est la définition retenue pour le classement comptable en stage 3 et en expositions non performantes.
(b) L'importance des expositions en souffrance (plus de 90 jours) non considérées comme dépréciées et les raisons qui l'expliquent.	Les expositions en souffrance (plus de 90 jours) sont toujours dépréciées.
(c) La description des méthodes utilisées pour déterminer les ajustements pour risque de crédit général et spécifique.	<p>Ajustement pour risque de crédit général :</p> <p>Tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme IFRS 9 se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1). • En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine ou de restructuration, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de cet instrument (Bucket 2). • Pour les instruments en défaut (Bucket 3), les provisions sont alors calculées en fonction de l'espérance de récupération compte tenu de leur âge dans le défaut. <p>Ajustement pour risque de crédit spécifique :</p> <p>Se référer au paragraphe « Analyses individuelles » dans les pages suivantes.</p>
(d) La définition des expositions restructurées retenue par l'établissement aux fins de l'application de l'article 178, paragraphe 3, point d), du CRR, tel que spécifié par les orientations de l'ABE sur le défaut conformément à l'article 178 du CRR, lorsqu'elle s'écarte de la définition des expositions renégociées figurant à l'annexe V du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.	La définition des expositions restructurées est conforme avec le point (d) de l'article 178 paragraphe (3) du CRR.

3.4.1 Exposition au risque de crédit

Mobilize F.S. utilise trois niveaux de classification de créances à risque et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective. La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie A de l'annexe des États financiers consolidés.

Les niveaux de classification sont :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade ;
- Bucket 3 : classement en défaut de la contrepartie.

Le groupe Mobilize F.S. applique les guidelines EBA/GL/2016/07 « Guidelines on the application of the default definition » émis par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) publiées le 18 janvier 2017 ainsi que l'EBA/RTS/2016/06 « Final draft RTS on materiality threshold of past due credit obligations » publiées le 28 septembre 2016, pour le déclassement des expositions non performantes.

Les paragraphes suivants décrivent des ajustements spécifiques de provisions, hors modèle.

Créances restructurées

La valeur brute des encours restructurés (y compris les expositions non-performantes), suite à l'ensemble des mesures et des concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 225 M€ au 31 décembre 2023 contre 238 M€ au 31 décembre 2022. Cette valeur brute est dépréciée à hauteur de 64 M€ au 31 décembre 2023, contre 78 M€ au 31 décembre 2022.

Le traitement des créances restructurées (forbearance) est conforme aux orientations du Comité de Bâle et aux recommandations de la Banque Centrale Européenne.

Analyses individuelles

Les ajustements hors modèle faisant suite à une revue individuelle de contreparties SME et Corporate (hors réseau) s'élèvent à 8,2 M€ fin 2023 vs. 22,8 M€ fin 2022. Cette reprise est concentrée sur la France. Celle-ci s'explique par une amélioration des indicateurs financiers des entreprises soumises à la revue individuelle.

Ce dispositif a été complété par une analyse sectorielle collective des expositions auprès de clients opérant dans les secteurs d'activité identifiés comme secteurs soumis à une forte dégradation selon différentes analyses externes. Ces expositions ont donc été identifiées comme sujettes à une possible dégradation à court terme. Elles n'ont pas donné lieu à un déclassement particulier, leur couverture a diminué de 17 M€, suite à la revue des secteurs à risque et un ajustement de la méthodologie de provisionnement de ces expositions. La méthodologie a été revue car une étude des transitions de B1 vers B2 a démontré que le comportement de paiement des entreprises et salariés ne justifiait pas le taux de provisionnement antérieur.

Inflation

Dans un contexte mondial de stagflation, le groupe Mobilize F.S. a réalisé un test de sensibilité – par une démarche prospective – sur son portefeuille clientèle de détail visant à évaluer la fraction de client qui pourrait connaître des difficultés à honorer leur obligation de paiement de leur dette vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. due à la contraction de leur reste à vivre (baisse du pouvoir d'achat). Sur la base de ce test de sensibilité, une provision collective de 39 M€ a été constituée en 2022. Son montant a été revu à 19 millions à fin décembre 2023, en raison d'un niveau d'inflation moins élevé et de la baisse des prix de l'énergie. Cette provision vise à couvrir un risque de crédit non encore matérialisé mais qui pourrait se dégrader si la persistance du contexte économique se confirme.

Clients fragiles

Le groupe Mobilize F.S. a mis en œuvre – conformément aux orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts – un dispositif d'indicateurs d'alerte précoce visant à identifier les clients susceptibles d'avoir des difficultés à honorer leur obligation de paiement vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. Le dispositif mis en place permet de classer en trois groupes suivant la sévérité de la probable difficulté financière du client (basse, moyenne, haute). En conséquence, les processus de gestion ont été adaptés au regard du niveau de sévérité. Pour les niveaux de sévérité moyenne et haute et bien que le risque de crédit ne soit pas avéré, les encours de cette clientèle classés en Bucket 1 font l'objet d'une dépréciation ; en 2023 une dotation aux provisions de 11 M€ a été constituée.

/ EU CR 1 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

		Valeur comptable brute/ Montant nominal					
		Exposition performante			Exposition non performante		
			Dont Bucket 1	Dont Bucket 2	Dont Bucket 2	Dont Bucket 3	
En millions d'euros		a	b	c	d	e	f
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 142	6 142				
010	Prêts et avances	54 079	50 494	3 565	1 202		1 138
020	• Banques centrales	4	4				
030	• Administrations publiques	97	68	28	15		15
040	• Établissements de crédit	150	144	6			
050	• Autres entreprises financières						
060	• Entreprises non financières	21 658	20 134	1 511	412		376
070	• Dont PME	9 022	8 229	792	349		323
080	• Ménages	32 170	30 143	2 019	775		747
090	Titres de créance	354	310	45			
100	• Banques centrales	104	104				
110	• Administrations publiques	176	132	45			
120	• Établissements de crédit						
130	• Autres entreprises financières	74	74				
140	• Entreprises non financières						
150	Expositions hors bilan	3 427	3 414	13	10		6
160	• Banques centrales						
170	• Administrations publiques	23	23	0	0		0
180	• Établissements de crédit	200	200	0			
190	• Autres entreprises financières						
200	• Entreprises non financières	1 665	1 654	11	8		5
210	• Ménages	1 538	1 537	1	2		1
220	TOTAL	64 003	60 359	3 623	1 212		1 144

Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées
de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions

Collateral et garanties
financières reçues

Exposition performante		Exposition non performante			Sorties partielles du bilan cumulées	Collateral et garanties financières reçues		
	Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2		Dont Bucket 3	Exposition performante	Exposition non performante
g	h	i	j	k	l	m	n	o
(483)	(296)	(186)	(645)		(616)		22 100	261
(1)	0	(1)	(5)		(5)		12	3
0	0						150	
(118)	(66)	(52)	(192)		(178)		15 940	196
(75)	(41)	(34)	(168)		(156)		2 405	109
(364)	(230)	(133)	(449)		(433)		5 998	61
0	0							
0	0							
0	0							
(7)	(6)	0	(2)		(2)			
0	0	0	0		0			
0	0	0						
(5)	(5)	0	(2)		(2)			
(2)	(1)	0	0		0			
(490)	(303)	(186)	(647)		(618)		22 100	261

/ EU CR2 : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS

		Valeur comptable brute
En millions d'euros		a
010	STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	1 030
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	624
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	452
040	Sorties dues à des sorties de bilan	136
050	Sorties dues à d'autres situations	316
060	STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	1 202

/ EU CR2A : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS LIÉS

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RENÉGOCIÉES

	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Expo renégociées non performantes	Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	dont non performante restructurée
	Renégociées non performantes							
	Renégociées performantes		Dont en défaut	Dont dépréciées				
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h
005 Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue								
010 Prêts et avances	112	113	113	113	(3)	(60)	2	
020 Banques centrales								
030 Administrations publiques								
040 Établissements de crédit								
050 Autres entreprises financières								
060 Entreprises non financières	8	11	11	11	0	(8)	0	
070 Ménages	104	103	103	103	(3)	(53)	2	
080 Titres de créance								
090 Engagements de prêt donnés								
100 TOTAL	112	113	113	113	(3)	(60)	2	

/ EU CQ2 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ3 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES
PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE

En millions d'euros	Valeur comptable brute/montant nominal												
	Exposition performante			Exposition non performante									
	Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours et ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 et ≤ 180 jours	En souffrance > 180 et ≤ 365 jours	En souffrance > 1 et ≤ 2 ans	En souffrance > 2 et ≤ 5 ans	En souffrance > 5 et ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut		
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l		
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue												
	6 142	6 142											
010	Prêts et avances			1 202	956	71	73	54	47		1 202		
020	Banques centrales			4	4								
030	Administrations publiques			97	97						15		
040	Établissements de crédit			150	150								
050	Autres entreprises financières												
060	Entreprises non financières			21 658	21 631	27	412	313	28	18	23	29	412
070	• dont PME			9 022	9 001	20	349	257	26	16	20	29	349
080	Ménages			32 170	32 157	13	775	630	43	55	30	18	775
090	Titres de créance			354	354								
100	Banques centrales			104	104								
110	Administrations centrales			176	176								
120	Établissements de crédit												
130	Autres entreprises financières			74	74								
140	Entreprises non financières												
150	Expositions hors bilan			3 427			10					10	
160	Banques centrales												
170	Administrations publiques			23			0					0	
180	Établissements de crédit			200									
190	Autres entreprises financières												
200	Entreprises non financières			1 665			8					8	
210	Ménages			1 538			2					2	
220	TOTAL			64 003	60 536	40	1 212	956	71	73	54	47	1 212

/ EU CQ4 : QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Valeur comptable/montant nominal brut					Prov. sur les engagements de financement et de garanties données	Variation négative de la JV du risque de crédit sur expo non performantes
	a	b	c	d	e		
10	EXPOSITIONS AU BILAN	55 635	1 202	1 202	55 562	(1 129)	
20	France	18 532	419	419	18 532	(348)	
30	Allemagne	8 625	75	75	8 625	(80)	
40	Italie	6 962	86	86	6 962	(84)	
50	Grande-Bretagne	6 062	43	43	6 062	(137)	
60	Espagne	4 532	88	88	4 532	(107)	
70	Brésil	2 018	104	104	2 018	(72)	
80	Corée du sud	1 091	30	30	1 091	(41)	
90	Pologne	1 062	46	46	1 062	(25)	
100	Colombie	954	160	160	952	(111)	
110	Suisse	952	28	28	952	(8)	
120	Pays-Bas	757	3	3	757	(3)	
130	Autres pays	4 089	118	118	4 018	(114)	
140	EXPOSITIONS HORS-BILAN	3 437	10	10			(8)
150	France	1 715	9	9			(6)
160	Allemagne	440	1	1			(1)
170	Italie	343	0	0			0
180	Grande-Bretagne	203	0	0			0
190	Espagne	70	0	0			0
200	Brésil	119					
210	Corée du sud	1					0
220	Pologne	218	0	0			0
230	Colombie	43					(1)
240	Suisse	44	0	0			0
250	Pays-Bas	64					
260	Autres pays	179	0	0			0
270	TOTAL	59 073	1 212	1 212	55 562	(1 129)	(8)

**/ EU CQ5 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES
 PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ**

En millions d'euros	Valeur comptable brute					Var - de JV du risque de crédit sur expo non perf.
	a	Dont non performant b	Dont en défaut c	Dont prêts et avances soumis à dépréciat. d	Dépréciation cumulée e	
010 Agriculture, sylviculture et pêche	86	3	3	86	(3)	
020 Industries extractives	9	0	0	9	0	
030 Industrie manufacturière	962	25	25	962	(22)	
040 Production et dist. d'élect., gaz, vapeur et air condition.	94	1	1	94	(1)	
050 Production et distribution d'eau	91	2	2	91	(2)	
060 Construction	1 416	49	49	1 416	(39)	
070 Commerce	14 832	144	144	14 832	(121)	
080 Transport et stockage	543	34	34	543	(15)	
090 Hébergement et restauration	173	9	9	173	(5)	
100 Information et communication	181	6	6	181	(5)	
110 Activités immobilières	155	11	11	155	(7)	
120 Activités financières et d'assurance	11	1	1	11	(1)	
130 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	730	35	35	730	(23)	
140 Activités de services administratifs et de soutien	1 429	44	44	1 429	(30)	
150 Adm. publique et défense, sécurité sociale obligatoire	212	11	11	212	(7)	
160 Enseignement	162	8	8	162	(6)	
170 Santé humaine et action sociale	470	12	12	470	(9)	
180 Arts, spectacles et activités récréatives	84	4	4	84	(4)	
190 Autres services	429	14	14	429	(9)	
200 TOTAL	22 070	412	412	22 070	(310)	

/ EU CQ6 : ÉVALUATION DES SÛRETÉS - PRÊTS ET AVANCES

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ7 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION

En millions d'euros	Valeur à la compta. initiale	Variations négatives cumulées
	a	b
010 Immobilisations corporelles (PP&E)		
020 Autre que PP&E		
030 Biens immobiliers résidentiels		
040 Biens immobiliers commerciaux		
050 Biens meubles (automobiles, navires, etc.)		
060 Actions et titres de créance		
070 Autres sûretés		
080 TOTAL		

/ EU CQ8 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION - VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

3.4.2 Dispositif de gestion du risque de crédit

Pour la Clientèle comme pour les Réseaux, la politique de prévention des risques de crédit vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays, et pour chacun de ses marchés principaux.

Le groupe Mobilize F.S. utilise des systèmes avancés de score et, à chaque fois que l'information est disponible, des bases de données externes pour évaluer la capacité des clients particuliers et entreprises à faire face à leurs engagements. Un système de notation interne est également utilisé pour évaluer les prêts aux concessionnaires et aux importateurs. Le groupe Mobilize F.S. monitoré constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de l'environnement économique.

Gestion du risque de crédit – clientèle de détail

L'environnement est resté incertain et contrasté depuis 2022, les crises ukrainienne et énergétique ayant entraîné des chocs inflationnistes en Europe. L'activité économique a commencé à fléchir et l'inflation à ralentir sous l'effet de la politique monétaire, de l'élimination progressive des chocs de l'offre et de la chute des prix de l'énergie.

Qualité de la nouvelle production

L'année 2023 a été marquée par une précarité de la situation économique – ralentissement de la croissance et inflation élevée – et par des tensions géopolitiques (guerre en Ukraine). En conséquence, la politique d'acceptation pour les nouveaux financements a été prudente et s'est exprimée par une stabilité du risque de crédit sur les nouveaux financements.

Par ailleurs, le groupe Mobilize F.S. a renforcé – conformément aux orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts – son corpus de règles d'octroi et d'indicateurs de suivi du risque de crédit.

Recouvrement des créances impayées

Le stock de prêts non performants a augmenté à 2,1 % du portefeuille en 2023 pour s'établir à 1 202 M€ fins 2023 contre 1 030 M€ fins 2022. Cette augmentation est majoritairement le résultat de l'augmentation des prêts non performants en Colombie (+ 89 M€) et en France (+ 53 M€). En Colombie, la forte inflation a fortement dégradé la capacité des ménages à rembourser leurs dettes. Ainsi, les dépréciations sur les crédits aux ménages colombiens a fortement augmenté pour le secteur bancaire.

Dépréciations collective hors modèles statistiques

En 2023, le groupe Mobilize F.S. a revu – compte tenu du contexte économique décrit plus haut – les deux types de dépréciation collective sur son portefeuille de créances performantes de la clientèle de détail pour prévenir une probable hausse du risque de crédit relatif à :

- l'augmentation généralisée des prix plus élevée que celle des salaires ;
- la difficulté de certains ménages d'honorer leurs obligations de paiement de crédit vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. de par leur fragilité financière.

Ces deux approches ont été décrites un peu plus haut dans la section 1. Exposition au risque de crédit. Les ajustements couvrent également des clients identifiés comme fragiles à l'aide d'arbres de décision, de scores, ou de données externes (comme au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie). L'année 2023 aura été marquée par un élargissement géographique de cette approche à la France et au Brésil.

Dans le contexte particulier de l'exercice, l'ensemble des ajustements complémentaires et hors modèles s'élève à fin 2023 à un stock de 23,8 M€ hors couverture « forward looking ».

Au niveau du portefeuille de la clientèle Entreprise, le Département crédit & scoring clientèle surveille avec les filiales leur coût du risque, s'assure de sa bonne compréhension et analyse, et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes, et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis approfondis. Les performances des filiales en matière de qualité d'acceptation et d'efficacité du recouvrement sont analysées dans le cadre du reporting risque mensuel, et elles sont présentées au Corporate par les filiales lors de comités dont la fréquence varie en fonction de la significativité du pays et de son actualité.

Un suivi et une synthèse sont effectués en Comité de crédit groupe, animé par la Direction crédit et data management et qui rassemble également sous l'autorité du Directeur général, le Directeur finance et trésorerie, le Directeur comptabilité et contrôle de la performance, le Directeur de la gestion des risques, le Directeur commercial & stratégie.

Gestion du risque de crédit – réseaux de distribution et importateurs

Au niveau de chaque filiale et en central, la clientèle Réseaux et importateurs est suivie périodiquement grâce à un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer la qualité du risque de crédit de chaque contrepartie à court et moyen terme. Un dispositif de notation du risque de crédit permet de classer les contreparties en trois statuts (incidenté, pré-alerte et douteux) qui déclenchent des traitements et des plans de remédiations adaptés. Ces actions de réduction du risque de crédit sont définies au sein de comités au niveau des entités, qui réunissent les directeurs locaux des constructeurs et de Mobilize F.S. en relation avec le réseau et les importateurs.

Résultat à fin décembre 2023 pour l'activité clientèle

La norme de provisionnement IFRS 9 est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation du groupe Mobilize F.S. Deux méthodologies distinctes ont été déployées selon la taille de l'entité considérée :

- une méthode fondée sur l'utilisation des modèles internes de comportement et de taux de perte (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Corée du Sud, Brésil), dans laquelle l'affectation en Bucket 1/Bucket 2 des expositions est réalisé en fonction du rating issu des modèles de comportement, et de son évolution depuis l'origination. Les créances restructurées sont déclassées en Bucket 2, le classement en Bucket 3 correspondant quant à lui au statut défaut. La provision actualisée est déterminée en fonction de paramètres de risque point-in-time faisant l'objet d'un ajustement forward looking ;
- pour les autres entités en méthode standard, les provisions sont calculées grâce à des matrices de transition appliquées à la balance âgée du portefeuille. Le déclassement en Bucket 2 s'applique aux créances présentant un arriéré de plus de 30 jours à la date de clôture, ou ayant enregistré un impayé dans les 12 derniers mois, ainsi qu'aux créances restructurées.

La charge du risque clientèle cumulée atteint 0,38 % des actifs productifs moyens en 2023, contre 0,55 % en 2022.

Elle s'explique principalement par :

- des abandons nets de récupérations à 127 M€ (vs. 100 M€ en 2022), soit 0,31 % des encours moyens ;
- une dotation sur les encours en défaut Bucket 3 de 67 M€ (vs. 27 M€ en 2022), fortement impactés par la situation en Colombie (forte inflation pesant sur la solvabilité des clients) ;
- une reprise de provision de 29 M€ sur les encours performants (vs. une dotation de 81 M€ en 2022) dont :
 - une dotation du fait d'une augmentation des encours, pour 38 M€,
 - une dotation sur l'évolution du mix par Bucket et des paramètres de risque de 10 M€,
 - une reprise de 21 M€ d'expertise sur les paramètres de risque,
 - une reprise de 20 M€ au titre du forward-looking,
 - une reprise de 15 M€ d'expertise concernant le risque inflation,
 - une reprise de 6 M€ d'expertise concernant les clients fragiles,
 - une reprise de 14 M€ d'expertise sur les risques individuels.

Résultat à fin décembre 2023 pour l'activité réseaux et importateurs

Le groupe Mobilize F.S. a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution et importateurs, par la mise à disposition de solutions de financement adaptées. À ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs et leur adéquation avec les situations de marché est resté une priorité. Après la crise Covid-19 en 2020 et la crise des semi-conducteurs en 2021, la fin de l'année 2022 a marqué par la hausse de la facturation par les constructeurs. L'année 2023 a été marquée par le retour des encours à leurs niveaux d'avant Covid-19.

En 2023, le groupe Mobilize F.S. a stabilisé sa présence à l'international et accompagné le développement des marques du Groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi et de leurs réseaux. De plus, dans plusieurs pays, Mobilize F.S. a continué le développement du financement des importateurs.

L'encours réseaux sur l'ensemble du périmètre d'intervention a augmenté de 1,2 Md€ par rapport à décembre 2022 pour s'établir à 11,6 Md€ à décembre 2023.

Le coût du risque 2023 du financement des réseaux et importateurs est un produit de 8,98 M€, soit 0,09 % des actifs productifs moyens, et s'explique notamment par :

- des reprises de provisions sur les encours non performants suite à l'amélioration de la répartition du portefeuille en Bucket 3 avec moins d'exposition sur les contreparties à maturité longue dans le défaut ;
- des reprises de provisions sur les encours performants suite à l'amélioration de la répartition des encours par classe de risque ainsi que par la mise à jour des paramètres PD et LGD. Les encours non performants sont en hausse, passant de 50 M€ à fin décembre 2022 à 64 M€ à fin décembre 2023, leur part dans l'encours global n'augmente que légèrement de 0,5 % à 0,6 % en un an.

En 2023, le montant des abandons nets des récupérations s'élève à seulement 2,4 M€ (dont France 1,3 M€ et Allemagne 0,8 M€), ce qui confirme la bonne maîtrise du risque sur le financement Réseaux.

L'encours des créances restructurées se limite quant à lui à 2,4 M€, un niveau en légère baisse de 0,1 M€ par rapport à l'année dernière.

3.4.3 Diversification de l'exposition du risque de crédit

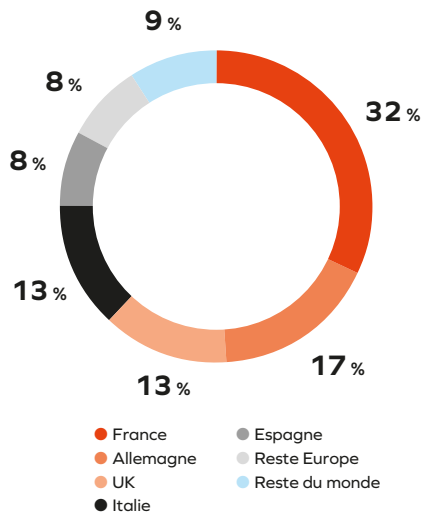
L'encours productif clientèle consolidé à fin décembre 2023 est en croissance par rapport à fin décembre 2022, à 42,6 Md€. Il est porté par l'augmentation des montants moyens financés qui impacte positivement les nouveaux financements. Il est réparti sur 21 pays, avec une forte représentation de l'Europe à hauteur de 91 % du total et des pays homologués pour l'utilisation des modèles IRB (France, Italie, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et Corée du Sud). Les encours faisant l'objet de modèles IRB représentent environ 86 % du total des encours. Les filiales du groupe en France, en Allemagne au Royaume-Uni et en Italie sont celles avec la plus forte

croissance. La filiale coréenne enregistre elle une baisse de son encours productif clientèle de - 33,3 %. Le poids des sept marchés principaux du groupe Mobilize F.S. (homologués IRB mentionnés ci-dessus plus le Brésil) reste quasiment stable à 89 % du total en 2023.

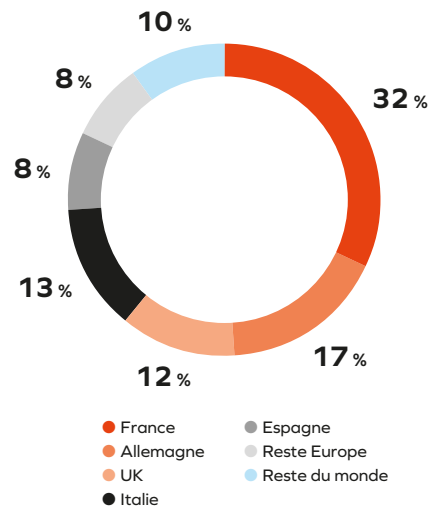
S'agissant de la répartition par produits de l'activité clientèle, le crédit représente 57 % des encours nets à fin 2023, la location financière 39 % (en hausse de 2 point par rapport à fin 2022), et enfin la location opérationnelle (dont location de batteries), à 4 %, est stable.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ACTIVITÉ CLIENTÈLE DE DÉTAIL

/ CLIENTÈLE 12/2023



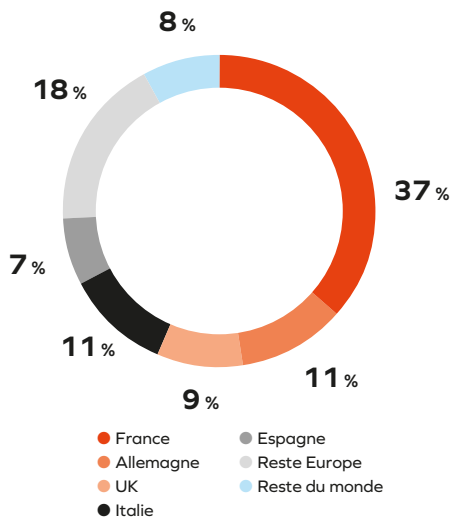
/ CLIENTÈLE 12/2022



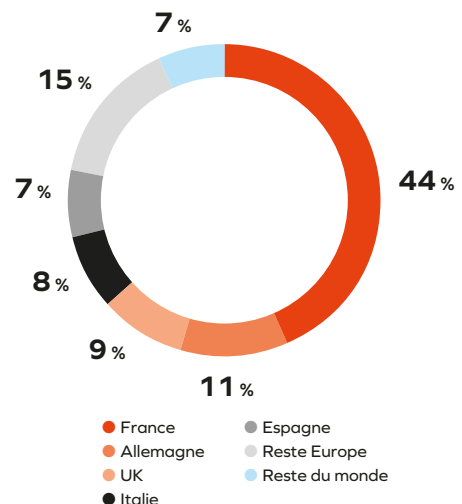
L'encours réseaux est réparti sur 24 pays consolidés avec une forte prépondérance de l'Europe. Il se situe au global à 11,6 Md€. La répartition des encours par pays est relativement stable à l'exception d'une baisse de 7 points sur la France et d'une hausse de 3 points en Italie.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ACTIVITÉ RÉSEAU

/ RÉSEAU 12/2023



/ RÉSEAU 12/2022



3.4.4 Actifs pondérés

Le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode avancée pour évaluer le risque de crédit pour les encours de la clientèle dans les pays suivants : France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni. Pour tous les autres expositions et risques, le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode standard.

3.4.5 Méthode avancée

Le groupe Mobilize F.S. a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II/III pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) ⁽¹⁾ sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes.

Pour l'ensemble de ces périmètres, le groupe Mobilize F.S. a obtenu les autorisations suivantes :

- pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, homologuée en janvier 2008 ;
- pour le Royaume-Uni, homologuée en janvier 2010 ;
- pour la Corée, homologuée en juin 2011.

Suite à approbation du superviseur, les portefeuilles Corporate (hors réseau) de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont depuis 2021 traités en méthode standard.

Les modèles de risque de crédit déployés au sein du groupe font l'objet d'inspections sur site du superviseur donnant lieu à des obligations et/ou des recommandations et le cas échéant à la mise en place de marges additionnelles temporaires sur les paramètres estimés par l'établissement.

3.4.5.1 Gouvernance

Les modèles internes de risque de crédit sont soumis au dispositif de gestion des risques et sont encadrés par une procédure de Gouvernance fixant les rôles et responsabilités de chaque intervenant permettant d'assurer l'indépendance des différents niveaux de contrôles. Cette procédure est validée par le Comité des risques qui est la plus haute instance de décision de l'établissement relativement aux modèles internes.

Le premier niveau de contrôle est assuré par les équipes de la Direction crédit et data management en charge de :

- la qualité des données provenant des filiales ;
- les méthodologies de modélisation ;
- les développements et mise en œuvre des modèles ;
- l'implémentation et l'insertion opérationnelle ;
- le suivi de la performance et de la pertinence des modèles à travers les exercices de backtesting et recalibrage.

Le second niveau de contrôle est assuré par les équipes du Département risque et réglementation bancaire de la Direction de la gestion des risques qui revoit de façon indépendante les travaux réalisés par les équipes de la Direction crédit. Ces travaux sont encadrés par une procédure de validation, sont restitués lors d'un comité de validation et font l'objet d'un rapport de validation. Lors des missions de validation de second niveau, les équipes de la Direction crédit et data management sont amenées à justifier leurs travaux et leurs choix méthodologiques par des argumentaires et des pistes d'audit.

Les évolutions apportées aux modèles ainsi que les exercices de suivi récurrents font l'objet de communications avec le Superviseur, encadrées par une procédure interne conforme avec les exigences du règlement délégué (UE) n° 529/2014 du 20 mai 2014 pour les extensions et modifications à l'approche de notation interne.

Ces procédures prévoient, selon la matérialité du changement apporté, de communiquer au Superviseur :

- un application package pour approbation ;
- une notification préalable au changement (ex ante) ;
- une notification postérieure au changement (ex post).

La Gouvernance interne prévoit la validation préalable de chaque communication avec le Superviseur, par les différentes instances de décision, en fonction de sa matérialité.

Par ailleurs, la Gouvernance prévoit des reporting récurrents aux instances de décisions où sont présentés les niveaux de risques, les conclusions des exercices récurrents ainsi que des revues indépendantes, le suivi des recommandations internes et externes.

Enfin, la Direction de l'audit interne assure le troisième niveau de contrôle et évalue par des inspections périodiques, l'efficacité et la conformité du dispositif de gestion et de Gouvernance des modèles internes.

1) Pour ces six pays, certains portefeuilles sont traités selon l'approche standard (exemples : marché Entreprises du Royaume-Uni, très grandes entreprises hors France). Par ailleurs, la Corée n'est pas concernée par l'activité Réseaux.

3.4.5.2 Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Banking Cloud calcule le ratio de solvabilité. Banking Cloud est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement et de l'outil de consolidation.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles qualité font l'objet d'un suivi mensuel et sont situés au niveau de la chaîne de production en fonction de la criticité de la donnée.

Suite à l'analyse de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes d'analyse nécessaires pour expliquer l'évolution des actifs pondérés. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une ventilation par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires) ;
- une distribution selon les caractéristiques du client (âge du client ou de l'entreprise, secteur d'activité...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles...).

Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque.

3.4.5.3 Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Équivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/expositions) s'élevaient à 44 % pour le portefeuille Clientèle de détail et à 56 % pour le portefeuille Entreprises en méthode de notation interne avancée et 122 % pour le portefeuille en méthode fondation.

Le montant des pourcentages FCEC (Facteur de Conversion des Expositions de Crédit) est fixé à 100 % en méthode avancée.

/ EU CRE — EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES À L'APPROCHE NI

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 452, point a), du CRR	a)	L'autorisation du recours à l'approche ou des modalités de la transition, accordée par les autorités compétentes.	Partie 3.4.5 Méthode Avancée
Article 452, point c), du CRR	b)	<p>c) Les mécanismes de contrôle des systèmes de notation aux différents stades de l'élaboration, des contrôles et des modifications du modèle, y compris des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la relation entre la fonction de gestion du risque et la fonction d'audit interne ; ii) le réexamen du système de notation ; iii) la procédure visant à assurer l'indépendance de la fonction chargée de la révision des modèles vis-à-vis des fonctions responsables de leur élaboration ; iv) la procédure visant à faire en sorte que les fonctions chargées de l'élaboration et de la révision des modèles soient tenues de rendre des comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Partie 3.4.5 Gouvernance ii) Partie 3.4.5.8 Procédure de surveillance de la notation interne iii) Partie 3.4.5.1 Gouvernance iv) Partie 3.4.5.1 Gouvernance
Article 452, point d), du CRR	c)	Le rôle des fonctions impliquées dans l'élaboration, l'approbation et les modifications ultérieures des modèles de risque de crédit.	Partie 3.4.5.1 Gouvernance
Article 452, point e), du CRR	d)	Le périmètre et le contenu principal des déclarations relatives aux modèles de risque de crédit.	Partie 3.4.5.1 Gouvernance
Article 452, point f), du CRR	e)	<p>Une description du processus de notation interne pour chaque catégorie d'expositions, y compris le nombre de modèles principaux utilisés pour chaque portefeuille, et une analyse succincte des principales différences entre les modèles d'un même portefeuille, portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation de la PD, y compris la manière dont les PD sont estimées pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'existence ou non de planchers réglementaires et les facteurs expliquant les différences observées entre la PD et les taux de défaut effectifs au moins pour les trois dernières périodes ; ii) le cas échéant, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation de la LGD, telles que les méthodes utilisées pour calculer la LGD en cas de ralentissement économique, la manière dont les LGD sont estimées pour les portefeuilles à faible taux de défaut et le temps écoulé entre le déclenchement du défaut et la disparition de l'exposition ; iii) le cas échéant, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour la dérivation de ces variables. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Partie 3.4.5.4.1 Description du processus de notation interne ii) Partie 3.4.5.5 Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD) iii) Partie 3.4.5.6 Facteur de conversion

/ EU CR6 - APPROCHE NI - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET FOURCHETTE DE PD

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
a	b	c	d	e	f
A-IRB Entreprises					
0,00 à < 0,15	78			78	0,06 %
0,00 à < 0,10	78			78	0,06 %
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50	128	10	1,0	138	0,41 %
0,50 à < 0,75	1 080	48	1,0	1 128	0,59 %
0,75 à < 2,50	5 612	467	1,0	6 079	1,51 %
0,75 à < 1,75	3 804	153	1,0	3 957	1,24 %
1,75 à < 2,50	1 808	315	1,0	2 122	2,00 %
2,50 à < 10,00	2 284	134	1,0	2 418	3,65 %
2,50 à < 5,00	2 091	119	1,0	2 210	3,35 %
5,00 à < 10,00	193	15	1,0	208	6,86 %
10,00 à < 100,00	402	20	1,0	422	15,25 %
10,00 à < 20,00	313	17	1,0	330	11,89 %
20,00 à < 30,00	87	3	1,0	89	27,14 %
30,00 à < 100,00	2			2	36,22 %
100,00 (Défaut)	58	4	1,0	62	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB ENTREPRISES	9 642	684	1,0	10 325	3,03 %
A-IRB Entreprises SME					
0,00 à < 0,15	5			5	0,04 %
0,00 à < 0,10	5			5	0,04 %
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50	47	1	1,0	48	0,38 %
0,50 à < 0,75	685	29	1,0	714	0,61 %
0,75 à < 2,50	428	26	1,0	453	1,54 %
0,75 à < 1,75	253	23	1,0	276	1,23 %
1,75 à < 2,50	174	2	1,0	177	2,03 %
2,50 à < 10,00	412	15	1,0	427	4,39 %
2,50 à < 5,00	286	2	1,0	288	3,29 %
5,00 à < 10,00	126	13	1,0	138	6,67 %
10,00 à < 100,00	170	5	1,0	175	20,78 %
10,00 à < 20,00	65	3	1,0	69	12,59 %
20,00 à < 30,00	91	1	1,0	93	24,69 %
30,00 à < 100,00	13	0	1,0	13	35,64 %
100,00 (Défaut)	20	0	1,0	20	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB ENTREPRISES SME	1 765	75	1,0	1 840	4,68 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
g	h	i	j	k	l	m
3	16,93 %	1,0	4	5,09 %	0	0
3	16,93 %	1,0	4	5,09 %	0	0
52	19,15 %	1,0	29	21,24 %	0	0
1 284	17,90 %	1,2	387	34,27 %	1	(1)
3 886	24,80 %	1,4	3 652	60,07 %	24	(13)
1 992	18,29 %	1,2	1 633	41,26 %	9	(5)
1 894	36,92 %	1,9	2 019	95,14 %	15	(8)
1 339	20,31 %	1,3	1 499	61,99 %	18	(9)
1 094	20,46 %	1,2	1 315	59,50 %	15	(7)
245	18,72 %	1,6	184	88,49 %	3	(2)
358	21,94 %	1,4	463	109,81 %	14	(6)
323	21,89 %	1,4	348	105,31 %	9	(4)
33	22,19 %	1,2	113	126,42 %	5	(2)
2	19,25 %	1,0	2	111,35 %	0	0
171	28,85 %	1,6	48	77,69 %	14	(18)
7 093	22,76 %	1,4	6 082	58,90 %	72	(45)
5	19,04 %	1,0	0	2,71 %	0	0
5	19,04 %	1,0	0	2,71 %	0	0
172	19,89 %	1,1	7	14,67 %	0	0
371	18,57 %	1,2	189	26,54 %	1	0
603	19,83 %	1,3	187	41,19 %	1	(1)
163	18,91 %	1,4	125	45,33 %	1	(1)
440	21,28 %	1,1	61	34,72 %	1	0
385	19,57 %	1,2	208	48,77 %	4	(2)
295	19,77 %	1,1	113	39,14 %	2	(1)
90	19,15 %	1,5	95	68,85 %	2	(1)
147	18,39 %	1,1	124	71,22 %	7	(3)
83	18,62 %	1,3	47	68,42 %	2	(1)
51	17,87 %	1,1	66	71,30 %	4	(1)
13	20,79 %	1,0	11	85,00 %	1	(1)
37	66,86 %	1,1	16	80,96 %	12	(8)
1 720	19,65 %	1,2	732	39,75 %	25	(15)

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
a	b	c	d	e	f
A-IRB DÉTAIL SME					
0,00 à < 0,15	0			0	0,05 %
0,00 à < 0,10	0			0	0,05 %
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50	312	25	1,0	337	0,34 %
0,50 à < 0,75	224	14	1,0	238	0,60 %
0,75 à < 2,50	1 751	227	1,0	1 978	1,65 %
0,75 à < 1,75	1 172	152	1,0	1 325	1,27 %
1,75 à < 2,50	579	75	1,0	654	2,42 %
2,50 à < 10,00	686	77	1,0	763	5,15 %
2,50 à < 5,00	331	45	1,0	376	4,03 %
5,00 à < 10,00	355	32	1,0	387	6,23 %
10,00 à < 100,00	249	22	1,0	271	21,63 %
10,00 à < 20,00	95	11	1,0	106	10,65 %
20,00 à < 30,00	136	10	1,0	146	25,77 %
30,00 à < 100,00	18	1	1,0	19	51,76 %
100,00 (Défaut)	111	2	1,0	113	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB DÉTAIL SME	3 334	367	1,0	3 701	6,65 %
A-IRB DÉTAIL NON SME					
0,00 à < 0,15	1 082	215	1,0	1 297	0,10 %
0,00 à < 0,10	474	10	1,0	484	0,08 %
0,10 à < 0,15	607	206	1,0	813	0,12 %
0,15 à < 0,25	965	141	1,0	1 106	0,22 %
0,25 à < 0,50	5 773	264	1,0	6 036	0,38 %
0,50 à < 0,75	4 561	101	1,0	4 663	0,67 %
0,75 à < 2,50	10 608	465	1,0	11 073	1,35 %
0,75 à < 1,75	8 087	335	1,0	8 422	1,09 %
1,75 à < 2,50	2 521	130	1,0	2 651	2,15 %
2,50 à < 10,00	3 319	68	1,0	3 388	4,62 %
2,50 à < 5,00	2 196	51	1,0	2 247	3,49 %
5,00 à < 10,00	1 123	18	1,0	1 141	6,85 %
10,00 à < 100,00	1 163	15	1,0	1 179	24,25 %
10,00 à < 20,00	456	7	1,0	463	12,44 %
20,00 à < 30,00	463	6	1,0	470	23,37 %
30,00 à < 100,00	244	2	1,0	246	48,13 %
100,00 (Défaut)	490	1	1,0	492	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB DÉTAIL NON SME	27 963	1 271	1,0	29 234	3,90 %
TOTAL A-IRB	42 703	2 397	1,0	45 100	3,96 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
g	h	i	j	k	l	m
34	46,80 %		0	6,36 %	0	0
34	46,80 %		0	6,36 %	0	0
11 235	46,20 %		72	21,27 %	1	(1)
12 955	44,75 %		69	28,77 %	1	0
79 564	38,95 %		743	37,58 %	13	(10)
53 152	38,51 %		460	34,76 %	6	(5)
26 412	39,85 %		283	43,29 %	6	(5)
29 876	39,17 %		361	47,32 %	16	(11)
16 035	35,44 %		157	41,83 %	5	(5)
13 841	42,78 %		204	52,63 %	10	(6)
9 671	35,92 %		173	63,73 %	21	(16)
3 631	34,15 %		51	48,12 %	4	(3)
4 839	37,24 %		108	73,65 %	14	(10)
1 201	35,76 %		14	74,88 %	3	(3)
6 494	74,35 %		70	62,20 %	79	(63)
149 829	40,89 %		1 488	40,20 %	130	(101)
298 925	39,42 %		139	10,76 %	1	(1)
77 352	35,68 %		37	7,74 %	0	0
221 573	41,65 %		102	12,55 %	0	0
107 594	37,03 %		199	18,02 %	1	(2)
503 386	39,52 %		1 611	26,69 %	9	(11)
312 274	42,78 %		1 854	39,75 %	13	(9)
760 546	40,77 %		5 478	49,47 %	62	(47)
576 881	40,33 %		3 871	45,96 %	38	(28)
183 665	42,19 %		1 608	60,65 %	24	(20)
298 534	41,24 %		2 236	66,01 %	65	(61)
192 194	40,77 %		1 432	63,76 %	32	(29)
106 340	42,17 %		804	70,45 %	33	(32)
100 250	40,40 %		1 134	96,26 %	116	(138)
40 868	41,08 %		379	81,79 %	24	(42)
34 280	39,20 %		464	98,89 %	43	(39)
25 102	41,44 %		291	118,46 %	49	(57)
59 995	75,67 %		345	70,18 %	345	(319)
2 441 504	41,26 %		12 998	44,46 %	612	(588)
2 600 146	36,11 %	1,3	21 299	47,23 %	838	(749)

03. LES RISQUES - PILIER III

Risque de crédit

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
a	b	c	d	e	f
F-IRB ENTREPRISES					
0,00 à < 0,15					
0,00 à < 0,10					
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50					
0,50 à < 0,75					
0,75 à < 2,50	100			100	1,91 %
0,75 à < 1,75	4			4	1,54 %
1,75 à < 2,50	95			95	1,93 %
2,50 à < 10,00	14			14	3,25 %
2,50 à < 5,00	14			14	3,25 %
5,00 à < 10,00					
10,00 à < 100,00					
10,00 à < 20,00					
20,00 à < 30,00					
30,00 à < 100,00					
100,00 (Défaut)					
TOTAL F-IRB ENTREPRISES	114			114	2,07%

/ EU CR6-A — CHAMP D'APPLICATION DES APPROCHES NI ET SA

En millions d'euros		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR en approche NI	Valeur exposée au risque totale en approche standard et NI	% exposée au risque totale faisant l'objet de l'util. partielle perm. de SA	% de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI	% de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement
		a	b	c	d	e
1	Administrations centrales et banques centrales		5 541	100,00 %		
1,1	● dont administrations régionales ou collectivités locales					
1,2	● dont entités du secteur public					
2	Établissements		2 324	100,00 %		
3	Entreprises	12 279	18 023	29,09 %	2,77 %	68,13 %
3,1	● dont Entreprises — financement spécialisé hors approche de référencement					
3,2	● dont Entreprises — financement spécialisé avec approche de référencement					
4	Clientèle de détail	32 935	41 083	16,39 %	3,44 %	80,17 %
4,1	● dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers PME					
4,2	● dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers non-PME					
4,3	● dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles					
4,4	● dont Clientèle de détail — autres PME		6 116	36,25 %	3,23 %	60,52 %
4,5	● dont Clientèle de détail — autres non-PME		34 967	12,92 %	3,48 %	83,60 %
5	Actions		32	100,00 %		
6	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit		2 353	100,00 %		
7	TOTAL	45 214	69 353	32,05 %	2,76 %	65,19 %

3.4.5.4 Axe emprunteur – paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s’appuie sur :

- un modèle d’ordonnancement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

3.4.5.4.1 Description du processus de notation interne

Le tableau suivant présente une description du processus de notation interne pour chaque catégorie d’exposition.

Catégorie d'exposition	Pays	Périmètre	Définition du défaut	Méthode d'estimation de la PD	Données	Validation	Adéquation PD et taux de défaut
Retail	Allemagne	Retail GP ⁽¹⁾	La définition du défaut est conforme aux Guidelines EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition.	Les PD sont estimées à partir des moyennes long terme des taux de défaut à 12 mois, augmentées de marges de conservatisme de type A, B, C, basées sur un historique représentatif de la fourchette de variabilité des taux de défaut, contenant un mix adéquat de bonnes et de mauvaises années.	À partir de 2008	Les paramètres de la PD ont été validés dans le cadre de la mission d’inspection 2020, portant sur la nouvelle définition du défaut.	PD conservatrices au regard des taux de défaut observés long terme.
	Allemagne	Retail ENT ⁽²⁾			À partir de 2008		
	Espagne	Retail GP			À partir de 2008		
	Espagne	Retail ENT			À partir de 2008		
	Italie	Retail GP			À partir de 2008		
	Italie	Retail ENT			À partir de 2008		
	Corée	Retail GPENT			À partir de 2011		
	France	Retail GP			À partir de 2008		
	France	Retail ENT			À partir de 2008		
	UK	Retail GP			À partir de 2010		
Réseau	Allemagne	Réseau R1 ⁽³⁾			À partir de 2010		
	Allemagne	Réseau R2 ⁽⁴⁾					
	Espagne	Réseau R1					
	Italie	Réseau R1					
	UK	Réseau R1					
	France	Réseau R1					
Corporate	France	Corporate TGE			À partir de 2008		
	France	Corporate hors TGE			À partir de 2008		

(1) GP : Grand Public.

(2) ENT : Entreprise.

(3) R1 : Réseau primaire.

(4) R2 : Réseau secondaire.

3.4.5.4.2 Modèle d’ordonnancement du risque

L’ordonnancement du risque des contreparties est issu d’un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau dans le paragraphe 3.4.5.4.3 ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

3.4.5.4.3 Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L’exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays/segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d’une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n’est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Il est précisé que de nouveaux modèles de PD Retail pour l'ensemble des pays ont été mis en production en 2020, à la suite de leur validation par la BCE. Les PD relatives à ces modèles ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec le Guideline de l'EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default

definition), puis mises en production en décembre 2021. De plus en novembre 2022, un nouveau modèle sur le portefeuille Italie entreprises a été mis en production à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021. Les PD de ce nouveau modèle ainsi que le calibrage des PD des autres portefeuilles Retail (hors UK) ont également été mis en production ce même mois. Concernant les PD sur le portefeuille Retail UK, celles-ci ont été mises en production en février 2023.

Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	PD moyenne au 31/12/2023
Clientèle de détail	Allemagne	1,41 %
	Espagne	2,02 %
	France	2,95 %
	Italie	1,99 %
	Royaume-Uni	2,64 %
	Corée du Sud	1,06 %
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	2,00 %
	Espagne	3,98 %
	France	4,07 %
	Italie	4,56 %
	Royaume-Uni	3,14 %
	Corée du Sud	1,56 %
Grandes entreprises	Allemagne	2,06 %
	Espagne	6,00 %
	France	2,31 %
	Italie	3,81 %
	Royaume-Uni	2,62 %

3.4.5.4.4 Contrôle des modèles de PD

Les chiffres communiqués dans cette section proviennent des bases de backtesting qui sont dans la continuité des bases de modélisation. Les chiffres des sections précédentes correspondent à l'utilisation des paramètres. Ainsi, il peut y avoir des écarts de règles de gestion. Par exemple, les taux de défaut et les PD issus de l'univers du backtesting s'appuient uniquement sur le portefeuille sain. De plus, dans les backtestings, si une contrepartie appartient à un groupe de consolidation dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 M€, la classe d'exposition des composants du groupe ne sera pas impactée ce qui peut induire des différences de volumétrie et d'affectation.

Dans de nombreux pays, le backtesting des modèles de PD a fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe. À noter que les procédures internes de backtesting se concentrent sur les calibrages par classe de risque et ce au cours du temps et non par classe d'exposition avec des moyennes de PD en effectif et non en encours.

Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

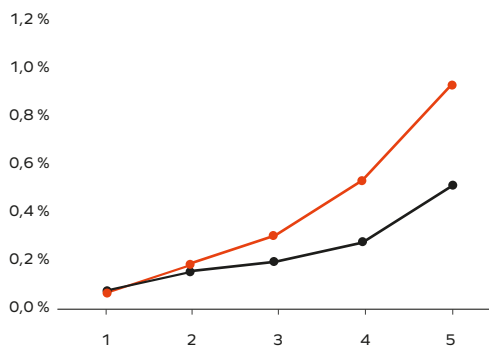
/ HISTORIQUE TAUX DE DÉFAUT PAR CLASSE



Compte tenu de la concentricité des courbes par classe de risque, la discrimination du modèle est satisfaisante.

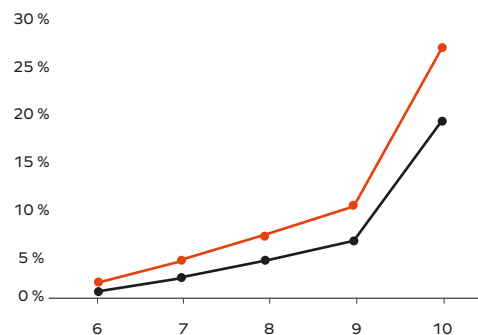
/ BACKTESTING DU MODÈLE PD GRAND PUBLIC ALLEMAGNE À FIN DÉCEMBRE 2023

CLASSES 1 À 5



● Taux de défaut réel observé en 12/2023 ● PD prévue en 12/2022

CLASSE 6 À 10



● Taux de défaut réel observé en 12/2023 ● PD prévue en 12/2022

La courbe orange des PD calibrées pour la gamme des ratings considérés est strictement supérieure à la courbe grise des taux de défaut réels observés. Le modèle de PD Grand Public Allemagne sur le portefeuille de décembre 2022, dont les défauts sont observés à fin décembre 2023, montre un calibrage suffisamment conservateur.

Lorsque des notes externes sont disponibles (i.e. pour les très grandes entreprises françaises), une matrice de migration entre les notes internes et externes est calculée dans le cadre des exercices de backtesting. Un calcul annuel de taux de concordance est effectué selon les deux scénarios suivants : sans écart de note et avec un écart d'une note en valeur absolue (près de 99 %).

/ EU CR9 — APPROCHE NI — CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (ÉCHELLE DE PD FIXE)

A-IRB

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
		c	d				
COCOR	0.00 to < 0.15	7	0	0,00 %	0,06 %	0,06 %	0,67 %
	0.00 to < 0.10	7	0	0,00 %	0,06 %	0,06 %	0,67 %
	0.10 to < 0.15			0,00 %			
	0.15 to < 0.25						0,00 %
	0.25 to < 0.50	48	0	0,00 %	0,41 %	0,40 %	0,85 %
	0.50 to < 0.75	1 255	7	0,56 %	0,59 %	0,64 %	0,22 %
	0.75 to < 2.50	3 665	35	0,95 %	1,49 %	1,54 %	1,23 %
	0.75 to < 1.75	1 989	16	0,80 %	1,25 %	1,10 %	1,15 %
	1.75 to < 2.5	1 676	19	1,13 %	1,99 %	2,01 %	0,90 %
	2.50 to < 10.00	1 294	30	2,32 %	3,65 %	3,95 %	2,04 %
	2.5 to < 5	958	22	2,30 %	3,35 %	3,48 %	1,51 %
	5 to < 10	336	8	2,38 %	6,86 %	6,14 %	3,30 %
	10.00 to < 100.00	310	23	7,42 %	15,17 %	12,78 %	6,01 %
	10 to < 20	280	20	7,14 %	11,86 %	11,56 %	5,12 %
	20 to < 30	23	3	13,04 %	27,21 %	23,05 %	12,01 %
	30.00 to < 100.00	7	0	0,00 %	36,22 %	36,22 %	4,45 %
	100.00 (Default)	182	182	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,34 %
COSME	0.00 to < 0.15	12	0	0,00 %	0,04 %	0,04 %	0,39 %
	0.00 to < 0.10	12		0,00 %	0,04 %	0,04 %	0,39 %
	0.10 to < 0.15		0	0,00 %			
	0.15 to < 0.25						3,33 %
	0.25 to < 0.50	253	0	0,00 %	0,38 %	0,36 %	0,23 %
	0.50 to < 0.75	392	1	0,26 %	0,61 %	0,62 %	0,05 %
	0.75 to < 2.50	494	0	0,00 %	1,54 %	1,84 %	0,42 %
	0.75 to < 1.75	134	0	0,00 %	1,23 %	1,19 %	0,56 %
	1.75 to < 2.5	360	0	0,00 %	2,03 %	2,07 %	0,29 %
	2.50 to < 10.00	395	4	1,01 %	4,40 %	4,08 %	1,62 %
	2.5 to < 5	274	0	0,00 %	3,30 %	3,16 %	0,30 %
	5 to < 10	121	4	3,31 %	6,67 %	7,09 %	3,30 %
	10.00 to < 100.00	166	9	5,42 %	20,76 %	19,04 %	8,29 %
	10 to < 20	87	2	2,30 %	12,60 %	11,43 %	6,64 %
	20 to < 30	60	2	3,33 %	24,70 %	25,56 %	4,35 %
	30.00 to < 100.00	19	5	26,32 %	35,70 %	35,73 %	17,00 %
	100.00 (Default)	22	22	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,09 %

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
RESME	0.00 to < 0.15	33	0	0,00 %	0,05 %	0,05 %	0,00 %
	0.00 to < 0.10	33	0	0,00 %	0,05 %	0,05 %	0,00 %
	0.10 to < 0.15		0	0,00 %			
	0.15 to < 0.25						
	0.25 to < 0.50	11 216	29	0,26 %	0,30 %	0,34 %	0,20 %
	0.50 to < 0.75	13 766	41	0,30 %	0,74 %	0,59 %	0,45 %
	0.75 to < 2.50	79 457	938	1,18 %	1,45 %	1,67 %	0,99 %
	0.75 to < 1.75	52 094	436	0,84 %	1,40 %	1,30 %	0,79 %
	1.75 to < 2.5	27 363	502	1,83 %	2,42 %	2,43 %	1,40 %
	2.50 to < 10.00	31 126	1 169	3,76 %	4,28 %	5,18 %	3,26 %
	2.5 to < 5	16 574	533	3,22 %	2,63 %	4,08 %	2,65 %
	5 to < 10	14 552	636	4,37 %	8,20 %	6,44 %	4,40 %
	10.00 to < 100.00	9 837	1 645	16,72 %	30,72 %	22,60 %	16,00 %
	10 to < 20	3 966	229	5,77 %	10,65 %	11,05 %	8,47 %
	20 to < 30	4 836	968	20,02 %	25,76 %	23,94 %	17,64 %
	30.00 to < 100.00	1 035	448	43,29 %	37,38 %	52,09 %	40,73 %
100.00 (Default)	5 751	5 751	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
REIND	0.00 to < 0.15	347 928	286	0,08 %	0,05 %	0,11 %	0,06 %
	0.00 to < 0.10	93 009	72	0,08 %	0,05 %	0,07 %	0,05 %
	0.10 to < 0.15	254 919	214	0,08 %	0,12 %	0,12 %	0,08 %
	0.15 to < 0.25	114 384	235	0,21 %	0,22 %	0,22 %	0,17 %
	0.25 to < 0.50	502 431	982	0,20 %	0,30 %	0,36 %	0,28 %
	0.50 to < 0.75	294 932	684	0,23 %	0,74 %	0,67 %	0,30 %
	0.75 to < 2.50	752 852	4 422	0,59 %	1,41 %	1,36 %	0,83 %
	0.75 to < 1.75	572 389	2 741	0,48 %	1,40 %	1,11 %	0,63 %
	1.75 to < 2.5	180 463	1 681	0,93 %	2,15 %	2,15 %	1,29 %
	2.50 to < 10.00	309 677	6 332	2,04 %	4,37 %	4,69 %	3,12 %
	2.5 to < 5	204 589	3 119	1,52 %	2,54 %	3,50 %	2,34 %
	5 to < 10	105 088	3 213	3,06 %	8,60 %	6,85 %	4,79 %
	10.00 to < 100.00	96 898	13 400	13,83 %	35,48 %	24,75 %	16,63 %
	10 to < 20	40 953	2 696	6,58 %	12,44 %	12,73 %	9,23 %
	20 to < 30	32 227	4 570	14,18 %	23,37 %	22,79 %	17,56 %
	30.00 to < 100.00	23 718	6 134	25,86 %	36,96 %	47,34 %	27,71 %
100.00 (Default)	56 484	56 484	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	

F-IRB

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
		dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année					
a	b	c	d	e	f	g	h
COCOR	0.00 to < 0.15						2,92 %
	0.00 to < 0.10						2,92 %
	0.10 to < 0.15						
	0.15 to < 0.25						
	0.25 to < 0.50						1,85 %
	0.50 to < 0.75	1	0	0,00 %	0,64 %	0,64 %	0,00 %
	0.75 to < 2.50	12	0	0,00 %	1,91 %	1,86 %	0,49 %
	0.75 to < 1.75	1	0	0,00 %	1,54 %	1,54 %	0,62 %
	1.75 to < 2.5	11	0	0,00 %	1,93 %	1,89 %	0,00 %
	2.50 to < 10.00	1	0	0,00 %	3,25 %	3,25 %	2,08 %
	2.5 to < 5	1	0		3,25 %	3,25 %	2,78 %
	5 to < 10						0,00 %
	10.00 to < 100.00						25,00 %
	10 to < 20						25,00 %
	20 to < 30						
	30.00 to < 100.00						
100.00 (Default)							100,00 %
COSME	0.00 to < 0.15						
	0.00 to < 0.10						
	0.10 to < 0.15						
	0.15 to < 0.25						
	0.25 to < 0.50						
	0.50 to < 0.75	2	0	0,00 %	0,64 %	0,64 %	0,00 %
	0.75 to < 2.50						0,00 %
	0.75 to < 1.75						0,00 %
	1.75 to < 2.5						
	2.50 to < 10.00				6,04 %	6,04 %	
	2.5 to < 5						
	5 to < 10				6,04 %	6,04 %	
	10.00 to < 100.00						
	10 to < 20						
	20 to < 30						
	30.00 to < 100.00						
100.00 (Default)							

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
RESME	0.00 to < 0.15						
	0.00 to < 0.10						
	0.10 to < 0.15						
	0.15 to < 0.25						
	0.25 to < 0.50						
	0.50 to < 0.75						0,00 %
	0.75 to < 2.50	1	0	0,00 %			0,00 %
	0.75 to < 1.75						0,00 %
	1.75 to < 2.5	1	0	0,00 %			0,00 %
	2.50 to < 10.00						0,00 %
	2.5 to < 5						0,00 %
	5 to < 10						
	10.00 to < 100.00						0,00 %
	10 to < 20						
	20 to < 30						0,00 %
	30.00 to < 100.00						
100.00 (Default)							

Conformément aux pratiques du groupe Mobilize F.S., la moyenne historique capte la profondeur d'historique maximale et ne se limite donc pas seulement aux cinq dernières années.

Sur l'ensemble des catégories d'exposition, les PD sont supérieures au taux de défaut. De plus, les backtestings trimestriels des modèles de probabilité de défaut permettent de s'assurer de la qualité de chaque modèle selon les axes suivants : stabilité et performance des modèles et conservatisme des niveaux de PD.

/ EU CR9.1 — APPROCHE NI — CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D’EXPOSITIONS (UNIQUEMENT POUR LES ESTIMATIONS DE PD CONFORMÉMENT À L’ARTICLE 180, PARAGRAPHE 1, POINT F), DU CRR)

Aucun modèle du groupe Mobilize F.S. ne s’appuie sur des ratings externes dans le cadre du calibrage de la PD.

3.4.5.5 Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à au moins sept ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d’un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l’analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

Le tableau suivant présente une description du processus de modélisation de la perte en cas de défaut pour chaque catégorie d’expositions.

Catégorie d'exposition	Pays	Périmètre	Définition du défaut	Méthode d'estimation de la LGD	Méthode d'estimation de la LGD downturn	Temps entre le déclenchement du défaut et la disparition de l'exposition	Données	Validation
Retail	Allemagne	LGD	La définition du défaut est conforme aux Guidelines EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition.	La LGD est estimée à partir des moyennes long terme des taux de pertes actualisés nets de frais augmentées des marges de conservatismes de type A, B, C et d’une marge downturn.	La LGD downturn est estimée conformément aux Guidelines LGD Downturn EBA/GL/2019/03	<ul style="list-style-type: none"> ● 42 mois pour le modèle Allemagne Retail et le modèle UK Retail ● 108 mois pour le segment Crédit France Retail ● 48 mois pour les autres modèles 	À partir de 2008	Les valeurs de la LGD ont été validées en octobre 2022 à la suite de la mission d’inspection retail qui s’est tenue en 2021.
	Allemagne	LGD défaut					À partir de 2008	
	Allemagne	ELBE					À partir de 2008	
	Espagne	LGD					À partir de 2008	
	Espagne	LGD défaut					À partir de 2008	
	Espagne	ELBE					À partir de 2008	
	Italie	LGD					À partir de 2008	
	Italie	LGD défaut					À partir de 2008	
	Italie	ELBE					À partir de 2008	
	France	LGD					À partir de 2008	
	France	LGD défaut					À partir de 2008	
	France	ELBE					À partir de 2008	
	UK	LGD					À partir de 2010	
	UK	LGD défaut					À partir de 2010	
	UK	ELBE					À partir de 2010	
Corée	LGD	À partir de 2011						
Corée	LGD défaut	À partir de 2011						
Corée	ELBE	À partir de 2011						
Reseau	DE-ES-IT-FR-UK	LGD	Les paramètres de la LGD ont été validés dans le cadre de la mission d’inspection 2020, portant sur la nouvelle définition du défaut.				À partir de 2010	
	DE-ES-IT-FR-UK	LGD défaut						
	DE-ES-IT-FR-UK	ELBE						
Corporate	France	LGD					À partir de 2008	
	France	LGD défaut					À partir de 2008	
	France	ELBE					À partir de 2008	

SEGMENTATION DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉES ET LGD MOYENNES PAR PAYS

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail PME	France	Crédit avec un ratio montant d'exposition/ montant initial du financement ≥ 1	52,67 %	36,80 %
		Crédit avec un ratio montant d'exposition/ montant initial du financement < 1 et durée restante de financement ≤ 36 mois	31,74 %	19,52 %
		Crédit avec un ratio montant d'exposition/ montant initial du financement < 1 et durée restante de financement > 36 mois	41,03 %	32,74 %
		Leasing avec une durée restante de financement ≤ 45 mois	33,38 %	18,59 %
		Leasing avec une durée restante de financement > 45 mois	45,80 %	31,02 %
	Allemagne	Crédit ayant une durée restante de financement ≤ 34 mois	27,43 %	20,24 %
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $> 8,57$ %	37,51 %	30,13 %
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $\leq 8,57$ % ou Leasing	48,45 %	35,28 %
	Espagne	Durée restante de financement ≤ 24 mois	33,14 %	17,92 %
		$24 <$ Durée restante de financement ≤ 35 mois	51,30 %	25,28 %
		$35 <$ Durée restante de financement ≤ 56 mois	60,86 %	33,25 %
		Durée restante de financement > 56 mois	73,14 %	43,62 %
	Italie	Leasing	19,64 %	11,14 %
		Crédit et durée restante de financement ≤ 26 mois	31,37 %	22,64 %
		Crédit et $26 <$ durée restante de financement ≤ 51 mois	47,33 %	35,44 %
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion/durée prévisionnelle du financement > 0	53,75 %	42,92 %
	Royaume-Uni ⁽⁴⁾	Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion/durée prévisionnelle du financement = 0	82,72 %	57,95 %
		Ratio durée restante de financement/durée prévisionnelle du financement $\leq 65,3$ %	56,29 %	35,10 %
	Corée	Ratio durée restante de financement/durée prévisionnelle du financement $> 65,3$ %	36,62 %	25,67 %
		Collatéral ⁽²⁾ $\leq 15\,301\,795$ krw ou Collatéral ⁽²⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽³⁾ $\leq 86,64$ %	35,99 %	28,83 %
Corporate	France	Collatéral ⁽²⁾ $> 21\,499\,925$ krw ou Collatéral ⁽²⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽³⁾ $> 86,64$ %	50,47 %	37,00 %
		Crédit	37,44 %	5,45 %
Réseau	G5 ⁽¹⁾	Leasing	34,88 %	16,23 %
		R1 VN	16,30 %	5,0 %
		R1 autres	26,22 %	14,03 %

(1) G5 : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni.

(2) Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction du prix du véhicule et de la maturité en gestion.

(3) Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction de la maturité en gestion.

(4) Concernant le taux de perte calculé au dernier Backtesting sur le Royaume-Uni, les données ne sont pas disponibles sur l'arrêté de décembre 2023, les données affichées sont celles de juin 2022.

Les LGD sont mises à jour annuellement afin de tenir compte des informations les plus récentes dans l'estimation du paramètre. Le backtesting de LGD consiste à comparer le taux de perte moyen long terme avec la LGD calibrée au précédent exercice. D'une façon générale, les LGD réglementaires sont supérieures aux taux de perte observés. Il est à noter, qu'à la suite d'anomalies de données observées sur le périmètre Corporate France, l'exercice de backtesting n'a pu être mené selon les procédures habituelles : les chiffres reportés dans le segment Corporate proviennent des taux de perte observés déduits, notamment, des abandons de créances.

Les LGD relatives aux modèles en production ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec le Guideline de l'EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition), puis mis en production en décembre 2021. De plus en novembre 2022, de nouveaux modèles de LGD Retail pour l'ensemble des pays ont été mis en production, à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021.

La moyenne des LGD sur le portefeuille sain est de 40,67 % pour la Clientèle de détail et 27,15 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 37,87 % pour les Entreprises hors Réseaux et 18,92 % pour les Réseaux.

La perte attendue (EL) pour l'activité Clientèle augmente de 5,88 % par rapport à décembre 2022 (43,44 M€), principalement sous l'effet de la hausse de l'EL Défaut (hausse de 5,63 %) : cette variation s'explique par la hausse du portefeuille défaut en montant (600,4 M€ d'EAD en décembre 2022 vs. 666,5 M€ en décembre 2023).

L'EL pour l'activité Réseau baisse de 3,5 M€ (- 6 %) par rapport à décembre 2022 sous l'effet de la baisse des expositions du portefeuille défaut (- 8,3 M€ représentant une baisse de 39 %).

3.4.5.6 Facteur de conversion

Les facteurs de conversions sont fixés à 100 % sur l'ensemble du portefeuille Mobilize F.S. en méthode avancée.

3.4.5.7 L'utilisation opérationnelle des notations internes

3.4.5.7.1 Clientèle

Politique d'octroi

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés par des scores spécifiques d'octroi ; cette situation préexistante aux notations « bâloises » permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires et élevés ». La cohérence entre la note d'octroi et la notation baloise est assurée tant à la construction des modèles de notation que dans le cadre des exercices de back testing. Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.

Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance déterminée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Ainsi, sur la base des mêmes informations clients, des « scores de recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

3.4.5.7.2 Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. La notation interne est la base de cette différenciation.

3.4.5.8 Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance trimestrielle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation. Avec une fréquence a minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure. Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres. Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration lors d'une présentation spécifique.

Les évolutions réglementaires avec un impact significatif sur les modèles font l'objet d'un suivi et d'une analyse approfondie de la part des équipes de modélisation. C'est le cas notamment des orientations et standards techniques (RTS) de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut qui ont fait l'objet de deux packages envoyés à la BCE en 2020 et pour lesquels RCI a obtenu une décision de la BCE permettant la mise en production des paramètres en décembre 2021. Par ailleurs en 2021 trois nouveaux packages ont été soumis au superviseur sur les périmètres Corporate (mars 2021), Retail (juin 2021) et Réseau (décembre 2021).

Concernant le périmètre Retail, une mission IMI de la BCE a eu lieu au second semestre 2021 dont la décision a permis la mise en production des paramètres en novembre 2022 et en février 2023 pour le UK.

Une autre mission IMI de la BCE s'est tenue fin 2022 sur le périmètre Corporate et la lettre de décision y faisant suite n'a pas encore été communiquée.

Enfin une mission IMI sur le périmètre PD et LGD réseau est prévue en 2024.

Les différents éléments du dispositif de notation interne et de contrôle de premier niveau produits par les équipes de la Direction crédit et data management sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Département risque et réglementation bancaire au sein de la Direction de la gestion des risques.

Ces contrôles indépendants sont encadrés par une procédure et restitués lors de comités de validation dédiés. Les points d'amélioration qui en découlent font l'objet de plans d'actions proposés par les équipes et validés et suivis par l'unité de validation.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique, l'audit revoit les dispositifs de contrôles de premier et de second niveau pour évaluer leur conformité et leur adéquation. Enfin, l'ensemble du dispositif de contrôle de l'établissement est régulièrement soumis à des inspections du Superviseur.

/ EU CR8 – ÉTAT DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI

Cette section rend compte des causes de variations trimestrielles des RWA.

	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
	12/2023	09/2023
En millions d'euros	a	b
1 Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	20 631	21 093
2 Taille de l'actif (+/-)	885	(557)
3 Qualité de l'actif (+/-)	(62)	113
4 Mises à jour des modèles (+/-)		
5 Méthodologie et politiques (+/-)		
6 Acquisitions et cessions (+/-)		
7 Variations des taux de change (+/-)	(16)	(17)
8 Autres (+/-)		
9 MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION	21 438	20 631

Les variations de taille de l'actif sont essentiellement dues à la cyclicité de l'activité de financement des concessionnaires, au plus haut en juin et décembre.

Entre septembre 2023 et décembre 2023, le niveau de RWEA a augmenté en raison de la hausse de l'encours.

3.4.6 Méthode standard

/ EU CRD – EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES À L'APPROCHE STANDARD

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 444, point a), du CRR	(a)	Noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) utilisés par l'établissement, ainsi que la justification des changements intervenus au cours de la période considérée.	Le groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's
Article 444, point b), du CRR.	(b)	Les catégories d'expositions pour lesquelles chaque OEEC ou OCE est utilisé.	Le groupe Mobilize F.S. utilise des notations externes sur les expositions « souverains », « organisations internationales », « établissements » et « investissements Corporate »
Article 444, point c), du CRR	(c)	Une description du processus appliqué pour transférer les notations de crédit de l'émetteur et de l'émission sur des éléments d'actifs comparables n'appartenant pas au portefeuille de négociation.	Le groupe Mobilize F.S. respecte l'association standard publiée par l'ABE.
Article 444, point d), du CRR	(d)	L'association entre la notation externe effectuée par chaque OEEC ou OCE désigné [indiqué à la ligne a)] et les pondérations de risque qui correspondent aux échelons de qualité de crédit prévus à la troisième partie, titre II, chapitre 2, du CRR (sauf lorsque l'établissement respecte l'association standard publiée par l'ABE).	Le groupe Mobilize F.S. respecte l'association standard publiée par l'ABE.

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, le groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's sur le périmètre des souverains, organisations internationales, établissements et investissements corporate. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe Mobilize F.S. applique les pondérations réglementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle. Ces opérations concernent encore les pays non couverts par la réglementation EMIR.

/ EU CR4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC

	Expositions avant FCEC et après ARC		Expositions après FCEC et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f
1 Administrations centrales ou banques centrales	5 713	7	5 713	3	485	8,48 %
2 Administrations régionales ou locales	41	11	41	5	9	20,08 %
3 Entités du secteur public						
4 Banques multilatérales de développement						
5 Organisations internationales						
6 Établissements	1 610	34	1 610	23	443	27,11 %
7 Entreprises	5 612	316	5 382	27	4 982	92,10 %
8 Clientèle de détail	7 437	332	7 436	120	5 303	70,17 %
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						
10 Expositions en défaut	282	3	269	1	305	112,59 %
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
12 Obligations garanties						
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	140	6	140	1	52	37,17 %
14 Organismes de placement collectif (OPC)	73		73		112	153,49 %
15 Actions	371		371		880	237,24 %
16 Autres éléments	1 459	0	1 459	0	786	53,84 %
17 TOTAL	22 738	710	22 496	182	13 358	58,90 %

ARC : Atténuation du Risque de Crédit.

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit.

Le pourcentage appliqué au FCEC est à 0 % sur la plupart des expositions hors-bilan sur les entreprises, les lignes accordées pouvant être annulées sans condition et sans préavis en cas de détérioration de la qualité de crédit de l'emprunteur.

/ EU CR5 - APPROCHE STANDARD

En millions d'euros		Pondération du Risque							
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %
Catégories d'expositions		a	b	c	d	e	f	g	h
1	Administrations centrales ou banques centrales	5 502				0		13	
2	Administrations régionales ou locales					46		0	
3	Entités du secteur public								
4	Banques multilatérales de développement								
5	Organisations internationales								
6	Établissements					1 486		3	
7	Entreprises								
8	Expositions sur la clientèle de détail								
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
10	Expositions en défaut								
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé								
12	Obligations garanties								
13	Expo établ. et des entreprises avec évaluation du crédit à court terme					122		0	
14	Parts ou actions d'organismes de placement collectif								
15	Expositions sous forme d'actions								
16	Autres éléments	0				550			
17	TOTAL	5 502				2 205		16	

Pondération du Risque							Total	Dont non-noté
75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres		
i	j	k	l	m	n	o	p	q
	11	6	183				5 716	
							46	46
	144						1 633	1 630
	5 370	40					5 410	5 410
7 557							7 557	7 557
	203	68					271	265
		19					141	19
					2	71	73	73
	32		340				371	371
	193					717	1 459	1 459
7 557	5 952	132	523		2	788	22 677	16 829

3.4.7 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Le groupe Mobilize F.S. n'utilise pas les accords de compensation pour réduire le risque de Crédit commercial.

Les techniques d'atténuation sont admises uniquement sous forme d'espèces et sont utilisées seulement selon les deux conventions ci-dessous afin de couvrir le risque de crédit propre au réseau de distribution des constructeurs.

Pour les expositions traitées selon la méthode des notations internes, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de convention gage espèces), accordée par le constructeur Renault, d'un montant de 600 M€ et protégeant Mobilize F.S. contre le risque de défaillance des filiales Renault sur le

financement des stocks. Cette protection est répartie uniformément sur chaque exposition du périmètre concerné dans les traitements du progiciel Banking Cloud. Après application de la décote liée à l'asymétrie de devises, l'exposition résiduelle est de 495 M€.

En méthode standard, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de Letras de Cambio et fonds de garantie) protégeant la filiale brésilienne Banco RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant de 208 M€. Cette protection est affectée individuellement à chaque exposition concernée.

/ EU CRC - EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 453, point a), du CRR	(a)	Une description des principales caractéristiques des politiques et procédures appliquées en matière de compensation au bilan et hors bilan ainsi que la mesure dans laquelle les établissements recourent à ce type de compensation.	Pour ses activités de financement Clientèle et Réseau/importateur, Mobilize F.S. ne pratique pas de compensation au bilan et hors bilan.
Article 453, point b), du CRR	(b)	Les principales caractéristiques des politiques et procédures appliquées en matière d'évaluation et de gestion des sûretés éligibles.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne fait pas appel à des sûretés. Pour son activité Réseaux et importateurs, Mobilize F.S. a une procédure cadre sur la prise de garanties et des conventions signées permettant une évaluation et une gestion des sûretés éligibles.
Article 453, point c), du CRR	(c)	Une description des principaux types de sûretés acceptés par l'établissement pour atténuer le risque de crédit.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne fait pas appel à des sûretés Pour son activité Réseaux et importateurs, Mobilize F.S. fait appel à des sûretés telles qu'un gage espèces (venant réduire l'exposition sur les concessionnaires détenus en propre par le Groupe Renault) et un fonds de garantie et le nantissement de letras de cambio (venant réduire l'exposition sur des concessionnaires indépendants au Brésil).
Article 453, point d), du CRR	(d)	Pour les garanties et dérivés de crédit utilisés comme protection de crédit, les principales catégories de garants et de contreparties des dérivés de crédit, ainsi que leur qualité de crédit, utilisées pour réduire les exigences de fonds propres, à l'exclusion de celles utilisées dans le cadre de structures de titrisation synthétique.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne recourt pas à des protections de crédit, des garants ou des dérivés de crédit, dans le but de réduire les exigences en fonds propres.
Article 453, point e), du CRR	(e)	Des informations sur les concentrations de risque de marché ou de risque de crédit dans le cadre des opérations d'atténuation du risque de crédit.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne recourt pas à de telles techniques d'atténuation du risque de crédit.

/ EU CR3 – VUE D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES D'ARC : INFORMATIONS À PUBLIER SUR L'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC

En millions d'euros	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
	a	b	c	d	e
1 Prêts et avances	39 062	22 361	814	21 547	
2 Titres de créance	354				
3 TOTAL	39 416	22 361	814	21 547	
4 ● dont expositions non-performantes	941	261		261	
5 ● dont en défaut	941	261		261	

/ EU CR7 – APPROCHE NI – EFFET SUR LES RWEA DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC

En millions d'euros		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
		a	b
1	EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE L'APPROCHE NI SIMPLE	139	139
2	Administrations centrales et banques centrales		
3	Établissements		
4	Entreprises	139	139
4,1	● dont Entreprises – PME		
4,2	● dont Entreprises – Financement spécialisé		
5	EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE L'APPROCHE NI AVANCÉE	21 299	21 299
6	Administrations centrales et banques centrales		
7	Établissements		
8	Entreprises	6 814	6 814
8,1	● dont Entreprises – PME	732	732
8,2	● dont Entreprises – Financement spécialisé		
9	Clientèle de détail	14 485	14 485
9,1	● dont Clientèle de détail – PME – Garanties par une sûreté immobilière		
9,2	● dont Clientèle de détail – non-PME – Garanties par une sûreté immobilière		
9,3	● dont Clientèle de détail – expositions renouvelables		
9,4	● dont Clientèle de détail – PME – Autres	1 488	1 488
9,5	● dont Clientèle de détail – non-PME – Autres	12 998	12 998
10	TOTAL (INCLUANT EXPOSITIONS APPROCHES NI SIMPLE ET AVANCÉE)	21 438	21 438

/ EU CR7-A - APPROCHE NI - INFORMATIONS À PUBLIER SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC

		Techniques d'atténuation du risque de crédit					
		Protection de crédit financée					
	Total des expositions	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (en %)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (en %)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (en %)	% des expo. couverte par d'autres formes de protection de crédit financée
	a	b	c	d	e	f	g
En millions d'euros							
EXPOSITIONS EN NOTATION INTERNE AVANCÉE							
1	Administrations centrales et banques centrales						
2	Établissements						
3	Entreprises	12 165	4,46 %				
3,1	• dont Entreprises - PME	1 840					
3,2	• dont Entreprises - Financement spécialisé						
3,3	• dont Entreprises - Autres	10 325	4,46 %				
4	Clientèle de détail	32 935					
4,1	• dont Clientèle de détail — Biens immo PME						
4,2	• dont Clientèle de détail — Biens immo non-PME						
4,3	• dont Clientèle de détail — Expo renouv. éligibles						
4,4	• dont Clientèle de détail — Autres PME	3 701					
4,5	• dont Clientèle de détail — Autres non-PME	29 234					
5	TOTAL	45 100	1,02 %				
EXPOSITIONS EN NOTATION INTERNE DE BASE							
1	Administrations centrales et banques centrales						
2	Établissements						
3	Entreprises	114					
3,1	dont Entreprises - PME						
3,2	• dont Entreprises - Financement spécialisé						
3,3	• dont Entreprises - Autres	114					
4	TOTAL	114					

Techniques d'atténuation du risque de crédit					Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
Protection de crédit financée			Protection de crédit non financée				
Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (en %)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (en %)	% des expo. couverte par des instruments détenus par un tiers	Partie des expositions couverte par des garanties (en %)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
h	i	j	k	l	m	n	
					6 814	6 814	
					732	732	
					6 082	6 082	
					14 485	14 485	
					1 488	1 488	
					12 998	12 998	
					21 299	21 299	
					139	139	
					139	139	
					139	139	

3.4.8 Risque de crédit de contrepartie

/ EU CCRA — INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AU CCR

<p>a) Article 439, point a), du CRR Description de la méthode d'affectation des fonds propres et de fixation des limites de crédit pour les expositions de crédit de contrepartie, et notamment les méthodes de fixation de ces limites pour les expositions sur contreparties centrales.</p>	<p>Le risque de contrepartie est géré par un système de limites fixé par le groupe Mobilize F.S., en cohérence avec l'appétence au risque de contrepartie. Le calibrage des limites repose notamment sur le niveau des fonds propres, les résultats, la notation externe et l'appréciation interne de la qualité de la contrepartie tenant compte de l'actionnariat, de la position de marché, de la diversification de la franchise. Les limites sur les contreparties centrales sont attribuées en fonction de la qualité de crédit du pays hôte (banques centrales) ou de l'exigence de marge stressée sur les dérivés compensés (chambre de compensation). Le respect des limites est suivi quotidiennement et tous les résultats des contrôles sont communiqués mensuellement au Comité financier du groupe Mobilize F.S... Les expositions sur les banques sont incluses dans le suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault</p>
<p>b) Article 439, point b), du CRR Description des politiques relatives aux garanties et autres mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les politiques appliquées en matière d'obtention de sûretés et de constitution de réserves de crédit.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise des dérivés de taux et de change pour couvrir ses risques financiers. Pour une grande partie de son portefeuille, elle a mis en place des techniques d'atténuation des risques afin de protéger l'entreprise contre les risques de défaillance de la contrepartie. Les opérations sur dérivés sont exécutées dans le cadre d'un accord ISDA ou équivalent et confèrent ainsi aux entités du groupe. un droit juridiquement exécutoire en cas de défaillance de la contrepartie (voir note 20 aux comptes consolidés : Accords de compensation et autres engagements similaires). En 2012, le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation) a publié une série de normes visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des produits dérivés. La principale mesure concerne l'utilisation de chambres de compensation ou l'échange bilatéral de collatéral entre contreparties. En Europe, le groupe. enregistre les opérations de swap de taux d'intérêt en chambre de compensation et dépose du collatéral en espèces au titre de la marge initiale et échange régulièrement du collatéral (qui peut être payé ou reçu) au titre des marges de variation. Les dérivés de change non collatéralisés font l'objet d'appels de marge bilatéraux. Les swaps de taux hors Europe font l'objet d'échanges bilatéraux de collatéral au Brésil.</p>
<p>c) Article 439, point c), du CRR Description des politiques relatives au risque de corrélation, au sens de l'article 291 du CRR.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas de dispositif particulier pour la gestion du risque de corrélation.</p>
<p>d) Article 431, points 3 et 4, du CRR Autres objectifs de gestion des risques et politiques pertinentes liés au risque de crédit de contrepartie (CCR).</p>	<p>Non applicable</p>
<p>e) Article 439, point d), du CRR Le montant des sûretés que l'établissement aurait à fournir si sa note de crédit était abaissée.</p>	<p>En cas de dégradation de sa note de crédit, le groupe Mobilize F.S. peut être amené à constituer des réserves complémentaires dans le cadre de ses opérations de titrisations. Au 31 décembre 2023, les sorties de trésorerie au titre des réserves additionnelles à constituer en cas de dégradation du rating de trois crans s'élèvent à 213 M€.</p>

Exposition au risque de crédit de contrepartie
/ EU CCR1 — ANALYSE DES EXPOSITIONS AU CCR PAR APPROCHE

En millions d'euros		Coût de	Exposition	EEPE	Alpha utilisé	Valeur	Valeur	Valeur	Montant
		remplacement	future		pour calculer	exposée	exposée	exposée	d'exposition
		(RC)	(PFE)		l'exposition	au risque	au risque	au risque	pondéré
		a	b	c	réglementaire	avant ARC	après ARC		(RWEA)
					d	e	f	g	h
EU1	UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
EU2	UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
1	SA-CCR (pour les dérivés)	45	57		1,4	142	142	142	80
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)								
2a	• Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres								
2b	• Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé								
2c	• Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits								
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
5	VaR pour les OFT								
6	TOTAL					142	142	142	80

CCR1 – ce tableau ne comporte que les expositions sur dérivés qui ne passent pas par des chambres de compensation.

Le RWA sur le risque de crédit de contrepartie est basé sur l'exposition sur les dérivés, auxquels on affecte un add-on. L'exposition est ensuite pondérée par le risque selon la méthode standard – basée sur la qualité de crédit des contreparties.

/ EU CCR3 - APPROCHE STANDARD — EXPOSITIONS AU CCR PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRE ET PONDÉRATION DE RISQUE

En millions d'euros		Pondération de risque										Autres	Total
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	Administrations centrales ou banques centrales												
2	Administrations régionales ou locales												
3	Entités du secteur public												
4	Banques multilatérales de développement												
5	Organisations internationales												
6	Établissements					468	59			18			545
7	Entreprises									25			25
8	Clientèle de détail												
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					22					0		22
10	Autres éléments												
11	VALEUR D'EXPOSITION TOTALE					490	59			43	0		592

/ EU CCR4 – APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU CCR PAR CATÉGORIE D’EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD

	Valeur de l'exposition	PD moyenne, pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
	a	b	c	d	e	f	g
Probabilités de défaut (en millions d’euros)							
Catégorie d'exposition X							
1	0,00 à < 0,15						
2	0,15 à < 0,25						
3	0,25 à < 0,50						
4	0,50 à < 0,75						
5	0,75 à < 2,50						
6	2,50 à < 10,00						
7	10,00 à < 100,00						
8	100 (Défaut)						
10	SOUS-TOTAL (CATÉGORIE D’EXPOSITION X)						
Catégorie d'exposition Y							
1	0,00 à < 0,15						
2	0,15 à < 0,25						
3	0,25 à < 0,50						
4	0,50 à < 0,75						
5	0,75 à < 2,50						
6	2,50 à < 10,00						
7	10,00 à < 100,00						
8	100 (Défaut)						
10	SOUS-TOTAL (CATÉGORIE D’EXPOSITION Y)						
11	TOTAL (CATÉGORIES D’EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)						

/ EU CCR5 – COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU CCR

En millions d'euros	Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie	
	Ségrégué	Non-ségrégué	Ségrégué	Non-ségrégué	Ségrégué	Non-ségrégué	Ségrégué	Non-ségrégué
	a	b	c	d	e	f	g	h
1	Encaisse – monnaie locale							
2	Encaisse – autres monnaies							
3	Dettes souveraine locale							
4	Autres dettes souveraines							
5	Dettes publique							
6	Obligations d'entreprises							
7	Actions							
8	Autres sûretés							
9	TOTAL							

Le groupe Mobilize F.S. a des transactions envers des chambres de compensation conformément à la réglementation EMIR. Les collatéraux sont versés et obtenus sous forme d'encaisses.

Ces transactions n'entrent toutefois pas dans le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie car les accords de compensation n'ont pas été encore reconnus par les autorités compétentes conformément à l'article 296 du règlement CRR.

/ EU CCR6 — EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

En millions d'euros	Protection achetée	Protection vendue
	a	b
Montants notionnels		
1	CDS mono-émetteurs	
2	CDS indicels	
3	TOTAL CONTRATS D'ÉCHANGE	
4	Options de crédit	
5	Autres dérivés de crédit	
6	TOTAL MONTANTS NOTIONNELS	
Justes valeurs		
7	Juste valeur positive (actif)	
8	Juste valeur négative (passif)	

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas de dérivés de crédit.

/ EU CCR7 — ÉTATS DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM

Montant d'exposition
pondéré (RWEA)

RWEA À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION PRÉCÉDENTE

Taille de l'actif
Qualité de crédit des contreparties
Mises à jour des modèles (IMM uniquement)
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)
Acquisitions et cessions
Variations des taux de change
Autres

RWEA À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION COURANTE

Le groupe Mobilize F.S. traite les expositions de risque de crédit de contrepartie en méthode standard. Aucune exposition CCR n'est en méthode IMM.

/ EU CCR8 — EXPOSITIONS SUR LES CCP

En millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES ÉLIGIBLES (TOTAL)		90
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont	450	90
3	i) dérivés de gré à gré	450	90
4	ii) idérivés négociés en bourse		
5	iii) opérations de financement sur titres		
6	iv) ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES NON ÉLIGIBLES (TOTAL)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont		
13	i) dérivés de gré à gré		
14	ii) dérivés négociés en bourse		
15	iii) opérations de financement sur titres		
16	iv) ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

3.5 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe Mobilize F.S. détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

/ EU CCR2 — OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA

En millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée		
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 x)		
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 x)		
4	Opérations soumises à la méthode	592	269
EU4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)		
5	TOTAL DES OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA	592	269

3.6 Titrisation

/ EU SECA — EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS DE TITRISATION

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 449, point a), du CRR	a)	Description des activités de titrisation et de retitrisation ; comprenant les objectifs de gestion du risque et d'investissement des établissements en rapport avec ces activités, le rôle dans les opérations de titrisation et de retitrisation, indiquant si le cadre des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) est ou non utilisé, et la mesure dans laquelle les opérations de titrisation sont utilisées pour transférer à des tiers le risque de crédit des expositions titrisées, accompagnée, le cas échéant, d'une description séparée de leur politique de transfert de risque dans le cadre de titrisations synthétiques ;	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise la titrisation comme instrument de financement. Tous les actifs titrisés restent au bilan consolidé. Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas dans des véhicules de titrisation dont les obligations sous-jacentes sont émises par des sociétés extérieures au groupe.</p> <p>Le groupe titrise des portefeuilles de créances accordées à des clients particuliers ou entreprises. Les titres créés à partir de ces transactions sont vendus à des investisseurs tiers ou auto-souscrits pour générer du collatéral éligible utilisé pour le financement à la Banque centrale ou en réserve de liquidité.</p>
Article 449, point b), du CRR.	b)	<p>Le type de risques auxquels les établissements sont exposés dans le cadre de leurs activités de titrisation et de retitrisation, par rang des positions de titrisation concernées, en établissant une distinction entre les positions de titrisation STS et les positions de titrisation non STS et :</p> <p>(1) le risque conservé dans les opérations qu'ils ont eux-mêmes initiées ;</p> <p>(2) les risques encourus dans le cadre d'opérations initiées par des tiers.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas eu recours à la titrisation pour des transferts de risque. Les véhicules ad hoc porteurs d'actifs titrisés sont consolidés par le groupe qui reste exposé à l'essentiel des risques et avantages attachés aux créances titrisées.</p> <p>Les opérations de titrisation du groupe respectent toutes l'exigence de rétention de capital économique d'au moins 5 % mentionnée à l'article 405 de la directive européenne (UE) 575/2013 et à l'article 6 du règlement (UE) 2017/2402.</p> <p>Le groupe n'investit pas dans des véhicules de titrisation adossés à des créances originées par des sociétés extérieures au groupe.</p>
Article 449, point c), du CRR	c)	Les approches des établissements pour le calcul des montants d'exposition pondérés qu'ils appliquent à leurs activités de titrisation, y compris les types de positions de titrisation auxquels chaque approche est appliquée, en établissant une distinction entre les positions de titrisation STS et les positions de titrisation non STS.	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas sur des positions de titrisation telles que décrites à l'article 2, 1) du règlement (UE) 2017/2402 du 12 décembre 2017. Groupe Mobilize F.S. n'a donc aucune exposition liée à ce type de position.</p> <p>Les créances titrisées par groupe Mobilize F.S. font l'objet d'une consolidation prudentielle et les risques pondérés sont calculés comme si les actifs n'avaient pas été titrisés.</p>
Article 449, point d), du CRR	d)	<p>La liste des entités de titrisation appartenant à l'une des catégories suivantes, accompagnée d'une description des types d'expositions de l'établissement à l'égard de ces entités de titrisation, y compris les contrats dérivés:</p> <p>(1) les entités de titrisation qui acquièrent des expositions initiées par les établissements ;</p> <p>(2) les entités de titrisation sponsorisées par les établissements ;</p> <p>(3) les entités de titrisation et autres entités juridiques pour lesquelles les établissements fournissent des services en lien avec la titrisation, tels que des services de conseil, d'administration d'actifs (asset servicing) ou de gestion d'actifs ;</p> <p>(4) les entités de titrisation qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire des établissements.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. agit en tant qu'originateur/ servicer pour les SPV suivants. (Swap) indique que le groupe Mobilize F.S. agit également en tant que contrepartie de swap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● FCT Cars Alliance Auto Loans France Master ; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France Master ; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France Master Residual Value ; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France V2020-1 (swap) ; ● FCT Cars Alliance Auto Loans France V2022-1 (swap) ; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France V2023-1 (swap) ; ● FCT Cars Alliance DFP France ; ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany Master ; ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2019-1 (swap) ; ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2021-1 (swap) ; ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2023-1 (swap) ;

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 449, point d), du CRR	d)		<ul style="list-style-type: none"> ● FCT Cars Alliance Auto Lease Germany (swap) ; ● Cars Alliance DFP Germany 2017 ; ● Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL ; ● Cars Alliance UK 2015 Ltd ; ● Cars Alliance UK 2021 Ltd ; ● Cars Alliance Auto Loans Spain 2022.
Article 449, point e), du CRR	e)	La liste de toutes les entités juridiques auxquelles les établissements ont déclaré avoir apporté un soutien conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5, du CRR.	Le groupe ne fournit pas de support (tel que défini à l'article 248 du CRR) aux opérations de titrisation. Le groupe Mobilize F.S. agit en qualité d'originateur, de servicer pour tous les SPV listées au point (e) et de swap provider pour certaines de ces SSPE.
Article 449, point f), du CRR	f)	La liste des entités juridiques affiliées aux établissements et qui investissent dans des opérations de titrisation initiées par les établissements ou dans des positions de titrisation émises par des entités de titrisation sponsorisées par les établissements.	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas dans des titrisations pour lesquelles l'exigence de fonds propres est calculée sur la base de la position de titrisation et comptabilise toujours les créances sous-jacentes lors de l'évaluation des besoins en fonds propres.</p> <p>Le groupe conserve les tranches les plus juniors de la titrisation dans lesquelles il agit en tant qu'originateur pour répondre à ses exigences de conservation du capital économique.</p> <p>RCI Banque S.A. a investi dans des titrisations de premier rang dans lesquelles l'une de ses filiales ou succursales agit comme originateur. Ces actifs peuvent être utilisés comme garantie pour des financements auprès de la Banque centrale. Un dispositif similaire existe également au Royaume-Uni où RCI Bank UK a souscrit des titres ABS adossés à des créances émises par RCI FS UK.</p>
Article 449, point g), du CRR	g)	Un résumé des politiques comptables en matière d'activité de titrisation, en établissant, le cas échéant, une distinction entre positions de titrisation et positions de retitrisation.	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas eu recours à la titrisation pour du transfert de risque. Les véhicules ad hoc porteurs d'actifs titrisés sont consolidés par le groupe qui reste exposé à l'essentiel des risques et avantages attachés aux créances titrisées qui restent au bilan consolidé.
Article 449, point h), du CRR	h)	Le nom des OEEC utilisés pour les titrisations et les types d'expositions pour lesquels chaque agence est utilisée.	Auto-ABS : Moody's (EUR), S&P (EUR & GBP), DBRS (EUR), Fitch (EUR & GBP) SME (Dealer Floor Plan) : Moody's, DBRS
Article 449, point i), du CRR	i)	Le cas échéant, une description de l'approche par évaluation interne décrite à la troisième partie, titre II, chapitre 5, du CRR, précisant la structure de la procédure d'évaluation interne et la relation entre évaluation interne et notation externe de l'OEEC identifiée conformément au point h), les mécanismes de contrôle de la procédure d'évaluation interne, y compris les considérations relatives à l'indépendance, à la responsabilité et à l'examen de la procédure d'évaluation interne, les types d'expositions auxquels l'approche par évaluation interne est appliquée et les facteurs de tensions utilisés pour déterminer les niveaux de rehaussement de crédit.	Non applicable, pas d'investissement dans des programmes ABCP.

Le montant des créances de financement des ventes maintenu au bilan s'élève à 14 822 M€ au 31 décembre 2023 (13 926 M€ au 31 décembre 2022), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 3 404 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 8 800 M€ ;
- pour les titrisations privées : 2 618 M€.

Le stock d'actifs titrisés est détaillé en note 13 des États financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 489 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 3 165 M€.

/ EU SEC 1 - EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION

	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques				Synthétiques	Sous-total	
	STS	dont TRS	Non STS	dont TRS	dont TRS		
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g
1	TOTAL DES EXPOSITIONS						
2	CLIENTÈLE DE DÉTAIL (TOTAL)						
3	prêts hypothécaires résidentiels						
4	cartes de crédit						
5	autres expositions sur la clientèle de détail						
6	retratisation						
7	CLIENTÈLE DE GROS (TOTAL)						
8	prêts aux entreprises						
9	prêts hypothécaires commerciaux						
10	contrats de location et créances à recevoir						
11	autres expositions sur la clientèle de gros						
12	retratisation						

3.7 Risque de marché

/ EU MRA - EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

	Déclaration au format flexible
<p>Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR.</p> <p>Une description des stratégies et processus de l'établissement pour la gestion du risque de marché, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• une explication des objectifs stratégiques de la direction dans le cadre des activités de négociation, ainsi que des processus mis en œuvre pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques de marché de l'établissement ;• une description de leurs politiques en matière de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que des stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l'efficacité constante de ces couvertures.	<p>En l'absence d'un portefeuille de négociation, tout le risque de marché provient de la position de change du groupe.</p> <p>Le risque sur la position de change peut être décomposé en :</p> <ul style="list-style-type: none">• la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères. <p>Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S. dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel. Le groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 groupe. Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque du groupe Mobilize F.S., la position du groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur ;</p> <p>la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale, est encadrée par des limites. La somme des valeurs absolues des positions exprimées dans différentes paires de devises s'élève à 17,9 M€ à la fin décembre 2023.</p> <p>Les objectifs et stratégies poursuivis par le groupe Mobilize F.S. en matière de risque de marché sont décrits dans la partie « Comptes consolidés - risques financiers » - Annexe 2.</p>
<p>Article 435, paragraphe 1, point b), du CRR.</p> <p>Une description de la structure et de l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché, notamment une description de la structure de gouvernance du risque de marché mise en place pour mettre en œuvre les stratégies et processus de l'établissement exposés à la ligne a) ci-dessus, décrivant les relations et les mécanismes de communication entre les différentes parties intervenant dans la gestion du risque de marché.</p>	<p>La surveillance du risque de change transactionnel et le respect des limites sont placés sous la supervision de la Direction financements et trésorerie du groupe Mobilize F.S. qui gère les positions de la centrale de refinancement et supervise la gestion des filiales. Les limites du groupe sont approuvées par le Conseil d'administration et mises à jour périodiquement. Le Service des Risques Financiers, rattachée à la Direction des risques et de la réglementation bancaire (Direction de la gestion des risques), réalise un reporting quotidien et suit l'exposition du groupe aux risques de marché.</p> <p>Une liste des produits autorisés, approuvée par le Comité financier du groupe Mobilize F.S., précise les instruments de change et de taux d'intérêt ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés pour la gestion des risques de marché.</p>
<p>Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.</p> <p>La portée et la nature des systèmes de déclaration et d'évaluation des risques.</p>	<p>Au niveau du groupe Mobilize F.S., la position de change est calculée selon une approche actif-passif qui consiste à calculer la position de change à partir du bilan comptable et des soldes hors bilan par devise. C'est ce que l'on appelle la « position de change comptable ».</p> <p>Le périmètre de surveillance du risque de change transactionnel a été validé, en distinguant deux catégories de filiales :</p> <ul style="list-style-type: none">• les filiales multidevises dont le risque de change transactionnel doit être suivi quotidiennement par l'entité qui doit reporter mensuellement sa position au Service des Risques financiers. Si l'entité reporte un dépassement, elle doit communiquer quotidiennement sa position au SRF jusqu'à ce que le dépassement soit résolu. Le Service des Risques Financiers s'assure du respect des limites ;• les autres filiales dont le risque de change transactionnel est suivi sur une base mensuelle. <p>La position et le respect des limites sont inclus dans le tableau de bord des risques financiers du Comité financier pour présentation mensuelle.</p>

Compte tenu des éléments mentionnés dans le tableau EU-MRA ci-dessus en réponse à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, les tableaux suivants ne sont pas applicables :

- tableau EU MRB : exigences de publication d'informations qualitatives pour les établissements utilisant des modèles internes de risque de marché ;
- modèle EU MR2-A — Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) ;

- modèle EU MR2-B — États des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) ;
- modèle EU MR3 — Valeurs de l'AMI pour les portefeuilles de négociation ;
- modèle EU MR4 — Comparaison des estimations de la VaR avec les profits/pertes.

/ EU MR1 — RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD

En millions d'euros		RWEA
Produits fermes		1 150
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
2	Risque sur actions (général et spécifique)	
3	Risque de change	1 150
4	Risque sur matières premières	
Options		
5	Méthode simplifiée	
6	Méthode delta-plus	
7	Méthode par scénarios	
8	Titrisation (risque spécifique)	
9	TOTAL	1 150

3.8 Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille

/ EU IRRBBA - INFORMATIONS QUALITATIVES CONCERNANT LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT DES ACTIVITÉS HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Informations qualitatives		Base légale
Description de la manière dont l'établissement définit l'IRRBB aux fins de la maîtrise et de la mesure des risques	Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) désigne le risque sur le capital et les résultats de la banque qui résulterait d'une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire de la banque. L'objectif du groupe Mobilize F.S. est d'atténuer au maximum ce risque. Le processus de contrôle du risque spécifique de taux s'inscrit dans le processus global de contrôle interne du groupe Mobilize F.S. et mesure, à l'aide d'indicateurs de sensibilité, les impacts des chocs de taux défavorables (translation ou rotation de la courbe des taux par exemple) sur les résultats futurs. Des limites sont associées à ces indicateurs.	Article 448(1), point (e)
Description des stratégies générales de l'établissement en matière de gestion et d'atténuation de l'IRRBB	<p>La Direction financements et trésorerie groupe assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les fonds nécessaires pour assurer la continuité de l'activité (émissions d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, prêts interbancaires, etc.), équilibre les actifs et les passifs et ajuste la trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et en minimisant l'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille par l'utilisation d'instruments de couverture appropriés (swaps de taux d'intérêt, swaps de devises et opérations de change au comptant et à terme).</p> <p>Les principes de la politique financière s'étendent à toutes les filiales consolidées du groupe Mobilize F.S. et sont adaptés dans les filiales refinancées localement. Ces dernières sont soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risques de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par un Comité financier dédié et un reporting ad hoc.</p> <p>Les opérations sur instruments financiers effectuées par la centrale de trésorerie sont essentiellement liées à sa fonction de service central de refinancement du groupe. Afin de tenir compte de la difficulté d'ajuster précisément la structure des emprunts avec celle des prêts, une flexibilité limitée est acceptée dans la couverture du risque de taux d'intérêt pour chaque filiale. Cette flexibilité consiste à attribuer à chaque filiale une limite de sensibilité approuvée par le Comité financier, adaptation individuelle de la limite globale fixée par le Conseil d'administration de RCI Banque S.A.</p> <p>Un système de gestion du groupe effectue un calcul quotidien de la sensibilité du bilan de chaque entité aux variations de la courbe des taux.</p> <p>L'équipe du contrôle des risques financiers contrôle l'exposition du groupe telle que mesurée par ce système et le respect des limites de sensibilité attribuées à chaque entité.</p>	Article 448(1), point (f)
Périodicité de calcul des mesures de l'IRRBB de l'établissement et description des mesures spécifiques qu'il applique pour jauger sa sensibilité à l'IRRBB	Le risque de taux est suivi quotidiennement : un calcul de sensibilité par devise, par entité de gestion et par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui sont attribuées. Cette sensibilité au risque de taux est mesurée selon une méthodologie commune à l'ensemble du groupe Mobilize F.S. Ce processus permet de maintenir à un niveau faible l'exposition globale du groupe et l'exposition de chaque entité.	Article 448(1), points (e) (i) and (v) ; Article 448(2)

Informations qualitatives

Description des scénarios de chocs de taux d'intérêt et de tensions que l'établissement utilise pour estimer les variations de la valeur économique et des produits d'intérêts nets (le cas échéant)

Indicateurs internes

Deux indicateurs sont suivis en interne pour le risque de taux d'intérêt :

- la sensibilité EV (valeur économique) mesure à un moment donné (t) l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le prix du marché du bilan d'une entité. La valeur économique est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux du marché. Cette mesure est utilisée pour fixer les limites qui s'appliquent aux entités du groupe.

Deux scénarios sont associés à cet indicateur :

- un scénario de hausse parallèle des taux,
- un scénario de rotation de la courbe des taux : en dessous de 1 an, baisse par chocs de rotation, interpolation linéaire jusqu'à 2 ans, taux à 2 ans inchangés, interpolation linéaire jusqu'à 3 ans, au-dessus de 3 ans, hausse par chocs de rotation ;
- la sensibilité du revenu net d'intérêts mesure l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les revenus futurs non actualisés.

L'indicateur est calculé sur un horizon temporel de 12 mois et sur la durée totale du portefeuille. Des limites sont associées à ces deux indicateurs.

Les chocs ajustés aux devises utilisés pour calculer les indicateurs de risque de taux d'intérêt sont résumés dans le tableau ci-dessous et font l'objet d'une révision périodique.

Currency	Hausse parallèle	Rotation
EUR	100	25
GBP	150	37,5
KRW	100	25
BRL	350	87,5
CHF	100	25
PLN	300	75
MAD	100	25
RON	300	75
SEK	150	37,5
ARS	500	125
COP	300	75
HUF	250	62,5
DKK	100	25
CZK	200	50
RUB	500	125

La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt est calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités ajustées en fonction de la devise décrite ci-dessus et est liée à une limite fixée à 70 M€ par le Conseil d'administration.

Indicateurs réglementaires

La sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et de la marge nette d'intérêt (NII) aux variations des taux d'intérêt est calculée trimestriellement sur un périmètre réglementaire consolidé basé des scénarios affichés dans les orientations de l'ABE sur l'IRRBB :

Ces deux indicateurs sont encadrés par des limites internes validées par le Comité des risques du Conseil d'administration..

Description des principales hypothèses de modélisation et hypothèses paramétriques qui diffèrent de celles utilisées pour le modèle EU IRRBB1 (le cas échéant)

Les calculs sont basés sur les écarts moyens mensuels entre l'actif et le passif (écart hors montant des intérêts) qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéances des encours sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques des clients (remboursements anticipés) pour lesquels le groupe a défini une méthodologie commune. L'utilisation de cette méthodologie repose sur des hypothèses de taux de remboursements anticipés constants basés sur des moyennes mobiles.

Les dépôts sont modélisés comme 6 ressources successives à taux fixe avec une maturité initiale de 3 mois. La durée instantanée est donc d'environ 1,5 mois.

Les mesures de sensibilité de la MNI pour le calcul des indicateurs internes, prennent également en compte une allocation des fonds propres de l'entité et du besoin en fonds de roulement stable au financement des actifs commerciaux les plus longs pour les devises dont les taux d'intérêt présentent une faible volatilité ou à 50 % long terme et 50 % à court terme pour les devises dont les taux sont volatils.

Base légale

Article 448(1), point (e) (iii) ;
Article 448(2)

Article 448(1), point (e) (ii) ;
Article 448(2)

Informations qualitatives	Base légale	
<p>Description générale de la manière dont l'établissement couvre son IRRBB, ainsi que du traitement comptable de cette couverture (le cas échéant)</p>	<p>Il n'existe pas d'activité pour compte propre au sein du groupe Mobilize F.S. Toutes les transactions sur instruments financiers effectuées par RCI Banque S.A., agissant en tant que trésorerie centrale, ou par ses filiales en refinancement local visent à refinancer l'activité et à placer les excédents temporaires de trésorerie tout en maintenant les risques financiers en dessous des limites internes afin de protéger la marge commerciale.</p> <p>La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est gérée par des swaps de taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps receveurs de taux fixe sont exécutés lorsque la Banque émet une dette à taux fixe et souhaite réduire son exposition à une baisse des taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps receveurs de taux fixe sont exécutés lorsque la Banque émet une dette à taux fixe et souhaite réduire son exposition à une baisse des taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps payeurs de taux fixe sont exécutés de temps à autre pour couvrir l'origination d'actifs à taux fixe.</p> <p>Le groupe utilise les principes de la norme comptable IFRS 9 pour classer les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La relation de couverture de juste valeur (FVH) vise à couvrir les variations de valeur de tout ou partie d'un actif ou d'un passif. L'élément couvert, puis le dérivé de couverture, sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées dans le compte de résultat. Les swaps comptabilisés en couverture de juste valeur sont constitués de swaps à recevoir fixe couvrant l'émission de dettes à taux fixe. Les valorisations de l'instrument de couverture sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs. Comme les dérivés de couverture ne couvrent pas la totalité du taux mais seulement la partie sans risque, seule la partie de la dette relative au taux sans risque devra être valorisée. La valorisation de la dette exclut l'effet du spread de crédit (y compris la partie des intérêts courus de l'effet « spread de crédit »). La variation de la juste valeur du dérivé et la variation de la juste valeur de la dette couverte sont enregistrées dans le compte de résultat. Le test FVH est réalisé sur une base mensuelle afin de mesurer l'efficacité de la micro-couverture. • La relation de couverture de flux de trésorerie (CFH) vise à couvrir les variations des flux de trésorerie futurs associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou futur et attribuables à un risque particulier (par exemple, les paiements d'intérêts futurs sur un taux variable). Les swaps RCI comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie équitables sont des swaps payeurs fixe couvrant des passifs à taux variable ou la jambe à taux variable d'un swap comptabilisé en FVH. <p>Pour être comptabilisé comme CFH, le taux variable de l'instrument de couverture doit présenter une forte corrélation avec le taux variable de l'élément couvert. Les variations de la juste valeur du dérivé sont comptabilisées dans un compte spécial de capitaux propres (bilan/impact capitaux propres). Le traitement en résultat est réalisé à la même fréquence que l'élément couvert par les intérêts courus.</p> <p>Cette relation entre les dettes à taux variable/dettes couvertes en juste valeur et les swaps de couverture de flux de trésorerie est suivie au moins trimestriellement via un test de macro-couverture. Ce test vise à s'assurer que la valeur nominale des swaps CFH ne dépasse pas à tout moment le montant total des dettes à taux variable. En pratique, deux tests sont effectués séparément : le premier pour les dettes à taux variable, le second pour les dettes à taux fixe qui ont été initialement couvertes par un swap receveur de taux fixe comptabilisé en FVH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille de négociation : malgré leur intention de couverture, les instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 ne peuvent pas être enregistrés comptablement en comptabilité comme couverture et, sont ainsi classés comme instruments évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur de ces instruments est comptabilisée dans le compte de résultat. Une partie des swaps payeurs à taux fixe est destinée à couvrir les dépôts à échéance indéterminée, qui sont modélisés comme des passifs à taux variable dont le taux est révisé dans les trois mois. Comme la corrélation entre le taux des dépôts des clients et le taux sans risque du marché est faible, ces couvertures ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisées comme des instruments de transaction. 	<p>Article 448(1), point (e) (iv) ; Article 448(2)</p>
<p>Description des principales hypothèses de modélisation et hypothèses paramétriques utilisées pour mesurer l'IRRBB dans le modèle EU IRRBB1 (le cas échéant)</p>	<p>Les principales hypothèses de modélisation utilisées pour l'IRRBB et reportées dans le modèle EU IRRBB1 sont similaires aux hypothèses internes décrites ci-dessus notamment pour la modélisation des remboursements anticipés et des dépôts sans échéance.</p> <p>Les hypothèses paramétriques sont dérivées de l'article 115 des lignes directrices IRRBB (plafond sur les valeurs de sensibilité positives, floor sur les courbes de taux...) et des appendices (annexe III) pour les chocs de taux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. calcule la sensibilité de l'EVE aux variations des taux d'intérêt sur un périmètre incluant l'EUR et la GBP (devises significatives) ainsi que le BRL et le KRW. Au total, les actifs dans ces devises dépassent le seuil de 90 % du total des actifs du groupe fixé à l'article 115(l) des orientations IRRBB.</p>	<p>Article 448(1), point (c) ; Article 448(2)</p>

Informations qualitatives		Base légale
Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes	Indicateurs internes <i>Indicateurs</i> Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux d'intérêt : <ul style="list-style-type: none"> i) La sensibilité (valeur économique – EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée en actualisant les flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure est utilisée pour fixer les limites des entités de gestion du groupe ; ii) La marge nette d'intérêt (MNI) est une mesure de gain ou de perte du point de vue du compte de résultat. Cet indicateur est présenté comme la différence des revenus d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité de la MNI, par rapport à la vue actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations. Cette mesure est suivie à la fois sur un horizon de 12 mois et sur un horizon complet. 	Article 448(1), point (d)

Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes	Résultats Sur l'année 2023, la sensibilité au risque de taux d'intérêt et la sensibilité de la MNI consolidées de RCI Banque S.A. (calculée comme décrit ci-dessus) sont restées en dessous de la limite fixée par le Conseil d'administration. <ul style="list-style-type: none"> i) La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 10,9 M€ à fin décembre 2023, contre 7,0 M€ à fin décembre 2022. ii) La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt de la MNI basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 9,9 M€ à fin décembre 2023, contre 5,7 M€ à fin 2022. La répartition par devises de la sensibilité MNI suite à une hausse des taux différenciée selon les devises (en milliers d'euros) à fin décembre 2023 en valeur relative :	Article 448(1), point (d)
--	--	---------------------------

Devises	En milliers d'euros
ARS	1
BRL	213
CHF	224
COP	231
CZK	260
EUR	(5 408)
DKK	(7)
GBP	(1 279)
HUF	87
KRW	631
MAD	745
PLN	(569)
SEK	17
RON	311

Indicateurs réglementaires

Résultats de l'EVE

Les variations de la valeur économique des fonds propres (« EVE ») calculées selon les orientations de l'EBA sur l'IRRBB représentent 5,62 % des fonds propres dans le cadre du scénario standard et 7 % du CET1 dans le cadre des chocs différenciés par devises, en dessous des limites réglementaires.

Le scénario le plus mordant est le choc parallèle vers le haut du scénario avec chocs différenciés par devises, avec un impact de - 386 M€ à la fin décembre 2023 contre - 449 M€ à fin décembre 2022.

03. LES RISQUES - PILIER III

Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille

Informations qualitatives		Base légale
Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes	<p><i>Résultat de la MNI</i></p> <p>Les orientations EBA/RTS/2022/10 qui définissent la méthodologie de calcul de l'indicateur « produits nets d'intérêts » (MNI) réglementaire (Article 5) ne sont pas entrées en vigueur en 2023 et sont en attente de publication d'un règlement délégué par la Commission Européenne. Dès lors, le groupe Mobilize F.S. choisit d'utiliser, à des fins réglementaires, sa MNI totale interne consolidée, calculée sur la base du périmètre bancaire réglementaire consolidé.</p> <p>La sensibilité de cet indicateur au risque de taux d'intérêt consolidé, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises, s'élève à 9,9 M€ à la fin décembre 2023, contre 5,7 M€ à la fin 2022 (cf. tableau IRRBB1 - Le risque de taux d'intérêt réglementaire des activités hors portefeuille de négociation - Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt). La somme des valeurs absolues exprime le pire des cas car la position de risque de taux d'intérêt par devise ne se compense pas.</p>	Article 448(1), point (d)
Toute autre information pertinente concernant les mesures de l'IRRBB publiée dans le modèle EU IRRBB1 (facultatif)	Non applicable	
Publication de l'échéance moyenne et de l'échéance la plus longue de révision des taux attribuées aux dépôts sans échéance	Pour calculer les indicateurs de mesure du risque de taux d'intérêt, les dépôts sont modélisés comme des passifs successifs à taux fixe dont l'échéance initiale est de 3 mois. L'échéance la plus longue de refixation des taux est donc de 3 mois, tandis que la durée moyenne de refixation des taux est d'environ 1,5 mois.	Article 448(1), point (g)

/ IRRBB1 - LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Test des valeurs aberrantes prudentielles (en milliers d'euros)	a		b		c		d
	Sensibilité de la valeur économique du capital		Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt				
	Période actuelle	Période précédente	Période actuelle	Période précédente	Période actuelle	Période précédente	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	
1 Choc parallèle vers le haut	(386 487)	(449 825)			9 982	5 673	
2 Choc parallèle vers le bas	211 081	245 003					
3 Pentification de la courbe	14 128	14 682					
4 Aplatissement de la courbe	(105 853)	(117 290)					
5 Hausse des taux courts	(217 682)	(248 011)					
6 Baisse des taux courts	114 651	129 892					

Les calculs ci-dessus sont réalisés sur la base des hypothèses normées publiées par l'EBA dans ses orientations sur la gestion du risque de taux (IRRBB Guidelines). Conformément à la méthodologie, les impacts positifs de chaque scénario de taux d'intérêt sont pondérés à 50 % et les impacts négatifs pris à 100 %.

L'intégration du besoin en fonds de roulement dans l'EVE réglementaire au cours de l'année 2023 explique la variation de l'indicateur d'une année sur l'autre.

L'impact d'un mouvement de taux adverse sur la marge nette d'intérêts totale est faible, en conformité avec les objectifs de gestion prudente de la société. Il est par construction significatif sur la valeur économique du capital (Economic Value of Equity ou EVE), indicateur qui, par définition, ne prend pas en compte les fonds propres, contrairement à la gestion actif-passif opérationnelle quotidienne du risque de taux.

3.9 Risque de liquidité

/ EU LIQA – GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Numéro de ligne	Informations qualitatives	
(a)	Stratégies et processus de gestion du risque de liquidité, y compris politiques de diversification des sources et de la durée des financements prévus.	<p>La fonction de gestion du risque de liquidité est chargée de veiller à ce que le risque de liquidité soit compris, surveillé et rapporté. L'ILAAP du groupe Mobilize F.S. et les limites qui y sont associées visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● s'assurer que la banque respecte ses ratios de liquidité réglementaires en maintenant un coussin approprié ; ● s'assurer que la banque finance ses activités grâce à des sources de financement diversifiées ; ● s'assurer que la banque dispose de passifs financiers d'une durée adéquate pour soutenir ses activités ; ● s'assurer que la réserve de liquidité de la banque est suffisante pour faire face à divers scénarios de stress, notamment un accès limité aux financements de marché et une fuite des dépôts pendant une période définie.
(b)	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité (autorité, statuts, autres dispositions).	<p>La gestion du risque de liquidité du groupe Mobilize F.S. est sous la responsabilité de la Direction financement et trésorerie (DFT). La DFT propose des indicateurs de liquidité et des limites associées, qui sont examinés par le Directeur de la gestion des risques et son équipe et validés par le Comité financier du groupe. Ils sont revus par le Comité des risques avant approbation finale par le Conseil d'administration.</p> <p>Les indicateurs de liquidité internes sont calculés par la DFT et les ratios de liquidité réglementaires sont calculés par le service des reportings réglementaires. Ces indicateurs de liquidité sont contrôlés par le service des risques financiers (qui fait partie du Département risques et réglementation bancaire), puis rapportés mensuellement au Comité financier et trimestriellement (ou immédiatement si un seuil d'alerte est franchi) au Comité des risques du Conseil d'administration.</p>
(c)	Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du groupe.	<p>RCI Banque S.A. agit en tant que centrale de trésorerie pour les entités du groupe appartenant au « périmètre de refinancement centralisé », qui comprend la plupart des entités européennes. Les entités de ce périmètre empruntent à la Trésorerie Centrale les passifs dont elles ont besoin pour soutenir leur activité ou déposent leur surplus de liquidité.</p> <p>La position de liquidité de RCI Banque S.A. et des entités financées par la Trésorerie Centrale est gérée comme un « pool ». Il n'y a pas de prêt ou d'emprunt de filiale à filiale.</p> <p>Les autres entités sont financées localement. Leur position de liquidité est gérée par les Directeurs financiers locaux sous la supervision opérationnelle de la DFT.</p> <p>Les indicateurs utilisés pour le suivi du risque de liquidité sont contrôlés par le service des risques financiers.</p> <p>Certaines entités financées localement peuvent bénéficier d'un soutien partiel et limité de la trésorerie centrale en matière de liquidités. Dans une telle situation, la trésorerie centrale tient compte du besoin de liquidités de la filiale dans son scénario de stress.</p>
(d)	Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité.	<p>Le système de mesure du risque de liquidité du groupe Mobilize F.S. est basé sur deux types d'indicateurs. Les indicateurs de continuité d'activité mesurent le temps pendant lequel la banque peut supporter ses activités dans divers scénarios de stress tout en maintenant une correspondance appropriée entre la durée des actifs et des passifs.</p> <p>Les indicateurs de réserve de liquidité mesurent les sources de financement de nature certaine que la banque peut utiliser pour faire face à des sorties de fonds.</p> <p>Les indicateurs de risque de liquidité sont calculés sur une base agrégée pour RCI Banque S.A., ses filiales et succursales incluses dans le « périmètre de refinancement centralisé » ou sur une base individuelle pour les entités financées localement.</p> <p>La banque surveille également la concentration de ses financements, l'encombrement de ses actifs, ainsi que ses ratios réglementaires LCR et NSFR.</p>

Numéro de ligne	Informations qualitatives	
(e)	Politiques en matière de couverture et d'atténuation du risque de liquidité, et stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l'efficacité constante de ces couvertures et techniques d'atténuation.	<p>Les principales politiques d'atténuation du risque de liquidité utilisent des indicateurs statiques et dynamiques.</p> <p>La position de liquidité statique représente la différence entre les passifs et les actifs résiduels à un horizon de temps donné. Elle doit toujours être positive, ce qui signifie que les actifs présents au bilan doivent être financés par des passifs de durée similaire ou supérieure.</p> <p>Les indicateurs de liquidité dynamique mesurent le temps pendant lequel la banque pourrait survivre en utilisant sa réserve de liquidité pour compenser les sorties générées par le non-renouvellement des dettes de marché et la fuite des dépôts. Les indicateurs de liquidité dynamique sont encadrés par un ensemble de limites et d'indicateurs d'alerte.</p>
(f)	Un aperçu des plans de financement éventuel de la banque.	<p>Le plan de liquidité d'urgence du groupe Mobilize F.S. fait partie de son ILAAP. Il comprend un plan de financement d'urgence et un plan de réduction de l'activité commerciale. Le plan de financement d'urgence comprend diverses options qui peuvent être réparties en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● monétiser les composants de la réserve de liquidité, en utilisant les lignes de crédit confirmées, en augmentant le financement auprès des Banques Centrales et en vendant des actifs financiers ; ● lever des liquidités à partir de sources de financement alternatives, comme la titrisation d'un nouveau portefeuille ou l'augmentation de la taille d'une titrisation existante, le lancement d'un prêt bancaire syndiqué, l'émission de titres de créances en USD, ou le déploiement de notre activité de dépôt dans un nouveau pays en partenariat avec une fintech financière pour accélérer le temps de mise sur le marché.
(g)	Une explication de la manière dont les tests de résistance sont utilisés.	<p>Les indicateurs de continuité d'activité du groupe Mobilize F.S. sont calculés selon différents scénarios de stress. Les scénarios dont la probabilité est la plus élevée ont des limites associées. Les scénarios alternatifs visent à informer la direction sur les conséquences de certains événements et n'ont pas de limites associées. Un stress test inversé (« reverse stress test ») complète ces scénarios.</p>
(h)	Une déclaration sur l'adéquation des dispositifs de l'établissement en matière de gestion du risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, qui assure que les systèmes de gestion du risque de liquidité mis en place sont appropriés eu égard au profil et à la stratégie de l'établissement.	<p>Le Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. a approuvé le cadre de gestion du risque de liquidité du groupe et ses procédures associées. Il a estimé que les indicateurs suivis donnent une bonne vue d'ensemble du risque de liquidité de la banque et que les limites associées sont prudentes et en ligne avec l'appétit pour le risque de liquidité.</p>

Numéro de ligne	Informations qualitatives
(i)	<p data-bbox="209 293 798 551">Une brève déclaration sur le risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, décrivant succinctement le profil global de risque de liquidité de l'établissement associé à la stratégie commerciale. Cette déclaration contient des chiffres et ratios clés (autres que ceux déjà couverts dans le modèle EU LIQ1 dans le cadre de la présente norme technique) qui donnent aux parties prenantes extérieures une vue d'ensemble complète de la gestion du risque de liquidité par l'établissement, y compris la manière dont son profil de risque de liquidité interagit avec le niveau de tolérance au risque défini par l'organe de direction.</p> <p data-bbox="209 562 520 584">Ces ratios peuvent comprendre :</p> <ul data-bbox="209 595 798 936" style="list-style-type: none"> • limites de concentration des paniers de sûretés et sources de financement (aussi bien produits que contreparties) ; • indicateurs ou instruments d'évaluation spécifiquement adaptés qui évaluent la structure du bilan de la banque ou qui établissent des projections des flux de trésorerie et des positions de liquidité futures, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à cette banque ; • expositions de liquidité et besoins de financement au niveau des différentes entités juridiques, succursales et filiales à l'étranger prises individuellement, en tenant compte des limites d'ordre juridique, réglementaire et opérationnel à la transférabilité de la liquidité ; • éléments du bilan et hors bilan ventilés par tranches d'échéance et déficits de liquidité en résultant <p data-bbox="828 293 1439 432">La gestion du risque de financement et de liquidité du groupe Mobilize F.S. est décrite dans les procédures ILAAP qui sont revues par le Comité des risques du Conseil et validées par le Conseil d'administration. Les procédures ILAAP et les limites associées, calibrées en fonction de l'appétit pour le risque de liquidité, visent à :</p> <ul data-bbox="828 443 1439 714" style="list-style-type: none"> • s'assurer que la banque respecte son ratio de liquidité réglementaire grâce à un coussin de liquidité approprié ; • s'assurer que la banque finance ses activités grâce à des sources de financement diversifiées ; • s'assurer que la banque conserve des passifs financiers d'une durée adéquate pour soutenir ses activités ; • s'assurer que la réserve de liquidité de la banque est suffisante pour faire face à divers scénarios de stress (généralisé et idiosyncrasique), supposant un accès limité aux financements de marché et une fuite de dépôts stressée pendant une période définie. <p data-bbox="828 725 1439 815">Au 31/12/2023, les principales sources de financements du groupe Mobilize F.S. étaient les dépôts (51 %), le marché obligataire (27 %), les financements sécurisés (12 %) et les prêts des banques commerciales (4 %).</p> <p data-bbox="828 826 1439 1323">Le groupe Mobilize F.S. gère la liquidité sur une base agrégée pour RCI Banque S.A. (agissant en tant que centrale de trésorerie) et les succursales ou filiales incluses dans le périmètre de refinancement centralisé (la plupart des pays européens), et sur une base individuelle pour les autres entités. Sur le périmètre de refinancement centralisé, la réserve de liquidité de 14,6 Md€ permet de maintenir la continuité des activités pendant plus de 12 mois dans un scénario d'actifs commerciaux stables, sans accès à de nouveaux financements de marché et avec une fuite stressée des dépôts. Les indicateurs de continuité d'activité de toutes les entités en refinancement local étaient supérieurs aux seuils d'alerte. En 2023, le périmètre de refinancement centralisé et nos entités financées localement ont maintenu des gaps de liquidité positifs, ce qui signifie que les actifs étaient financés par des passifs de durée supérieure. La banque dispose d'une grande proportion de financements stables, soulignée par un NSFR à 128 % et un coussin de liquidité HQLA élevé (LCR à 448 % en moyenne sur les 12 mois de 2023). Son faible ratio d'encombrement d'actifs (16 %) lui permet une grande flexibilité dans ses choix de financement.</p>

Ratios réglementaires et charges pesant sur les actifs

/ EU LIQB SUR LES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO LCR, COMPLÉTANT LE MODÈLE EU LIQ1

Informations qualitatives	
Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) et l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR.	Voir section Liquidity Coverage Ratio (LCR) ci-dessous
Explications concernant les variations dans le temps du ratio LCR.	Voir section Liquidity Coverage Ratio (LCR) ci-dessous
Explications concernant la concentration réelle des sources de financement.	Le groupe Mobilize F.S. a une structure de financement diversifiée, composée de dépôts (51 % de l'endettement financier au 31/12/2023 contre 49 % au 31/12/2022), d'obligations (27 % au 31/12/2023 contre 29 % au 31/12/2022), de financements sécurisés (12 % au 31/12/2023 contre 14 % au 31/12/2022) et d'emprunts auprès de banques commerciales (4 % au 31/12/2023 et au 31/12/2022). Depuis 2022, le coût relatif des dépôts est plus bas que le coût des financements de marché. En conséquence la banque a déployé un certain nombre d'initiatives pour augmenter la part des dépôts dans son mix de financement.
Description à haut niveau de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.	Au cours de l'année 2023, le coussin de liquidité HQLA du groupe Mobilize F.S. s'est établi à 5,6 Md€ en moyenne. La part des HQLA en EUR représentait 83.6 % et était principalement constituée de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne. Les HQLA en GBP représentent 13,9 % (dépôts auprès de la Banque d'Angleterre et bons du Trésor britannique).
Expositions sur dérivés et appels de sûretés potentiels.	RCI Banque S.A. utilise la méthodologie basée sur l'approche historique (« Historical Look Back Approach » ou « HLBA ») pour évaluer les sorties de trésorerie liées aux appels de marge des produits dérivés. Les expositions aux produits dérivés sont constituées de swaps de taux d'intérêt (principalement sur l'EUR et la GBP) et de swaps de change ou de devises. L'exigence de liquidité liée à ces opérations de dérivés est limitée et représente des montants non-significatifs (moins de 100 M€).
Non-congruence des monnaies dans le ratio LCR.	Les HQLA en EUR et en GBP représentent respectivement 83.6 % et 13,9 % du total des HQLA, tandis que la part du GBP dans les sorties nettes de trésorerie était de 37,95 %. L'euro étant la monnaie patrimoniale de notre trésorerie centrale, nous avons tendance à détenir dans cette devise la réserve de liquidité qui excède le niveau requis pour respecter le LCR
Autres éléments du calcul du ratio LCR non pris en compte dans le modèle de publication du LCR mais que l'établissement considère pertinents pour son profil de liquidité.	Aucun

Le pilotage de la liquidité du groupe vise également au respect de ratios réglementaires cibles (LCR) et des charges pesant sur les actifs (actifs grevés et non grevés).

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. est gérée par la Direction financements et trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau EU LIQ1 (voir ci-dessous) présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations à fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023 s'élève à 5 571 M€, contre 6 018 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2023. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne, de la Banque d'Angleterre et de titres d'états ou supranationaux. Au 31 décembre 2023 la durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, le groupe Mobilize F.S. a investi dans un fonds dont les actifs sont composés de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition très faible au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023, les HQLA libellés en EUR, GBP ont représenté en moyenne respectivement 83,6 et 13,9 % du total des HQLA. La proportion représentée par les HQLA libellés en euro dans le total des HQLA augmente par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2023 où elle était de 85 % pour l'EUR et de 14 % pour le GBP.

Les Entrées de Trésorerie du groupe Mobilize F.S. proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non-significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023 s'est élevé à 448 %, comparé à 445 % sur la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2023.

/ EU LIQ1 - INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR)

En millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
		a	b	c	d	e	f	g	h
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA)									
1	TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)					7 295	6 768	6 018	5 571
Sorties de trésorerie									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	17 569	17 893	18 309	18 538	1 881	1 912	1 953	1 976
3	• Dépôts stables								
4	• Dépôts moins stables	17 562	17 886	18 301	18 529	1 875	1 905	1 945	1 966
5	Financement de gros non garantis	1 164	1 118	1 167	1 125	935	884	930	881
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives								
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	529	546	569	600	301	312	332	356
8	Créances non garanties	635	572	598	525	635	572	598	525
9	Financement de gros garantis					53	56	50	41
10	Exigences complémentaires	820	793	783	763	316	323	342	348
11	• Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûreté	264	274	297	306	264	274	297	306
12	• Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	2	2	2	2	2	2	2	2
13	• Facilités de crédit et de liquidité	555	517	484	455	50	47	43	41
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 036	1 094	1 124	1 148	455	504	528	552
15	Autres obligations de financement éventuel	4 102	4 136	4 023	3 795	658	620	566	500
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					4 298	4 298	4 370	4 299
Entrées de trésorerie									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	3 796	4 083	4 380	4 607	2 261	2 426	2 635	2 781
19	Autres entrées de trésorerie	389	417	421	457	382	413	420	456
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	4 185	4 500	4 802	5 064	2 643	2 839	3 055	3 237
EU-20a	• Entrées de trésoro entièrement exemptées								
EU-20b	• Entrées de trésorerie plafond de 90 %								
EU-20c	• Entrées de trésorerie plafond de 75 %	4 185	4 500	4 802	5 064	2 643	2 839	3 055	3 237
Valeur ajustée totale									
21	Coussin de liquidité					7 295	6 768	6 018	5 571
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 663	1 483	1 401	1 289
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					473 %	472 %	445 %	448 %

Net stable funding ratio

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an. Il permet d'encadrer la position de transformation d'une banque en exigeant que les actifs stables soient financés par un montant minimum de passifs stables. Les exigences de financements stables et les financements stables disponibles sont calculés en multipliant les actifs, passifs et expositions hors bilan par des coefficients reflétant leur échéance résiduelle et leurs caractéristiques de stabilité.

Le NSFR du groupe à fin décembre 2023 s'élève à 128 %, comparé à 126 % à fin décembre 2022. Ce niveau sensiblement supérieur au minimum réglementaire reflète une politique prudente de gestion du risque de liquidité.

/ EU LIQ2 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET

		Valeurs non pondérées par durée résiduelle				Valeur pondérée
		À vue	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	
En millions d'euros		a	b	c	d	e
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	5 855			864	6 719
2	● <i>Fonds propres</i>	5 855			864	6 719
3	● <i>Autres instruments de fonds propres</i>					
4	Dépôts de la clientèle de détail		20 512	3 152	4 513	25 810
5	● <i>Dépôts stables</i>					
6	● <i>Dépôts moins stables</i>		20 512	3 152	4 513	25 810
7	Financement de gros:		4 906	5 166	16 454	19 305
8	● <i>Dépôts opérationnels</i>					
9	● <i>Autres financements de gros</i>		4 906	5 166	16 454	19 305
10	Engagements interdépendants					
11	Autres engagements :	99	1 244	285	1 683	1 825
12	● <i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	99				
13	● <i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 244	285	1 683	1 825
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					53 659
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					4
EU -15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture					
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles					
17	Prêts et titres performants:		18 351	9 681	27 322	38 112
18	● <i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>					
19	● <i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		1 556	32	97	269
20	● <i>Prêts performants à des entreprises non financières, à la clientèle de détail et aux petites entreprises aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		16 694	9 628	26 984	37 540
21	● <i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
22	● <i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :</i>					

23	● Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit				
24	● Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	101	21	241	304
25	Actifs interdépendants				
26	Autres actifs :	2 645	110	2 538	3 650
27	● Matières premières échangées physiquement				
28	● Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP				
29	● Actifs dérivés affectant le NSFR				
30	● Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	351			18
31	● Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	2 295	110	2 538	3 632
32	Éléments de hors bilan	3 157	47	234	182
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL				41 947
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)				128 %

Actifs (non) grevés

/ EU AE4 — INFORMATIONS DESCRIPTIVES COMPLÉMENTAIRES

Informations qualitatives

Informations descriptives générales sur les charges grevant les actifs Voir section « Actifs (non) grevés » ci-dessous

Informations descriptives concernant l'impact du modèle économique sur les charges grevant les actifs et l'importance de ces charges pour le modèle de financement de l'établissement, qui fournissent aux utilisateurs le contexte des informations requises dans les modèles EU AE1 et EU AE2. Voir section « Actifs (non) grevés » ci-dessous

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie ou est utilisé dans le but de sécuriser, collatéraliser ou réhausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire ou contractuel limitant la capacité de l'établissement à disposer librement de cet actif.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- les actifs cédés aux véhicules de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entreprise. Les actifs sous-jacents aux titrisations auto-souscrites ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour garantir ou garantir de quelque manière une autre transaction (financements auprès de la Banque Centrale par exemple) ;

- le collatéral destiné à réduire le risque de contrepartie sur instruments dérivés enregistrés en chambre de compensation ou négociés en bilatéral ;
- les financements sécurisés.

Les informations sur les actifs grevés et non grevés publiées dans les trois tableaux suivants sont calculées conformément au règlement 2021/637. Les valeurs publiées correspondent aux médianes des données trimestrielles sur une période de douze mois glissants.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2023, le montant médian des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 10 107 M€, soit 16 % des actifs totaux.

/ AE1 – ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
	010	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 030	040	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 050	060	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 080	090	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 100
En millions d'euros								
010 ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIANT LES INFORMATIONS	10 107				52 681	4 113		
030 Instrument de capitaux propres	36		36		16		16	
040 Titres de créance	3		3		365	250	365	250
050 • dont obligations garanties								
060 • dont titrisations								
070 • dont émis par des administrations publiques	3		3		192	96	192	96
080 • dont émis par des sociétés financières					73	71	73	71
090 • dont émis par des sociétés non-financières								
120 Autres actifs	10 064				52 273	3 875		

Médiane des montants à la fin de chaque trimestre.

/ EU AE2 – SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

	JV des sûretés		JV des sûretés	
	Grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis 010	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 030	Reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés 040	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 060
En millions d'euros				
130 SÛRETÉS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIANT LES INFORMATIONS			963	
140 Prêts à vue			893	
150 Instrument de capitaux propres				
160 Titres de créance				
170 • dont obligations garanties				
180 • dont titrisations				
190 • dont émis par des administrations publiques				
200 • dont émis par des sociétés financières				
210 • dont émis par des sociétés non-financières				
220 Prêts et avances autres que les prêts à vue				
230 Autres sûretés reçues			68	
240 PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AUTRES QUE PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES OU TITRISATIONS				
241 PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES ET TITRISATIONS ÉMISES ET NON ENCORE DONNÉES EN NANTISSEMENT				
250 TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	10 107			

Les sûretés reçues sont renseignées « à vue », car la garantie peut être exercée aussitôt la défaillance constatée.

Médiane des montants à la fin de chaque trimestre.

/ EU AE3 – SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis, autres qu'obligations garanties et titrisations, grevés
En millions d'euros	010	030
010 VALEUR COMPTABLE DE PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS	7 135	10 107

Les montants reportés sont les valeurs médianes à la fin de chaque trimestre.

3.10 Risques opérationnels et de non conformité

/ EU ORA – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 1, points a), b), c) et d), du CRR.	a)	Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies et processus : Partie 3.2.1 – Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework • Structure et organisation de la fonction de gestion du risque en matière de risque opérationnel : Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques • Mesure et contrôle du risque : Partie 3.10.2 : Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi et 3.10.3 Exposition au risque et calcul des exigences • Déclaration du risque opérationnel : Partie 3.2.2 Organisation du contrôle des risques • Politiques de couverture et d'atténuation du risque opérationnel : Partie 3.10.4 Assurance des risques opérationnels
Article 446 du CRR.	b)	Publication des approches pour l'évaluation des exigences minimales de fonds propres	Partie 3.10.3 Exposition au risque et calcul des exigences Partie 3.1.1-Exigence des fonds propres par types de risques
Article 446 du CRR.	c)	Description de l'approche méthodologique AMA utilisée (<i>le cas échéant</i>)	N/A pour le groupe Mobilize F.S.
Article 454 du CRR.	d)	Indiquer le recours à l'assurance pour l'atténuation du risque dans l'approche par mesure avancée (<i>le cas échéant</i>)	N/A pour le groupe Mobilize F.S.

3.10.1 Gestion des risques opérationnels et de non-conformité

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques de pertes découlant soit d'événements extérieurs, soit d'inadéquations et de défaillances de ses processus, de son personnel ou de ses systèmes internes. Le risque opérationnel auquel le groupe Mobilize F.S. est exposé inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact tel que le risque d'interruption des activités en raison d'indisponibilité de locaux, de collaborateurs ou de systèmes d'information.

Les principaux risques opérationnels concernent l'interruption d'activité, les pertes ou dommages potentiels liés à l'informatique – infrastructure technologique ou utilisation d'une technologie – les fraudes internes et externes, l'atteinte à la réputation, l'inadéquation des ressources humaines, la mauvaise gestion des achats et l'externalisation des activités.

Les principaux risques de non-conformité sont liés au défaut de protection des données personnelles, au risque de conduite (conduct risk) ainsi qu'au non-respect :

- de la réglementation bancaire et sur les transactions financières ;
- des réglementations et des normes juridiques, fiscales et comptables ;
- des lois relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

- des lois liées à l'anticorruption et aux comportements non-éthiques ;
- du cadre réglementaire applicable au rétablissement et à la résolution bancaire (BRRD).

Sont présentées ci-après six familles de risques opérationnels et de non-conformité : les risques juridiques et contractuels, les risques de conduite (conduct risk), les risques fiscaux, les risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, les risques informatiques, les risques liés à la protection des données personnelles et les risques de réputation.

Risques juridiques et contractuels

Facteurs de risques

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe Mobilize F.S. Par ailleurs, une mauvaise interprétation de la loi ou d'éventuels comportements inappropriés de salariés ou de mandataires peuvent également influencer l'activité du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s’y conformer. Le groupe a aussi mis en place un dispositif de contrôle interne destiné à s’assurer notamment de la conformité des opérations réalisées par les salariés et mandataires.

Risque de conduite (Conduct Risk)

Facteurs de risques

Tout comportement inapproprié de salariés ou de mandataires agissant dans la distribution des produits et services et qui porte préjudice aux clients peut influencer l’activité du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et assure un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s’y conformer. Le groupe s’assure également que ses produits et ses pratiques commerciales ne sont pas contraires aux intérêts du client. Enfin le groupe a aussi mis en place un dispositif de contrôle interne destiné à s’assurer notamment de la conformité des opérations réalisées par ses salariés et mandataires.

Risques fiscaux

Facteurs de risques

Du fait de son exposition internationale, le groupe Mobilize F.S. est soumis à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications et d’incertitudes d’interprétation qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. a mis en place un dispositif de veille visant à recenser et à traiter les sujets fiscaux le concernant.

Les contestations fiscales auxquelles Mobilize F.S. peut être confrontée à l’occasion des contrôles fiscaux font l’objet d’un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

Facteurs de risques

Dans le cadre de ses activités, le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. À ce titre le groupe Mobilize F.S. est soumis à un cadre réglementaire international, européen et français en matière de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT). Ce cadre prévoit des sanctions tant pénales que financières et disciplinaires.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre une politique groupe déclinée dans une procédure générale et des procédures métier Corporate qui sont transposées au sein des entités du groupe. Des indicateurs du niveau de conformité du dispositif de maîtrise des risques LCB-FT sont déclinés et pilotés dans l’ensemble des entités dont RCI Banque S.A. détient le contrôle effectif.

Risques informatiques

Facteurs de risques

L’activité du groupe Mobilize F.S. dépend en partie du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques. La Direction des services informatiques (DSI) du groupe Mobilize F.S. contribue par sa gouvernance, sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus à lutter efficacement contre les menaces (cybercriminalité, fraude...) afin de réduire les risques informatiques (incidents sécurité, arrêt des systèmes, perte ou non qualité de données...).

Principes et dispositifs de gestion

Le pilotage des risques SI au sein du groupe Mobilize F.S. prend en compte la bonne maîtrise des risques SI principaux potentiels au travers de la gouvernance, de la continuité d’activité, de la sécurité SI, de la gestion des changements et opérations, de l’intégrité des données et des sous-traitances.

La maîtrise de ces risques SI est assurée par :

- l’intégration du pilotage des risques informatiques dans le dispositif global de pilotage et de maîtrise des risques Mobilize F.S. à tous les niveaux de l’entreprise, conformément aux meilleures pratiques, aux guidelines de l’EBA (European Banking Authority) et de l’ACPR ;
- le niveau de protection du réseau informatique au niveau du groupe ;
- l’animation, le suivi et la gestion au quotidien de la « Politique de Maîtrise de l’Information » groupe ;
- des actions de sensibilisation et formations à la sécurité et à la résilience opérationnelle numérique pour tout le personnel (e-learning, communications...) ;
- les actions, le support et les contrôles effectués par le Département risques, référentiel et sécurité SI Mobilize F.S., qui s’appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale, ainsi que sur un réseau de contrôleurs internes ;
- une politique de sécurité SI groupe (PSSI), intégrant les exigences réglementaires (bancaires, RGPD/données personnelles, etc.), une démarche de pilotage global et une adaptation permanente de la sécurité SI (SMSI – Système de Management de la Sécurité SI) ;
- une politique de tests d’intrusion et de surveillance de plus en plus exigeante, aussi bien sur les risques externes (ex : sites internet, applications mobiles) que sur les risques internes ;
- un dispositif de gestion du Plan de Reprise d’Activité (PRA) en place et des tests réguliers de ce dispositif, incluant la problématique des cyber-risques et gestion de crises (PUPA – plan d’Urgence et de Poursuite d’Activité) ;

- un dispositif et l'animation et formation aux risques et processus SI de correspondants méthodes, responsables métiers et informatiques déployés dans l'ensemble du groupe et contribuant aux contrôles d'efficacité des processus informatiques ;
- un process groupe de gestion et registre des services externalisés incluant les différentes dimensions liées à ce risque (gouvernance, sécurité...);
- un dispositif complet de contrôle des processus SI couvrant l'ensemble des risques SI sur l'ensemble du périmètre des SI Mobilize F.S. (internes et externalisés) ;
- le renforcement continu des processus et outils SI permettant la sécurité et la résilience opérationnelle informatique, avec prise en compte, grâce à une veille réglementaire et technologique, des nouvelles exigences réglementaires (par exemple DORA - Digital Operational Resilience Act) et évolutions technologiques.

Focus sur la sécurité informatique

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre la politique de Sécurité des SI du Groupe Renault, en prenant également en compte les exigences propres à son activité bancaire, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, à la protection des données personnelles ou sensibles et à la continuité d'activité. Une organisation sécurité dédiée (dont un SOC - Security Operation Center...) et de nombreux outils sécurité sont en place, assurant une surveillance continue, et qui se renforce au fur et à mesure de l'évolution des risques (pour la surveillance du réseau et des applications, éviter les fuites de données, surveiller le cloud et internet, etc.) par exemple en développant la CTI (Cyber-Threat Intelligence).

Dans le cadre du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité du groupe Mobilize F.S., des plans SI de reprise des activités sont opérationnels sur l'ensemble des applications du groupe Mobilize F.S. Ils sont testés au minimum une fois par an. Ces plans s'intègrent au processus de gestion de crise Mobilize F.S. qui assure la coordination de celui-ci avec les différents métiers (dont SI), filiales, partenaires Mobilize F.S. et régulateurs groupe ou locaux (ACPR/BCE, CNIL...).

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. Le groupe veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre du développement de nouvelles activités (déploiement vers de nouveaux territoires...).

L'hébergement d'une grande partie des moyens d'exploitation de l'informatique groupe se fait sur les centres de données « C2 » (centre principal) et « C3 » (centre de secours) qui permettent de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications. Les exigences de sites de secours et de respect des règles sont également appliquées aux hébergements cloud.

Les exigences et contrôles sécurité sont gérés aussi bien sur les SI internes que sur les SI externalisés et ce dès les appels d'offres et contrats des services externalisés (pour tous les services et toutes les filiales).

Risques liés à la protection des données personnelles

Facteurs de risques

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 s'applique à RCI Banque S.A. Depuis lors, de nombreux pays ont mis en place une réglementation similaire sur la protection des données personnelles. La non-conformité à ces réglementations pourrait avoir des effets sur l'activité et la réputation du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) est responsable d'assurer la gouvernance et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires au respect de ces réglementations, permettant d'assurer la protection des données des clients, mais aussi des collaborateurs de l'ensemble du groupe. La maîtrise des risques liés à la protection des données personnelles est assurée notamment par la mise en place d'une politique de traitement des données à caractère personnel, le suivi de tous les traitements de données dès la conception, la mise en place de moyens organisationnels et techniques adaptés et la sensibilisation régulière des collaborateurs de l'entreprise au sujet.

Risques de réputation

Facteurs de risques

Le groupe Mobilize Financial Services est exposé à un risque de dégradation de la perception de ses clients, de ses contreparties, de ses investisseurs ou des superviseurs, pouvant affecter défavorablement le groupe.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize Financial Services. a mis en place une gouvernance d'entreprise permettant une gestion efficace des risques de conformité. Grâce à l'élaboration d'indicateurs et à leur analyse, le suivi de ce risque permet de mener, le cas échéant, des actions correctrices.

3.10.2 Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi

Des comités locaux et groupe dédiés, notamment les comités de contrôle interne, de risque opérationnel et de conformité qui se tiennent tous les trimestres, permettent un suivi de l'évolution de la cartographie, de son évaluation, des indicateurs, des alertes et des plans correctifs d'actions associés.

3.10.3 Exposition au risque et calcul des exigences

Le risque opérationnel est traité en méthode standard.

L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire retraité moyen observé sur les trois dernières années, brut des autres charges d'exploitation. L'indicateur est ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont

respectivement de 12 % et 15 %. La ligne d'activité « Banque de détail » correspond aux financements aux personnes physiques ainsi qu'aux PME qui entrent dans la définition de l'article 123 du CRR. La ligne d'activité « Banque commerciale » regroupe toutes les autres activités du groupe Mobilize F.S.

/ EU OR1 — EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE OPÉRATIONNEL ET MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS

En millions d'euros	Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Montant d'exposition au risque
	Exercice n-3	Exercice n-2	Exercice n-1		
	a	b	c	d	e
Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)					
Activités bancaires en approche standard (TSA)/en approche standard de remplacement (ASA)	1 963	2 097	1 977	269	3 366
En approche standard (TSA):	1 963	2 097	1 977		
En approche standard de remplacement (ASA):					
Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)					

3.10.4 Assurance des risques opérationnels

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

Les sociétés françaises et anglaises du groupe Mobilize F.S. sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation souscrit par Renault S.A.S.

Depuis 2023, toutes les filiales MFS situées dans des pays où Renault est implanté bénéficient de la garantie du programme groupe : perte d'exploitation consécutive à un dommage matériel.

Responsabilité civile

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du Groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe Mobilize F.S. reste couverte par des contrats propres au groupe :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle des filiales Diac et Diac Location en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales Diac et Diac Location pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de second rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;
- en matière d'intermédiation en assurance RCI Banque S.A. et les filiales Diac et Diac Location sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie financière conformément aux articles L. 512-6, L. 512-7, R. 512-14 et A. 512-4 du Code des assurances, réglementation résultant de la transposition des directives européennes relatives à la distribution d'assurance.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque S.A. à l'étranger les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE. La Direction assurances pilote la cohérence des programmes avec les polices groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un programme d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe Mobilize F.S. a été souscrit, en complément des polices locales (à l'exception de certaines Joint Ventures).

Au titre de ce programme, l'assureur prend en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs assurés (filiales du groupe Mobilize F.S.).

Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « réglementées » (celles pour lesquelles une assurance Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation » ;
- activités dites « non-réglées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.

Assurance cyber

Renault S.A.S. a souscrit pour son compte et celui de ses filiales, depuis le 1^{er} janvier 2018, une police d'assurance des Risques Cyber.

3.11 Les risques ESG

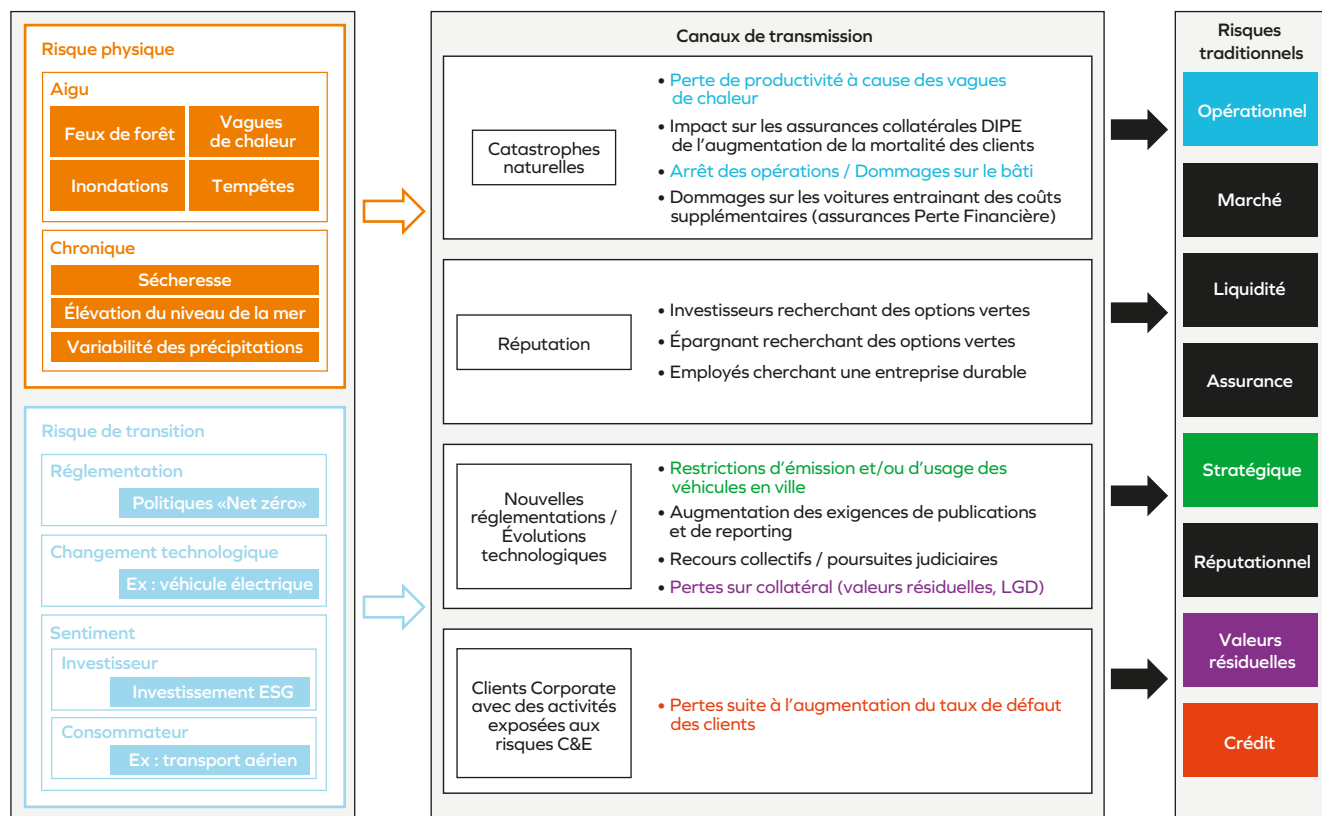
Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales ainsi que des défaillances de gouvernance dans le fonctionnement et la conduite des activités du groupe mais également sur les contreparties du groupe Mobilize F.S. Les risques ESG sont des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques, notamment : les risques de crédit et de contrepartie, de valeurs résiduelles, de liquidité, stratégiques, opérationnels et de non-conformité.

Les risques ESG sont donc susceptibles d’impacter les activités, le résultat d’exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S. via son activité directe et indirectement via ses contreparties (par exemple pouvant impacter leur taux de défaut).

La cartographie des risques C&E, permettant de recenser les impacts attendus des risques physiques et de transition, a été établie et s’appuie sur :

- a) une analyse de matérialité permettant de qualifier la fréquence et l’impact possible des risques C&E sur l’ensemble de l’activité et des catégories de risques du groupe Mobilize F.S., avant et après actions d’atténuation ;
- b) des études quantitatives et des analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou certains portefeuilles.

/ CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



DIPE : Décès, Incapacité, Perte d’Emploi

L'analyse de matérialité et les études quantitatives permettent d'établir les risques les plus significativement impactés. Pour ces risques les constats principaux sont :

L'impact sur les objectifs stratégiques est potentiellement fort au regard des enjeux très élevés pour les constructeurs automobiles qui doivent répondre à une évolution rapide des réglementations, en particulier sur le niveau d'émissions des véhicules tout en faisant face à un environnement d'infrastructures en construction et à l'entrée de nouveaux intervenants. Ces transformations représentent des opportunités pour le groupe Mobilize F.S., les solutions de financement et services étant particulièrement nécessaires pour accompagner l'adoption de véhicules électrifiés.

L'impact sur le risque de crédit est perçu comme significatif à moyen et long terme même s'il reste assez limité à court terme compte tenu de la répartition des prêts par secteur d'activité du portefeuille de financements aux entreprises. Le groupe Mobilize F.S. est en effet peu présent sur les secteurs présentant un risque de transition élevé et, s'agissant du risque physique, la localisation de la clientèle du groupe Mobilize F.S. ne présente pas de concentration géographique excessive.

L'impact sur les valeurs résiduelles des véhicules est également un enjeu important, les réglementations et les technologies pouvant accélérer la dépréciation de certains modèles ; le groupe Mobilize F.S. a une exposition limitée sur ce risque à fin 2023 mais la stratégie du groupe intègre une croissance de cette exposition dans les prochaines années.

Le Risk Appetite Framework (RAF) C&E comprend quatre indicateurs, suivis trimestriellement par le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. :

- (1) réduction des émissions de CO₂ financées ;
- (2) note ESG du groupe Mobilize F.S. selon une agence de notation extra-financière ;
- (3) taux d'intervention du groupe Mobilize F.S. sur les ventes de véhicules électriques comparé au taux d'intervention des autres types de véhicules ;
- (4) nombre d'offres commerciales spécifiques aux véhicules électriques.

Deux de ces indicateurs (n° 3 et 4 ci-dessus) sont suivis par marques, par segment de clients et par pays. Ils ont été déclinés dans les filiales en 2023.

L'indicateur n° 3 a été mis en place pour mesurer l'efficacité des offres spécifiques aux véhicules électriques (indicateur n° 4). Il est utilisé pour animer les filiales sur les enjeux climatiques. Il fait également parti des objectifs définis dans le cadre du schéma de rémunération variable des principaux managers du groupe Mobilize F.S. Cette animation pourra être amenée à évoluer avec la mise en place de nouveaux KPIs.

Les principaux outils d'identification, mesure et gestion des risques C&E du groupe Mobilize F.S. sont listés ci-dessous et davantage détaillés dans les réponses (n) à (o) du Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental :

- crédit :
 - analyses quantitatives et analyses de sensibilité sur les portefeuilles particuliers et sur les entreprises, PME incluses,
 - intégration de critères C&E dans le process d'octroi (i) des concessionnaires et (ii) des entreprises ;
- liquidité : levée de green bonds liés au financement de véhicules électriques ;
- marché : Intégration de critères C&E dans la politique d'investissement (gestion de la réserve de liquidité) ;
- opérationnel : analyse d'impact des risques C&E physiques sur les sites d'activité ;
- stratégique :
 - suivi d'indicateurs (taux d'intervention et profitabilité des financements sur véhicules électriques),
 - analyse d'impact des Zones à Faible Émission en Europe,
 - tarification : en proposant régulièrement une tarification incitative, le groupe encourage ses clients à passer aux véhicules électriques afin d'accélérer leur effort de transition.

Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S. a mis en place un projet permettant l'évaluation des émissions financées de l'ensemble des véhicules en portefeuille, pour tous les segments de clients, initialement sur ces sept principaux marchés (en 2022) puis sur l'ensemble des pays du groupe (en 2023) :

- les véhicules électriques (Battery Electric Vehicle et Plug-in hybrid Electric Vehicles) représentent 6,9 % de l'ensemble des contrats actifs en portefeuille ;
- les émissions de gaz à effet de serre s'établissent en moyenne à 182 gCO₂/km (well to wheel), en diminution de -2,9 % vs. décembre 2022. Les définitions, hypothèses retenues et évolutions méthodologiques sont détaillées dans la note accompagnant les modèles quantitatifs.

Le modèle 3 sur les indicateurs d'alignement du portefeuille, comparé au scénario net zero 2050 IEA, présente ces mêmes éléments sur le périmètre des clients entreprises non financières.

La gouvernance des risques climatiques et environnementaux s'appuie sur une organisation dédiée :

- la Direction de la gestion des risques, dotée d'un pôle Risques Climatiques et Environnementaux, développe une vision globale de ces risques et de leurs impacts sur les différents risques du groupe : stratégiques, financiers, ou opérationnels ;
- le Département sustainability au sein de la Direction commerce et stratégie a pour mission de développer la stratégie ESG du groupe Mobilize F.S. et d'assurer son intégration dans la stratégie globale Renault Group ;
- depuis 2021, la gouvernance des risques climatiques et environnementaux repose sur un comité dédié réunissant l'ensemble des directions du groupe ;
- le Conseil d'administration valide la stratégie de développement durable et les objectifs de décarbonation. Il dispose des compétences nécessaires, soit à travers l'expertise spécifique de ses membres soit à travers des formations périodiques, pour challenger le management sur la prise en compte des enjeux C&E et les résultats atteints.

La gouvernance de Mobilize F.S. permet ainsi d'intégrer la double matérialité, comme présenté dans le schéma ci-dessous.



Prise en compte de la double matérialité des risques ESG par la gouvernance de Mobilize FS

Enfin, le groupe Mobilize F.S. s'est également doté d'une gouvernance solide dans la prise en compte des règles éthiques et de la conformité à travers les dispositifs anti-blanchiment, de gestion des conflits d'intérêt, d'alertes professionnelles. La prévention des risques sociaux internes fait

également l'objet d'un dispositif dédié piloté par la Direction groupe des ressources humaines avec le support de l'équipe sustainability. Plusieurs événements de formation et de sensibilisation ont été mis en place et des indicateurs de performance spécifiques sont suivis.

L'intégration des risques ESG dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques du groupe Mobilize F.S. est détaillée dans les tableaux ci-dessous.

**/ TABLEAU 1 - INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE ENVIRONNEMENTAL
(CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)**

Stratégie et processus économiques

(a) Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	<p>Le groupe Mobilize F.S. propose des solutions de financement sur des véhicules répondant à des critères environnementaux de plus en plus stricts, il n'intervient pas dans le financement de projets d'entreprises opérant dans des secteurs très exposés aux risques C&E. La stratégie du groupe s'inscrit dans l'éco-système développé par les Groupes Renault et Nissan autour du véhicule électrique. Le groupe Mobilize F.S. a ainsi développé une gamme de services facilitant l'adoption du véhicule électrique tels que (i) la possibilité pour un client Véhicule Electrique de disposer d'un véhicule thermique durant quelques semaines par an, (ii) d'accéder aux bornes de recharges en France via une carte de crédit et sur l'ensemble du territoire européen via un pass de recharge (iii) d'acheter une borne de recharge et d'en financer l'installation à domicile ou (iv) un service d'abonnement à l'usage d'un véhicule, permettant de tester un véhicule électrique sur quelques mois.</p> <p>Dans le cadre de son engagement en faveur d'une nouvelle forme de mobilité, plus soucieuse de son empreinte écologique, le groupe Mobilize F.S. soutient la mobilité électrique et met ainsi l'accent sur le développement d'une infrastructure de recharge robuste et accessible. Le développement progressif de stations de recharge rapide le long des autoroutes, dans les zones urbaines, et dans les parkings publics constitue une priorité pour faciliter l'adoption des véhicules électriques. De plus, le groupe développe une gamme complète de services visant à simplifier et améliorer l'expérience des utilisateurs de véhicules électriques en intégrant des services complémentaires développés par l'entité Mobilize Beyond Automotive, tels que la réservation de places de stationnement équipées de bornes de recharge, la planification d'itinéraire optimisé en fonction de l'autonomie des véhicules, la gestion des paiements, et des informations actualisées sur l'état des infrastructures et leur disponibilité.</p> <p>Dans une phase où les volumes de véhicules électriques restent minoritaires dans les ventes, le groupe s'appuie sur une tarification généralement plus attractive.</p> <p>S'agissant de sa stratégie de refinancement le groupe Mobilize F.S. diversifie ses sources d'apports de liquidité avec des green bonds et des green deposits adossés au financement de véhicules électrifiés en veillant à la transparence des informations afin d'attirer de nouveaux investisseurs.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. réalise une veille réglementaire constante pour s'informer et anticiper les évolutions réglementaires, tant bancaires que liées à des politiques publiques autour du transport ou de l'automobile et pouvant constituer un risque C&E de transition sur son business model. Des échanges ont lieu avec les équipes Renault Group lors de comités dédiés auxquels prend part le groupe Mobilize F.S. et qui permettent de mieux anticiper l'effet des évolutions réglementaires ou de les accompagner.</p> <p>Dans ce cadre, l'acquisition de véhicule et son financement étant liée aux restrictions réglementaires d'accès à certaines zones géographiques (urbaines notamment), le groupe Mobilize F.S. suit et évalue les impacts potentiels du développement des Zones à Faible Émission ZFE en Europe dans ses principaux pays d'activité. Ces évolutions représentent un enjeu stratégique significatif sur l'activité du groupe Mobilize F.S.</p> <p>En 2023 le groupe Mobilize F.S. a mis en place un outil de calcul des émissions carbone pour l'ensemble de notre chaîne de valeur. Les résultats obtenus sur nos propres émissions (Scope 1, Scope 2 et Scope 3 amont) vont nous permettre de définir un plan d'action permettant la réduction de notre empreinte carbone afin d'atteindre nos objectifs de neutralité carbone.</p> <p>Le groupe interroge ses fournisseurs via son Questionnaire RSE Fournisseur et intègre leurs réponses dans la décision de contractualisation avec eux. Pour plus de précision sur le contenu du Questionnaire RSE Fournisseur, voir réponse Sociale (a).</p> <p>Enfin, une charte d'achat responsable a été établie et intègre la thématique climat et l'environnement. En effet, en signant la charte, les fournisseurs du groupe Mobilize F.S. s'engagent à se conformer aux réglementations sur la protection de l'environnement, proposer, si possible, des solutions efficaces en faveur de l'environnement, appliquer les meilleures pratiques environnementales de leur profession ainsi qu'optimiser la consommation de ressources et tendre vers la réduction de la pollution générée par leurs activités.</p>
(b) Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques	<p>Le groupe Mobilize F.S. surveille son exposition aux secteurs économiques et aux activités qui ne sont pas en adéquation avec la stratégie ESG de la banque et/ou qui pourraient affecter son risque de crédit et de réputation. Pour cela, le groupe Mobilize F.S. réalise un suivi sectoriel des expositions prenant en compte des facteurs ESG. Compte tenu de la répartition actuelle des actifs par secteur d'activité, il n'a pas été jugé nécessaire, à ce stade, d'introduire de limite ou de seuil sur ces indicateurs.</p>

Stratégie et processus économiques

<p>(c) Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE</p>	<p>Par son activité de financement de véhicules électriques ou hybrides ainsi que de bornes de recharges, le groupe Mobilize F.S. contribue à la transition vers une mobilité décarbonée, participant ainsi à l'objectif d'atténuation des changements climatiques.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. participe à l'allongement du cycle de vie des véhicules en proposant des financements de véhicules d'occasion avec services et engagements de reprise (offre seconde et troisième vie) en s'appuyant sur des outils de remarketing et une expertise d'estimation des valeurs résiduelles.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a mené une étude préliminaire d'exposition de ses bâtiments d'exploitation (bureaux et data centers) aux aléas climatiques et environnementaux. Plusieurs sites ont été identifiés comme étant potentiellement en risque et des études complémentaires plus poussées pourraient être menées afin de comprendre les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux.</p>
<p>(d) Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux</p>	<p>Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S. a développé son approche d'analyse des politiques environnementales de ses clients corporate présents dans des secteurs à risques climatiques et environnementaux élevés. À ce jour, cette analyse se base sur les données publiées par ces mêmes contreparties et sur leurs ratings ESG par des agences de notation extra-financière lorsqu'ils existent.</p> <p>Avec les clients concessionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le groupe Mobilize F.S. vérifie chaque année, lors de la revue des limites, que les biens financés des clients concessionnaires sont assurés contre les risques physiques ; ii) le groupe Mobilize F.S. a mis en place, lors du processus de connaissance client KYC (Know Your Customer) un échange sur les risques C&E physiques subis, concernant notamment les impacts d'événements climatiques sur les stocks, showrooms ou sur l'activité en général. <p>Avec les clients « entreprise » :</p> <p>Dans le cadre du processus d'octroi, pour les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires, le groupe Mobilize F.S. a mis en place des critères ESG basés sur les codes secteurs NACE des contreparties en identifiant les secteurs les plus exposés aux risques climatiques et environnementaux.</p> <p>Ce score d'exposition par secteur s'appuie sur l'étude ESG Moody's investors services à partir de 5 catégories notées de « faible » à « très élevée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la transition carbone ; ● les risques climatiques physiques ; ● la gestion de l'eau ; ● la gestion des déchets et de la pollution ; ● le capital naturel. <p>Cette évaluation conduit à deux scores : un pour le risque de transition et l'autre pour les risques physiques.</p> <p>Pour les contreparties des secteurs identifiés comme les plus exposés sur l'un des deux scores, une analyse ESG est requise dans le processus d'acceptation. Cette analyse inclut la prise en compte de rating ESG, des politiques et des objectifs ESG définis par la contrepartie, etc.</p> <p>En proposant des offres ciblées, le groupe Mobilize F.S. encourage ses clients à passer aux véhicules électriques afin d'accélérer leur effort de transition.</p>

Gouvernance

<p>(e) Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents</p>	<p>Les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. ont été formés aux risques C&E actuels et potentiels aux bornes du groupe.</p> <p>Concernant le cadre général de la gouvernance du groupe Mobilize F.S. :</p> <ul style="list-style-type: none">i) la Direction de la gestion des risques est responsable de l'identification, de la mesure et du pilotage des risques C&E pesant sur son business model ;ii) les équipes sustainability au sein de la Direction commerce et stratégie, sont responsables de l'identification, de la mesure et du pilotage des impacts que le business model du groupe Mobilize F.S. fait peser sur les éléments C&E. <p>La double matérialité est ainsi clairement définie et au cœur de la gouvernance opérationnelle du groupe Mobilize F.S.</p> <p>Concernant le pilotage opérationnel des projets C&E, les responsabilités sont partagées entre plusieurs Pôles ou directions : risques, sustainability, marketing, contrôle interne et crédit sont fréquemment associés.</p> <p>Le comité de pilotage risques C&E réunissant l'ensemble des membres du Comité exécutif, est systématiquement informé de l'avancée des plans d'action liés aux risques C&E, veille au respect des indicateurs du risque et s'assure de l'intégration des risques C&E dans les processus opérationnels.</p> <p>En 2022, le Comité des risques du Conseil d'administration a validé l'inclusion de 4 indicateurs C&E dans le RAF du groupe Mobilize F.S. ainsi que leur limite et seuil d'alerte.</p> <p>En 2023, le Comité des risques du Conseil d'administration a validé la trajectoire de décarbonation du groupe Mobilize F.S. et le Conseil d'administration a validé la stratégie environnementale incluant les leviers permettant la réduction des émissions de CO₂ financées.</p>
<p>(f) Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement</p>	<p>Le RAF du groupe Mobilize F.S. contient 1 indicateur concernant les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) financées. Le groupe Mobilize F.S. s'est engagé à l'atteinte de l'objectif Net Zero en 2040, en ligne avec les objectifs Renault Group. Une trajectoire de réduction des émissions financées (scope 3 aval) à 2030 incluant des objectifs intermédiaires a été validée par le Conseil d'administration en 2023. Le groupe Mobilize F.S. mesurera les éventuels écarts de réduction d'émissions avec les ambitions prises.</p> <p>La réduction des émissions financées est elle-même liée à un second objectif, lui aussi matérialisé dans le RAF, à savoir le taux d'intervention du groupe sur les véhicules électriques par rapport aux véhicules thermiques. Cet objectif permet un suivi de la performance commerciale sur les véhicules électriques.</p> <p>Les 3 lignes de défense (LoD) du groupe Mobilize F.S. sont concernées par la gestion des risques C&E. Les responsabilités ont été clairement définies et attribuées entre les différentes directions, dont les pilotes de risques, le service de contrôle des risques, le contrôle interne et l'audit interne.</p> <p>La Direction de l'audit interne a mené une revue indépendante de la gouvernance et du cadre de gestion des risques C&E. Les conclusions ont été rendues mi décembre 2022 et des actions correctives ont été mises en place en 2023.</p>

Gouvernance

(g) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Les rôles des comités du groupe Mobilize F.S. dans la gestion des facteurs et risques C&E ont été définis ainsi que les relations entre les différents comités. Le Comité de pilotage des risques C&E se tient durant la même séance que le Comité sustainability, permettant ainsi de traiter, avec les mêmes participants, la double matérialité de ces enjeux. Les sujets risques C&E sont également présentés pour information ou pour validation au Comité des risques du Conseil d'administration.</p> <p>Les 3 lignes de défense (LoD) du groupe Mobilize F.S. sont concernées par la gestion des risques C&E. Les responsabilités ont été clairement définies et attribuées entre les différentes directions, dont les pilotes de risques, le service de contrôle des risques, le contrôle interne et audit interne.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a commencé à former ses collaborateurs avec les ateliers « Fresque du Climat » et déploiera cette formation pour l'ensemble des pays (https://fresqueduclimat.org/). En 2023, 7 collaborateurs ont été formés pour devenir « animateur de la fresque du climat » et ainsi déployer cette formation dans différents pays (Royaume-Uni, France, Italie et Pays-Bas).</p>
(h) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Les 4 indicateurs du RAF sont intégrés dans le tableau de bord des Risques et présentés trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration. Ces mêmes indicateurs sont également présentés au Comité de pilotage risques C&E accompagnés d'analyses complémentaires.</p> <p>La performance du groupe Mobilize F.S. sur les véhicules électriques (taux d'intervention, rentabilité de la nouvelle production) est présentée à minima trimestriellement au Comité exécutif</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. développe en interne un ESG-dashboard à des fins de reporting interne, comportant plusieurs KPIs ESG.</p>
(i) Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux	Après une phase de mise en œuvre et de monitoring des indicateurs courant 2022, le groupe Mobilize F.S. intègre depuis le 1 ^{er} janvier 2023 un objectif C&E dédié dans le dispositif de rémunération variable.

Gestion des risques

(j) Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques	<p>La Direction de gestion des risques du groupe Mobilize F.S. a réalisé une analyse de la matérialité des impacts des risques climatiques physiques et de transition sur les risques bancaires « classiques » (crédit, marché, assurance, opérationnel, stratégique, conformité, liquidité, etc.) à court, moyen et long terme. Le groupe Mobilize F.S. actualisera régulièrement cette analyse</p> <p>Le RAF du groupe Mobilize F.S. comporte 4 indicateurs C&E. À ce jour, 3 indicateurs sont basés sur l'activité annuelle tandis que le 4^e indicateur C&E, basé sur la réduction des émissions financées de gaz à effet de serre, permet de projeter son activité et les transformations de celle-ci à l'horizon 2030.</p>
(k) Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise les définitions des risques C&E physiques et de transition rédigées par la BCE.</p> <p>Les risques C&E ont été identifiés comme des risques critiques par le groupe Mobilize F.S.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a pris en compte les résultats des stress test climatiques STC BCE 2022 et ACPR 2020. De plus, les données macro-économiques du FMI et de la Banque Mondiale sont utilisées dans les stress test et études quantitatives du groupe Mobilize F.S. En outre, les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS) sont utilisés pour stresser les portefeuilles sur la clientèle des particuliers pour les 5 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S.</p> <p>Enfin, le groupe a également développé ses propres méthodologies, listées ci-dessous et présentées plus en détail en question (n) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● une analyse qualitative du risque : (A) ; ● des analyses quantitatives : (B) (B bis) (G) ; ● des analyses de sensibilité, sur les risques de crédit par exemple : (C) (D) (E) (F) (H) (H bis) ; ● un score de risques C&E sectoriel selon une méthodologie interne, basée sur des études sectorielles : (D).

Gestion des risques

<p>(l) Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents</p>	<p>Le groupe a réalisé une analyse de matérialité des risques climatiques sur l'ensemble des risques bancaires (A) en interrogeant les pilotes des risques.</p> <p>De plus, différentes analyses, quantitatives et de sensibilité, ont été menées sur les risques de crédit (B) (B bis) (C) (D) (E), sur les risques de marché (F), sur les risques stratégiques (G) ainsi que sur les risques opérationnels (H) (H bis).</p> <p>Ces études complémentaires ont permis d'étayer l'analyse de matérialité qualitative, d'identifier et de mesurer plus précisément les différentes activités et portefeuilles exposés aux risques climatiques physiques et de transition. Les méthodologies des analyses (A) à (H bis) sont précisées en réponse (n).</p> <p>Ainsi, sur les <u>risques de crédit</u>, le groupe Mobilize F.S. a réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) <u>sur le portefeuille des particuliers</u> : une analyse historique de l'impact des risques C&E physiques sur le taux de défaut (B) et une seconde analyse quantitative des risques C&E physiques et de transition aux scénarios du NGFS jusqu'en 2050 (C) ; ii) <u>sur le portefeuille entreprise, PME incluses</u> : une analyse de sensibilité aux risques C&E physiques et de transition aux scénarios BCE 2022 et ACPR 2020 en s'appuyant sur un score C&E d'une agence de notation extra-financière (D). Cette même analyse a permis d'étudier le risque C&E de concentration sectorielle ; iii) <u>sur le recouvrement du collatéral</u> : une étude de sensibilité a permis d'évaluer le risque C&E de dévalorisation des actifs financés (E). <p>Ces analyses ont distingué les risques C&E physiques et de transition et les méthodologies sont précisées dans la réponse (n) ci-dessous.</p> <p>De plus, le groupe Mobilize F.S. a intégré dans sa politique d'acceptation vis-à-vis des clients Entreprises la prise en compte des politiques environnementales des entreprises analysées et les ratings ESG de Sustainalytics dans le KYC. Ces informations sont incluses dans l'arbre de décision d'octroi appliqué à cette clientèle.</p> <p>Concernant les <u>risques de marché</u>, limités à la gestion de la réserve de liquidité, la matérialité des risques C&E est estimée faible, suite à une étude de sensibilité (F). Le groupe Mobilize F.S. a mis en place le suivi de la notation C&E des émetteurs corporates sur la base de données externes avec des objectifs non-contraignants d'achat de titre d'émetteurs. Les consignes de gestion de la réserve de liquidité au regard des informations C&E et en plus des informations traditionnelles sont les suivantes : (i) les mieux notés en C&E seront à acheter en priorité, (ii) une limite de concentration sur les notes moyennes en C&E est mise en place, (iii) les mal notés en C&E sont à exclure des achats et (iv) une limite sur les non notés en C&E est également mise en place.</p> <p>Sur les risques stratégiques, le groupe Mobilize F.S. a mené une étude sur l'impact des zones à faible émission (G) en se concentrant sur les 5 principaux pays d'activité du groupe en Europe.</p> <p>Concernant les <u>risques opérationnels</u>, 2 études complémentaires ont permis d'identifier les sites d'activité du groupe Mobilize F.S. exposés aux risques C&E physiques sur les 36 pays d'activité (H) ainsi que les sites d'activité et leur site de repli exposés plus précisément aux inondations, sur les 6 pays principaux pays d'activité (H bis).</p> <p>Lors de son process Third party Integrity Management (TIM), notamment sur ses clients, partenaires et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. dispose d'un outil externe d'analyse de conformité, Compliance Catalyst de Moody's, donnant accès aux bases d'informations LexisNexis et Orbis sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs environnementaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments environnementaux.</p>
<p>(m) Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux</p>	<p>L'atténuation des risques C&E sur les risques de crédit par le groupe Mobilize F.S. est spécifique en fonction du portefeuille considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) <u>sur le portefeuille entreprises PME et Corporate</u> : le groupe Mobilize F.S. est peu exposé aux secteurs sensibles aux risques C&E. Le groupe réalise néanmoins un monitoring des expositions sectorielles ; ii) <u>sur le portefeuille de concessionnaires</u> : le groupe Mobilize F.S. n'a pas observé de surreprésentation géographique dans des zones à risques C&E physiques ; iii) <u>sur le portefeuille particulier</u> : le groupe Mobilize F.S. n'a pas observé de surreprésentation du portefeuille clients sur des zones géographiques à risques C&E physiques et n'a pas observé non plus de corrélation entre le taux de défaut des clients et des événements climatiques passés (inondation). <p>Les risques C&E stratégiques sont atténués par le groupe Mobilize F.S. en développant de nouvelles offres et en effectuant la transition de son business model vers la mobilité décarbonée.</p> <p>Les risques C&E de marché sur la réserve de liquidité sont atténués par une réserve réduite et composée majoritairement d'obligations souveraines ou corporate. Des consignes de gestion selon des informations C&E disponibles sur les obligations corporates ont également été mises en place.</p>

Gestion des risques

(n) Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux

(A) Afin de définir l'impact des risques climatiques physiques et de transition sur les risques bancaires, le groupe Mobilize F.S. a réalisé une analyse de matérialité auprès de ses différents collaborateurs : le Directeur de la gestion des risques, les responsables par catégorie de risque, des experts internes sur certains sujets spécifiques et l'appui d'analyses externes. Les interrogés ont décrit et évalué les liens de transmissions entre les risques C&E et les risques bancaires avant et après actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. Les résultats ont ensuite été calibrés, harmonisés et nuancés par le Directeur de la gestion des risques et la responsable des risques climatiques. Les risques bruts et résiduels ont ainsi pu être estimés et classés par niveau d'impact financier. Les résultats ont ensuite été partagés aux responsables des différents risques du groupe Mobilize F.S.

(B) Le groupe Mobilize F.S. a étudié l'éventuelle corrélation entre les risques climatiques physiques d'inondations et le taux de défaut entre 2010 et 2016 de ses clients particuliers, à partir des données françaises des régimes des Catastrophes Naturelles (base GASPARE). Il fallut d'abord rapprocher les différentes natures d'inondation et leur fréquence avec l'adresse des clients particuliers puis étudier le taux de défaut des clients par zones géographiques jusqu'à 12 mois après l'occurrence d'événements physiques. Les résultats sont présentés en question (o).

(B bis) L'outil Think Hazard a été utilisé pour les 5 plus grands pays d'activité du groupe Mobilize F.S. afin de quantifier les risques C&E physiques sur le portefeuille particuliers. Think Hazard produit une évaluation de l'exposition aux risques physiques par régions, évaluation traduite en score et rapprochée du portefeuille via le code postal des clients. Cela a, ensuite, permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques C&E physiques.

(C) Le groupe Mobilize F.S. a également quantifié l'impact des facteurs C&E sur les risques de crédit du portefeuille particulier selon une seconde méthodologie, en appliquant les scénarios du NGFS Network for Greening the Financial System pour quantifier les potentiels impacts des risques C&E sur l'évolution du taux de défaut.

L'étude a porté sur les 5 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S. : France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. L'impact des risques C&E sur les pertes attendues (EL - Expected Loss) a été estimé en comparant la moyenne du taux de défaut avec un scénario de forts risques physiques et de transition sur 2023-2030 par rapport à l'évolution historique du taux de défaut depuis 2008.

(D) Le groupe Mobilize F.S. a quantifié l'impact des risques C&E sur les risques de crédit du portefeuille entreprises non-financières, PME incluses. L'évaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition par secteurs d'une agence de notation extra-financière ont été utilisés pour représenter les expositions en risques C&E et ainsi calculer le risque C&E de concentration sur le portefeuille entreprise. Les scores obtenus à partir des évaluations par secteurs ont été convertis en un impact de probabilité de défaut, en calibrant ces impacts sur la base des résultats extrêmes des stress tests climatiques, ACPR 2020 et BCE 2022.

(E) Le groupe Mobilize F.S. a également réalisé une étude de sensibilité pour quantifier les pertes supplémentaires pour motif C&E lors du recouvrement du collatéral : le véhicule financé. Un scénario extrême sur un stress de Loss Given Default (LGD) a été appliqué. Une moyenne constituée d'une perte de valeur significative sur les motorisations électriques et une perte de valeur sur les motorisations thermiques a été appliquée sur l'ensemble des modèles.

(F) Sur les risques de marché de la réserve de liquidité : le groupe Mobilize F.S. a mis en place un stress test annuel sur les émetteurs souverains et corporates. Le niveau quantitatif de stress appliqué a été paramétré sur une crise climatique ou environnementale.

(G) Le groupe Mobilize F.S. a mis à jour une étude de business strategy concernant l'impact des Zones à Faible Émission (ZFE) sur les 5 principaux pays d'activité du groupe en Europe selon 3 scénarios : (i) « Business as usual » avec mise en place des ZFE selon les calendriers annoncés ; (ii) « 1.5°C sufficiency » avec mise en œuvre de calendriers ZFE plus volontaristes et une réduction des ventes de véhicules ; (iii) scénario de mise en place de ZFE extrêmement rapide (à horizon 1 ou 2 ans). Sur chacun des scénarios ont été simulés les ventes annuelles de nouvelles voitures, la part des véhicules électriques parmi ces ventes, l'usage de la voiture et les calendriers de mise en application des ZFE et le niveau de restriction associé. Enfin l'évolution annuelle du parc automobile (en taille et en composition) a été modélisée sur les 5 pays avec plusieurs hypothèses sur la durée de vie d'une voiture dans le portefeuille du groupe Mobilize F.S., une diminution des ventes de véhicules diesel et l'augmentation du poids du véhicule électrique.

(H) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude de quantification des risques C&E physiques sur les sites des 36 pays du groupe. L'analyse a quantifié les impacts financiers sur les sites des événements suivants : (i) élévation des eaux, (ii) inondations par débordement et par submersion, (iii) températures nécessitant de la climatisation, (iv) vague de chaleur (au-dessus de 35 °C rendant inefficace la climatisation), (v) stress hydrique et (vi) les cyclones. L'horizon de temps considéré est 2050 pour les inondations par submersion, 2030 pour les autres. Tous les événements prennent en compte le scénario RCP8.5.

(H bis) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et les sites potentiels de repli en cas d'inondation empêchant l'activité. L'inondation a été choisie car elle constitue le risque physique le plus significatif pour le groupe Mobilize F.S. L'étude s'est portée sur (i) la distance entre le site primaire et le site de repli ainsi que leur proximité à une rivière (ou équivalent) ; (ii) l'identification des sites à l'intérieur d'une zone de danger d'inondation (source : WRI Aqueduct flood risk-<https://www.wri.org/data/aqueduct-floods-hazard-maps>), en utilisant une approche pessimiste d'une crue millénaire en 2080 ; (iii) la mesure de différence d'altitude entre les sites du Groupe et la rivière la plus proche. L'objectif était de déterminer si les sites primaires sont exposés aux risques d'inondations et si le site de repli serait lui aussi inondé lors du même événement.

Gestion des risques

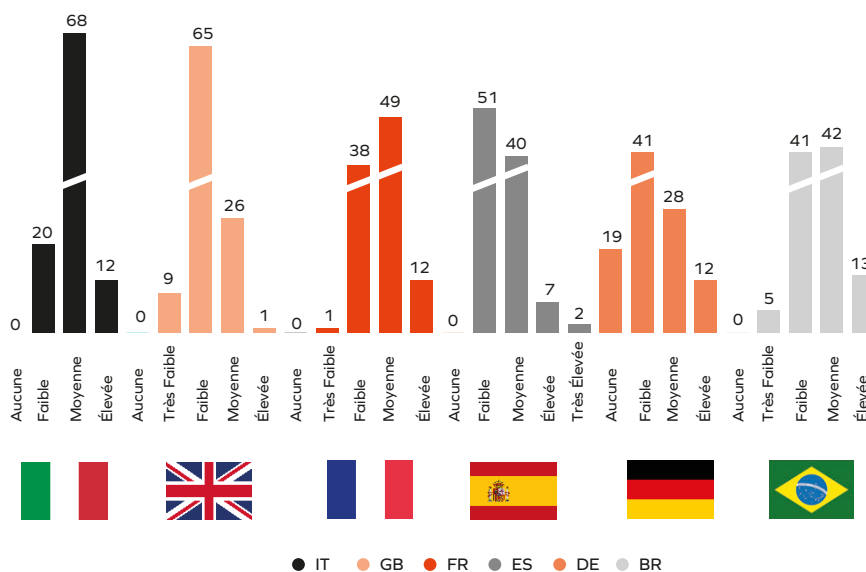
(o) Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité

(A) L'analyse de matérialité a permis de mettre en évidence que les principaux risques pour le groupe Mobilize F.S. sont (i) les risques de crédit, (ii) les risques de valeurs résiduelles et (iii) les risques stratégiques, tous induits par les risques C&E physiques et de transition. La transmission des risques climatiques vers ces risques bancaires est décrite en réponse (r).

(B) Suite à l'analyse historique de l'impact des inondations réalisée sur le portefeuille de la clientèle des particuliers du groupe Mobilize F.S., il en résulte que le taux de défaut à 12 mois ne semble pas être corrélé à l'occurrence d'événements physiques. Ainsi, le taux de défaut historique des clients affectés par des inondations oscille autour du taux de défaut des clients non affectés par les inondations. Le groupe Mobilize F.S. en a ainsi conclu que les risques climatiques physiques ont historiquement une matérialité faible pour sa clientèle de particuliers. Néanmoins, cette analyse est basée sur des données historiques qui ne présagent pas des événements futurs dus aux effets des changements climatiques. Le groupe reste ainsi vigilant sur ce sujet et a pour cela réalisé une étude complémentaire (C) présentée ci-après.

(B bis) L'étude géographique avec l'outil Think Hazard sur le portefeuille particuliers a permis de conclure que le portefeuille particuliers est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques C&E physiques pour les 6 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S.

La répartition des encours par pays sur le portefeuille particulier selon leur niveau d'exposition aux risques physiques est présentée ci-dessous :



1. La catégorie « Aucune » correspond à la part de l'exposition pour laquelle les données relatives au code postal manquaient.

(C) Concernant l'étude quantitative des impacts C&E sur les risques de crédit du portefeuille de la clientèle des particuliers, les travaux ont permis d'illustrer l'impact des risques C&E sur les portefeuilles des 5 principaux pays d'activité à horizon 2030. Les impacts de variation des taux de défaut selon les 2 scénarios étudiés sur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Impacts sur le portefeuille	France	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni
Scénario risques physiques	12,6 M€	3 M€	Pas d'impact	1,9 M€	4,6 M€
Scénario risques de transition	13,6 M€	3 M€	Pas d'impact	1,9 M€	4,7 M€

(D) Suite à l'analyse quantitative sur le portefeuille de financement d'entreprises, le groupe Mobilize F.S. a identifié les secteurs les plus exposés aux risques C&E physiques et de transition. Il en ressort que, grâce à la diversification de son portefeuille, le groupe Mobilize F.S. n'est pas impacté à court terme (inférieur à 3 ans), et faiblement impacté à moyen terme (entre 3 et 8 ans) par les risques C&E sur ce portefeuille d'entreprises non-financières.

(E) L'étude de sensibilité sur la dégradation de la valeur du collatéral a permis de calculer une LGD stressée par un scénario C&E. Le groupe Mobilize F.S. a ainsi intégré cet impact C&E quantitatif à l'analyse de matérialité des risques C&E sur les risques de crédit.

(F) Le stress climatique et environnemental appliqué à la réserve de liquidité a montré de faibles résultats d'exposition, confirmant ainsi la faible matérialité des risques C&E sur les risques de marché de la réserve de liquidité.

(G) L'étude de business strategy a permis de comprendre l'impact de la mise en place des ZFE sur l'obsolescence du parc automobile financé par le groupe Mobilize F.S. La taille et la composition du parc automobile et les impacts potentiels sur les baisses de vente de véhicules dans les 5 principaux pays d'activité du groupe en Europe ont ainsi pu être estimés à horizon 2030 selon les 3 scénarios.

(H) La quantification des risques C&E physiques sur les sites des 36 pays du groupe Mobilize F.S. a permis d'identifier les bâtiments les plus exposés à chaque événement. Notamment, les inondations représentent une menace pour plusieurs sites.

(H bis) Les résultats de l'analyse géographique montrent, avec un bon niveau de confiance, que les sites primaires et de repli de Mobilize F.S. sur ses 5 principaux pays d'activité et le Brésil ne seraient pas inondés en même temps. L'étude a également permis d'identifier les sites du groupe les plus exposés aux inondations.

Gestion des risques

<p>(p) Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects</p>	<p>Pour alimenter les processus d'identification, de mesure et de gestion associés à la question (l) et les outils présentés à la question (n), le groupe Mobilize F.S. recueille, stocke et utilise les points de données suivants :</p> <p>(1) <u>les émissions de gaz à effet de serre des voitures financées</u>. Le groupe Mobilize F.S. récolte, lors du financement, le type de motorisation (véhicule électrique, hybride, diesel, essence), la marque, le modèle, l'année de construction et le pays de vente. Avec ces informations, le groupe Mobilize F.S. recherche les émissions du véhicule dans (i) une base de données du Groupe Renault, pour les véhicules construits par sa maison-mère, et dans (ii) la base de l'Agence Européenne de l'Environnement réalisant des estimations des émissions des véhicules, utilisées pour les véhicules des autres marques. Le groupe Mobilize F.S. couvre ainsi autour de 75 % des véhicules financés sur l'ensemble des pays du groupe. Des plans d'action sont en cours en vue d'améliorer la couverture des émissions des véhicules en portefeuille ;</p> <p>(2) <u>le secteur d'activité</u>. Cette donnée est collectée lors de la mise en place du financement par chaque pays puis remonté au niveau du siège. Cette donnée sert notamment dans l'analyse de sensibilité et de concentration corporate (D) et lors de la phase d'octroi ;</p> <p>(3) <u>le code postal</u>. Cette donnée est alimentée sur les principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S. Elle est à ce jour non disponible de façon centralisée sur certains pays d'activité (Roumanie, Maroc, Colombie). Des plans d'actions sont en cours afin de recueillir les informations des pays manquants ;</p> <p>(4) <u>les émissions de gaz à effet de serre des contreparties</u>. Le groupe Mobilize F.S. dispose de ces données via les informations CDP</p>
<p>(q) Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. ne finance pas des projets d'entreprises opérant dans des secteurs très exposés aux risques C&E de transition mais finance des véhicules qui répondent à des critères environnementaux de plus en plus stricts. Ainsi, le RAF des risques C&E a été défini de façon adaptée au modèle d'affaires, pour orienter son activité commerciale et mieux gérer ses risques C&E, et prévoit des seuils d'alerte lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le soutien aux ventes de véhicules électriques est inférieur au reste de la gamme ; ii) les émissions financées moyennes des véhicules en portefeuille ne baissent pas selon un rythme cohérent avec celui de l'objectif Net Zero 2040. <p>Les limites en place sur les indicateurs du RAF ont été fixées en tenant compte des objectifs du groupe, par comparaison aux pairs et au regard des valeurs historiques des indicateurs. Les limites ont été approuvées par le Comité des risques du Conseil d'administration.</p> <p>La gestion des seuils et limites des risques climatiques et environnementaux dans le RAF ne diffère pas de la gestion des autres typologies de risque et en ce sens, suit la politique de gouvernance des risques du groupe Mobilize F.S. Ainsi, pour chacun des 4 indicateurs risques C&E du RAF, des définitions, valeurs adéquates, seuils d'alerte (1) et limites (2) ont été fixés.</p> <p>(1) Le <u>franchissement du seuil d'alerte</u> pour un des indicateurs de risques C&E déclenche (i) une notification au Comité des risques du Conseil d'administration et (ii) la préparation d'un plan d'action pour prévenir l'atteinte de la limite.</p> <p>(2) Le <u>franchissement de la limite</u> entraîne la mise en œuvre du plan d'action pour réduire le risque et donc revenir en deçà de la limite.</p>

01.

02.

03.

04.

05.

06.

Gestion des risques

- (r) Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques
- Les risques C&E physiques** peuvent avoir des impacts significatifs pour le groupe Mobilize F.S., principalement :
- (a) risque de crédit : dégradation de la solvabilité et/ou de la valeur des actifs des emprunteurs qui sont touchés par l'impact direct des risques naturels (par exemple, inondations) ou indirect (par exemple, des pertes sectorielles due à la sécheresse) ;
 - (b) risque opérationnel : interruption ou perturbation des activités et perte d'efficacité en raison de multiples facteurs, notamment l'indisponibilité des bureaux, des employés ou du réseau informatique ;
 - (c) risque d'assurance : (i) augmentation du paiement des garanties d'assurance décès incapacité en raison de la hausse du taux de mortalité ; (ii) fréquence plus élevée des paiements d'assurance perte financière en raison d'événements climatiques imprévisibles (par exemple, inondations) ;
 - (d) risque de liquidité : effet négatif sur les réserves de liquidité en raison d'une forte demande de liquidités de précaution à la suite d'une catastrophe naturelle grave (par exemple prélèvements sur l'épargne pour se remettre des inondations).
- Les risques C&E de transition** peuvent impacter fortement le groupe Mobilize F.S., principalement :
- (a) risque lié à la stratégie : perte de volumes due à une nouvelle réglementation sur l'utilisation de la voiture (par exemple, restrictions d'accès aux villes) ;
 - (b) risque de crédit : augmentation des défauts de paiement des entreprises opérant dans des secteurs négativement impactés par des facteurs climatiques & environnementaux et ne parvenant pas à adapter leur modèle d'affaires ;
 - (c) risque de liquidité : (i) perte de dépôts de clients à la recherche d'opportunités plus durables entraînant une augmentation des coûts de financement ; (ii) les investisseurs retirent leurs fonds pour favoriser les investissements verts si le groupe Mobilize F.S. ne propose pas ce type de produits ;
 - (d) risque réputationnel : taux d'emprunt supérieur ou perte de volumes du fait de la note ESG du groupe Mobilize F.S. inférieure à celle des autres banques ;
 - (e) risque d'inadéquation RH : difficultés de recrutement ou forte démission de personnes cherchant à travailler dans une entreprise durable ;
 - (f) risque juridique et risque lié à la conduite : recours collectifs, notamment dans le cadre de l'utilisation d'un moteur à combustion interne ;
 - (g) risque lié aux valeurs résiduelles : diminution des valeurs résiduelles des voitures (en particulier des véhicules à moteur à combustion interne) avec la mise en œuvre de nouvelles réglementations et l'évolution des technologies.
- Concernant les risques de marché : ces activités étant limitées pour le groupe Mobilize F.S., les risques reposent principalement sur la gestion de la réserve de liquidité. Composée majoritairement de dépôts en Banque Centrale, d'obligations souveraines ou corporate, le risque de volatilité sur les marchés du fait des facteurs et risques ESG physiques et de transition a été jugé faible.

/ TABLEAU 2 – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE SOCIAL (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)

Stratégie et processus économiques

<p>(a) Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement</p>	<p>L'intégration des risques sociaux dans les activités de financement et d'investissement apparaît indirectement à travers le processus anti-corruption Third party Integrity Management (TIM) du groupe Mobilize F.S. (notamment la connaissance des éventuelles condamnations des contreparties du groupe Mobilize F.S. pour motifs sociaux, ainsi que l'étude de la réputation de la contrepartie, pouvant être impactée par des événements médiatiques sur des sujets sociaux).</p> <p>En 2023, des ateliers ont eu lieu sur le mapping de la cartographie des risques sociaux avec la cartographie des risques ESG. Ces travaux ont contribué à un enrichissement de la cartographie des risques ressources humaines. En effet sur les éléments relatifs au capital humain, il a été décidé d'élargir le risque d'inadéquation des ressources humaines pour y ajouter le volet capital humain. Cet enrichissement est planifié en 2024 dans la cartographie du risque.</p> <p>En termes de pratiques sociales internes, le groupe Mobilize F.S. déploie 2 axes d'intervention (les ressources du groupe sont ses propres collaborateurs) :</p> <p>(1) Diversité & Inclusion : l'égalité des genres a été particulièrement développée via plusieurs programmes complémentaires en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Zéro discrimination », • « 0 % d'écart salarial homme-femme en 2025 » avec Renault Group, • « 40 % ou au-dessus de femmes parmi les managers et directeurs d'ici 2024 » avec notamment le suivi du ratio homme/femme dans les comités de management et les Comités exécutifs de 6 pays d'activité : France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Allemagne, Brésil. Des sondages auprès des employés dans lesquelles les thèmes de la diversité & de l'inclusion sont déployés et les résultats sont présentés au Comité exécutif du groupe Mobilize F.S. La Direction des ressources humaines groupe organise également des événements de sensibilisation et suit ces sujets auprès de chaque Directeur des Ressources Humaines des filiales. <p>Les actions se sont principalement axées sur l'« égalité entre les hommes et les femmes » pendant plusieurs années. Depuis 2023, le groupe Mobilize F.S. a commencé à mettre l'accent sur les questions de « handicap ».</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. est intégré dans la Politique Globale Handicap du Groupe Renault lancée en 2023. La première action a été la mise en place d'un processus interne de déclaration du handicap, suivi par le déploiement d'indicateurs dédiés pour suivre les progrès de la politique et pour suivre les données, dans lesquels Mobilize F.S. France montre la voie (formation des DRH, nomination de correspondants Handicap sur chaque site, événements de sensibilisation, E-learning, forte communication interne) ;</p> <p>(2) Safety & Care : le groupe Mobilize F.S. accorde une grande attention aux questions de qualité de vie au travail. Sur la base d'enquêtes auprès des salariés, des plans d'action sont lancés dans tous les pays d'activité. Le groupe Mobilize F.S. a obtenu le label « Great Place to Work » sur ces 7 principaux pays d'activité : France, Brésil, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Argentine, Colombie.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. applique son devoir de vigilance sur ces fournisseurs, en demandant, dans le cadre du processus de contractualisation, plusieurs vérifications sociales par l'intermédiaire d'un certificateur homologué. Les vérifications demandées sont relatives à la lutte contre le travail illégal et sont imposées par le Code du travail français. Elles portent notamment sur (i) les déclarations sociales et le paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, (ii) l'immatriculation du fournisseur, (iii) la liste nominative des salariés étrangers, affectés à l'exécution du contrat, employés par le cocontractant et soumis à l'autorisation de travail.</p> <p>De plus, le groupe Mobilize F.S. demande à ses fournisseurs, lors de leur sélection, de remplir son Questionnaire RSE Fournisseurs portant, entre autres sur (i) les certifications et labels obtenues (ISO ou équivalent, LUCIE, Bcorp, etc.), (ii) la publication d'un rapport RSE, (iii) la présence d'indicateurs de performance et la fixation d'objectifs, (iv) la contribution au développement durable et les thématiques d'engagement. Ces réponses sont intégrées à la décision de contractualiser avec les fournisseurs.</p>
<p>(b) Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques</p>	<p>En 2023, le groupe Mobilize F.S. a intégré dans le cadre du processus d'acceptation des contreparties entreprises une évaluation ESG incluant une prise en compte des risques sociaux via le rating ESG.</p> <p>Concernant sa stratégie sociale interne, le groupe Mobilize F.S. s'est fixé plusieurs objectifs et les suit avec des indicateurs définis :</p> <p>i) Diversité & Inclusion : le groupe Mobilize F.S. s'est fixé notamment 2 objectifs chiffrés long terme : « 0 % d'écart salarial homme-femme en 2025 » et « 40 % ou au-dessus de femmes parmi les managers et directeurs d'ici 2024 ». Voir réponse (a) pour plus de précision ;</p> <p>ii) Safety & Care : le groupe Mobilize F.S. a obtenu le label « Great Place to Work » en 2023 sur ces 7 principaux pays d'activité : France, Brésil, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Argentine, Colombie.</p>
<p>(c) Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables</p>	<p>Dans le cadre du processus d'analyse anti-corruption Third party Integrity Management (TIM) des contreparties, les analystes disposent d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux.</p>

Gouvernance

<p>(d) Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les activités en faveur de la communauté et de la société ; (ii) les relations de travail et les normes de travail ; (iii) la protection des consommateurs et la responsabilité des produits ; (iv) les droits de l'homme. 	<p>Lors du processus d'analyse anti-corruption TIM des contreparties, l'analyste dispose d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux. Le processus TIM est porté par la Direction de la conformité et par les directions impliquées : finance & trésorerie, crédit, achats, assurance & services. L'analyse permet d'identifier le niveau de risque et le niveau de vigilance à apporter au dossier. Voir question Gouvernance (c).</p>
<p>(e) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction</p>	<p>Lors du processus TIM, un outil externe de Compliance, Compliance Catalyst de Moody's, permet de disposer d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux.</p> <p>Pour les employés en interne (au siège et en filiales) et les parties prenantes en externe (ex : anciens employés, fournisseurs), un processus d'alerte professionnelle est en place dans le groupe Mobilize F.S. Ce sont les Directeurs de la conformité et du contrôle interne qui se saisissent de l'alerte et mènent d'éventuelles enquêtes internes avec les Directions ressources humaines et toutes autres directions jugées nécessaires (ex : audit interne).</p>
<p>(f) Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports</p>	<p>Concernant les risques sociaux opérationnels internes, le groupe Mobilize F.S. suit des indicateurs d'égalité femmes-hommes calculés par les Ressources Humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) écart salarial femme/homme ; calculé par pays et pour le groupe Mobilize F.S. ; trimestriellement ; ii) part de femmes dans les comités de direction locaux ; calculé par pays trimestriellement ; iii) part de femmes parmi les nouvelles recrues ; calculé pour le Siège et pour le groupe Mobilize F.S. trimestriellement ; iv) part de femmes parmi les managers et directeurs ; calculé pour le Siège et pour le groupe Mobilize F.S. trimestriellement ; v) part de femmes parmi les « Key Talents » ; calculé pour le groupe Mobilize F.S. annuellement. <p>Ces indicateurs sont présentés trimestriellement au Comité exécutif du groupe Mobilize F.S. via le Comité ressources humaines groupe. Ces indicateurs sont également présentés à Renault Group avec qui les cibles sont définies pour l'activité spécifique du groupe Mobilize F.S.</p> <p>L'ESG dashboard, déployé en 2023, intègre des indicateurs liés aux risques sociaux internes couvrant les thèmes suivants : le bien-être des employés (nombre d'entités du groupe ayant la certification « Great Place to Work ») ainsi que la diversité et l'inclusion (nombre de femmes occupant des postes dans le « Top management », écart entre les salaires hommes-femmes et nombres de solutions de mobilité solidaire et inclusive proposées).</p>
<p>(g) Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social</p>	<p>Les rémunérations du groupe Mobilize F.S. ne dépendent pas d'éléments relatifs aux risques sociaux.</p>

Gestion des risques

(h) Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social	<p>Lors de son process Third party Integrity Management (TIM), notamment sur ses clients, partenaires et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. dispose d'un outil externe d'analyse de conformité, Compliance Catalyst de Moody's, donnant accès aux bases d'informations LexisNexis et Orbis sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs sociaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments sociaux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a pris en compte les éléments sociaux dans l'octroi de crédit indirectement via l'intégration du rating ESG des contreparties financées réalisé par une agence de notation extra-financière.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas encore mis en place un cadre de gestion spécifique sur les risques sociaux sur ses contreparties.</p>
(i) Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Lors de son process TIM, notamment sur ses clients, partenaires et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. dispose d'un outil externe d'analyse de conformité, Compliance Catalyst de Moody's, donnant accès aux bases d'informations LexisNexis et Orbis sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs sociaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments sociaux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a pris en compte les éléments sociaux dans l'octroi de crédit indirectement via l'intégration du rating ESG des contreparties financées réalisé par une agence de notation extra-financière.</p>
(j) Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social	<p>Concernant ses risques sociaux internes, le groupe Mobilize F.S. déploie plusieurs programmes et plans d'action pour limiter les inadéquations ressources humaines et les risques de réputation pour motifs sociaux. Voir réponse (a) pour plus de détail sur les actions menées.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place d'action pour mesurer ou suivre les risques sociaux de ses contreparties.</p>
(k) Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place d'outil pour mesurer ou suivre les risques sociaux de ses contreparties.</p>
(l) Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place de limite sur les risques sociaux de ses contreparties.</p>
(m) Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	<p>En 2023, des ateliers ont eu lieu sur le mapping de la cartographie des risques sociaux avec la cartographie des risques ESG. Ces travaux ont contribué à un enrichissement de la cartographie des risques ressources humaines. En effet sur les éléments relatifs au capital humain, il a été décidé d'élargir le risque d'inadéquation des ressources humaines pour y ajouter le volet capital humain. Cet enrichissement est planifié en 2024 dans la cartographie du risque.</p>

**/ TABLEAU 3 – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE GOUVERNANCE
(CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)**

Gouvernance

<p>(a) Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales</p>	<p>L'intégration des risques de gouvernance dans les activités de financement et d'investissement est présente indirectement à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le processus de connaissance client KYC (Know Your Customer) qui alimente les analyses de Lutte Anti-Blanchiment d'argent et Financement du Terrorisme (LAB-FT) et les sanctions pour tous clients personnes physiques et morales. Les collaborateurs du groupe Mobilize F.S. sont formés à la LAB-FT ; et ii) l'analyse Third party Integrity Management (TIM) d'anti-corruption requise par la loi française Sapin 2 notamment, qui est effectuée uniquement sur les clients-personnes morales les plus significatifs et les concessionnaires. Ce même type d'analyse est réalisée pour les fournisseurs, banques, partenaires d'assurance avec de légères différences selon les spécificités des tiers. Dans le cadre de cette analyse TIM, une fonction locale ou centrale du groupe Mobilize F.S. peut demander une Due Diligence Externe (EDD) sur une contrepartie qui sera alors toujours initiée par la Direction de la conformité groupe auprès de Renault Group. <p>Ces 2 processus permettent de déterminer un niveau de risque, entraînant un processus de décision adapté et un niveau de vigilance à apporter sur la contrepartie. Ils sont réalisés à l'entrée en relation avec la contrepartie puis en cours de relation d'affaires selon une fréquence définie dans les procédures et suivant le niveau de vigilance déterminé.</p> <p>Les responsabilités de vérification de ces éléments de risques des contreparties, dont les clients particuliers et entreprises, sont réparties entre les différentes lignes métiers concernées, à la fois au niveau groupe ainsi qu'au niveau local. En fonction du niveau de vigilance, l'avis et/ou la validation de la fonction conformité locale et/ou centrale est requise. Le Chief Compliance Officer (CCO) possède un droit de veto sur les tiers en risque élevé de corruption.</p> <p>Enfin, Le groupe Mobilize F.S. possède des processus internes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) gérer les alertes professionnelles (par exemple un crime, le non-respect d'une réglementation ou un manquement au code de conduite) et protéger les lanceurs d'alertes ; ii) gérer les conflits d'intérêt entre les collaborateurs du groupe Mobilize F.S. et ses contreparties, en plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> (i) <u>identification</u> des potentiels conflits d'intérêt selon plusieurs critères comme la fréquence de relation avec la contrepartie, la position du collaborateur dans la hiérarchie du groupe Mobilize F.S., et ses liens personnels, professionnels ou extra-professionnels avec la contrepartie, (ii) <u>déclaration</u> du conflit d'intérêt par le collaborateur spontanément ou annuellement (pour les dirigeants notamment), et attestation d'engagement (pour les nouveaux employés et employés en charge des octrois de crédit), (iii) <u>traitement</u> : les déclarations spontanées et annuelles sont analysées et des actions de remédiation sont mises en place, par exemple limiter la participation du collaborateur dans le process de relation d'affaire avec la contrepartie, (iv) <u>suivi et enregistrement</u> des conflits d'intérêt détectés. <p>Les comités :</p> <p>Le pilotage des risques Conformité au sein du groupe Mobilize F.S. est suivi par les instances suivantes :</p> <p>Le Comité éthique, conformité et contrôle interne au niveau groupe : il réunit l'ensemble des membres du Comité exécutif du groupe, définit et valide la politique groupe en matière de Conformité, examine les projets groupe liés à la Conformité et supervise les insuffisances éventuelles constatées et les plans de remédiation correspondants. Il est notamment en charge de superviser le risque de corruption et de comportements non-éthiques, de blanchiment & de financement du terrorisme et le risque de fraudes internes/externes (hors fraudes liées au crédit).</p> <p>Le Comité des risques du Conseil d'administration supervise les risques de non-conformité critiques du groupe Mobilize F.S., tels que le risque le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, les risques liés à la protection des données personnelles, à la protection de la clientèle ainsi que ceux les risques liés à la réglementation prudentielle bancaire.</p> <p>Le Comité risque tiers qui via le Département des achats, et suite à des analyses TIM prend la décision de poursuite ou d'arrêt de la relation concernant les tiers côtés en risque faible (« Green flag ») ou en risque moyen (« Orange flag »). En cas de risque fort (« Red flag »), un avis/arbitrage auprès du Directeur des risques groupe et/ou du Directeur de la conformité groupe est requis.</p> <p>Le Comité de traitement d'alertes professionnelles est présidé par le Directeur de la conformité groupe et a pour missions principales de traiter et instruire les alertes professionnelles, d'établir les faits, d'évaluer les préjudices subis et la responsabilité des acteurs, de préconiser les actions correctrices (en interne ou en externe) et de s'assurer de la mise en œuvre des éventuelles sanctions décidées, d'agir en strict respect des obligations de confidentialité dans le traitement des dossiers et de la protection des lanceurs d'alertes en ligne avec la réglementation applicable, de valider la fermeture des alertes dans le système. Cette clôture est formalisée sur le compte rendu du comité.</p> <p>Le Comité nouveau produit/nouveau projet : il analyse les risques Conformité en amont de lancement de chaque nouveau produit, projet, activité ou processus, afin de définir un dispositif adéquat conforme aux attentes réglementaires. Les membres du Comité exécutif participent à la phase finale du comité.</p>
--	---

Gouvernance

(b) Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières	Le groupe Mobilize F.S. prend en compte les éléments de gouvernance dans son octroi de crédit indirectement via l'intégration du rating ESG des contreparties financées réalisé par une agence de notation extra-financière.
(c) Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment : i) considérations éthiques ; ii) stratégie et gestion des risques ; iii) inclusivité ; iv) transparence ; v) gestion des conflits d'intérêts ; vi) communication interne sur les préoccupations critiques.	<p>Le groupe Mobilize F.S. évalue et sélectionne ses contreparties (cf. question (a) pour le périmètre) selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la prise en compte des <u>règles éthiques et des obligations réglementaires en matière de conformité</u> : le groupe Mobilize F.S. applique systématiquement son processus de connaissance client KYC et Lutte Anti-Blanchiment d'argent et Financement de Terrorisme LAB-FT (incluant les sanctions) ainsi que son processus anti-corruption de Third party Integrity Management (TIM) qui s'appuie sur des analyses menées par le groupe Mobilize F.S. ou par un prestataire indépendant externe. Ces processus ont pour objectif d'identifier les risques potentiels de corruption, fraudes, blanchiment d'argent, financement du terrorisme ou autres infractions contraires à l'éthique, ainsi que les risques associés aux programmes de sanctions internationales. Le processus TIM et KYC prévoit également l'identification des éventuelles condamnations puis de l'évaluation de la réputation de la contrepartie notamment dans les médias, ces 2 éléments pouvant être impactés par les pratiques ou facteurs ESG du tiers. L'analyse TIM est menée au niveau groupe ou au niveau local par les directions selon leurs périmètres et contreparties (fournisseurs/prestataires, partenaires assureurs et bancaires, concessionnaires) ; ii) leur <u>transparence</u> : dans le cadre du process KYC/LAB-FT et du processus TIM, le groupe Mobilize F.S. recherche systématiquement les bénéficiaires effectifs (Beneficial Owners) autrement dit, toute personne physique possédant directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote ainsi que toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la contrepartie analysée. Le groupe Mobilize F.S. recherche également la structure d'actionariat, ainsi que les éventuelles Personnes Politiquement Exposées (PPE) parmi les bénéficiaires effectifs de la contrepartie et dirigeants de l'entreprise ; iii) leur <u>gestion des conflits d'intérêt</u> : le groupe Mobilize F.S. possède des processus internes pour gérer ses propres conflits d'intérêt avec ses contreparties, voir réponse (a) pour plus de précisions. <p>Les items (ii), (iii) et (vi) de la Gouvernance, tels que définis par le pilier III ESG qualitatif, ne sont pas formalisés à date dans les processus de gestion des risques du groupe Mobilize F.S., néanmoins ces éléments peuvent être pris en compte le cas échéant.</p>

Gestion des risques

(d) Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de : i) considérations éthiques ; ii) stratégie et gestion des risques ; iii) inclusivité ; iv) transparence ; v) gestion des conflits d'intérêts ; vi) communication interne sur les préoccupations critiques.	<p>Opérationnellement :</p> <p>(1) le processus KYC récolte plusieurs informations dont celles permettant les analyses LAB-FT, gel des avoirs et sanctions embargos. Le secteur d'activité et son implantation géographique ainsi que la nature des transactions avec le client sont notamment étudiés pour déterminer le niveau de risque. Les bénéficiaires effectifs ainsi que toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion, pour un client personne morale, sont également identifiés ;</p> <p>(2) le processus TIM se déroule en plusieurs phases, en tenant compte des différents critères d'intégrité définis dans les procédures, avec pour objectif d'évaluer le niveau d'intégrité du tiers. Le groupe Mobilize F.S. dispose de plusieurs outils, utilisés systématiquement, pour identifier les risques de ses contreparties, notamment : la classification des risques de corruption par pays où opère le groupe Mobilize F.S. et par secteur d'activité établie par Renault Group ; un système de scoring de risque de corruption en fonction du type de contrepartie analysée ; un outil externe de compliance donnant accès aux informations sur les éventuelles condamnations, entre autres ESG, tel que Compliance Catalyst de Moody's. Enfin les procédures TIM définissent un arbre de décision selon le niveau du risque de la contrepartie.</p>
---	--

Introduction aux modèles quantitatifs

Périmètre

Les tableaux présentés ci-après illustrent les données sur l'ensemble du groupe Mobilize F.S.

Échéance

Les échéances présentées dans les modèles 1, 4 et 5 sont exprimées **en nombre de mois**.

/ MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en millions d'euros)			
Secteur/Sous-secteur		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique^(*)	18 361	14	1 196	751	278	(216)	(38)	(134)
A – Agriculture, sylviculture et pêche	86	0	5	5	3	(3)	0	(2)
B – Industries extractives	9	1	1	1	0	0	0	0
B.05 – Extraction de houille et de lignite	0	0	0	0	0	0	0	0
B.06 – Extraction d'hydrocarbures	1	1	0	0	0	0	0	0
B.07 – Extraction de minerais métalliques	0	0	0	0	0	0	0	0
B.08 – Autres industries extractives	6	0	1	1	0	0	0	0
B.09 – Service de soutien aux industries extractives	2	0	0	0	0	0	0	0
C – Industrie manufacturière	962	1	65	106	25	(22)	(1)	(8)
C.10 – Industries alimentaires	160	0	9	11	5	(5)	0	(2)
C.11 – Fabrication de boissons	16	0	1	1	0	0	0	0
C.12 – Fabrication de produits à base de tabac	0	0	0	0	0	0	0	0
C.13 – Fabrication de textiles	25	0	1	1	1	(1)	0	0
C.14 – Industrie de l'habillement	13	0	0	1	1	(1)	0	0
C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	7	0	1	0	0	0	0	0
C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	32	0	2	2	1	(1)	0	0
C.17 – Industrie du papier et du carton	7	0	0	0	0	0	0	0
C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	24	0	2	1	1	(1)	0	0
C.19 – Cokéfaction et raffinage	2	1	0	0	0	0	0	0
C.20 – Industrie chimique	23	0	3	6	1	(1)	0	0
C.21 – Industrie pharmaceutique	5	0	1	0	0	0	0	0
C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc	27	0	2	2	1	(1)	0	0
C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26	0	2	2	1	(1)	0	0
C.24 – Métallurgie	8	0	1	0	1	0	0	0
C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	130	0	11	6	4	(3)	0	(1)
C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	21	0	2	1	0	0	0	0

i	j	k	l	m	n	o	p
Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)							
		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
	Dont émissions financées de catégorie 3						
1 639 976	1 639 976	0 %	18 329	32	0	0	11,2
14 502	14 502	0 %	85	1	0	0	31,6
1 450	1 450	0 %	9	0	0	0	26,2
6	6	0 %	0	0	0	0	10,0
200	200	0 %	1	0	0	0	20,9
17	17	0 %	0	0	0	0	23,1
1 064	1 064	0 %	6	0	0	0	26,5
163	163	0 %	2	0	0	0	29,2
111 706	111 706	0 %	957	5	0	0	26,6
20 780	20 780	0 %	159	1	0	0	26,5
1 987	1 987	0 %	16	0	0	0	24,7
26	26	0 %	0	0	0	0	21,5
2 962	2 962	0 %	25	0	0	0	29,1
1 136	1 136	0 %	13	0	0	0	29,9
727	727	0 %	7	0	0	0	30,3
4 019	4 019	0 %	32	0	0	0	30,7
594	594	0 %	7	0	0	0	26,8
2 565	2 565	0 %	24	0	0	0	29,9
330	330	0 %	2	0	0	0	17,1
2 894	2 894	0 %	23	0	0	0	26,8
417	417	0 %	5	0	0	0	26,0
2 695	2 695	0 %	27	0	0	0	27,9
3 423	3 423	0 %	26	0	0	0	29,5
874	874	0 %	8	0	0	0	26,2
15 670	15 670	0 %	130	1	0	0	30,6
2 107	2 107	0 %	21	0	0	0	27,3

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en millions d'euros)		
Secteur/Sous-secteur		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
<i>C.27 - Fabrication d'équipements électriques</i>	23	0	2	1	0	0	0	0
<i>C.28 - Fabrication de machines et d'équipements n.c.a</i>	64	0	4	3	2	(1)	0	0
<i>C.29 - Industrie automobile</i>	102	0	7	41	0	(1)	0	0
<i>C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport</i>	8	0	0	1	1	0	0	0
<i>C.31 - Fabrication de meubles</i>	30	0	2	2	1	(1)	0	0
<i>C.32 - Autres industries manufacturières</i>	36	0	4	1	0	(1)	0	0
<i>C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements</i>	171	0	7	24	3	(3)	0	(1)
<i>D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</i>	94	12	17	9	1	(1)	0	0
<i>D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité</i>	48	11	13	8	1	(1)	0	0
<i>D35.11 - Production d'électricité</i>								
<i>D35.2 - Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux</i>	2	1	1	0	0	0	0	0
<i>D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné</i>	44	0	4	1	0	0	0	0
<i>E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution</i>	91	0	8	10	2	(2)	0	(1)
<i>F - Services de bâtiments et travaux publics</i>	1 416	0	77	166	49	(39)	(4)	(22)
<i>F.41 - Construction de bâtiments</i>	207	0	9	18	13	(9)	(1)	(6)
<i>F.42 - Génie civil</i>	169	0	9	33	6	(6)	(1)	(3)
<i>F.43 - Travaux de construction spécialisés</i>	1 040	0	59	115	30	(25)	(3)	(13)
<i>G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	14 832	0	931	337	144	(121)	(30)	(82)
<i>H - Transports et entreposage</i>	543	0	49	90	34	(15)	(2)	(12)
<i>H.49 - Transport terrestres et transports par conduites</i>	350	0	19	54	29	(13)	(2)	(10)
<i>H.50 - Transports par eau</i>	2	0	0	0	0	0	0	0
<i>H.51 - Transports aériens</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports</i>	161	0	28	32	4	(2)	0	(1)
<i>H.53 - Activités de poste et de courrier</i>	28	0	1	3	1	(1)	0	0
<i>I - Hébergement et restauration</i>	173	0	21	14	9	(5)	0	(4)
<i>L - Activités immobilières</i>	155	0	22	13	11	(7)	0	(4)
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique(*)	3 709	0	416	761	134	(94)	(14)	(58)
<i>K - Activités financières et d'assurance</i>	11	0	1	2	1	(1)	0	(1)
Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M - U)	3 698	0	415	758	133	(93)	(14)	(57)
TOTAL	22 070	14	1 612	1 511	412	(310)	(52)	(192)

(*) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

i	j	k	l	m	n	o	p
Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)							
		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					Échéance moyenne pondérée
	Dont émissions financées de catégorie 3		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	
2 271	2 271	0 %	23	0	0	0	29,2
7 268	7 268	0 %	64	0	0	0	29,8
7 466	7 466	0 %	102	0	0	0	10,3
1 197	1 197	0 %	8	0	0	0	24,6
3 293	3 293	0 %	30	0	0	0	30,6
3 235	3 235	0 %	36	0	0	0	30,4
23 769	23 769	0 %	170	2	0	0	28,2
11 273	11 273	0 %	94	0	0	0	20,3
3 254	3 254	0 %	48	0	0	0	21,5
144	144	0 %	2	0	0	0	33,2
7 875	7 875	0 %	44	0	0	0	18,3
8 049	8 049	0 %	91	0	0	0	30,6
281 342	281 342	0 %	1 406	10	0	0	30,9
36 304	36 304	0 %	204	2	0	0	30,0
34 752	34 752	0 %	169	0	0	0	25,8
210 285	210 285	0 %	1 032	7	0	0	31,9
1 078 032	1 078 032	0 %	14 824	9	0	0	7,1
94 297	94 297	0 %	539	4	0	0	25,3
57 817	57 817	0 %	346	3	0	0	25,7
309	309	0 %	2	0	0	0	31,2
271	271	0 %	1	0	0	0	25,7
31 608	31 608	0 %	161	0	0	0	23,6
4 292	4 292	0 %	28	0	0	0	29,6
22 898	22 898	0 %	171	2	0	0	31,2
16 427	16 427	0 %	155	1	0	0	26,6
843 412	843 412	0 %	3 696	12	0	0	22,3
29 967	29 967	0 %	10	1	0	0	18,5
813 445	813 445	0 %	3 686	12	0	0	22,4
2 483 388	2 483 388	0 %	22 026	44	0	0	13,1

Méthodologie liée au calcul des émissions financées

Le groupe Mobilize F.S. finance quasi exclusivement des véhicules (pour particuliers et utilitaires légers).

À ce titre, les émissions financées sont évaluées en fonction des émissions des véhicules financées à partir de bases de données mises à disposition par les constructeurs ou à partir de bases de données externes recensant les informations techniques liées aux véhicules immatriculés en Europe (bases de l'Agence Européenne de l'Environnement). Les émissions financées ne sont pas renseignées en proportion des émissions enregistrées par les contreparties (déclarées ou estimées). Pour cette raison, il a été systématiquement indiqué 0 % dans la colonne Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise.

Les émissions financées sont reportées en prenant pour référence la méthodologie PCAF, section 5.6 Motor Vehicles Loans. Les émissions financées sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, à partir d'un kilométrage moyen annuel, en se concentrant sur la phase d'usage. Toutes les typologies de contrats (crédit ou leasing) sont traitées selon la même méthodologie.

Le kilométrage moyen utilisé est aligné avec les statistiques du Groupe Renault sur les durées de vie des véhicules et les kilométrages totaux considérés. Ces éléments ont été modifiés en 2023 pour prendre un compte une durée de vie moyenne d'un véhicule de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km sur sa durée de vie complète.

La phase d'usage est composée des émissions des véhicules « well to wheel » ce qui inclut :

- les émissions liées à la combustion des carburants pendant le déplacement des véhicules thermiques et hybrides (tailpipe - tank to wheel) ;
- les émissions liées à la consommation électrique des véhicules électriques et hybrides (well to socket) ;
- les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants (well to tank).

Les émissions « tailpipe » proviennent principalement des données gCO₂/km communiquées par Renault Group au groupe Mobilize F.S. ou des bases de données de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA).

Les bases de données des constructeurs permettent dans la plupart des cas d'établir une correspondance exacte entre un véhicule, à travers son numéro d'identification, et les données de CO₂ individuelles.

Code secteur NACE

Les codes secteurs NACE sont disponibles dans les bases de données internes au niveau d'une lettre et de trois chiffres, par exemple D.35.1. La ligne concernant le secteur D35.11 n'est donc pas renseignée.

Les bases de données EEA ont été exploitées afin d'établir des valeurs moyennes par modèle, pays, motorisation, année de vente.

Depuis 2023, aux données d'homologation à l'échappement est ajouté un coefficient représentant les émissions émises en conditions réelles. Ces données sont homogènes avec les données à disposition du Group Renault.

Les émissions liées à la consommation électrique sont calculées selon les mêmes principes que les émissions tailpipe, soit directement à partir des bases de données constructeurs soit à partir des moyennes établies à partir des bases de données EEA. Les facteurs d'émissions liés à l'électricité générée par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées avec les facteurs d'émissions utilisés par Renault Group.

Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants ont été considérées selon le pays et les carburants des véhicules financés. Ces coefficients détaillés sont alignés avec les hypothèses de Renault Group.

Les données d'émission ont été complétées pour environ 75 % des contrats actifs dans le portefeuille à fin décembre 2023 dont environ 85 % sur les sept principaux pays d'activité. Les 25 % restants n'ont pas pu être identifiés en l'absence de données techniques liés aux véhicules financés (numéros d'identification, marques et modèles en particulier). La complétude des calculs d'émission fait l'objet d'actions d'amélioration qui devrait se traduire sur les prochaines publications.

Dans 60 % des cas, les données tailpipe de gCO₂/km ont été obtenues à partir des bases de données fournies par Renault Group. Dans 15 % des cas, ces mêmes données ont été obtenues à partir des bases de données externes de l'EEA.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules constituent l'ensemble des émissions financées, et sont, pour le moment, classées en scope 3.

Les prochains pilier III refléteront d'éventuelles modifications de classification de scopes ainsi que de possibles évolutions méthodologiques.

En particulier, il est prévu d'enrichir le calcul des émissions financées en ajoutant les émissions liées à la production et à la fin de vie des véhicules et batteries, afin de donner une vision complète des émissions liées au cycle de vie des véhicules financés.

Le secteur G présenté dans ce tableau inclut les financements des stocks de concessionnaires Renault et Nissan (code NACE G45). Ces financements sont à très courte durée, avec une maturité résiduelle moyenne à moins de six mois.

Expositions vis à vis d'entreprises exclues des EU Paris-aligned Benchmarks

L'évaluation de l'alignement des clients Corporate avec les Paris Benchmarks a été réalisée manuellement à partir des codes secteurs NACE des clients et des informations mises à disposition dans les publications ou sites internet. Par ordre de priorité, ont été évaluées les entreprises présentant des expositions supérieures à 100 k€. Puis les expositions supérieures à 50 k€ selon la disponibilité des informations. Toutes les contreparties pour lesquelles l'évaluation n'a pas été possible ont été considérées par défaut comme non alignées.

Le groupe Mobilize F.S. ne finançant jamais de bien immobilier, le modèle 2 n'est pas complété car non-applicable.

/ MODÈLE 3 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PARAMÈTRES D'ALIGNEMENT

a	b	c	d	e	f	g
Secteur	Secteurs NACE	Valeur comptable brute du portefeuille (en millions d'euros)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, (en %) ^(*)	Cible (année de référence + 3 ans)
1 Industrie automobile	Industrie automobile	22 070	gCO ₂ /km	2023-195,5	- 84,4 %	Trajectoire en cours de construction
			Share of PHEV BEV and FCEV	2023-6,8 %	- 89,3 %	

(*) Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

En ligne avec la méthodologie des émissions financées, le tableau sur l'alignement du portefeuille présente l'ensemble du portefeuille sous le secteur « industrie automobile », les financements du groupe Mobilize F.S. étant affecté à des véhicules.

Les indicateurs d'alignement reprennent donc les indicateurs suivant du scénario IEA NZE2050 :

- gCO₂/km ;
- part des BEV, PHEV, FCEV (PHEV = plug-in hybrid electric vehicle ; BEV = battery electric vehicle ; FCEV = fuel cell electric vehicle).

Les indicateurs de référence du scénario IEA NZE2050 utilisés (WorldEnergyOutlook2021 – table 1.2 ▶ Selected indicators in the Net Zero Emissions by 2050 Scenario) sont pour 2030 :

- gCO₂/km : 106 ;
- part des BEV, PHEV, FCEV : 64 %.

La distance des indicateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S. est mesurée par rapport à ces valeurs.

À noter que les chiffres à fin décembre 2023 ne comprennent pas de FCEV, ces véhicules n'étant pas financés par le groupe Mobilize F.S.

Le gCO₂/km moyen s'entend « well to wheel » alignés avec la méthodologie des émissions financées présentées dans le tableau 1.

Les objectifs internes annoncés par le groupe Mobilize F.S., en ligne avec objectifs de Renault Group, sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2040 en Europe. Les objectifs intermédiaires, d'ici 2040, sont également élaborés en cohérence avec Renault Group. La traduction de l'objectif de neutralité carbone en indicateurs gCO₂/km et part des BEV, PHEV, FCEV sera communiquée dans des prochaines publications pilier III ESG.

En interne, le groupe Mobilize F.S. a privilégié le suivi du poids des BEV, en excluant les PHEV, s'alignant ainsi avec le critère de la taxonomie d'atténuation du changement climatique (section 6.5 – transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) à horizon 2026.

À titre d'indication, à méthodologie constante 2023, le gCO₂/km moyen du portefeuille du groupe Mobilize F.S. sur le périmètre des entreprises non financières à fin décembre 2022 s'élève à 197,3 gCO₂/km. La valeur moyenne à fin décembre 2023 sur ce périmètre représente donc une légère baisse (- 0,9 %) vs. 2022, moins significative que celle enregistrée sur l'ensemble du portefeuille particuliers et entreprises (- 2,9 %).

/ MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ^(*)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1 0,6	0,003 %	0,3	16,0	1

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Les références choisies dans le cadre de l'élaboration de ce modèle sont TopTwenty Rank 1965-2017 Climate Accountability Institute et CDP – Carbon-Majors-Report-2017. Les contreparties présentes dans ces deux listes et financées par le groupe Mobilize F.S. ont été reportés. Une seule contrepartie a été identifiée dans le TOP 20 des sociétés émettant le plus de carbone dans le monde. L'exposition totale à cette contrepartie est limitée.

/ MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

a	b	c	d	e	f	g	
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique – événements aigus et chroniques							
	Ventilation par tranche d'échéance						
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée	
1	A – Agriculture, sylviculture et pêche	86	68	1	0	0	22,8
2	B – Industries extractives	9	9	0	0	0	19
3	C – Industrie manufacturière	962	634	5	0	0	19,8
4	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	94	66	0	0	0	18,1
5	E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	91	44	0	0	0	21,6
6	F – Services de bâtiments et travaux publics	1 416	1 193	9	0	0	22,2
7	G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	14 832	11 231	8	0	0	6,0
8	H – Transports et entreposage	543	471	4	0	0	17,4
9	L – Activités immobilières	155	113	1	0	0	20,0
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels						
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux						
12	Sûretés saisies						
13	Autres secteurs pertinents						

h	i	j	k	l	m	n	o
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes
63	52	46	5	3	(2)	0	(2)
9	8	7	1	0	0	0	0
579	511	451	105	14	(10)	(1)	(8)
65	63	62	9	1	(1)	0	0
42	30	28	10	1	(1)	0	(1)
1 061	942	801	163	43	(28)	(4)	(21)
9 700	7 927	6 388	312	98	(60)	(5)	(37)
439	338	303	89	34	(14)	(2)	(11)
97	98	82	12	9	(5)	0	(4)

La classification des prêts et avances exposés aux risques physiques a été établie à partir de l'évaluation de l'exposition aux catastrophes naturelles par région présentée sur le site ThinkHazard.

Les événements suivants ont été pris en compte :

- inondations (liées aux rivières, aux mers et océans ou aux précipitations), incendies, glissements de terrain, tsunami constituant les événements qualifiés d'aigus (acute) ;
- stress hydrique et vague de chaleur constituant les événements qualifiés de chroniques (chronic).

Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score a été attribué, par région, en fonction de l'évaluation de ThinkHazard (très faible, faible, modéré, élevée). Deux moyennes ont ensuite été établies pour les événements aigus et chroniques. À partir de ces moyennes, les régions sont classées en faiblement exposées, moyennement exposées, fortement ou très fortement exposées. Les régions fortement ou très fortement exposées ont été retenues pour répondre aux critères du modèle 5, sensible à l'impact des événements climatiques aigus ou chroniques.

Le découpage par région a été fait à partir des régions présentes sous ThinkHazard et permettant le lien avec les codes postaux renseignés dans les bases de données internes.

Lorsque les codes postaux des clients entreprises non financières ne peuvent pas être liés à une région ThinkHazard, la moyenne du pays est appliquée. Pour certains pays (Maroc, Roumanie, Pologne, Colombie, Suisse en particulier), la moyenne par pays a été appliquée faute de codes postaux disponibles et utilisables dans le cadre du pilier III ESG. Pour de nombreux pays, la moyenne nationale conduit à une classification « fortement exposée » par défaut. C'est ce qui explique la relativement forte proportion d'expositions sensible aux aléas climatiques aigus et chroniques.

/ MODÈLE 6 : RÉCAPITULATIF DES ICP DES EXPOSITIONS ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

Décembre 2023		ICP		
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	% de couverture (par rapport au total des actifs) ^(*)
GAR encours	5,2 %	0,0 %	5,2 %	50,6 %
GAR flux	6,7 %	0,0 %	6,7 %	75,2 %

(*) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

Décembre 2022		ICP		
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	% de couverture (par rapport au total des actifs) ^(*)
GAR encours	4,2 %	0,0 %	4,2 %	36,3 %
GAR flux	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

(*) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

Taxonomie

Une partie significative des efforts du groupe Mobilize F.S. en matière de développement durable est désormais mis en valeur par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, complété par le règlement 2023/2486 du 27 juin 2023, établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union Européenne, dit « Taxonomie ».

Pour l'exercice 2023, le groupe Mobilize F.S. considère que, parmi ses différentes activités, est éligible à la taxonomie l'activité suivante, au titre de la contribution à l'objectif d'atténuation du changement climatique :

- **transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires** (Code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Ces activités éligibles concernent aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le groupe se conforme ainsi au document « *Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets* » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO₂e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par le groupe Mobilize F.S. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, nous avons analysé les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales en nous basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur. Les autres types d'actifs n'ont pas été évalués.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. À ce titre, seuls les contrats de financement vis-à-vis des ménages débutés après le 1^{er} janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Adaptation au changement climatique

Au titre de la TCFD, Renault Group réalise une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Les risques climatiques physiques identifiés ont été évalués sur la base de la durée de vie de l'immobilisation concernée et sont essentiellement de trois natures (chaleur extrême, stress hydrique et inondation) couvertes par des plans d'actions appropriés.

Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une revue de ses sites y compris sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites du groupe Mobilize F.S. ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

Transition vers une économie circulaire

Les standards de Renault Group en matière d'éco-conception appliqués aux véhicules et aux batteries qui permettent une utilisation frugale des matériaux rares, l'intégration de matériaux recyclés, la prédisposition des véhicules à leur démantèlement et le recyclage en fin de vie. 95 % de la masse des véhicules de Renault Group vendus dans le monde est recyclable ou valorisable depuis 2007. Les véhicules à faibles émissions que le groupe Mobilize F.S. finance, loue ou opère ont été mis en circulation postérieurement à cette date.

À l'issue de la vie des véhicules électriques commercialisés par Renault Group, leur batterie est collectée et orientée vers une seconde vie ou recyclée à l'issue d'un diagnostic de son état de santé.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Renault Group et les usines européennes de Renault Group produisant des véhicules à faibles émissions priorisent le recyclage en essayant de minimiser toute mise en décharge.

Prévention et contrôle de la pollution

Les véhicules à faibles émissions que le groupe Mobilize F.S. finance, loue ou opère sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit de roulement externe et de coefficient de résistance au roulement conformes aux exigences européennes fixées par le règlement CE 661/2009. Les exigences de la Taxonomie allant au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse complémentaire a été menée et a permis de démontrer que la plupart des références de pneus équipant à l'origine un véhicule à faibles émissions satisfont ce critère. Toutefois, malgré les efforts déployés, il n'a pas été possible de le vérifier pour l'intégralité des véhicules

financés, car l'information relative à leur monte effective de pneumatiques n'est pas disponible. À date, ce critère est considéré inopérable. Cette position sera réévaluée dans le futur en fonction de la mise à disposition de données nécessaires.

Avec un niveau sonore homologué largement inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques de la gamme Renault respectent depuis 2021 les limites de niveau de bruit extérieur qui seront applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie dans les zones urbaines. Tous les véhicules commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA (cf. 2.2.2.3.3).

Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)

Dans le cadre de l'animation de son Plan de Vigilance, Renault Group s'assure en continu de la bonne réalisation des diligences raisonnables et des procédures de remédiation nécessaires à la confirmation de l'alignement avec les textes suivants :

- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; et
- les droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'Homme.

Le traitement de ces points est suivi mensuellement en comité de pilotage du Plan de Vigilance de Renault Group.

La Direction déléguée compliance de Renault Group, en étroite collaboration avec la Direction juridique et sous la surveillance du Comité d'éthique et de conformité (CEC) déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques « concurrence » et « corruption ».

La Direction fiscale de Renault Group veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

Renault Group n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation en 2023 en matière de corruption, d'évasion fiscale, et de non-respect des droits humains ou, de la part d'une autorité de concurrence, au titre de pratiques anticoncurrentielles.

/ MODÈLE 7 : MESURES D'ATTÉNUATION : ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR

Au 31 décembre 2023

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
		Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
En millions d'euros							
GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titre de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que à la vente et éligibles pour le calcul du GAR	43 560	33 057	3 147	3 147	210	0
2	Entreprises financières	265	150	27	27	2	0
3	Établissement de crédit	150	150	27	27	2	0
4	Prêts et avances	150	150	27	27	2	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	1	0	0		0	0
7	Autres entreprises financières	114	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	114	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	74	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	41	0	0		0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
20	Entreprises non-financières (soumises aux obligations de publications de la NFRD)	11 162	11 160	856	856	43	0
21	Prêts et avances	11 160	11 160	856	856	43	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	2	0	0		0	0

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros		Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant
24	Ménages	32 133	21 747	2 264	2 264	165	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	32 133	21 747	2 264	2 264	165	0
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0
32	TOTAL DES ACTIFS GAR	43 560	33 057	3 147	3 147	210	0
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)							
33	Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 508					
34	Prêts et avances	7 508					
35	Titres de créances	0					
36	Instruments de capitaux propres	0					
37	Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 092					
38	Prêts et avances	3 092					
39	Titres de créances	0					
40	Instruments de capitaux propres	0					
41	Dérivés	225					
42	Prêts interbancaires à vue	1 413					
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
44	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	4 400					
45	TOTAL ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	16 638					
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR							
46	Souverains	281					
47	Expositions sur des banques centrales	4 838					
48	Portefeuille de négociation	27					
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	5 146					
50	TOTAL ACTIFS	65 344					

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant
0	0	0	0	0	21 747	2 264	2 264	165	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	21 747	2 264	2 264	165	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	33 057	3 147	3 147	210	0

Au 31 décembre 2022

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations T-1						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						
	Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
En millions d'euros							
GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titre de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que à la vente et éligibles pour le calcul du GAR	39 743	21 919	2 284	2 284	214	0
2	Entreprises financières	159	52	8	8	1	0
3	Établissement de crédit	121	52	8	8	1	0
4	Prêts et avances	52	52	8	8	1	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	69	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
7	Autres entreprises financières	38	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	38	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	36	0	0		0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
20	Entreprises non-financières (soumises aux obligations de publications de la NFRD)	9 981	9 968	1 087	1 087	79	0
21	Prêts et avances	9 968	9 968	1 087	1 087	79	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	13	0	0		0	0

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T-1					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros		Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant
24	Ménages	29 604	11 899	1 189	1 189	134	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	29 604	11 899	1 189	1 189	134	0
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0
32	TOTAL DES ACTIFS GAR	39 743	21 919	2 284	2 284	214	0
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)							
33	Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	6 501					
34	Prêts et avances	6 501					
35	Titres de créances	0					
36	Instruments de capitaux propres	0					
37	Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	2 620					
38	Prêts et avances	2 620					
39	Titres de créances	0					
40	Instruments de capitaux propres	0					
41	Dérivés	329					
42	Prêts interbancaires à vue	1 654					
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
44	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	3 110					
45	TOTAL ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	14 213					
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR							
46	Souverains	338					
47	Exposition sur des banques centrales	5 970					
48	Portefeuille de négociation	105					
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	6 413					
50	TOTAL ACTIFS	60 370					

/ MODÈLE 8 : GAR (EN %)

Stock au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1	GAR	54,9 %	5,2 %	5,2 %	0,3 %	0,0 %
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	75,9 %	7,2 %	7,2 %	0,5 %	0,0 %
3	Entreprises financières	56,6 %	10,0 %	10,0 %	0,6 %	0,0 %
4	Établissement de crédit	99,6 %	17,7 %	17,7 %	1,1 %	0,0 %
5	Autres entreprises financières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
6	dont entreprises d'investissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7	dont sociétés de gestion					
8	dont entreprises d'assurance					
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	100,0 %	7,7 %	7,7 %	0,4 %	0,0 %
10	Ménages	67,7 %	7,0 %	7,0 %	0,5 %	0,0 %
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels					
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments					
13	dont prêts pour véhicules à moteur	67,7 %	7,0 %	7,0 %	0,5 %	0,0 %
14	Financement d'administrations locales					
15	Financement de logements					
16	Autres financements d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux					

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours										
Adaptation au changement climatique (CCA)					Total (CCM + CCA)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Part du total des actifs couverts
	Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant			
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	54,9 %	5,2 %	5,2 %	0,3 %	0,0 %	50,6 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	75,9 %	7,2 %	7,2 %	0,5 %	0,0 %	50,6 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	56,6 %	10,0 %	10,0 %	0,6 %	0,0 %	0,2 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,6 %	17,7 %	17,7 %	1,1 %	0,0 %	0,2 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	7,7 %	7,7 %	0,4 %	0,0 %	17,1 %
					67,7 %	7,0 %	7,0 %	0,5 %	0,0 %	33,3 %
					67,7 %	7,0 %	7,0 %	0,5 %	0,0 %	33,3 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Stock au 31 décembre 2022

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T-1 : ICP concernant l'encours						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1	GAR	40,6 %	4,2 %	4,2 %	0,4 %	0,0 %
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	55,2 %	5,7 %	5,7 %	0,5 %	0,0 %
3	Entreprises financières	32,5 %	5,1 %	5,1 %	0,4 %	0,0 %
4	Établissement de crédit	42,6 %	6,7 %	6,7 %	0,5 %	0,0 %
5	Autres entreprises financières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
6	dont entreprises d'investissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7	dont sociétés de gestion					
8	dont entreprises d'assurance					
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	99,9 %	10,9 %	10,9 %	0,8 %	0,0 %
10	Ménages	40,2 %	4,0 %	4,0 %	0,5 %	0,0 %
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels					
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments					
13	dont prêts pour véhicules à moteur	40,2 %	4,0 %	4,0 %	0,5 %	0,0 %
14	Financement d'administration locales					
15	Financement de logements					
16	Autres financements d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux					

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1 : ICP concernant l'encours										
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant		Part du total des actifs couverts
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	40,6 %	4,2 %	4,2 %	0,4 %	0,0 %	36,3 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	55,2 %	5,7 %	5,7 %	0,5 %	0,0 %	36,3 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	32,5 %	5,1 %	5,1 %	0,4 %	0,0 %	0,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	42,6 %	6,7 %	6,7 %	0,5 %	0,0 %	0,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,9 %	10,9 %	10,9 %	0,8 %	0,0 %	16,5 %
					40,2 %	4,0 %	4,0 %	0,5 %	0,0 %	19,7 %
					40,2 %	4,0 %	4,0 %	0,5 %	0,0 %	19,7 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Flux au 31 décembre 2023

	q	r	s	t	u	
Date de référence des informations T : ICP concernant les flux						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1	GAR	75,2 %	6,7 %	6,7 %	0,3 %	0,0 %
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	99,7 %	8,9 %	8,9 %	0,4 %	0,0 %
3	Entreprises financières	31,9 %	7,6 %	7,6 %	0,3 %	0,0 %
4	Établissement de crédit	98,4 %	23,6 %	23,6 %	1,0 %	0,0 %
5	Autres entreprises financières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
6	dont entreprises d'investissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7	dont sociétés de gestion					
8	dont entreprises d'assurance					
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	100,0 %	7,6 %	7,6 %	0,3 %	0,0 %
10	Ménages	100,0 %	9,9 %	9,9 %	0,4 %	0,0 %
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels					
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments					
13	dont prêts pour véhicules à moteur	100,0 %	9,9 %	9,9 %	0,4 %	0,0 %
14	Financement d'administrations locales					
15	Financement de logements					
16	Autre financements d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux					

v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations T : ICP concernant les flux										
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant		Part du total des nouveaux actifs couverts
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	75,2 %	6,7 %	6,7 %	0,3 %	0,0 %	75,2 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,7 %	8,9 %	8,9 %	0,4 %	0,0 %	75,2 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	31,9 %	7,6 %	7,6 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	98,4 %	23,6 %	23,6 %	1,0 %	0,0 %	0,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	7,6 %	7,6 %	0,3 %	0,0 %	31,9 %
					100,0 %	9,9 %	9,9 %	0,4 %	0,0 %	43,1 %
					100,0 %	9,9 %	9,9 %	0,4 %	0,0 %	43,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Les flux de prêts et avances correspondent aux nouveaux financements (valeurs des nouveaux crédits et leasings) du groupe Mobilize F.S. enregistrés en 2023 et présents en portefeuille à fin décembre 2023.

En ligne avec la réglementation, le modèle 9 sera publié dans les futures publications pilier III ESG.

Le modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 n'est pas publié car le groupe Mobilize F.S. ne détient pas d'obligations qui pourraient être évaluées « vertes » ou « durables » à son actif. Les prêts ont été évalués dans le cadre de la taxinomie, et aucune catégorie supplémentaire hors alignement avec la taxinomie peut être considérée comme « verte » ou « durable ».

3.12 Les autres risques

3.12.1 Risque valeurs résiduelles

Facteurs de risques

La valeur résiduelle correspond à la valeur monétaire estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion, en raison de l'apparition de crises économiques, de phénomènes de saturation du marché VO ou de décisions politiques peut conduire à un risque pour celui qui s'est engagé à reprendre le véhicule au terme du financement, dans la mesure où le véhicule peut être revendu à un prix inférieur à sa valeur résiduelle.

Dans le cas des financements du groupe Mobilize F.S., il y a différents types de porteur de risque :

- le groupe Mobilize F.S. par l'intermédiaire de ses filiales – on dit que le risque est direct ;
- le Constructeur (principalement en France ou lors du lancement de véhicules sur tout ou partie des filiales du groupe Mobilize F.S.) ;
- le réseau des concessionnaires.

Pour ces deux derniers cas, le risque valeur résiduelle est dit « indirect ».

Après le lancement en 2022 de la filiale Mobilize Lease&Co dédiée à l'activité de Location Longue Durée (LLD) en risque direct, 2023 doit concrétiser ces choix par l'installation progressive dans les pays des outils permettant le développement de la LLD. Cette décision vise à faire de Mobilize F.S. un acteur majeur dans le domaine de la Location Longue Durée, aujourd'hui l'outil principal pour le financement des flottes professionnelles et en forte progression chez les particuliers.

Par ailleurs, la Location Longue Durée permet de développer un cycle de plusieurs vies du véhicule dans l'écosystème du groupe Mobilize F.S. et plus particulièrement sur le marché des véhicules électriques. En effet, comme le groupe Mobilize F.S. reste le propriétaire, le véhicule peut être reloué en seconde et troisième vie, ce qui peut permettre de conserver des produits de maintenance ou entretien et autres services.

Néanmoins, l'exposition au risque ne s'est pas encore accrue de façon très marquée car les pays comme l'Allemagne et la France n'ont pas pour le moment en portefeuille de LLD en risque direct et car les pays où la LLD a été lancée en risque direct ne représentent pas une position dominante. 2024 devrait faire évoluer la répartition entre les pays du risque direct mais pour l'heure le Royaume-Uni représente toujours, devant le Brésil, la part dominante pour le risque direct.

Principes et dispositifs de gestion

Le marché du véhicule d'occasion, la politique de gamme et de prix du constructeur mais aussi les canaux d'écoulement sont attentivement suivis et permettent d'améliorer la précision des fixations de valeurs résiduelles et de prendre des actions en faveur du soutien des valeurs résiduelles. Cela contribue activement à optimiser la maîtrise de ce risque.

Le groupe Mobilize F.S. étant un acteur amené progressivement à augmenter sa prise de risque valeur résiduelle, il continue de mettre en œuvre une politique de provisionnement prudente en constituant des provisions sur les contrats où les régulières observations prospectives et itératives mettraient en lumière des risques de revente inférieure à la valeur résiduelle contractuelle.

/ VENTILATION DU RISQUE SUR LES VALEURS RÉSIDUELLES PORTÉES PAR LE GROUPE MOBILIZE FS

En millions d'euros	Exposition Valeur résiduelle					Provision risque de valeur résiduelle				
	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
Entreprise dont :	360	476	330	227	208	24	11	6	9	19
France	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Union Européenne (hors France)	179	91	63	46	205	2	8	4	3	19
Europe hors Union Européenne	128	385	267	179	-	22	4	3	6	-
Grand Public dont :	2 996	2 030	1 780	1 583	1 727	50	45	41	36	40
France	18	1				0	0			
Union Européenne (hors France)	123	11	0	-	1 681	0	0	-	-	36
Europe excluding European union	2 855	2 006	1 765	1 558	-	50	43	39	35	-
TOTAL	3 356	2 506	2 110	1 810	1 935	74	56	47	45	59

/ RISQUE DE RÉSILIATION ANTICIPÉE

Au Royaume-Uni et en Irlande, compte tenu d’une législation spécifique permettant au client d’interrompre son contrat en cours de financement sous certaines conditions, le groupe Mobilize F.S. encourt un risque sur « restitution anticipée » de la part du client. Une provision permet de couvrir l’écart potentiel entre la valeur nette comptable au moment de la restitution anticipée du véhicule et la valeur de revente. La valeur nette comptable correspond au montant comptabilisé des actifs détenus au bilan qui sont en fin d’accord mais qui n’ont pas encore été cédés par les canaux de remarketing Mobilize FS.

En millions d’euros

Valeur nette comptable totale					Montant de la provision				
2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
18	10	4	4	4	35	67	63	53	40

/ RISQUE SUR VALEURS RÉSIDUELLES NON PORTÉES PAR LE GROUPE MOBILIZE F.S.

En millions d’euros	Exposition Valeur Résiduelle				
	2023	2022	2021	2020	2019
Entreprises et Grand Public dont :					
Engagements reçus du Groupe Renault	3 139	3 503	4 407	4 331	4 067
Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	14 588	10 974	10 256	8 767	8 347
TOTAL	17 727	14 477	14 663	13 098	12 414

Une évolution méthodologique a été apportée en 2023 avec une nouvelle source de données automatisée. Les expositions des années 2019 à 2022 ont été recalculées selon cette méthode. Un proforma a été réalisé sur les années passées.

3.12.2 Risque assurance

Pour l’activité d’intermédiation en assurances, la déficience d’un partenaire, la non-conformité de la distribution de nos produits ainsi que la non-adéquation des offres aux besoins des consommateurs constituent les principaux risques pouvant impacter l’activité de Mobilize Financial Services. Pour les activités d’assurance et de réassurance réalisées par les compagnies d’assurances détenues par Mobilize Financial Services, les risques sont liés à la souscription, aux équilibres

techniques des programmes (dérive de sinistralité, rachats anticipés, défaut de provisionnement...) et à la politique d’investissement (risques de liquidité, de défaut...).

Ces risques sont gérés, suivis et pilotés dans le cadre réglementaire de Solvabilité II et font l’objet d’un rapport annuel ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats et dispose de guides de souscription.

3.12.3 Risques relatifs au déploiement commercial

Le groupe Mobilize F.S. évolue dans le secteur du financement et des services automobiles pour les particuliers et les entreprises. Il en résulte un risque de concentration sectoriel inhérent à l’activité du groupe dont la gestion est assurée par la diversification des marques financées, des produits et des services déployés.

Par ailleurs, dans un environnement changeant, le groupe Mobilize F.S. veille à adapter sa stratégie aux nouvelles demandes et aux nouvelles tendances du marché en lien avec les nouvelles mobilités.

Le groupe conduit ses activités à l’échelle internationale et les choix géographiques des sites du groupe sont déterminés en appui aux constructeurs et au regard de sa stratégie de croissance. En tant que tel, le groupe Mobilize F.S. peut être

soumis sur l’ensemble des zones sur lesquelles il intervient à un risque de concentration géographique, une instabilité économique et financière locale, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Un ou plusieurs de ces facteurs peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats futurs du groupe, l’exposition au risque de concentration géographique étant en partie atténuée par la présence sur différents marchés.

De manière globale, dans un environnement économique complexe, le groupe met en place des systèmes et procédures répondant aux obligations légales et réglementaires correspondant à son statut bancaire et permettant d’appréhender l’ensemble des risques associés à ses activités, ses implantations en renforçant ses dispositifs de gestion et de contrôle.

3.12.4 Risque lié aux actions

Les expositions du groupe Mobilize F.S. aux actions non détenues à des fins de transaction, représentent les titres de participation d’entités détenues mais non consolidés, évalués à la juste valeur P&L financières ainsi que d’entités mises en équivalence dans le périmètre réglementaire. Celles-ci sont pondérées à 100 % et à 250 % s’il s’agit d’entités du secteur financier.

/ EU INS 1 — PARTICIPATIONS DANS L’ASSURANCE

	Valeur exposée au risque	Montant d’exposition au risque
Instruments de fonds propres détenus dans des entreprises d’assurance ou de réassurance ou des sociétés holding d’assurance non déduits des fonds propres	302	756

Table de correspondance

CRD4/CRD5	Objet	Concordance
Article 90	Publication du rendement des actifs	Introduction
CRR/CRR2	Objet	Concordance
Article 431	Exigences et politiques en matière de publication d'informations	Introduction
Article 432	Informations non significatives, sensibles et confidentielles	Introduction
Article 433	Fréquence et portée des publications	Introduction
Article 435	Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques	
1a		Partie 3.2.1
1b		Partie 3.2.2
1c		Partie 3.1-1+3
1d		Partie 3.4-2+7 + 3.5 + 3.10.4
1e		Partie 3.2.1
1f		Partie 3.2.3
2a-d		Partie 3.2.1 + 3.2
2e		Partie 3.2.1+3.2+3.3
Article 436	Publication du champ d'application	Partie 3.3.1
Article 437	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie 3.3.3
Article 437 bis	Publication d'informations sur les fonds propres et les engagements éligibles	Partie 3.3.2
Article 438	Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés	
a		Partie 3.3.5
b		Partie 3.1.1
c		Partie 3.3.5
d		Partie 3.3.5
e		NA
f-g		Partie 3.9.5
h		Partie 3.4.5.7
Article 439	Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie	Partie 3.4.8
Article 440	Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique	Partie 3.3.2
Article 441	Publication d'informations sur les indicateurs d'importance systémique mondiale	Partie 3.3.2
Article 442	Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit et au risque de dilution	Partie 3.4.1
Article 443	Publication d'informations sur les actifs grevés et les actifs non grevés	Partie 3.9
Article 444	Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche standard	Partie 3.4.6
Article 445	Publication d'informations sur l'exposition au risque de marché	Partie 3.7
Article 446	Publication d'informations sur la gestion du risque opérationnel	Partie 3.10
Article 447	Publication d'informations sur les indicateurs clés	Partie 3.1
Article 448	Publication d'informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Partie 3.8
Article 449	Publication d'informations sur les expositions aux positions de titrisation	Partie 3.6
Article 449 bis	Publication d'informations sur les risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (risques ESG)	Partie 3.2.3 Partie 3.11

CRD4/CRD5	Objet	Concordance
Article 450	Publication d'informations sur la politique de rémunération	Partie 3.2.5
Article 451	Publication d'informations sur le ratio de levier	
1a-c		Partie 3.3.6
1d-e		Partie 3.3.7
Article 451 bis	Publication d'informations sur les exigences de liquidité	Partie 3.9
Article 452	Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	
a		Partie 3.4.5
b		Partie 3.4.5.7
c		Partie 3.4.5 (1+7+8)
d-f		Partie 3.4.5 (1+3+4+5+6)
g-h		Partie 3.4.5.4
Article 453	Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Partie 3.4.7
Article 454	Publication d'informations sur l'utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	NA Approche par Mesure Avancée non utilisée
Article 455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	NA modèles internes non utilisés
Article 492	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie 3.3.3

Tableaux

Partie	Ref	Intitulé tableau
3.1.1	EU KM1	Modèle pour les indicateurs clés
3.2.1	EU OVA	Approche de l'établissement en matière de gestion des risques
3.2.1	EU OVB	Publication d'informations sur les dispositifs de gouvernance
3.2.2		Mandats exercés par les mandataires sociaux de RCI Banque S.A.
3.2.5	EU REMA	Politique de rémunération
3.2.5	EU REM1	Rémunérations octroyées pour l'exercice financier
3.2.5	EU REM2	Versements spéciaux aux membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)
3.2.5	EU REM3	Rémunérations différées
3.2.5	EU REM4	Rémunérations de 1 M€ ou plus par exercice
3.2.5	EU REM5	Informations sur les rémunérations des membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)
3.3.1	EU LI1	Différences entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation prudentielle et mise en correspondance des catégories des états financiers avec les catégories de risques réglementaires
3.3.1	EU LI2	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaires et les valeurs comptables des états financiers
3.3.1	EU LI3	Résumé des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)
3.3.1	EU LIA	Explication des différences entre les montants d'exposition comptables et réglementaires
3.3.1	EU LIB	Autres informations qualitatives sur le champ d'application
3.3.2	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique
3.3.2	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
3.3.3	EU CCA	Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires
3.3.3	EU CC1	Composition des Fonds Propres réglementaires
3.3.3	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités
3.3.3	EU PV1	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)
3.3.4	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque
3.3.5	EU OVC	Informations ICAAP
3.3.6	EU LR1-LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
3.3.6	EU LR2-LRCom	Ratio de Levier - déclaration commune
3.3.6	EU LR3-LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)
3.3.6	EU LRA	Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier
3.4	EU CRA	Informations qualitatives relatives au risque de crédit
3.4	EU CRB	Informations supplémentaires à publier sur la qualité de crédit des actifs
3.4.1	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
3.4.1	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants
3.4.1	EU CR2a	Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés
3.4.1	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
3.4.1	EU CQ2	Qualité de la renégociation
3.4.1	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance
3.4.1	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique

Partie	Ref	Intitulé tableau
3.4.1	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés des entreprises non financières par branche d'activité
3.4.1	EU CQ6	Évaluation des sûretés – prêts et avances
3.4.1	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
3.4.1	EU CQ8	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution – ventilation par date d'émission
3.4.5.3	EU CRE	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives à l'approche NI
3.4.5.3	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
3.4.5.3	EU CR6-A	Champ d'application des approches NI et SA
3.4.5.4.3		Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays
3.4.5.4.4		Historique taux de défaut par classe
3.4.5.4.4		Backtesting du modèle PD Grand Public Allemagne à fin décembre 2019
3.4.5.4.4	EU CR9	Approche NI — Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'exposition (échelle de PD fixe)
3.4.5.4.4	EU CR9-1	Approche NI — Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point f), du CRR)
3.4.5.5		Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays
3.4.5.8	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
3.4.6	EU CRD	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives à l'approche standard
3.4.6	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
3.4.6	EU CR5	Approche standard
3.4.7	EU CRC	Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'ARC
3.4.7	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC
3.4.7	EU CR7	Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC
3.4.7	EU CR7-A	Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC
3.4.8	EU CCRA	Informations qualitatives relatives au CCR
3.4.8	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche
3.4.8	EU CCR3	Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque
3.4.8	EU CCR4	Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD
3.4.8	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR
3.4.8	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit
3.4.8	EU CCR7	États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM
3.4.8	EU CCR8	Expositions sur les CCP
3.5	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA
3.6	EU SECA	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives aux expositions de titrisation
3.6	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation
3.6	EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement — Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique
3.7	EU MRA	Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché
3.7	EU MR1	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard

Partie	Ref	Intitulé tableau
3.8	EU IRRBBA	Informations qualitatives concernant les risques de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation
3.8	EU IRRBB1	Le risque de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation
3.9	EU LIQA	Gestion du risque de liquidité
3.9	EU LIQB	EU LIQB sur les informations qualitatives sur le ratio LCR, complétant le modèle EU LIQ1
3.9	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
3.9	EU LIQ2	Ratio de financement stable net
3.9	EU AE4	Informations descriptives complémentaires
3.9	EU AE1	AE1 – Actifs grevés et non grevés
3.9	EU AE2	Sûretés reçues et propres titres de créance émis
3.9	EU AE3	Sources des charges grevant les actifs
3.10	EU ORA	Informations qualitatives sur le risque opérationnel
3.10	EU OR1	Exigences de fonds propres pour risque opérationnel et montants d'exposition pondérés
3.11	Tableau 1	Informations qualitatives sur le risque environnemental (conformément à l'article 449 bis du CRR)
3.11	Tableau 2	Informations qualitatives sur le risque social (conformément à l'article 449 bis du CRR)
3.11	Tableau 3	Informations qualitatives sur le risque de gouvernance (conformément à l'article 449 bis du CRR)
3.11	Modèle 1	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle
3.11	Modèle 3	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement
3.11	Modèle 4	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique
3.11	Modèle 5	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique
3.11	Modèle 6	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie
3.11	Modèle 7	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR
3.11	Modèle 8	GAR (en %)
3.12.1		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize F.S.
3.12.1		Risque de résiliation anticipée
3.12.1		Risques sur valeurs résiduelles non portées par le groupe Mobilize F.S.
3.12.4	EU INS1	Participations dans l'assurance

01.

02.

03.

04.

05.

06.

04.

**RAPPORT
SUR LE
GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**

SOMMAIRE

4.1	Actionnariat	202	4.3	Instances et acteurs de gouvernance	203
4.1.1	Capital social	202	4.3.1	Le Conseil d'administration	203
4.1.2	Actionnariat	202	4.3.2	Direction générale	214
4.1.3	Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années	202	4.4	Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	216
4.2	Organisation du groupe RCI Banque	202	4.5	Conventions réglementées	217
4.2.1	La surveillance	202	4.6	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce	217
4.2.2	La ligne hiérarchique	202			
4.2.3	La ligne fonctionnelle	202			

Au 31 décembre 2023

En vertu des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, les développements qui suivent constituent le rapport sur le Gouvernement d'entreprise contenant notamment des informations sur :

- i) L'actionnariat ;
- ii) L'organisation du groupe ;
- iii) Les instances et les acteurs de gouvernance, ainsi que leur fonctionnement.

Ce rapport a été arrêté le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 février 2024.

RCI Banque déclare ne se référer à aucun Code de gouvernement d'entreprise émanant des organisations représentatives des entreprises, et respecte parfaitement les obligations légales qui lui sont applicables afin d'assurer une bonne gouvernance de la société.

Le Conseil d'administration de RCI Banque a adopté une raison d'être lors de sa réunion du 6 janvier 2022 qui n'est pas inscrite dans les Statuts de la société, et est rédigée comme suit :

**« As a partner who cares for all its customers
we build innovative financial services
to create sustainable mobility for all »**
(version anglaise)

**« À l'écoute de tous nos clients
nous créons des services financiers innovants
pour construire une mobilité durable pour tous »**
(version française)

Enfin, la marque Mobilize Financial Services est une marque de RCI Banque S.A.

4.1 Actionariat

4.1.1 Capital social

Le capital social est 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

RCI Banque S.A. est une entité directement détenue par Renault S.A.S. à 99,99 %.

4.1.2 Actionariat

Au 31 décembre 2023, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée au Président du Conseil d'administration).

4.1.3 Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années.

4.2 Organisation du groupe RCI Banque

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes du constructeur et des marques Nissan et Mitsubishi ainsi qu'aux services associés.

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

4.2.1 La surveillance

Pour rappel, la stratégie de la Société est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale. Pour l'exercice de ses missions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration, organe de surveillance, s'appuie sur les travaux de quatre comités

spécialisés : un comité des risques, un comité des comptes et de l'audit, un comité des rémunérations, et un comité des nominations. Les missions de ces comités sont détaillées ci-après.

4.2.2 La ligne hiérarchique

La direction générale de RCI Banque et son comité exécutif, déploient la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Les comités de direction, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais de la direction générale et du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

4.2.3 La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.) ;

- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

4.3 Instances et acteurs de gouvernance

4.3.1 Le Conseil d'administration

4.3.1.1 Les attributions du Conseil d'administration

Les attributions du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités sont décrites dans son règlement intérieur dont les principaux éléments sont reproduits ci-après.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration

Article 1^{er} : Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est un organe de surveillance qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et veille à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de RCI Banque.

Le Conseil d'administration :

- a) détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement ;
- b) approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; dans ce cadre il s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve le niveau d'appétence aux risques, les limites et seuils d'alerte associés tels que déterminés par le Comité des risques ; il s'assure par ailleurs de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;
- c) procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;

- d) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information publiée par RCI Banque ;
- e) approuve le rapport de gestion annuel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- f) contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- g) adopte et revoit les principes généraux de la politique de rémunération applicables dans le groupe RCI ;
- h) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de RCI Banque ;
- i) prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;
- j) peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités ;
- k) sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de

nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

4.3.1.2 La composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés

4.3.1.2.1 Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Gianluca de FICCHY		Comités
 <p>Date de naissance : 24/07/1970</p> <p>Nationalité : Italienne et Suisse</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 1^{er} Février 2023</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Début de mandat : 1^{er} Février 2023</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nominations • Rémunérations
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : Renault Mobility as an Industry - <i>Président</i> • France : Mobilize Ventures - <i>Président</i> 	


Isabelle LANDROT		Comités
 <p>Date de naissance : 06/08/1967</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 26 Juillet 2016</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 22 Mai 2018</p> <p>Échéance : Mai 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : Mobilize Ventures - <i>Directeur Général</i> • Royaume-Uni : Flit Technologies Ltd - <i>Administrateur</i> 	


Philippe BUROS		Comités
 <p>Date de naissance : 17/11/1961</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 10/07/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 10 Juillet 2019</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nominations • Rémunérations
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Renault Deutschland AG – <i>Membre du Conseil de surveillance</i> • France : Renault Retail Group – <i>Président du Conseil d'administration</i> • Pologne : Renault Polska SP zoo – <i>Membre du Conseil de surveillance</i> • France : Kadensis – <i>Président du Conseil de surveillance</i> • Royaume-Uni : Fixter Ltd – <i>Président du Conseil d'administration</i> • Slovénie : Revoz D.D – <i>Membre du Conseil de surveillance</i> 	


Isabelle MAURY		Comités
 <p>Date de naissance : 27/04/1968</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 05/12/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR - PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RISQUES</p> <p>Début de mandat : 5 Décembre 2019</p> <p>Échéance : Mai 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : ABC Arbitrage – <i>Administrateur</i> • France : H2O AM Europe – <i>Administrateur</i> • Monaco : H2O Monaco SAM – <i>Administrateur</i> • Londres : H2O AM LLP – <i>Administrateur</i> 	

Nathalie RIEZ-THIOLLET		Comités
 <p>Date de naissance : 26/06/1966</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 06/20/2020</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 26 Juin 2020</p> <p>Échéance : Mai 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : Datapred – <i>Administrateur</i> 	

Patrick CLAUDE		Comités
 <p>Date de naissance : 11/11/1962</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 01/09/2021</p> <p>Nombre d'actions détenues : 1</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 1^{er} Septembre 2021</p> <p>Échéance : Mai 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autriche : Bank Austria Renault Nissan B.V. – <i>Non-executive director</i> • Luxembourg : Motor Reinsurance Company – <i>Administrateur</i> • Malte : RCI Services – <i>Administrateur</i> • Malte : RCI Insurance – <i>Administrateur</i> • Malte : RCI Life – <i>Administrateur</i> • Pays-Bas : Renault Group BV – <i>Président du Conseil de surveillance</i> • Pays-Bas : Barn BV – <i>Director</i> • Singapour : Renault Treasury Services Pte – <i>Chairman</i> • Suisse : Renault Finance – <i>Président</i> • Turquie : Orfin Finansman – <i>Administrateur</i> 	

Etienne BORIS		Comités
 <p>Date de naissance : 20/02/1956</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 01/01/2022</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR - PRÉSIDENT DU COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT</p> <p>Début de mandat : 1^{er} Janvier 2022</p> <p>Échéance : 31 Décembre 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Irlande : Barclays Europe – <i>Administrateur</i> • Pays-Bas : Stahl Parent B.V – <i>Administrateur</i> 	

Thierry PIETON		Comités
 <p>Date de naissance : 05/03/1970</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 11/03/2022</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 11 Mars 2022</p> <p>Échéance : Mai 2023</p>	
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : Entrusted NS Holding – <i>Administrateur</i> 	

Laurent POIRON		Comités
 <p>Date de naissance : 25/09/1966</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 01/09/2022</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS</p> <p>Début de mandat : 1^{er} Septembre 2022</p> <p>Échéance : 31 Août 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nominations • Rémunérations
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Fidor Bank AG – <i>Directeur Général</i> • France : LP Ventures 66 – <i>Président</i> • France : Alpes Premium – <i>Président</i> 	

Céleste THOMASSON		Comités
 <p>Date de naissance : 23/09/1966</p> <p>Nationalité : Française et Américaine</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 08/12/2023</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 8 Décembre 2023</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	
	<p>AUTRES MANDATS</p>	

4.3.1.2.2 Comités spécialisés

/ COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Etienne Boris	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES NOMINATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Etienne Boris	Administrateur	Membre

4.3.1.2.3 Rémunération des administrateurs

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration, Les administrateurs peuvent recevoir, en rémunération de leur activité, une somme annuelle, dont l'importance, déterminée par l'Assemblée générale ordinaire, demeure maintenue jusqu'à décision contraire et que le Conseil répartit entre ses membres de la façon qu'il jugera convenable.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil d'administration ou des Comités sont pris en charge ou faire l'objet d'un remboursement par RCI Banque, sur présentation des justificatifs.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2023 a approuvé la grille tarifaire de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023 comme suit :

	Part fixe annuelle au prorata temporis	Part variable annuelle En fonction du taux de participation	Montant additionnel pour la Présidence
Conseil d'administration	13 000 €	13 000 €	0 €
Comité des comptes et de l'audit	4 000 €	8 000 €	13 000 €
Comité des risques	4 000 €	8 000 €	13 000 €
Comité des nominations	2 000 €	4 000 €	6 500 €
Comité des rémunérations	2 000 €	4 000 €	6 500 €

(*) Étant entendu que les administrateurs désignés par l'actionnaire, Renault S.A.S., s'engagent à renoncer à leurs rémunérations au titre de leur mandat.

Au-delà de 8 instances par an, une rémunération additionnelle de 3 000 € par instance est ajoutée.

- Étant entendu que les administrateurs désignés par l'actionnaire, Renault SAS, s'engagent à renoncer à leurs rémunérations au titre de leur mandat.

En outre des rémunérations telles que décrites ci-dessus, il n'est prévu aucun autre élément de rémunération des administrateurs.

4.3.1.2.4 Procédure de nomination des administrateurs

Conformément aux Statuts de la société et à la législation et la réglementation qui lui sont applicables, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

La durée des mandats des administrateurs est de trois années.

Les administrateurs peuvent être soit proposés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations dans le cadre d'une nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire ; soit être nommés par cooptation par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations dans le cadre d'une ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

4.3.1.2.5 Parcours d'intégration des administrateurs

À leur première nomination, chaque administrateur bénéficie d'un parcours d'intégration dit « Onboarding » qui se déroule sur deux jours, et durant lequel il rencontre chaque membre du Comité exécutif. Il bénéficie d'une présentation du groupe, de sa gouvernance et de ses différentes activités.

Il peut également bénéficier de formations de mise à niveau sur des sujets particuliers conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

4.3.1.2.6 Politique de diversité

Le Société a mis en place une politique de diversité au sein de son Conseil d'Administration de sorte que le Conseil soit composé d'administrateurs disposant de compétences et d'expériences professionnelles diverses mais également d'âge et de genres différents.

Pour mettre en œuvre cette politique de diversité, le Conseil d'administration s'appuie sur le rapport annuel d'évaluation des dirigeants présenté par le Comité des nominations et soumis à sa validation conformément à la législation et la réglementation bancaire en vigueur. Ce rapport permet d'identifier les compétences de chaque administrateur et d'identifier le cas échéant les compétences qui ne sont pas représentées au sein du Conseil.

À cet égard, les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur du financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Cette politique de diversité a pour objectif de mieux éclairer la prise de décision du Conseil d'administration en permettant l'expression de points de vue différents.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à l'occasion des processus de nomination des administrateurs au cours des dernières années et a conduit à nommer des administrateurs ayant eu un parcours professionnel à l'extérieur du groupe RCI, ainsi qu'à promouvoir la nomination de femmes.

4.3.1.2.7 Notion d'administrateur indépendant

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, ou le Groupe Renault, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI ou du Groupe Renault, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Sur cette base, 4 administrateurs ont été identifiés comme indépendants sur la recommandation du comité des nominations du 18 septembre 2023.

4.3.1.2.8 Conflit d'intérêts

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la Société. Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la Société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La gestion des conflits d'intérêts est régie par l'article 4 du règlement intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit ci-dessous.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration (art. 4)

Article 4 : Déontologie et conflits d'intérêts

a) 4.1 Conformément à la procédure groupe RCI de gestion des conflits d'intérêts du personnel, l'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action en vue d'assurer une gestion saine et prudente de RCI Banque.

Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

b) 4.2 L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué.

L'administrateur informe par exemple le Président de son intention d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée n'appartenant pas au groupe Renault.

Il l'informe également de toute condamnation définitive pour fraude, et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

c) 4.3 Le conflit d'intérêts impliquant un administrateur est géré par le Président du Conseil d'administration. Le cas échéant, ce dernier évalue l'importance du conflit d'intérêts et adopte les mesures d'atténuation appropriées.

En tant que de besoin, il en saisit le Comité des nominations, et éventuellement le Conseil d'administration de RCI Banque. Le cas échéant, le mandataire social placé en situation de conflits d'intérêts ne participe pas au vote statuant sur son cas.

d) 4.4 Un conflit d'intérêts impliquant le Président du Conseil d'administration est géré par le Comité des nominations, et éventuellement le Conseil d'administration en son entier.

e) 4.5 Les membres du Conseil d'administration signeront chaque année une déclaration sur l'honneur indiquant l'existence ou l'absence de potentiel conflit d'intérêts.

4.3.1.3 Le fonctionnement et les travaux du Conseil d'administration

4.3.1.3.1 Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe RCI. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe RCI.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société, et par moyen de visioconférence permettant l'identification et la participation effective des administrateurs.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

4.3.1.3.2 Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à dix-sept reprises au cours de l'exercice 2023 :

Le Conseil d'administration s'est réuni douze fois au cours de l'exercice 2023 :

- Le 26 janvier 2023, le Conseil d'administration a nommé un nouveau Président du Conseil d'administration et un nouvel administrateur.
- Le 10 février 2023, sur recommandation du Comité des comptes et d'audit, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité, arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022, et approuvé le budget 2023. Sur recommandation du comité des nominations, il a proposé le renouvellement des mandats de Madame Nathalie Riez et de Monsieur Thierry Piéton en qualité d'administrateur de la Société. Sur recommandation du comité des rémunérations, le Conseil a validé le système de part variable groupe RCI pour l'exercice 2023, le relèvement du ratio maximum part variable de 100% à 200%, la modification de rémunération des preneurs de risque en intégrant 50% des LTI comme instrument de rémunération et le mode de gouvernance ainsi que le processus d'attribution des LTI. Sur recommandation du comité des risques, il a approuvé la mise à jour du Pilier 3 et les déclarations sur le risque de liquidité. Enfin, il a décidé des modalités de versement de la rémunération des administrateurs au titre du second semestre 2022 sur délégation de l'Assemblée Générale.
- Le 9 mars 2023, le Conseil s'est réuni pour approuver la cession de la filiale russe RN Bank.
- Le 17 mars 2023, le Conseil a approuvé l'acquisition de la société Select Vehicle Group Holding au Royaume-Uni, et la création d'une nouvelle filiale Mobilize Lease&Co UK Ltd.
- Le 31 mars 2023, le Conseil d'administration a validé le Capital Adequacy Statement et le Liquidity Adequacy Statement (ICAAP/ILAAP), et a examiné la grille de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023. Il a aussi approuvé la modification de l'objet social de la filiale colombienne RCI Servicios, et a approuvé le projet de déménagement du siège social prévu en 2026.
- Le 24 avril 2023, le Conseil a approuvé la matrice des compétences des administrateurs sur proposition du comité des nominations. Ensuite il a approuvé le rapport sur la LCB-FT, et la stratégie en matière de risque de crédit et le cadre du processus d'approbation des crédits sur recommandation du comité des risques. Il a approuvé le principe d'acquisition de la société Mobility Concept GmbH (MeinAuto). Et il a approuvé les augmentations de capital social de la société Heycar et de la société Mobilize Insurance. Enfin il a modifié la délégation de pouvoir du Directeur général concernant les augmentations de capital social pour le porter à 30 M€ cumulé.
- Le 23 mai 2023, le Conseil s'est réuni pour examiner et approuver le projet de révocation de Monsieur Joao Leandro en sa qualité de Directeur général. Il a ensuite approuvé la cession de la filiale russe RNL Leasing. Il a rejeté le projet d'augmentation de capital social de Mobilize Pay.

- Le 13 juin 2023, le Conseil d'administration a mis fin au mandat de Monsieur Joao Leandro en sa qualité de Directeur général de la Société, et a nommé Monsieur Frédéric Schneider en qualité de Directeur général par intérim. Il a ensuite examiné le schéma de rémunération des MRT et a validé le schéma qui lui a été présenté.

- Le 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a examiné les profils des candidats retenus par le comité des nominations au poste de Directeur général de RCI Banque et a approuvé la candidature de Monsieur Martin Thomas ainsi que sa rémunération. Il a aussi validé la nomination de Monsieur Vincent Gellé en qualité de Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance en remplacement de Monsieur Stéphane Johan.

Sur recommandation du comité des risques, il a ensuite approuvé la gouvernance CSRBB et la limite de celui-ci à hauteur de 10 M€, ainsi qu'un point de gouvernance (délégations au comité des risques et introduction d'un quorum). Il a examiné et approuvé les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2023. Il a étudié et recommandé l'étude d'un projet de partenariat avec Santander dans le cadre du projet Leaseco. Il a décidé de suspendre le projet de carte de crédit/de débit et a approuvé une augmentation de capital social de la filiale Mobilize Pay d'un montant de 1,8 M€. Le projet Fast Charge (mise en place de solutions de financement) lui a été présenté pour approbation. Enfin il a approuvé la rémunération des administrateurs au titre du 1er semestre 2023 sur délégation de l'Assemblée générale du 30 juin 2023, et l'augmentation de capital de la filiale espagnole BIPI Mobility SL.

- Le 3 novembre 2023, le Conseil d'administration a tenu un Strategic Day où il lui a été présenté différents sujets : MFS Résultats et plans d'actions, Renatul : le marché automobile et Renalution, MFS Captive d'aujourd'hui et de demain, ainsi que 2 deep dives sur la stratégie Mobilize Lease&Co et la stratégie IT. Les résultats de l'auto-évaluation du Conseil d'administration ont également été restitués aux administrateurs. Et il a également approuvé la liquidation de la filiale algérienne RCI Services Algérie et la constitution d'une joint-venture avec le partenaire Oyak en Turquie dans le cadre du développement des activités d'assurances.
- Le 8 décembre 2023, le Conseil d'administration a examiné les travaux sur le budget 2024. Il a autorisé les émissions obligataires et opérations de titrisation 2024/2025 et a renouvelé les délégations de pouvoirs pour leur mise en œuvre. Il a approuvé la mise à jour de la gouvernance ILAAP. Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil a nommé Madame Céleste Thomasson par cooptation en remplacement de Madame Fedra Ruibeiro. Sur recommandation du comité des risques, le Conseil a approuvé la stratégie globale IRRBB et son cadre de gestion, ainsi que les évolutions apportées au « Risk Appetite Framework ». Sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit, le Conseil a validé le plan d'audit interne.
- Le 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a revu et approuvé la trajectoire sur la réduction carbone et les leviers associés. Et il a confirmé la nomination de Monsieur Martin Thomas en qualité de Directeur général de la Société à compter du 22 janvier 2024, et a nommé Monsieur Frédéric Schneider en qualité de Directeur général délégué à compter de cette même date.

4.3.1.3.3 Comités spécialisés

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses différents comités spécialisés.

Le comité des comptes et de l'audit s'est réuni cinq fois en 2023. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers sociaux et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit interne et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, l'encadrement de leurs services non-audit. Il a, en outre, fait un zoom sur les sociétés non consolidées.

Le comité des risques s'est réuni huit fois en 2023. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et validation des limites de risque Groupe RCI, l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte. Il a également examiné les systèmes de tarification des produits et services et la politique de rémunération en regard de son incidence sur les risques. Il a pris connaissance du Rapport sur le contrôle interne - LCB/FT. Il a examiné et approuvé les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de rétablissement, et les aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société. Enfin, le Comité a procédé à l'examen et la validation de l'appétit pour le risque (proposé pour approbation au conseil d'administration), la revue des modèles, les recommandations BCE, les risques climatiques et environnementaux et le risque ICT (informatique).

Le comité des rémunérations s'est réuni six fois en 2023. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du Groupe RCI Banque pour 2023. Le Comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques. Le Comité a par ailleurs étudié la question de l'indemnité de cessation du mandat du Directeur Général de RCI Banque et a examiné le schéma de rémunération et avantages associés proposés au futur Directeur Général.

Le comité des nominations s'est réuni douze fois en 2023. Il a notamment eu pour mission de recommander au Conseil la nomination d'administrateurs et du Président du Conseil d'administration, la révocation du Directeur Général de RCI Banque et la nomination d'un nouveau Directeur Général. Le Comité a par ailleurs examiné le plan de succession du Comité exécutif, ainsi que du management des filiales et des succursales. Il a également procédé à la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme.

01.

02.

03.

04.

05.

06.

4.3.2 Direction générale

4.3.2.1 Composition de la Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Au 31 décembre 2023, la Direction Générale est composée comme suit :

Frédéric SCHNEIDER



Date de naissance :
06/08/1976

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat :
13 juin 2023

Nombre d'actions détenues : 0

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR COMMERCIAL ET STRATÉGIE

Date de nomination : 13 juin 2023

AUTRES MANDATS

- Brésil : Banco RCI Brasil – *Administrateur*
- France : DIAC – *Administrateur*
- France : DIAC Location A – *Administrateur*
- France Mobilize Lease&Co – *Administrateur*
- Pologne : RCI Leasing Polska – *Membre du Conseil de surveillance*
- Roumanie : RCI Leasing Romania IFN – *Président du Conseil d'administration*

Jean-Marc SAUGIER



Date de naissance :
10/12/1962

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat :
8 février 2019

Nombre d'actions détenues : 0

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET DIRECTEUR FINANCEMENT ET TRÉSORERIE

Date de nomination : 23 juillet 2019

AUTRES MANDATS

- France : FGDR : *membre du Conseil de surveillance*
- Argentine : Rombo Compania Financiera – *Administrateur*
- Brésil : Banco RCI Brasil – *Président du Conseil d'administration*
- Colombie : RCI Compania de Financiero – *Administrateur*

4.3.2.1.1 Comité exécutif

Le Comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 31 décembre 2023, le Comité exécutif est composé comme suit :

Frédéric SCHNEIDER	Directeur Général Délégué et Directeur Commercial et Stratégie
Jean-Marc SAUGIER	Directeur Général Délégué et Directeur Financement et Trésorerie
Pierre-Yves BEAUFILS	Directeur de la Conformité
Philippe DURAND	Directeur Crédit et Data management
Vincent GELLE	Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance
Marc LAGRENE	Directeur de la Gestion des risques
Umberto MARINI	Directeur des Systèmes d'Information
Mathieu OUDOT	Directeur des Ressources humaines
Thibault PALAND	Directeur Général France
Enrico ROSSINI	Directeur Général Mobilize Lease&Co

4.3.2.1.2 Comités spécialisés de la Direction générale

La Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du groupe :

- Comité Financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- Comité de Crédit qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- Comité Performance, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- Comité Réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- Comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe RCI Banque.
- Comité Nouveau Produit qui valide les nouveaux produits avant leurs mises sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

4.4 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 27 à 33 des Statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

Extrait des Statuts de la société (Articles 27 à 33)

Article 27 – Nature des Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Article 28 – Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées Générales en indiquant dans la convocation le jour, d'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- a) Par les Commissaires aux comptes.
- b) Par un mandataire, désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social.
- c) Par les liquidateurs.

Article 29 – Quorum – Majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Article 30 – Composition des Assemblées

Dans les Assemblées Générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

À compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Article 31 – Bureau – Feuille de présence

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel pour être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Article 32 – Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Article 33 – Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau.

Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

4.5 Conventions réglementées

Aucune convention susceptible d'entraîner l'application spéciale de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

4.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce

Organe social	Opération concernée	Montant maximal	Durée de la délégation	Mise en œuvre de la délégation
Assemblée générale du 19 mai 2023	Augmentation de capital en numéraire	400 000 000 €	18 mois	Aucune

05.

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

SOMMAIRE

5.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	220	5.4	Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités	297
5.2	États financiers consolidés	224	5.5	Annexe 2 : Les risques financiers	299
5.2.1	Bilan consolidé	224	5.5.1	L'organisation du contrôle des risques de marché	299
5.2.2	Compte de résultat consolidé	225	5.5.2	La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité	299
5.2.3	État de résultat global consolidé	226	5.5.3	L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants	300
5.2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	227	5.5.4	Le risque de liquidité	301
5.2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	228	5.5.5	Le risque de change	301
5.3	Annexe aux comptes consolidés	229	5.5.6	Le risque de contrepartie	302
5.3.1	Approbation des comptes – distributions	229	5.6	Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes	304
5.3.2	Faits marquants	229			
5.3.3	Règles et méthodes comptables	230			
5.3.4	Adaptation à l'environnement Économique et financier	247			
5.3.5	Refinancement	249			
5.3.6	Exigences réglementaires	249			
5.3.7	Notes sur les comptes consolidés	250			
5.3.8	Filiales et succursales du groupe	291			

5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.3.3 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode lié à la première application de la norme IFRS 17.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes

Risque identifié	<p>RCI Banque S.A. constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », RCI Banque S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3), tel que décrit dans la note 3. E) des états financiers consolidés.</p> <p>Nous considérons que les dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les opérations avec la clientèle finale et au réseau de concessionnaires constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours important au jugement par la direction.</p> <p>Les modalités d'estimation des dépréciations prennent en compte le contexte macro-économique contrasté qui se traduit notamment par le ralentissement de l'inflation et la hausse des taux, ces modalités sont décrites dans la note 1.3.4 « adaptation à l'environnement économique et financier » des états financiers.</p> <p>Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 7 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 168 millions d'euros pour un encours de 56 583 millions d'euros de valeur brute.</p>
Notre réponse	<p>Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ; ● Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ; ● Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert et examiner la documentation sous tendant les dépréciations complémentaires constituées ; ● Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des modèles de <i>Forward-Looking</i>, notamment la pondération des différents scénarii retenue, et la gouvernance sous-tendant le choix des pondérations ; ● Réaliser des contrôles sur le système informatique de RCI Banque, incluant une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatiques participant à l'élaboration de l'information financière relative à IFRS9 ; ● Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie ; ● Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle finale et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ; ● Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 4^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 8 mars 2024

KPMG SA

Ulrich SARFATI

Associé

MAZARS

Anne VEAUTE

Associée

5.2 États financiers consolidés

5.2.1 Bilan consolidé

/ ACTIF

En millions d'euros	Notes	12/2023	12/2022 Retraité*	01/01/2022 Retraité*
Caisse et Banques centrales	2	4 733	5 874	6 745
Instruments dérivés de couverture	3	225	329	135
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	483	521	837
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	143	224	149
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 539	1 690	1 294
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	53 851	48 631	44 074
Actifs d'impôts courants	8	88	41	21
Actifs d'impôts différés	8	249	220	179
Créances fiscales hors impôts courants	8	322	125	112
Contrats de réassurance actifs	8	33	36	59
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 583	978	852
Actifs non courants destinés à être cédés		0	19	0
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	97	66	146
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	1 564	1 383	1 344
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	150	123	94
Goodwill	11	136	137	149
TOTAL ACTIF		65 196	60 397	56 190

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables). Ils incluent également le reclassement des swaps comptabilisés à la juste valeur par résultat (voir note 4 Actifs financiers).

/ PASSIF

En millions d'euros	Notes	12/2023	12/2022 Retraité*	01/01/2022 Retraité*
Banques centrales	13.1	2 375	3 715	3 738
Instruments dérivés de couverture	3	289	322	27
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12	62	29	17
Dettes envers les établissements de crédit	13.2	2 275	2 012	1 997
Dettes envers la clientèle	13.3	29 312	25 473	22 030
Dettes représentées par un titre	13.4	20 316	18 108	17 971
Passifs d'impôts courants	15	135	108	227
Passifs d'impôts différés	15	772	899	670
Dettes fiscales hors impôts courants	15	54	25	21
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 880	2 004	1 916
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		0	1	0
Passif sur contrats d'assurance émis	16	182	166	132
Provisions	17	151	188	162
Dettes subordonnées	19	893	886	893
Capitaux propres		6 500	6 461	6 389
• Dont capitaux propres part du groupe		6 499	6 460	6 375
Capital souscrit et réserves liées		814	814	814
Réserves consolidées et autres		5 256	5 160	5 117
Gains ou pertes latents		(358)	(198)	(402)
Résultat de l'exercice		787	684	846
• Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		1	1	14
TOTAL PASSIF		65 196	60 397	56 190

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables). Ils incluent également le reclassement des swaps comptabilisés à la juste valeur par résultat (voir note 4 Actifs financiers).

5.2.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	12/2023	12/2022 Retraité*
Intérêts et produits assimilés	27	3 397	2 152
Intérêts et charges assimilées	28	(2 109)	(883)
Commissions (Produits)	28	765	679
Commissions (Charges)	29	(383)	(311)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	(109)	69
Produits des contrats d'assurance émis	16	387	359
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	16	(25)	(65)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	16	0	1
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	16	(16)	(10)
Produits des autres activités	31	813	601
Charges des autres activités	31	(759)	(576)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 961	2 016
Charges générales d'exploitation	32	(693)	(618)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(19)	(20)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 249	1 378
Coût du risque	33	(153)	(195)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 096	1 183
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ⁽²⁾	9	(12)	(127)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(1)	0
Résultat sur exposition inflation ⁽³⁾		(49)	(31)
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		1 034	1 025
Impôts sur les bénéfices	34	(234)	(321)
RÉSULTAT NET		800	704
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		13	20
Dont part du groupe		787	684
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action ⁽¹⁾ et en euros		787	684,12
Résultat net dilué par action et en euros		787	684,12

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions.

(2) La cession de RN Bank a eu un impact positif sur le résultat de mise en équivalence de 9 M€ d'euros sur la période. La dépréciation de Mobility Trader Holding GmbH (Heycar) a eu un impact négatif sur le résultat de mise en équivalence de (20) M€ d'euros

(3) Hyperinflation Argentine.

5.2.3 État de résultat global consolidé

En millions d'euros	12/2023	12/2022 Retraité*
RÉSULTAT NET	800	704
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(4)	11
Réévaluation des contrats d'assurance	(3)	0
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(7)	11
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(173)	199
Variation de JV des actifs financiers	4	(8)
Différences de conversion	16	(1)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(153)	190
Autres éléments du résultat global	(160)	201
RÉSULTAT GLOBAL	640	905
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	13	17
Dont part des actionnaires de la société mère	627	888

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

5.2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital ⁽¹⁾	Réserves liées au capital ⁽²⁾	Réserves consolidées	Écarts de conversion ⁽³⁾	Gains ou pertes latents ou différés ⁽⁴⁾	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2021*	100	714	4 950	(399)	(3)	846	6 208	14	6 222
Retraitement des capitaux propres d'ouverture IFRS17	0	0	167	0	0	0	167	0	167
Capitaux propres au 1 janvier 2022*	100	714	5 117	(399)	(3)	846	6 375	14	6 389
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	0	0	0	0	194	0	194	(3)	191
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.	0	0	0	0	11	0	11	0	11
Différences de conversion	0	0	0	(1)	0	0	(1)	0	(1)
Résultat de la période avant affectation	0	0	0	0	0	684	684	20	704
Résultat global de la période	0	0	0	(1)	205	684	888	17	905
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	846	0	0	(846)	0	0	0
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres	0	0	(11)	0	0	0	(11)	0	(11)
Distribution de l'exercice	0	0	(800)	0	0	0	(800)	(12)	(812)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	0	0	8	0	0	0	8	(18)	(10)
Capitaux propres au 31 décembre 2022*	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Retraitement des capitaux propres d'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 1 janvier 2023	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	0	0	0	0	(161)	0	(161)	(8)	(169)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.	0	0	0	0	(4)	0	(4)	0	(4)
Réévaluation des contrats d'assurance	0	0	0	0	(3)	0	(3)	0	(3)
Différences de conversion	0	0	0	8	0	0	8	8	16
Résultat de la période avant affectation	0	0	0	0	0	787	787	13	800
Résultat global de la période	0	0	0	8	(168)	787	627	13	640
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	684	0	0	(684)	0	0	0
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres	0	0	16	0	0	0	16	0	16
Effet des variations de capital	0	0	(18)	0	0	0	(18)	0	(18)
Distribution de l'exercice ⁽⁵⁾	0	0	(600)	0	0	0	(600)	(31)	(631)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	0	0	14	0	0	0	14	18	32
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	100	714	5 256	(392)	34	787	6 499	1	6 500

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

(1) Le capital social de RCI Banque S.A. de 100 millions d'euros est composé de 100 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault S.A.S.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2023 concerne principalement l'Argentine, la Corée du Sud, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Colombie, le Brésil et la Turquie. Au 31 décembre 2022, il concernait l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Inde, le Maroc, la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse et la Turquie.

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour 46 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour - 5 M€ à fin décembre 2023.

(5) Distribution à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2022 de 600 M€ d'euros.

5.2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	12/2023	12/2022 Retraité*
RÉSULTAT NET	800	704
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18	19
Dotations nettes aux provisions	(20)	137
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	12	127
Produits et charges d'impôts différés	(78)	33
Pertes et gains nets des activités d'investissement	1	(11)
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	157	(80)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	890	929
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	49	173
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	139	398
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 351)	107
• Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(100)	5
• Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(1 251)	102
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 474)	(1 258)
• Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(5 179)	(4 953)
• Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3 705	3 695
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 197	557
• Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	39	285
• Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 827	397
• Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(669)	(125)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(88)	11
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1 716)	(583)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(777)	519
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(13)	(15)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(72)	(53)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(85)	(68)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(643)	(819)
• Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	9	
• Dividendes versés	(631)	(812)
• Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	(21)	(7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(643)	(819)
EFFET DES VAR. DES TAUX DE CHANGE ET DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (D)	73	(46)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+ B+C+D)	(1 432)	(414)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	7 291	7 705
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	5 836	6 729
• Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 455	976
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	5 859	7 291
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 729	5 836
• Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 130	1 455
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ⁽¹⁾	(1 432)	(414)

(*) Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (voir règles et méthodes comptables)

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au paragraphe "règles et méthodes comptables".

5.3 Annexe aux comptes consolidés

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme (public limited company) à Conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 15 rue d'Uzès 75002 Paris, France.

RCI Banque SA a pour principale activité le financement des marques Renault, Nissan et Mitsubishi.

Les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€), sauf indication contraire.

5.3.1 Approbation des comptes – distributions

Les comptes consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 février 2024 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 20 mai 2024.

Distribution de dividendes 2022

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services, pour l'année 2022, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 février 2023 et approuvés à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2023. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 600 M€ sur le résultat 2022, soit un dividende par action de 600 €.

5.3.2 Faits marquants

Guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine et les sanctions économiques et commerciales décidées progressivement à l'encontre de la Russie ainsi que les contre-sanctions décidées par la Russie ont impacté l'activité du groupe. Les domaines concernés incluent principalement la sécurité des employés, le risque d'incapacité de financement en Russie, le risque de cyberattaque et de défaillance des systèmes d'information.

L'investissement net de RCI Banque S.A. en Ukraine est limité à la part de capital détenue dans sa filiale locale pour un montant de 0,3 M€ qui a été intégralement provisionné au cours de l'année 2022.

En Russie, la société RN Bank a été cédée le 20 juin 2023 pour un montant 7 milliards de roubles russes (76,4 M€). Le groupe détenait 30% des intérêts économiques de cette société à travers la holding RN SF B.V. qui est consolidée par mise en équivalence. Les titres de RN SF B.V. avaient été intégralement dépréciés en 2022. Cette cession a fait varier les participations dans les entreprises associées et coentreprises de +24,4 M€ dont +8,6 M€ comptabilisés en résultat et +15,8 M€ de réserve de change.

Le 3 août 2023, Insight Investment Group LLC a conclu un accord pour acquérir 100% de RNL Leasing LLC (ainsi que sa filiale RNL Finance LLC) auprès de RCI Banque S.A.. La société RNL Leasing LLC et sa filiale RNL Finance LLC ont été cédés pour un montant 675 millions de roubles russes après effets des taxes (6,6 M€). Le groupe détenait 100% de RNL Leasing et cette société était consolidée en intégration globale. En application d'IFRS 5, les actifs et passifs de RNL Leasing LLC avaient été reclassés dans les rubriques « actifs/passifs non courants destinés à être cédés » dans les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial

Dividendes au titre de l'exercice 2023

Le conseil d'administration du 9 février 2024 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2023, le versement d'un dividende de 600 M€, soit un dividende par action de 600 €.

Services au 31 décembre 2022. Cette vente de titres a généré un résultat de cession négatif de 11 M€ en résultat et représente la dernière étape du retrait de RCI Banque SA de la Fédération de Russie, conformément à la décision prise par le Groupe Renault en 2022.

Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation

Le groupe Mobilize Financial Services a placé courant mars une opération pour environ 719 M€ adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande (dont 700 M€ de titres senior et environ 19 M€ de titres subordonnés)

La filiale française a mis en place un nouveau programme de titrisation des encours de Location avec Option d'Achat (LOA) originé par DIAC. Dans le cadre de ce programme, une opération publique (compartiment « Cars Alliance Auto Lease France V 2023-1 ») pour environ 737 M€ adossée à des créances de loyer a été émise (dont 700 M€ de titres senior [100M€ auto-souscrits] et environ 37 M€ de titres subordonnés).

Entrées de périmètre

En 2023, cinq nouvelles entités sont entrées dans le périmètre de consolidation en intégration globale

Les sociétés Bipi Mobility Germany GmbH, Mobilize Lease&Co SAS, Mobilize Lease&Co UK Ltd et Mobilize Insurance SAS sont entrées dans le périmètre de consolidation en intégration globale.

De plus, le groupe Mobilize Financial Services a acquis 36,6% de Select Vehicle Group Holdings Ltd. via la filiale RCI Bank UK Ltd. entrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.

5.3.3 Règles et méthodes comptables

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services de l'exercice 2023 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2023 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

5.3.3.1 Évolutions des principes comptables

Le groupe Mobilize Financial Services applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nouveaux textes d'application obligatoire en 2023

IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance
Amendement IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction Réforme fiscale internationale (pilier 2)
Amendements IAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives
Amendements IAS 8	Définition des estimations comptables

L'application des amendements IAS12, IAS 1 et IAS 8 à compter du 1^{er} janvier 2023 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe. Les impacts de l'application d'IFRS17 sont présentés dans le paragraphe dédié ci-après.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe	Date d'application selon l'IASB
Amendement IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
Amendement IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Passifs non courants assortis de clauses restrictives

Le groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, L'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne	Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 7	Entente de financement de fournisseurs
Amendement IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères (absence de convertibilité)

Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

5.3.3.2 Application d'IFRS 17

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020, énonce les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les contrats d'assurance. Elle remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le groupe Mobilize Financial Services n'avait pas retenu l'exemption d'application proposée de la norme IFRS 9 et l'appliquait déjà depuis le 1^{er} janvier 2018. L'introduction d'IFRS17 conduit donc à l'arrêt de l'approche par superposition (ou « overlay ») précédemment appliquée. Conformément à la recommandation n°2022-01, le groupe a retenu l'option 2 (ventilation des placements financiers d'assurance dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan) pour la présentation des placements financiers d'assurance au bilan.

Méthodologie de calcul des passifs et actifs d'assurance et traitement des cashflows d'acquisition

IFRS 17 s'applique principalement dans le groupe aux contrats d'assurance émis et aux traités de réassurance émis et/ou détenus par les compagnies d'assurance du groupe.

Compte tenu de la nature des portefeuilles d'assurance et de réassurance - contrats d'une durée supérieure à 1 an avec un profil de risque non linéaire - leurs provisions techniques sont évaluées selon le modèle général (dit « building blocks approach ») comprenant : (1) les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés et pondérés par leur probabilité de réalisation, (2) un ajustement pour risque non financier et (3) la marge de service contractuelle.

Il n'existe aucun contrat participatif en portefeuille justifiant l'application du modèle « VFA - Variable Fee Approach ». Aucun contrat n'est évalué selon le modèle « PAA - Premium allocation Approach ».

L'activité d'assurance détient certaines couvertures de réassurance proportionnelle. Les composants des contrats de réassurance existants sont évalués séparément mais leur date de comptabilisation correspond à celle des contrats sous-jacents couverts, la réassurance portant sur les générations de contrat.

La marge sur services contractuels sera reconnue en compte de résultat en fonction des unités de couverture fournies sur la période. Une unité de couverture permet de refléter l'allocation de la marge de service contractuelle à mesure des services rendus.

Niveau d'agrégation des contrats

Conformément à la norme, les provisions techniques sont évaluées par groupes homogènes de contrats selon les règles d'agrégation suivantes :

- Par portefeuilles portant des risques similaires et gérés ensemble,
- Par cohortes annuelles
- Par groupe de profitabilité, avec un groupe séparé pour les contrats onéreux au moment de leur comptabilisation.

Flux de trésorerie (BE – Best Estimate)

Le BE des portefeuilles d'assurance et de réassurance correspond à la projection des flux futurs de trésorerie (primes, prestations, frais attribuables notamment) des contrats inclus dans la frontière des contrats. Ces projections se basent sur des modèles qui reflètent le fonctionnement des contrats d'assurance et de réassurance et sont réalisées selon les niveaux d'agrégation précédemment définies. Ces modèles de projection se basent sur les mêmes fondements que ceux utilisés pour les calculs Solvabilité II. Ils ont fait l'objet d'une revue externe en 2023.

La frontière des contrats correspond à leur date de prise et de fin d'effet.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition correspondent aux commissions de distribution payés au réseau de distribution. Ces frais sont engagés à la date d'effet du contrat et sont amortis selon le même profil que la Marge de Service contractuelle (CSM).

Frais attribuables/non attribuables

L'ensemble des frais généraux comptabilisés en 2023 sont classés en intégralité en frais attribuables à l'activité d'assurance et sont donc entièrement reflétés dans les flux de frais projetés.

/ EIOPA RISK-FREE RATE AS AT 31/12/2023 :

EIOPA - RFR (FY2023)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Forward rates (yearly)	3.73%	2.68%	2.46%	2.51%	2.62%	2.72%	2.81%	2.88%	2.96%	3.05%

L'ajustement de la prime d'illiquidité est dérivé de la courbe des prix du marché en utilisant le modèle de risque de crédit structurel de Merton et l'ajustement CoC (Cost Of Capital) pour supprimer la probabilité de défaut « attendue » et les primes de risque de crédit pour les pertes (in)attendues, ajustées en fonction du portefeuille obligataire détenu.

Option OCI

Le groupe Mobilize Financial Service a décidé de recourir à l'option permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global.

Traitement des marges internes

Le traitement des marges interne correspond uniquement au retraitement des commissions de distributions payées par les compagnies d'assurance du groupe aux filiales du groupe.

Estimations comptables pertinentes

L'ensemble des hypothèses techniques sous-jacentes pour le calcul flux futurs de trésorerie issus des portefeuilles d'assurance sont définies sur la base d'études statistiques sur les données des portefeuilles et représentent la meilleure estimation de ces éléments à la date de calcul.

- Fréquence des sinistres,
- Taux d'acceptation de sinistres
- Durées d'indemnisation dans le cas de couverture des mensualités des financements sous-jacents

Ajustement pour risque au titre du risque non financier (RA – Risk Adjustment)

L'ajustement pour risque non financier est déterminé pour compenser l'incertitude inhérente aux montants et au timing des flux de trésorerie projetés. Il repose sur la distribution observée la fréquence des sinistres, représentant le facteur de risque principal du portefeuille d'assurance et est calibré avec un seuil de confiance à 90%, cohérent avec ce qui est retenu dans les règles d'appétence aux risques. L'ajustement pour risques est amorti selon le profil des cashflow de sinistres.

Marge de service contractuelle (CSM - Contractual Service Margin)

La marge de service contractuelle représente la partie des bénéfices réalisés sur les contrats d'assurance souscrits qui sera différée et progressivement reportée au revenu sur la durée de vie estimée des contrats d'assurance. Elle est définie à la souscription des contrats et évolue en cours de vie des contrats en fonction des écarts d'expérience et d'hypothèse avec ce qui avait été attendu à l'origine.

Unités de couvertures

Les unités de couvertures permettent de mesurer les périodes de couverture du risque pour la reconnaissance du revenu (marge de service contractuelle). Ces unités de couvertures sont basées sur le profil de risques des cohortes annuelles de contrats en considérant le profil des sommes sous risques.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation sont définis selon la méthode « bottom-up » à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité. La courbe des taux sans risque est celle définie par l'EIOPA.

- Taux de rachat anticipé des contrats
- Frais unitaires

Les hypothèses financières sont basées sur des données fournies par le régulateur et des données de marché retenues par le groupe.

Impacts de la transition

L'application d'IFRS17 étant rétrospective au 1^{er} janvier 2022, le groupe a considéré que l'obtention de toutes les données historiques requises pour l'estimation des contrats en portefeuille en date de transition n'était pas possible par l'approche rétrospective complète sans engager des coûts et efforts excessifs. Dès lors, l'approche rétrospective modifiée a été retenue et appliquée sur l'ensemble du périmètre concerné pour comptabiliser l'impact de la transition sur les comptes au 1^{er} janvier 2022.

L'impact de la transition génère un effet positif sur les capitaux propres de 167 M€ au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022.

Cet effet positif sur les capitaux propres provient d'une reconnaissance plus rapide des profits sous IFRS17 lié au profil des unités de couvertures qui reflètent, sur la durée des contrats d'assurance, la décroissance des sommes sous risques correspondant à l'évolution des encours financiers sous-jacents. Sous IFRS 4, les primes d'assurances étant acquises selon un profil linéaire.

Comme requis par la norme IFRS 17, les états financiers comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme en date du 1^{er} janvier 2022. Les provisions techniques IFRS 17 au 31/12/2022 ont été définies par l'application du modèle général sur le portefeuille sur la base du bilan d'ouverture issu de la transition au 01/01/2022.

Les provisions techniques mesurant la valeur des contrats d'assurance sont présentées sur une ligne dédiée « Passif sur contrats d'assurance émis » dans l'état de la situation financière. Elles représentent un montant de 436 M€ au 31 décembre 2021, de 132 M€ au 1^{er} janvier 2022 après application d'IFRS 17 et de 166 M€ au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2021 Retraité	Ajustement	31/12/2022	31/12/2022 retraité	Ajustement
Contrats d'assurance et réassurance actifs	105	59	(46)	63	36	(27)
Passif - contrats d'assurance émis	(436)	(132)	304	(425)	(166)	259
Passifs d'impôts courants			(91)			(81)
Retraitement en situation nette			167			151

La transition au 1^{er} janvier 2022 a conduit à distinguer de nouvelles décompositions comptables au sein de l'agrégat du bilan « Passif - Contrats d'assurance émis ». Le passif de (132) M€ au 31/12/2021 présenté dans le tableau ci-dessus se décompose donc de la façon suivante :

- le Best Estimate (BE) des flux de trésorerie futurs : 155M€

- la marge sur services contractuels (CSM) : -274M€
- l'ajustement pour risques (RA) : -13 M€

Le résultat des activités d'assurance est présenté sur une ligne dédiée dans le compte de résultat du groupe Mobilize Financial Services. Il représente un impact résultat de 44 M€ sur le premier semestre 2022 et de 95 M€ sur l'année 2022.

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2022 retraité	Ajustement
Résultat d'assurance	314	285	(29)
PNB	314	285	(29)
Résultat avant impôt	310	285	(25)
Résultat net	202	185	(16)

5.3.3.3 Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint - co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI Financial Services Ltd, des succursales italiennes, espagnole et allemande pour lesquels le groupe Mobilize Financial Services a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan. En effet, le groupe garde le contrôle, selon IFRS 10, sur les véhicules fonds commun de titrisation-FCT qu'il crée dans le cadre de ses titrisations car il garde les parts les plus risquées. Ce sont elles qui déterminent qui a le pouvoir dans le véhicule fonds commun de titrisation-FCT. Ainsi, ayant le contrôle, le groupe peut consolider et éliminer les opérations réciproques ; tout en conservant les créances cédées. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le Fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe et les charges y afférentes sont intégrées au compte de résultat.

Ainsi, lors de la titrisation, le groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le véhicule (fonds commun de titrisation-FCT), qui gère la titrisation, reste sous le contrôle du groupe Mobilize Financial Services. Le paragraphe 3.2.4 IFRS 9, vient appuyer cette absence de dé-comptabilisation des créances cédées dans le cadre des programmes de titrisation.

À noter que dans le cadre du business model de « collecte », dans le cadre de la politique comptable et de seuils pratiqués par le groupe, les cessions de créances via la titrisation sont les cessions peu fréquentes mais significatives. Ces cessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles.

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par le groupe Mobilize Financial Services sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et goodwill

Les goodwill sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS 9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de un an pour la majorité des UGT. Pour BIPI, l'horizon est de Bans et le taux d'actualisation utilisé est la WACC de BIPI

Les goodwill sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe Mobilize Financial Services aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 157 M€ au 31 décembre 2023 contre 186 M€ au 31 décembre 2022. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le détail des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives sont détaillées dans la note 1.3.8.2

5.3.3.4 Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

5.3.3.5 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Mobilize Financial Services revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice 2022, auxquelles s'ajoute l'effet défavorable prévisible sur le montant des provisions de l'application de la nouvelle définition du défaut pour le périmètre traité en méthode avancé.

Forward-looking

La provision « forward looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

Approche sectorielle

La provision forward looking intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques (dont les entreprises opérant dans ces secteurs et les particuliers travaillant dans ces entreprises).

A fin décembre 2023 les secteurs identifiés comme risqués, notamment à cause de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie et des taux d'intérêt, sont l'hôtellerie, la restauration, le textile, la distribution de vêtements et la construction, ajoutée lors de la dernière revue de juin 2023.

Le secteur des transports de passagers est sorti des secteurs risqués du fait du retour à la normale post Covid et de la reprise du tourisme, notamment la réouverture de la Chine, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques, comme celles mises en œuvre en Allemagne.

Le taux de provisionnement moyen de ces secteurs a été augmenté en appliquant la moyenne du taux de provisionnement des encours B1 (bucket 1) et du taux de provisionnement des encours B2 appliquée aux expositions B1. La méthodologie a été revue car une étude des transitions de B1 vers B2 a démontré que le comportement de paiement des entreprises et salariés n'était plus en adéquation avec le taux de provisionnement antérieur.

L'impact reprise nette) en 2023 est de 17 M€ et se décompose principalement par la dotation de 24 M€ pour l'ajout du secteur construction et par les reprises de 29 M€ pour le changement de méthodologie de provisionnement, de 8,5 M€ suite au retrait du secteur du transport et enfin de 3 M€ sur l'expertise des secteurs spécifiques GP (grand public) et ENT (entreprise) de la France.

La provision expertise sectorielle s'établit à 29,4 M€ à fin décembre 2023, contre 46,9 M€ à fin décembre 2022.

Approche statistique

La provision statistique est basée sur trois scénarios :

- Scénario « Stability » : Stabilité pendant les trois prochaines années des paramètres de provisions des pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- Scénario « Baseline » : Utilisation des paramètres de stress issus de modèles internes. Les projections sont basées sur des données macro-économiques utilisées dans le cadre du dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) de l'institution datant de septembre 2023. Cela permet de stresser les PD et LGD, et donc les ECL sur les portefeuilles disposant de modèles.
- Scénario « Adverse » : Approche similaire au scénario « Baseline » mais avec une utilisation de données macro-économiques dégradées utilisées dans l'ICAAP amenant à des ECL plus élevés.

Les différents scénarios sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (variation de PIB, taux de chômage et inflation) et de leur probabilité de survenance, ce qui permet de calculer une provision forward looking statistique (montant de la provision obtenu par différence avec les provisions comptables IFRS 9 du scénario Stability).

A fin septembre 2023, les perspectives de la BCE sont positives quant à la croissance du revenu disponible à une époque où l'inflation globale est moins élevée que l'an passé et où les marchés du travail restent solides. La croissance de l'économie est restée modérée jusqu'à la fin de l'année 2023.

L'économie mondiale devrait afficher de meilleurs résultats en 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de vigueur du marché du travail, les hausses de taux ayant déjà porté leurs plus grands impacts sur la croissance du PIB.

La croissance pourrait être plus élevée que prévu si le marché du travail reste résilient et si la hausse des revenus réels influe positivement sur le moral des ménages et des entreprises.

Du fait de l'utilisation des modèles internes dans le calcul du forward looking statistique et de la normalisation progressive de la situation macro-économique, le scénario Baseline constitue le scénario dont les projections macro-économiques sont les plus en ligne avec celles de l'OCDE (projections OCDE datant de juin 2023) et reste donc le scénario considéré comme étant le plus probable.

Compte-tenu de la forte volatilité observée au cours des années 2020 et 2022 (crise du Covid-19, confinements, guerre en Ukraine, crise des semi-conducteurs) et des changements macro-économiques observés (accélération de l'inflation), la probabilité d'occurrence du scénario Stability avait été considérée comme relativement faible.

Du fait de la stabilisation progressive de l'environnement économique en 2023 et de la fin annoncée des cycles de resserrement monétaire, le scénario Stability est désormais considéré comme plus probable. Sa pondération a ainsi été revue à la hausse.

La pondération du scénario Adverse est en revanche revue à la baisse alors que la situation macro-économique tend à se stabiliser et que les prévisions de l'OCDE se rapprochent des prévisions du scénario Baseline.

Les nouvelles projections des indicateurs macro-économiques entre l'OCDE et le scénario Adverse étant moins corrélées, le scénario est considéré comme moins probable qu'en décembre 2022.

Clientèle	FL Scénario Poids - Décembre 2022			FL Scénario Poids - Décembre 2023			Variance		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,10	0,65	0,25	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,10)	(0,15)
Germany	0,10	0,60	0,30	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,05)	(0,20)
Italy	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
UK	0,10	0,65	0,25	0,35	0,50	0,15	0,25	(0,15)	(0,10)
Brazil	0,55	0,10	0,35	0,30	0,45	0,25	(0,25)	0,35	(0,10)
Spain	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
Korea	0,10	0,65	0,25	0,35	0,50	0,15	0,25	(0,15)	(0,10)
Hors G7 (ECLAT)	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)

Réseau	FL Scenario Poids - Décembre 2022			FL Scenario Poids - Décembre 2023			Variance		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,10	0,65	0,25	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,10)	(0,15)
Germany	0,10	0,60	0,30	0,35	0,55	0,10	0,25	(0,05)	(0,20)
Italy	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
UK	0,10	0,65	0,25	0,35	0,50	0,15	0,25	(0,15)	(0,10)
Brazil	0,55	0,05	0,40	0,30	0,45	0,25	(0,25)	0,40	(0,15)
Spain	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)
Korea							0,00	0,00	0,00
Hors G7 (ECLAT)	0,10	0,65	0,25	0,35	0,45	0,20	0,25	(0,20)	(0,05)

Évolution des paramètres de calcul de la provision forward looking statistique réalisée au 31 décembre 2023 :

Mobilize Financial Services a développé en 2022 des modèles internes (sur les portefeuilles où cela était possible, c'est-à-dire disposant d'une volumétrie et d'une qualité de données suffisantes) et a utilisé ces modèles pour le calcul des provisions Forward Looking statistiques depuis 2022.

Des proxys ont été mis en place pour les portefeuilles ne disposant pas de modèles internes (exemple de proxys utilisés : moyenne des résultats des portefeuilles disposant de modèles internes pour les portefeuilles ne disposant pas de modèles internes).

Activité financement clientèle

Suite aux changements de pondérations des différents scénarios, la provision forward looking statistique Clientèle s'établit à 100,2 M€ à fin décembre 2023, contre 99,6 M€ à fin décembre 2022.

Après les nouvelles prévisions de l'OCDE, les économies Françaises et Allemandes s'améliorent modérément par rapport à 2022. La pondération du scénario Adverse a été diminuée à 10% et celle du scénario Stability augmentée à 35%, justifiée par une inflation inférieure et un PIB supérieur.

Pour le Royaume-Uni et la Corée, l'inflation continue à diminuer depuis le point haut de fin 2022. La tendance du PIB et du taux chômage est légèrement à la baisse et très proche du scénario Baseline. En se basant sur ces éléments, le comité forward looking a décidé d'attribuer une pondération du scénario Adverse à 15% contre 25% en décembre 2022.

Pour l'Italie et l'Espagne, le comité a assigné une pondération de 20% sur le scénario adverse contre 30% en décembre 2022. En effet, malgré des prévisions de ralentissement du PIB, les taux de chômage et d'inflation devraient poursuivre leur amélioration en 2023 et 2024. Le comité a considéré que le scénario Baseline était le plus probable, avec une pondération de 45%.

Les pays plus petits ont historiquement une tendance à prendre plus de temps à réagir à une phase de ralentissement économique. En conséquence, le comité forward looking a décidé d'attribuer 20% de pondération au scénario Adverse et 45% au scénario Baseline.

On continue à observer une très forte volatilité sur le PIB et le taux de chômage au cours des dernières années au Brésil. L'économie brésilienne devrait ralentir à 0,8% en 2023, après avoir augmenté de 2,9% en 2022, avant de remonter à 2,0% en 2024. Plusieurs facteurs tels que le ralentissement de la croissance de l'emploi et le resserrement des conditions de prêt devraient limiter les dépenses de consommation et les investissements. Du fait de l'incertitude économique observée historiquement au Brésil, une pondération prudente de 25% a été attribuée au scénario Adverse et 30% au scénario stabilité.

Activité financement réseaux :

La pondération de chacun des scénarios a été alignée avec les pondérations observées sur l'activité de financement clientèle.

À la suite de ces changements de pondérations, la provision de forward looking statistique Réseaux s'établit à 1,6 M€ à fin décembre 2023 contre 1,4 M€ en décembre 2022.

Sensibilité du forward looking statistique versus décembre 2022 :

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Stability conduirait à une réduction de la provision statistique de 101,3 M€.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Baseline conduirait à une réduction de 9,8 M€ de la provision statistique.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Adverse conduirait à une augmentation de 224,8 M€ de cette provision.

Forward looking total : Activité financement Clientèle et Réseaux :

Approche statistique : 101,8 M€ à fin décembre 2023 contre 101,0 M€ à fin décembre 2022.

Approche sectorielle : 29,4 M€ à fin décembre 2023 contre 46,9 M€ à fin décembre 2022.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 131,2 M€ contre 147,9 M€ décembre 2022.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2023
France	22	13	3				38
Espagne	10	4	1	1			16
Allemagne	7	8	2				17
Italie	5	6					11
Royaume-Uni	5	4	1				10
Corée	4	3					7
Colombie	2	5	1				8
Brésil	2	3	2				7
Maroc	4	2	1				7
Pologne	1	1					2
Portugal	2						2
Autriche	1						1
Autres	2	1	1				4
TOTAL	67	50	12	1			130

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2022
France	29	17	1	1			48
Espagne	11	6	2				19
Italie	8	9	1				18
Allemagne	7	6	1				14
Royaume-Uni	10	3					13
Maroc	6	2	1				9
Colombie	2	4					6
Brésil	1	2	2				5
Autriche	3	1					4
Pologne	2	1					3
Portugal	2	1					3
Corée	1	1					2
Autres	1	2	1				4
TOTAL	83	55	9	1			148

Provisions au dire d'expert

Des provisions au dire d'expert sont enregistrées pour compléter les dépréciations statistiques réalisées sur les encours performants et non-performants. En 2023, 5 catégories de provisions au dire d'expert sont établies visant à couvrir un risque spécifique : risque de crédit relatif aux clients identifiés comme fragiles, risque relatif à l'inflation, risque individuel sur des contreparties entreprises, risque de non-adéquation du modèle statistique sur un type de contrepartie ou sous-portefeuille de clientèle, un risque de classification non adapté en stage de risque IFRS9. Au 31 décembre 2023, le montant total des provisions au dire d'expert s'élève à 23,8 M€.

Risque relatif aux clients fragiles

En 2022, MFS groupe a mis en place un dispositif visant à identifier de façon préventive les clients qui pourraient connaître des difficultés financières à faire face aux obligations de paiement de leur crédit. Ce dispositif permet d'évaluer la sévérité de la difficulté financière selon 3 grades. Ainsi, sur les deux grades exprimant la sévérité la plus élevée, une provision est enregistrée, elle s'élève à fin décembre 2023 à 10,9 M€.

Risque relatif à l'inflation

Sur les portefeuilles Grand Public, un ajustement lié à une dégradation de la solvabilité des clients qui voient le coût de la vie impacté par l'inflation a été généralisé fin 2022. La méthodologie utilisée pour calibrer cet ajustement consiste à estimer quelle part du portefeuille en Bucket 1 serait susceptible de basculer en Bucket 2 en stressant les éléments de coût de la vie, et de couvrir cette partie du portefeuille en Bucket 1 sur la base du taux de provisionnement du Bucket 2. Le stock de cette expertise Inflation représente à fin décembre 2023 une provision de 27,3 M€ contre 42,7 M€ à fin 2022. Cette expertise a été revue à la baisse du fait de la baisse structurelle de l'inflation et des coûts de l'énergie durant l'année 2023.

Risque individuel sur contrepartie entreprise

Pour les contreparties entreprises avec une note de risque dégradée et une exposition au-delà d'un seuil minimum, une revue individuelle est réalisée. Cette revue vise à évaluer le risque de crédit et à ajuster, par l'enregistrement d'une provision, éventuellement la dépréciation de l'encours de la contrepartie sous revue individuelle. Fin décembre 2023, le montant total des provisions sur risque individuel sur contrepartie entreprise s'élève à 8,2 M€ contre 14,6 M€ à fin décembre 2022.

Risque de non-adéquation du modèle statistique

Dans certaines circonstances et de façon ponctuelle, les modèles internes basées sur une approche statistique évaluent incorrectement les pertes attendues. En conséquence, pour pallier cette lacune temporaire, des provisions pour enregistrées. En 2023, le principal ajustement a été réalisée sur les dépréciations des créances douteuses du portefeuille de la filiale Mobilize Financial Services Colombie. Le montant de l'ajustement est une baisse de 30,4 millions d'euros de l'Expected Credit Losses. A fin décembre 2023, le montant des provisions est un produit de 19,7 millions d'euros contre une charge de 19,6 millions d'euros fin décembre 2022.

Risque de classification

Dans certaines circonstances, la classification de prêts aux entreprises en stage 3 (prêts non performants) restituée de façon incorrecte le risque de pertes attendues. Cette lacune apparaît principalement en cas d'impayés dit techniques.

5.3.3.6 Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans

le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au paragraphe "1.3.3.7: Les contrats de « location opérationnelle" sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

À noter que lorsque les commissions sont rattachées à un contrat de financement crédit ou location financière, l'évaluation des commissions se fait actuariellement en fonction du TIE du contrat. L'étalement de ces commissions se fait sur la durée de vie du contrat. En effet, ces commissions sont directement liées à l'établissement du contrat et sont donc traitées comme des coûts marginaux selon IFRS 9.

Lorsque les commissions sont en « stand alone », elles ne sont pas rattachées à un contrat de financement. Ces commissions sont comptabilisées en application d'IFRS 15. Elles sont reconnues en résultat lorsque l'obligation de performance est remplie c'est-à-dire soit à un instant précis soit à l'avancement (cf. note 29).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Dégradation significative du risque (définition du bucketing)

Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment-grade
- Bucket 3 : Classement en défaut de la contrepartie

Cette segmentation des encours par niveau de risque, induite par la norme IFRS 9, est intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

La date d'origination est définie au niveau de chaque prêt ou créance et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation).

La date d'origination est définie comme suit :

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites.

- pour les encours de crédits classiques, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan.
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur.
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Identification et analyse du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Mobilize Financial Services :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement) ;
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

De ce fait, la dégradation significative du risque de crédit s'apprécie au niveau de la transaction, c'est-à-dire au niveau du contrat de financement (activité financement clientèle particuliers et entreprises) ou de la ligne de financement (activité Financement Réseau). Pour les portefeuilles en notation IRB-A, largement majoritaire dans le groupe, un déclassement du Bucket 1 vers le Bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction par rapport à l'origination.

Exemple : si le rating d'une transaction s'est dégradé de x crans à la date de reporting vs la date d'origination, nous déclassons du Bucket 1 vers le Bucket 2 la transaction concernée.

Le nombre de crans « x » est déterminé selon le portefeuille considéré.

La note de crédit n'est pas projetée sur la durée de vie de la transaction, ni sur 12 mois.

Les contrats restructurés (forborne) sont soit déclassés en Bucket 2 (performing, "viable forbearance measure") ou en Bucket 3 (non-performing, "distressed forbearance measure").

Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du Bucket 1 en Bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats (forborne).

Les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau.

Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment :

- Critères qualitatifs : forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule : véhicule neuf/véhicule Occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession...

- Critères quantitatifs : durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

Encours restructurés

Le groupe Mobilize Financial Services applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24 juillet 2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client) ;
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructurés est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provisions et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements ;
- Un minimum de deux ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant ;
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, a minima, de la moitié de la période probatoire ;
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« Incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un événement de défaut) :

- À l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1) ;
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS 9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives/forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe Mobilize Financial Services peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{\text{M mois}} EAD_i * PD_i^9 * ELBE_0^9 * \frac{1}{(1+t)^{i/12}}$$

Avec :

- **M** = maturité
- **EAD_i** = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- **PD_i⁹** = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- **ELBE₀⁹** = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- **t** = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres fait l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent l'ECL à un an (12-month ECL) se déduit de la formule ci-dessus en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision est identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe Mobilize Financial Services cela a notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-terme.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe Mobilize Financial Services capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Lors de la comptabilisation initiale :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de la structure générique des contrats du groupe Mobilize Financial Services, le choix a été fait de déterminer le TIE comme étant le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward-looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward-looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie du groupe Mobilize Financial Services repose sur une approche multi-scénario (trois scénarios). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward-looking. Les projections macro-économiques sont utilisées pour l'ensemble des contrats en portefeuille, indépendamment du produit (crédit, location financière, location opérationnelle).

Dans le groupe la provision forward-looking couvre deux composantes :

- La provision statistique qui tient compte de scénarios macro-économiques et appliquée à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau ;
- La provision sectorielle pour la Clientèle Corporate dont l'objet est de couvrir les secteurs identifiés comme fragilisés (notamment les changements macro-économiques observés - accélération de l'inflation).

Définition du défaut utilisée chez le groupe Mobilize Financial Services

Critères de passage en défaut pour le secteur de la clientèle de particulier et entreprise (Retail) :

- Critère quantitatif : le seuil absolu et le seuil relatif sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs ou
- Critère qualitatif : Unlikelihood To Pay (UTP) : signes d'une probable absence de paiement. À savoir :
 - il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (en application des règles de comptage du retard conforme à nouveau défaut) ou
 - la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international ou
 - il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les critères quantitatifs de passage en défaut sont :

a) seuil de matérialité absolu (SA)

- La valeur du seuil absolu a été fixée par le régulateur à 500 EUR pour les encours « Non Retail »

La valeur du seuil absolu est à comparer avec l'ensemble de tous les impayés non techniques du client (single obligor) au jour du calcul.

Le seuil est considéré comme atteint si : $\sum (\text{Impayés non techniques } J) \text{ du client} > \text{SA}$.

Ce calcul de l'ensemble des impayés non techniques du client doit être réalisé sur une base quotidienne.

Valeur du seuil en devise hors Euro :

Pour les pays hors zone Euro, le seuil absolu doit correspondre à l'équivalent des 100 et 500 EUR en monnaie nationale.

Les taux de change appliqués dans le groupe Mobilize Financial Services sont toujours ceux utilisés par Renault.

b) La valeur du seuil relatif a été fixée par la BCE à 1 %.

La valeur du seuil relatif de 1 % est à comparer avec le ratio Somme de tous les impayés du client au jour J sur la somme des montants de l'encours bilan (y compris impayés) du client au jour J.

Ce calcul doit être réalisé sur une base quotidienne pour les impayés ainsi que pour les encours bilan.

Le seuil est considéré comme atteint si :

$$(\sum(\text{Impayés } J) / \sum(\text{Encours Bilan } J)) > \text{SR}$$

L'encours Bilan du client sera calculé de la manière suivante :

ENCOURS =

+ Encours à échoir restant dû

- Encours créditeurs

- Reliquat du dépôt de garantie

+ ICNE

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (principal)

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (frais de recouvrement)

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (IR)

+ Solde non exigible (principal)

La définition du défaut pour les concessionnaires repose sur la présence d'au moins un des critères de défaut suivants, commun à l'ensemble du périmètre RCI :

Défaut :

- (1) Comptage des jours de retard
- (2) Impossibilité de payer :
 - une abstention
 - procédure judiciaire et contentieuse
 - anomalies d'audit des stocks
 - fraude
 - autres indications d'improbabilité de paiement (cf. comme détaillé ci-dessous)
 - contagion
 - fin de contrat financier
- (3) Liquidation judiciaire
- (4) Déchéance du terme

Pour le secteur Clientèle et pour le secteur Réseau, sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses : créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays : une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse et Banques Centrales ».

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement ;
- de créances prescrites ;
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ;
- de créances envers un client disparu.

Transferts de bucket (informations complémentaires)

En complément des éléments déjà présentés dans la section « Identification et analyse du risque de crédit », les conditions retenues pour le retour en bucket 1 des transactions précédemment classées en Bucket 2 sont les suivantes :

- pour les portefeuilles retail et réseau, notés en IRB-A, le retour en Bucket 1 se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré ;

- pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en Bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé ;
- pour les portefeuilles Réseau en approche standard, le retour en Bucket 1 s'opère au travers de l'amélioration du statut risque du tiers.

De plus le retour en Bucket 2 des instruments classés en Bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut.

Pour l'activité Clientèle, l'apurement des impayés du client permet le retour de Bucket 3 à Bucket 2.

Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en Bucket 3. En cas de retour sain, les nouvelles expositions suivent ce statut.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe Mobilize Financial Services assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimée aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

5.3.3.7 Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe Mobilize Financial Services opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur.

Le principe général conduisant le groupe Mobilize Financial Services à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe Mobilize Financial Services sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe Mobilize Financial Services tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des

contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe Mobilize Financial Services des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

5.3.3.8 Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté preneur

En application de la norme IFRS 16, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien pris en location, en contrepartie d'une dette locative, correspondant à la valeur actualisée des loyers à décaisser sur la durée raisonnablement certaine du contrat qualifié de location. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Le droit d'utilisation engendre des charges d'amortissement alors que l'existence d'une dette génère des charges financières.

Le groupe a par ailleurs opté pour l'exemption des contrats de faible valeur et de courte durée. En effet, le groupe Mobilize Financial Services n'applique IFRS 16 que sur ses contrats de location jugés significatifs. Ces contrats sont majoritairement représentés par des locations immobilières significatives présentes dans certaines filiales et des contrats de locations de véhicule détenus uniquement par sa filiale Bipi.

En effet, courant 2021, le groupe a acquis Bipi, une plateforme proposant des offres d'abonnement automobile ; « Car subscription ». Bipi, à travers des partenariats avec de loueurs longue durée, choisit des véhicules à mettre dans sa propre vitrine. Cette entité prend en location auprès de ces loueurs des véhicules pour une durée minimum de 24 mois et maximum 36 mois (Bipi paie donc un loyer mensuel aux loueurs y compris de services) sans aucun engagement de valeur résiduelle et retourne les véhicules aux loueurs à la fin de la durée contractuelle.

Par la suite, Bipi donne en location ces véhicules (à travers sa plateforme) aux clients finaux avec un mark-up qui dépend de la durée du contrat et donc de la flexibilité laissée aux clients (c'est-à-dire trois mois jusqu'à un maximum de 36 mois) et s'occupe de la remise en location.

Au vu de cette nouvelle activité significative, le groupe Mobilize Financial Services a activé ses contrats mobiliers sous IFRS 16.

5.3.3.9 Opérations entre le groupe Mobilize Financial Services et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe Mobilize Financial Services contribue à conquérir et fidéliser les clients du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2023, le groupe Mobilize financial Services a assuré 21 187 M€ de nouveaux financements (cartes incluses) contre 18 232 M€ au 31 décembre 2022.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe Mobilize Financial Services agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer de la bonne santé financière des réseaux de distribution du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi .

Au 31 décembre 2023, les financements réseaux nets de dépréciations s'élevaient à 11 641 M€ contre 10 429 M€ au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, 276 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 489 M€ au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 804 M€ contre 764 M€ au 31 décembre 2022.

Relations avec les constructeurs

Le groupe Mobilize Financial Services règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe Mobilize Financial Services est réglé par le groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe Mobilize Financial Services. Au 31 décembre 2023, cette participation s'élève à 747 M€ contre 357 M€ au 31 décembre 2022.

5.3.3.10 Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de RCI Banque S.A. est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCP (parts de fonds) sont réputés non SPPI et sont donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui sont gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte et vente et passent les tests SPPI chez le groupe Mobilize Financial Services. Il s'agit des instruments de dettes.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus). Les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

5.3.3.11 Immobilisations (IAS 16/IAS 36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

5.3.3.12 Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe Mobilize Financial Services, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

5.3.3.13 Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

Les régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent : France, Suisse, Royaume-Uni, Corée du sud, Italie et Autriche.

Présentation des régimes

Le groupe Mobilize Financial Services a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe Mobilize Financial Services qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

5.3.3.14 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'International Task Force de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). L'Argentine et la Turquie dans lequel le groupe Mobilize Financial Services exerce une activité significative figurent sur cette liste. Le référentiel IFRS, IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », impose une réévaluation des états financiers de l'année au cours de laquelle apparaît la situation d'hyperinflation. Celui-ci impose des retraitements dans les comptes individuels des sociétés concernées de façon à permettre la diffusion d'une information homogène. Ces états financiers individuels retraités sont ensuite incorporés dans les comptes consolidés du groupe. La monnaie étant en situation d'hyperinflation, son cours de conversion se dévalue ; les retraitements opérés dans les comptes locaux neutralisent partiellement, dans les comptes consolidés, les impacts de cette dévaluation. Pour les sociétés argentines une réévaluation a été faite dans le compte de résultat en fonction de l'indicateur IPC. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation argentine est présentée en résultat sur exposition inflation. L'effet de l'entité Turque sur la contribution aux comptes du groupe Mobilize Financial Services est présente dans la part du résultat des entreprises associées et co-entreprises.

5.3.3.15 Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

5.3.3.16 Les passifs financiers

Le groupe Mobilize Financial Services enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Épargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

5.3.3.17 Émissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe Mobilize Financial Services correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

5.3.3.18 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe Mobilize Financial Services (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par le groupe Mobilize Financial Services peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions d'IFRS 9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couverture.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») à ses couvertures du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe/payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêt.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif financé à la juste valeur par résultat l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable/payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur variable/receveur fixe par un swap payeur fixe/receveur variable ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêt pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. Le groupe calcule un ratio de couverture pour s'assurer que les nominaux des couvertures n'excèdent pas les nominaux couverts. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Instruments dérivés à la juste valeur par résultat

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Mobilize Financial Services n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

5.3.3.19 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le groupe Mobilize Financial Services a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de

méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le Comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

5.3.3.20 Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis depuis le 1^{er} janvier 2023 conformément à la norme IFRS 17.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Actifs dédiés à l'assurance :

L'objectif premier de la stratégie d'investissement du groupe est de protéger et préserver ses actifs, avec toutes les décisions d'investissement à faire conformément au principe de la « personne prudente », tout en recherchant un retour adéquat afin de s'assurer que les investissements sont faits dans le meilleur intérêt des assurés.

À cet égard, le portefeuille d'investissement des activités d'assurance peut être considérée comme gérée de manière conservatrice car il est largement composé d'obligations corporate, souveraines et supranationales, les prêts à terme ainsi que les dépôts à vue. Le groupe a poursuivi la diversification de ses participations en obligations d'entreprises de qualité investment grade en privilégiant les émetteurs ayant un bilan ESG satisfaisant selon les critères "CDP - Carbon Disclosure Project (cf Note 4 Actifs Financiers).

Il est à noter que les obligations et les prêts à terme sont détenus jusqu'à l'échéance conformément à la politique du groupe business model de « collective ».

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

Se référer à la section 1.3.3.2 dédiée à la norme IFRS 17.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » uniquement pour les frais d'assurance gérés en externe.

Les autres éléments d'assurances émis par le groupe font l'objet de rubriques dédiées dans le compte de résultat (IFRS 17) et sont détaillés dans la note 16.

Gestion du risque :

L'appétence du groupe au risque Assurance lié à l'activité des compagnies d'assurance est « Modéré ». En effet, l'activité assurance n'est pas le cœur de métier de Mobilize Financial Services, mais elle contribue significativement au résultat du groupe

Le groupe a une gestion de « personne prudente » concernant les risques auxquels il pourrait être exposé dans ses activités d'assurance. Les risques principaux liés à cette activité sont les suivants :

Risques de souscription (risques techniques)

Les risques techniques regroupent les potentielles pertes liées à :

- une conception des produits, une définition des garanties défaillante,
- une tarification inadaptée,
- un non-respect des règles de souscription
- un profil de risque des assurés défavorable (structure par âge...),
- une dérive de la sinistralité sous-jacente,
- une hausse des annulations et rachats des contrats,
- une couverture de réassurance inadaptée.

Les risques souscrits (décès, invalidité/incapacité, chômage, perte totale du véhicule financé) sont sujets à une faible volatilité et sont assurés sur des durées courtes correspondant aux durées de financement. De plus la diversification des portefeuilles par zone géographique permet de réduire les risques. Le profil de risque est donc modéré. De plus, les produits d'assurance et leur distribution sont soumis à un processus de revue périodique conformément aux exigences réglementaires de surveillance et de gouvernance produit. Les indicateurs techniques sont en place pour monitorer la structure du portefeuille assuré, la sinistralité et les taux de rachat et ainsi d'identifier les éventuelles dérives.

Risque de liquidité

Les sociétés d'assurance n'ont pas de dettes financières. En effet, les principaux passifs financiers de la société découlent de dettes à court terme. L'exposition au risque de liquidité résulte principalement de la nécessité de régler les obligations futures

relatives aux provisions techniques d'assurance (ses engagements vis-à-vis des clients sont à plus d'un an) et autres dettes tels que l'impôt sur le revenu et autres sommes dues. Pour répondre à ces obligations, le groupe se fixe des critères très stricts d'analyse de sa liquidité sur la base d'une analyse actif-passif dans un scénario de run-off des portefeuilles d'assurance. Cette analyse est réactualisée chaque trimestre. De surcroît le groupe n'investit que dans des actifs très liquides renforçant le profil de sécurité.

Aucune exposition aux actifs non liquides tels que les actions, l'immobilier, participations, actifs non cotés...

Risque de contrepartie

Comme précisé plus haut, les sociétés d'assurance n'investissent que dans des actifs (dépôt bancaires, obligations souveraines, supra ou agences ou obligations d'entreprises) de qualité investment grade à faible risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Avec l'introduction d'IFRS17, l'ensemble du bilan des compagnies d'assurance est désormais soumis au risque de taux d'intérêt ; les actifs financiers sont valorisés à la « Valeur de marché » (IFRS 9) tandis que les provisions techniques d'assurance au passif sont valorisées à la « juste valeur » (IFRS17). Les variations de courbe des taux amène donc de la volatilité dans les états financiers. Toutefois cette volatilité est contenue et représente un impact économique limité. En effet, les actifs financiers sont à taux fixe et détenus jusqu'à leur maturité, les engagements d'assurances du portefeuille des contrats encours ont une maturité moyenne courte de l'ordre de 24 mois et la politique d'investissement repose sur une adéquation actif-passif. Les portefeuilles d'assurance ne comportent pas de contrats avec une participation aux bénéfices aux assurés.

De plus, le groupe ne s'appuie pas sur des refinancements externes pour les activités d'assurance.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi détaillé dans le rapport ORSA « Own Risk & Solvency Assessment » des compagnies d'assurance. Il s'agit notamment de mesurer leur potentiel impact sur la solvabilité des compagnies d'assurance dans le cadre de la réalisation de stress-tests.

5.3.3.21 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Mobilize Financial Services. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

5.3.4 Adaptation à l'environnement Économique et financier

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des risques du Conseil d'administration ;
- **refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement ;
- **réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité financier ;
- **prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du groupe est principalement assuré par la Trésorerie groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;
- **scénarios de stress** : Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers ;

- **plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque de crédit

L'environnement économique 2023 dans les principaux pays où opèrent Mobilize Financial Services Group a été stable hormis en Colombie où la forte inflation a fortement dégradé la capacité des ménages à rembourser leurs dettes. Ainsi, les dépréciations sur les crédits aux ménages colombiens a fortement augmenté pour le secteur bancaire. Cette situation explique pour Mobilize Financial Services Group la dégradation en 2023 du ratio des prêts non performants (encours en défaut) qui s'établit à 2,52% fin décembre 2023 contre 2,44% fin décembre 2022.

L'appétit au risque de crédit du Groupe MFS reste modéré et vise à maintenir une qualité des encours à la clientèle en adéquation avec la rentabilité du Groupe.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités financiers mensuels.

Les Comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 31 décembre 2023.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

Environnement macroéconomique

Pour lutter contre l'inflation, les Banques Centrales ont poursuivi leurs politiques de resserrement monétaire au cours du premier semestre 2023. Au cours du second semestre 2023, constatant un reflux de l'inflation et une résilience des économies, les Banques Centrales ont mis fin au cycle de hausse des taux. Fin 2023, le cycle de politique monétaire entre dans une nouvelle phase avec l'éloignement du risque de récession, la montée des risques géopolitiques et budgétaires.

Aux États-Unis, face à la persistance des tensions inflationnistes et la robustesse du marché du travail, les hausses de taux directeurs se sont poursuivies jusqu'en juillet après avoir marqué une pause en juin (+100bps de hausse depuis décembre 2022, +525bps depuis janvier 2022).

En milieu de premier semestre, les marchés financiers ont connu une phase de volatilité et d'aversion au risque. Après une période de hausse des taux, certaines banques, qui détenaient des portefeuilles obligataires importants en moins-values latentes, présentaient un bilan fragilisé. Les autorités américaines ont mis en place des mesures de sauvetage pour protéger les déposants de ces établissements. Fin mai, l'amélioration des statistiques économiques (inflation et prix à la production en baisse, moins de tension sur le marché de l'emploi) a conduit la FED à laisser ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion de juin.

Le deuxième semestre a été marqué par une accélération de la croissance de l'économie américaine (+4,9% de GDP au troisième trimestre, +2,9% sur un an), et une prise de conscience de l'ampleur des déficits des gouvernements (nouvelle crise sur le plafond de la dette et dégradation de la notation pays). Entre juillet et octobre, la hausse des taux longs a incité la FED à maintenir ses taux directeurs inchangés, estimant qu'ils produisent des effets équivalents à un resserrement monétaire. La solidité de l'économie US est confirmée par les données publiées en fin d'année et permettent à la FED de confirmer l'arrêt de la hausse des taux lors de la réunion de décembre. Les tensions inflationnistes s'apaisent (3,1% en novembre) tandis que le marché de l'emploi s'est normalisé. (Le chômage augmente à 3,9% en novembre contre 3,6% à fin juin et en moyenne annuelle. Les créations d'emplois ont baissé significativement à 150 000 au troisième trimestre contre 240 000 en moyenne en 2023). Les marchés ont réagi fortement à cette nouvelle orientation de politique monétaire. A fin décembre, ils anticipaient une réduction de 150bps au cours des 12 prochains mois et une première baisse dès mars 2024.

En Europe, la BCE a augmenté son taux directeur à chaque réunion des gouverneurs de février à septembre 2023 (+200bps entre décembre 2022 et septembre 2023, +450bps depuis le début du cycle de resserrement initié en juillet 2022) et a procédé à la réduction de son bilan à partir de début mars 2023 tel qu'annoncé en décembre 2022. Le portefeuille du programme d'achats d'actifs « APP » a été ainsi réduit de 15 milliards d'euros par mois en moyenne. Comme aux États Unis, les marchés européens ont connu une importante volatilité en milieu de semestre.

La recherche d'un équilibre entre stabilité des prix et stabilité financière a été la priorité de la BCE dans ses décisions de politique monétaire. A partir de septembre, la BCE a indiqué préférer maintenir ses taux hauts pendant longtemps pour continuer de lutter contre l'inflation et réduire les risques économiques. Les indicateurs économiques du deuxième semestre ont contrastés. L'inflation semble maîtrisée et est en forte baisse (+2,4% en novembre, +5,5% en juin vs +8,6% en janvier) mais l'économie montre des signes de faiblesse (PIB: +0,1% fin septembre vs +1,8% fin 2022). Lors de la dernière réunion de l'année, la BCE a décidé de réduire les réinvestissements du PEPP à partir du 2e semestre 2024 (-7,5 milliards d'euros en moyenne mensuelle) et d'interrompre complètement les réinvestissements à partir du 1er janvier 2025. A fin décembre les marchés anticipaient le maintien des taux au niveau actuel jusqu'au deuxième trimestre 2024 et une baisse de 160 bps sur d'ici fin 2024.

La Banque d'Angleterre (BoE), une des premières banques centrales à avoir enclenché le cycle de resserrement monétaire, a relevé son taux directeur de 175bps entre janvier et août 2023, le portant à 5,25%, soit une hausse totale de 515bps depuis le début du cycle de resserrement monétaire en décembre 2021. L'inflation reste élevée mais s'améliore nettement sur la fin d'année (3,9% en novembre, 8,9% en septembre contre 13,4% en janvier) et l'économie du Royaume Uni reste fragile (PIB à -0,1% au trimestre, -0,4% de consommation privée). A fin décembre le marché anticipait un maintien des taux actuels jusqu'au deuxième semestre 2024 et une baisse de 150bps sur un an.

Après avoir subi un écartement des taux courts au premier semestre, les taux souverains se sont écartés fortement sur les maturités longues au mois d'octobre puis sont revenus au niveau de début septembre en fin d'année. Les rendements des obligations allemandes à 2 ans ont progressé de 51bps au premier semestre et baissé de -28bps depuis le début de l'année (2,39% fin 2023 contre 2,67% début 2023). En parallèle, le taux des emprunts d'état allemands à 10 ans s'établit à 2,02% à fin décembre 2023 après avoir atteint un point haut à 3% mi-octobre (2,39% à fin juin et 2,44% début 2023). Les rendements des obligations US ont augmenté de 53bps sur le 2 ans et 14 bps sur le 10 ans depuis début 2023 et atteignent respectivement 4,25% et 3,88% fin décembre 2023 (contre 4,38% et 3,7% début 2023).

En dépit de quelques périodes de fortes baisses (mars et octobre 2023), les marchés actions ont continué leur reprise amorcée au quatrième trimestre 2022. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +19% et +24,2% respectivement depuis le début de l'année. Après un épisode de volatilité en milieu de semestre au cours duquel l'index IBOXX Corporate Bond Euro a atteint un plus haut à 115,6 bp, l'indice s'établit à 91bps à fin décembre 2023, un niveau très proche de celui observé fin 2022.

5.3.5 Refinancement

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 3.9 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2023 et a vu sa note de crédit réhaussée d'un cran par Moody's au cours du mois d'Août. Il a notamment lancé son deuxième emprunt obligataire vert pour 750 M€. Le succès rencontré par cette opération démontre que la stratégie ESG du Groupe est appréciée par le marché et confirme l'engagement de Mobilize Financial Service dans la lutte contre le changement climatique. Le groupe a également émis 200 millions de francs suisses à 5 ans et cinq tranches de 750 M€ à respectivement 3, 3 1/2, 4, 5 et 6 ans.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé deux opérations publiques au cours de l'année 2023. La première opération placée pour 719 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande. La deuxième opération émise pour 737 M€ de titres (dont 100 M€ auto-souscrits) adossés à des créances de Location avec Option d'Achat (LOA) automobiles octroyées par la filiale française. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour une année supplémentaire. Leur montant a été augmenté pour atteindre 600 M€ au Royaume-Uni et de 400M€ en Allemagne et en 400 M€ en France.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée très dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les dépôts ont permis d'atténuer l'impact de l'augmentation du coût des financements de marché, démontrant ainsi la pertinence de la stratégie de diversification des financements initiée il y a plus de 10 ans. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 3,8 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 28,2 milliards d'euros.

5.3.6 Exigences réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE)

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5.4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4.6Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2023, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'établit à 14.6 Md€.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2023, une hausse des taux parallèle ⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de -4,5 M€ avec la contribution par devise suivante :

/ -5.4 M€ en EUR ;	/ -1.3 M€ en GBP ;
/ +0.2 M€ en CHF ;	/ -0.6 M€ en PLN ;
/ + 0,7 M€ en MAD ;	/ +0,2 M€ en COP;

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle ⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 10,9 M€.

La position de change transactionnelle ⁽²⁾ consolidée du groupe RCI Banque atteint 17,9 M€ à fin décembre.

1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de IEBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 30 juin 2023, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD; + 150 bps pour SEK et GBP; + 200 bps pour CZK; + 250 bps pour HUF; + 300 bps pour le RON, COP, PLN et BRL ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS et RUB.

2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

5.3.7 Notes sur les comptes consolidés

NOTE 1	Secteurs opérationnels	251	NOTE 14	Titrisation	268
	1.1 Segmentation par marché	251	NOTE 15	Comptes de régularisation et passifs divers	270
	1.2 Segmentation géographique	252	NOTE 16	Passif sur contrats d'assurance émis	270
NOTE 2	Caisse et Banques centrales	253	NOTE 17	Provisions	275
NOTE 3	Instruments dérivés de couverture	253	NOTE 18	Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie	277
NOTE 4	Actifs financiers	255	NOTE 19	Dettes subordonnées	277
NOTE 5	Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	255	NOTE 20	Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir	278
NOTE 6	Opérations avec la clientèle et assimilées	256	NOTE 21	Ventilation des flux futurs contractuels par échéance	279
	6.1 Opérations avec la clientèle	256	NOTE 22	Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur	280
	6.2 Opérations de location financière	257	NOTE 23	Accords de compensation et autres engagements similaires	282
	6.3 Opérations de location opérationnelle	258	NOTE 24	Engagements donnés	282
	6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines	258	NOTE 25	Engagements reçus	283
	6.5 Valeurs résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services	258	NOTE 26	Exposition au risque de change	283
NOTE 7	Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité	259	NOTE 27	Intérêts et produits assimilés	284
	7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques	261	NOTE 28	Intérêts et charges assimilées	285
	7.2 Variation des opérations avec la clientèle	262	NOTE 29	Commissions	285
	7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle	262	NOTE 30	Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	286
NOTE 8	Comptes de régularisation et actifs divers	262	NOTE 31	Produits et charges nets des autres activités	286
NOTE 9	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	263	NOTE 32	Charges générales d'exploitation et des effectifs	287
NOTE 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	263	NOTE 33	Coût du risque par catégorie de clientèle	288
NOTE 11	Goodwill	264	NOTE 34	Impôts sur les bénéfices	289
NOTE 12	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	264	NOTE 35	Événements postérieurs à la clôture	290
NOTE 13	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre	264			
	13.1 Banques centrales	264			
	13.2 Dettes envers les établissements de crédit	265			
	13.3 Dettes envers la clientèle	265			
	13.4 Dettes représentées par un titre	266			
	13.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation	266			
	13.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés	267			
	13.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir	267			

NOTE 1 Secteurs opérationnels

1.1 Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
Encours productif moyen	39 195	10 488		49 683
Actif productif moyen	40 684	10 488		51 172
Produit net bancaire	1 543	342	76	1 961
Résultat brut d'exploitation	999	278	(28)	1 249
Résultat d'exploitation	838	287	(29)	1 096
Résultat avant impôts	778	286	(30)	1 034

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2022
Encours productif moyen	36 936	6 443		43 379
Actif productif moyen	38 283	6 443		44 726
Produit net bancaire	1 557	215	244	2 016
Résultat brut d'exploitation	1 033	160	185	1 378
Résultat d'exploitation	817	181	185	1 183
Résultat avant impôts	662	181	182	1 025

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées/ Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2023	50 466	39 587,6	10 878,4
	2022	45 125	35 387	9 738
dont Allemagne	2023	8 676,1	7 361,5	1 314,6
	2022	7 981	6 803	1 178
dont Espagne	2023	4 420,8	3 574,3	846,5
	2022	3 883	3 204	679
dont France	2023	18 281,8	14 000,2	4 281,6
	2022	17 264	12 711	4 553
dont Italie	2023	6 863,3	5 648,5	1 214,8
	2022	5 752	4 942	810
dont Royaume-Uni	2023	6 324,9	5 286,9	1 038
	2022	5 302	4 383	919
dont Autres pays ⁽²⁾	2023	5 899,1	3 716,2	2 182,9
	2022	4 943	3 344	1 599
Afrique - Moyen-Orient	2023	527,4	376,7	150,7
	2022	505	369	136
Asie - Pacifique	2023	833,8	823,1	10,7
	2022	1 255	1 242	13
dont Corée du Sud	2023	833,8	823,1	10,7
	2022	1 255	1 242	13
Amérique	2023	2 867,8	2 266,6	601,2
	2022	2 607	2 065	542
dont Argentine	2023	99,8	33,6	66,2
	2022	213	101	112
dont Brésil	2023	1 934,7	1 449,7	485
	2022	1 694	1 324	370
dont Colombie	2023	833,3	783,3	50
	2022	700	640	60
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	2023	54 695	43 054	11 641
	2022	49 492	39 063	10 429

(1) Y compris opérations de location opérationnelle.

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Suède, Hongrie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovénie, Slovaquie, Croatie, Irlande, Portugal, Roumanie.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CAISSE ET BANQUES CENTRALES	4 729	5 836
Caisse et Banques centrales	4 728	5 836
Créances rattachées	1	
CRÉANCES À TERME SUR BANQUES CENTRALES	4	38
Créances rattachées	4	38
TOTAL DES CAISSE ET BANQUES CENTRALES	4 733	5 874

NOTE 3 Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	12/2023		12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	44	196		315
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	181	93	329	7
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	225	289	329	322

Les instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture ont été reclassés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

L'impact de la variation de juste valeur des dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie est de -166 M€ en 2023. Cet impact expliqué par l'amortissement des swaps réalisés en 2022 compensé partiellement par les hausses des taux constatés en 2023 est inclus dans le poste Opérations de couverture de flux de trésorerie de l'état de résultat global consolidé.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Échéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2021	16	1	15	
Variation de juste valeur en capitaux propres	198			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	4			
Solde au 31 décembre 2022	218	15	203	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(46)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(119)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	53	28	25	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque SA s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 619			1 619	
Achats	1 561			1 561	
Opérations de change au comptant					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
Opérations de swap de devises					
Prêts	82	93		175	
Emprunts	84	91		175	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	9 407	11 451	500	21 358	
Emprunteurs	9 407	11 451	500	21 358	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 489			1 489	
Achats	1 451			1 451	
Opérations de change au comptant					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
Opérations de swap de devises					
Prêts	122	136		258	
Emprunts	122	137		259	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	11 172	12 628	250	24 050	
Emprunteurs	11 172	12 628	250	24 050	

NOTE 4 Actifs financiers

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (**)	483	521
Effets publics et valeurs assimilées	322	401
Obligations et autres titres à revenus fixes	161	119
Participations dans les sociétés non consolidées		1
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	143	224
Titres à revenus variables	41	36
Obligations et autres titres à revenus fixes	72	71
Participations dans les sociétés non consolidées	3	12
Instruments dérivés de taux	23	91
Instruments dérivés de change	4	14
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (*)	626	745
(*) Dont entreprises liées	3	13
(**) Dont actifs financiers dédiés à l'assurance	202	180

Dans le cadre de la couverture des dépôts à vue modélisés à taux variable (Dépôts et TLTRO), le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9. En conséquence, ces dérivés de couverture économique sont classés en actifs financiers ou passifs

financiers à la juste valeur par résultat. Le produit net bancaire a été impacté par un effet de valorisation de ces swaps représentant une perte de - 84 M€ en 2023. Cet impact est expliqué par l'amortissement des swaps mis en place en 2022 qui avaient alors bénéficié de la hausse des taux.

NOTE 5 Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES À VUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 390	1 638
Comptes ordinaires débiteurs	1 359	1 589
Prêts au jour le jour	31	49
CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	149	52
Comptes et prêts à terme en bucket 1	143	27
Comptes et prêts à terme en bucket 2	6	25
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (*)	1 539	1 690
(*) (*) Dont entreprises liées	3	2

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élevaient à 888 M€ à décembre 2023 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 6 Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2023	12/2022
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	53 851	48 631
Opérations avec la clientèle	36 919	33 901
Opérations de location financière	16 932	14 730
OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	1 564	1 383
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES	55 415	50 014

La valeur brute des encours restructurés (y compris le non-performing), suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés

financières, s'élève à 225 M€ au 31 décembre 2023 contre 238 M€ au 31 décembre 2022. Elle est dépréciée à hauteur de 64 M€ au 31 décembre 2023 contre 78 M€ au 31 décembre 2022.

6.1 Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	37 203	34 046
Affacturage sain	347	217
Affacturage dégradé depuis l'origination	4	7
Autres créances commerciales saines	6	3
Autres crédits sains à la clientèle	33 664	31 038
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	1 838	1 729
Comptes ordinaires débiteurs sains	577	375
Créances en défaut	767	677
CRÉANCES RATTACHÉES SUR CLIENTÈLE	114	80
Autres crédits à la clientèle en non défaut	46	41
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	65	36
Créances en défaut	3	3
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	393	560
Étalement des frais de dossiers et divers	(30)	(59)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(414)	(265)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	837	884
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(791)	(785)
Dépréciation sur créances saines	(137)	(151)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(113)	(110)
Dépréciation des créances en défaut	(450)	(409)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(91)	(115)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	36 919	33 901

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	17 206	14 878
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	15 065	13 029
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 722	1 512
Créances en défaut	419	337
CRÉANCES RATTACHÉES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	8	8
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	7	7
Créances en défaut	1	1
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	47	162
Étalement des frais de dossiers et divers	6	28
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(379)	(229)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	420	363
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	(329)	(318)
Dépréciation sur créances saines	(66)	(79)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(73)	(75)
Dépréciation des créances en défaut	(189)	(163)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	16 932	14 730

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Location financière - Investissement net	6 641	10 577	43	17 261
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	677	767	7	1 451
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	7 318	11 344	50	18 712
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 417	7 310	1	11 728
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 118	2 451		4 569
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	5 200	8 893	50	14 143

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
Location financière - Investissement net	6 504	8 505	39	15 048
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	489	487	15	991
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	6 993	8 992	54	16 039
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 950	5 054	1	10 005
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 823	2 069		4 892
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 170	6 923	54	11 147

6.3 Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION	1 595	1 402
Valeur brute des immobilisations données en location	2 433	2 148
Amortissements sur immobilisations données en location	(838)	(746)
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	17	19
Créances saines et dégradées depuis l'origine	13	12
Créances en défaut	13	13
Produits et charges restant à étaler	(9)	(6)
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	(48)	(38)
Dépréciation des créances en défaut	(8)	(9)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(40)	(29)
TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE (*)	1 564	1 383
(*) Dont entreprises liées.	(3)	(1)

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Inférieur à 1 an	109	79
De 1 an à 5 ans	428	255
Supérieur à 5 ans	100	304
TOTAL	637	638

6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 67 102 M€ au 31 décembre 2023 contre 63 350 M€ au 31 décembre 2022. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et

produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors-bilan consolidé du groupe Mobilize Financial Services (cf. note 25 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2023	dont non défaut ⁽¹⁾	12/2022	dont non défaut ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	680	461	611	362
Depuis 3 à 6 mois	71		57	
Depuis 6 mois à 1 an	74		59	
Depuis plus de 1 an	54		48	
TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	879	461	775	362

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en Bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 916 M€ au 31 décembre 2023 contre 784 M€ au 31 décembre 2022.

6.5 Valeurs résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services

Le montant total de l'exposition au risque sur valeurs résiduelles porté en propre par le groupe Mobilize Financial Services (hors expositions sur batteries et expositions au risque résiliation anticipée) s'élève à 3 356 M€ au 31 décembre 2023 contre 2 506 M€ au 31 décembre 2022. Cette exposition est provisionnée à hauteur de 74 M€ au 31 décembre 2023

contre 56 M€ au 31 décembre 2022 pour la provision valeur résiduelle des véhicules en risque portée hors risque batterie et hors risque sur Voluntary Termination (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni). La provision pour valeur résiduelle en risque porté, est une provision qui couvre la perte de valeur portée par le groupe Mobilize Financial Services à la revente d'un véhicule.

NOTE 7 Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clièntèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
VALEUR BRUTE	44 182	11 679	722	56 583
Créances saines	39 651	11 430	720	51 801
<i>En % du total des créances</i>	89,7%	97,9%	99,7%	91,5%
Créances dégradées depuis l'origination	3 394	185		3 579
<i>En % du total des créances</i>	7,7%	1,6%		6,3%
Créances en défaut	1 137	64	2	1 203
<i>En % du total des créances</i>	2,6%	0,5%	0,3%	2,1%
DÉPRÉCIATION	(1 128)	(38)	(2)	(1 168)
Dépréciation créances saines	(316)	(18)	(1)	(335)
<i>En % du total des dépréciations</i>	28,0%	47,4%	50,0%	28,7%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(183)	(3)		(186)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,2%	7,9%		15,9%
Dépréciation créances en défaut	(629)	(17)	(1)	(647)
<i>En % du total des dépréciations</i>	55,8%	44,7%	50,0%	55,4%
Taux de couverture	2,6%	0,3%	0,3%	2,1%
Créances saines	0,8%	0,2%	0,1%	0,6%
Créances dégradées depuis l'origination	5,4%	1,6%		5,2%
Créances en défaut	55,3%	26,6%	50,0%	53,8%
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	43 054	11 641	720	55 415
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	(2)	276	379	653

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

En millions d'euros	Clièntèle	Réseau	Autres	Total 12/2022
VALEUR BRUTE	40 154	10 477	524	51 155
Créances saines	36 083	10 261	522	46 866
<i>En % du total des créances</i>	89,9%	97,9%	99,6%	91,6%
Créances dégradées depuis l'origination	3 091	167		3 258
<i>En % du total des créances</i>	7,7%	1,6%		6,4%
Créances en défaut	980	49	2	1 031
<i>En % du total des créances</i>	2,4%	0,5%	0,4%	2,0%
DÉPRÉCIATION	(1 091)	(48)	(2)	(1 141)
Dépréciation créances saines	(354)	(20)	(1)	(375)
<i>En % du total des dépréciations</i>	32,4%	41,7%	50,0%	32,9%
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(179)	(6)		(185)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,4%	12,5%		16,2%
Dépréciation créances en défaut	(558)	(22)	(1)	(581)
<i>En % du total des dépréciations</i>	51,1%	45,8%	50,0%	50,9%
Taux de couverture	2,7%	0,5%	0,4%	2,2%
Créances saines	1,0%	0,2%	0,2%	0,8%
Créances dégradées depuis l'origination	5,8%	3,6%		5,7%
Créances en défaut	56,9%	44,9%	50,0%	56,4%
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	39 063	10 429	522	50 014
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	1	489	207	697

Le contexte économique restant incertain, l'approche prudente retenue fin 2022 a été conservée.

Concernant le taux de provisionnement du bucket 1, il a baissé de 1% à 0,8% du fait de la reprise du FL sectoriel (17M€) et de la baisse des expertises inflation (15M€) et expertise paramètres de risque (10M€).

Au 31 décembre 2023, les provisions s'élèvent à 1 166 M€ dont : provision moteur (statistique) pour 852 M€, provision d'expertise (ajustements complémentaires hors modèle) pour 20 M€, provision Forward-looking pour 131 M€, provision sur valeur résiduelle de véhicule pour 116 M€

Sur l'activité clientèle, le taux de provisionnement des buckets 2 a baissé de 5,8% à 5,4% du fait de l'amélioration du paramètre PD Lifetime au Brésil et en Espagne.

Sur l'activité clientèle, en 2023, les baisses de LGD sur le Brésil et l'Italie et les ventes de NPL de l'Italie et de la Corée respectivement d'un encours de 16,8 M€ à un taux de couverture de 77,3% et de 4 M€ à un taux de couverture de 90% expliquent en grande partie la baisse du taux de provisionnement du B3 de 55,9% contre 56,9% à fin décembre 2022.

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 (créances saines) est stable, le taux de couverture du bucket 2 (créances dégradées depuis l'origination) est à 1.6% à fin décembre 2023 vs 3.6% à fin décembre 2022, amélioration liée principalement à l'évolution positive de la distribution des encours par classe de risque et à la mise à jour des paramètres PD/LGD. Sur le bucket 3 le taux de couverture est à 26.6% vs 44.9% à fin décembre 2022, évolution expliquée notamment par une LGD plus basse (effet maturité dans le défaut et effet mix par statut avec un poids moins important en Defaut-Compromis) et par une baisse du taux de couverture au Brésil avec l'entrée en défaut sur la période de 4 contreparties avec des encours couverts en grande partie par garantie.

- Sur les critères de reclassement de certaines créances au bucket 2 (créances dégradées depuis l'origination).

Il s'agit d'ajustement hors modèle, concernant principalement a) des expositions corporate hors réseau sur lesquelles une revue individuelle est réalisée régulièrement, et b) des clients sous moratoires expirés forborne.

L'approfondissement de l'analyse des situations à travers des données externes et / ou un recul plus conséquent permettant maintenant d'apprécier le comportement des encours passés par des moratoires plus longs, entraîne un déclassement de 12 M€ en Italie (forbearance) et de 2 M€ au Maroc.

- Dans le provisionnement des mêmes créances ; il s'agit d'ajustement hors modèle (essentiellement sur les moratoires expirés lorsque des signes d'une possible dégradation sont identifiés).

Concernant les ajustements sur les expositions Corporate faisant l'objet de revues individuelles, une reprise significative a été effectuée en France pour 10,9 M€ due à une baisse du risque estimé sur ces contreparties.

Par ailleurs, de la même manière qu'au 31 décembre 2022, l'estimation a été revue en juin 2023 et décembre 2023 de la provision forward-looking afin de maintenir les secteurs d'activité de clientèle jugés plus particulièrement impactés par l'inflation. En l'absence de retards de paiement matérialisés, les segments concernés ont été maintenus dans leur bucket d'origine. Il s'agit de l'ensemble des expositions Corporate sur des clients opérant dans des secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise (inflation et énergie) mais pour lesquels une analyse individuelle n'était pas envisageable. Les encours concernés s'élèvent à 1 978 M€. L'ajustement réalisé a consisté à porter le taux de provisionnement à un taux moyen entre le bucket 1 et le bucket 2. Pour le portefeuille Particulier qui travaille dans ces secteurs d'activité, les encours concernés en France et au UK sont couverts et s'élèvent à 211 M€.

7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2023
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	17 002,2	1 478,3	419,2	(67,7)	(64,2)	(221,5)	18 546,3
Allemagne	8 169,9	558,8	75,3	(21,3)	(24,5)	(36,2)	8 722
Italie	6 598,4	396,8	86,1	(13,8)	(12,3)	(59)	6 996,2
Royaume-Uni	6 152,6	322,7	43,3	(127,7)	(9,1)	(23,1)	6 358,7
Espagne	4 251,5	227,9	88	(27,1)	(13,2)	(67,5)	4 459,6
Brésil	1 744,7	186,7	104,5	(15,8)	(14,5)	(42,9)	1 962,7
Corée du Sud	801,9	42,8	29,7	(10,6)	(5)	(25)	833,8
Suisse	869,3	80,8	27,9	(1,4)	(3,3)	(3,5)	969,8
Colombie	696,6	88,9	159,8	(17,3)	(23,5)	(70,5)	834
Pologne	976,6	75,8	45,9	(2,7)	(4,2)	(17,7)	1 073,7
Pays-Bas	788,5	6,6	3,1	(2)	(0,3)	(0,6)	795,3
Portugal	651,5	7,8	6,8	(6,5)	(0,8)	(4,3)	654,5
Autriche	627,8	10,3	3,1	(4,6)	(1,8)	(1,2)	633,6
Maroc	494,5	32,6	87,9	(8,2)	(7)	(65,5)	534,3
Autres pays	1 975	62,2	22,4	(8,3)	(2,3)	(8,5)	2 040,5
TOTAL	51 801	3 579	1 203	(335)	(186)	(647)	55 415

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2022
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	16 150	1 315	362	(83)	(68)	(205)	17 471
Allemagne	7 546	496	63	(22)	(20)	(30)	8 033
Italie	5 446	357	95	(21)	(16)	(68)	5 793
Royaume-Uni	5 159	286	40	(136)	(6)	(20)	5 323
Espagne	3 719	225	83	(29)	(18)	(63)	3 917
Brésil	1 470	212	110	(19)	(19)	(56)	1 698
Corée du Sud	1 209	53	35	(8)	(2)	(31)	1 256
Suisse	768	76	11	(2)	(3)	(2)	848
Colombie	634	43	67	(8)	(12)	(23)	701
Pologne	667	67	41	(3)	(4)	(14)	754
Pays-Bas	698	7	7	(1)		(1)	710
Portugal	598	21	6	(7)	(2)	(5)	611
Autriche	543	16	2	(7)	(2)	(1)	551
Maroc	483	26	81	(14)	(8)	(54)	514
Autres pays	1 776	58	28	(15)	(5)	(8)	1 834
TOTAL	46 866	3 258	1 031	(375)	(185)	(581)	50 014

7.2 Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2022	Augmen- tation ⁽¹⁾	Transfert ⁽²⁾	Rembour- sements	Abandons	12/2023
Créances saines	46 866	67 779	(2 035)	(60 809)		51 801
Créances dégradées depuis l'origination	3 258		1 499	(1 178)		3 579
Créances en défaut	1 031		536	(194)	(170)	1 203
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VB)	51 155	67 779		(62 181)	(170)	56 583

(1) Augmentations = Nouvelle production.

(2) Transfert = Changement de classification.

7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2022	Augmen- tation ⁽¹⁾	Diminu- tion ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Variations ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	12/2023
Dépréciation sur créances saines ^(*)	375	109	(80)	(203)	131	3	335
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	185	33	(29)	(7)	1	3	186
Dépréciation des créances en défaut	581	84	(258)	210	21	9	647
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 141	226	(367)	-	153	15	1 168

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production.

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons.

(3) Transfert = Changement de classification.

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL...).

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

À noter : les mouvements en augmentation (1), en diminution (2), et transfert (3) passent au compte de résultat dans des rubriques du Produit net bancaires ou du coût du risque.

Les autres mouvements ⁽⁴⁾ et ⁽⁵⁾ ne sont que des variations bilantielles.

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 131 M€ au 31 décembre 2023 contre 144 M€ au 31 décembre 2022.

NOTE 8 Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2023	12/2022
CRÉANCES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	659	386
Actifs d'impôts courants	88	41
Actifs d'impôts différés	249	220
Créances fiscales hors impôts courants	322	125
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 583	978
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	912	537
Comptes de régularisation actif	110	84
Autres actifs	5	3
Valeurs reçues à l'encaissement	555	353
CONTRATS D'ASSURANCE ET RÉASSURANCE ACTIFS	33	36
Contrats de réassurance détenus	33	36
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (*)	2 275	1 400
(*) Dont entreprises liées	390	223

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 34.

La société RCI Banque SA a opté pour la possibilité de comptabiliser au bilan une partie de ses contributions versées annuellement au Fonds de résolution Unique, la partie complémentaire étant quant à elle, enregistrée au compte de résultat en impôts et taxes.

Ainsi les débiteurs divers comprennent au titre du 31/12/2023, un montant cumulé de dépôt de garantie au titre du FRU de 19,6 M€ et un montant cumulé de 13M€ au titre du 31/12/2022.

En contrepartie un engagement hors-bilan de paiement irrévocable d'un montant identique, est enregistré dans les engagements de financement (Note 24)

NOTE 9 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2023		12/2022	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	13	(2)	15	(3)
RN SF B.V.	25	8		(110)
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	37	2	37	2
Mobility Trader Holding GmbH (RCI)	4	(20)	14	(16)
Select Vehicule Groupe Holding Limited	18			
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	97	(12)	66	(127)

NOTE 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2023	12/2022
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42	34
Valeur brute	87	75
Amortissements et provisions	(45)	(41)
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25	22
Valeur brute	133	127
Amortissements et provisions	(108)	(105)
VALEUR NETTE DES DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS	83	67
Valeur brute	177	121
Amortissements et provisions	(94)	(54)
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	150	123

Les valeurs nettes des droits d'utilisation intègrent les contrats immobiliers ou mobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 1.3.3. - Règles et méthodes comptables).

Les entités de Bipi ont contribué une hausse de 51 M€ sur le droit d'utilisation en valeur brute, et 28 M€ en amortissement.

NOTE 11 Goodwill

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Royaume-Uni	36	35
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	18	19
République tchèque	2	3
Espagne	59	59
TOTAL DES GOODWILL VENTILÉS PAR PAYS	136	137

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites au paragraphe 1.3.3.3 - principe de consolidation). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation significative au 31 décembre 2023.

NOTE 12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Instruments dérivés de taux	15	5
Instruments dérivés de change	47	24
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	62	29

NOTE 13 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

13.1 Banques centrales

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Comptes et emprunts à terme	2 321	3 711
Dettes rattachées	54	4
TOTAL BANQUES CENTRALES	2 375	3 715

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2023 à 7 702 M€, soit 6 968 M€ en titres de véhicules de titrisations et 735 M€ en créances privées.

Le groupe a pu bénéficier du programme TLTRO III émis par la BCE. Trois remboursements ont été effectués pour un nominal total de 1 750 M€ sur l'exercice 2023. Deux tirages sont encore dûs au 31 décembre 2023.

Deux tirages ont été réalisés au cours de l'année 2021 ;

- 750 M€ à maturité septembre 2024 ;
- 750 M€ à maturité décembre 2024.

Pour rappel, le groupe a choisi d'appliquer IFRS 9 aux tirages effectués sur le programme TLTRO III, en considérant que le taux fixé par le BCE est un taux de marché. Le taux d'intérêt effectif des tirages prend en compte l'atteinte par le groupe des objectifs d'octroi de crédit fixés pour la période de référence se terminant au mois de mars 2021. L'atteinte de ces objectifs a été confirmée par la BCE au mois de septembre 2021. Compte tenu de ses anticipations initiales, le groupe n'avait pas intégré dans ses estimations l'atteinte des objectifs d'octroi de crédit sur la période spéciale de référence additionnelle. De ce fait et

en application des dispositions actuelles d'IFRS 9, l'atteinte- des objectifs d'octroi de crédit concernant la période spéciale de référence additionnelle (octobre 2020 - décembre 2021) a donné lieu à un ajustement de la valeur des lignes de dettes liées au TLTRO de 14 M€ en juin 2022.

Le taux d'intérêt applicable à ces financements est désormais calculé sur la base de la moyenne des taux des facilités de dépôts (Deposit Facility Rate) de la Banque Centrale Européenne.

Programme TFSME

Le groupe a également pu bénéficier du programme TFSME annoncé par la Banque d'Angleterre en 2020 et a pu effectuer en 2021 des tirages cumulés de 409,3 ME avec une maturité en septembre et en octobre 2025.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur la base du taux de base de la Banque d'Angleterre (5,25% au 31 décembre 2023) plus une marge de 0,25%.

Le groupe a appliqué IFRS 9 à ces financements, en considérant ce taux ajustable comme un taux de marché applicable à toutes les banques bénéficiant du programme TFSME.

13.2 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTES À VUE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	260	183
Comptes ordinaires créditeurs	15	12
Autres sommes dues	245	171
DETTES À TERME ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 015	1 829
Comptes et emprunts à terme	1 920	1 734
Dettes rattachées	95	95
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 275	2 012

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

13.3 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	29 061	25 367
Comptes ordinaires créditeurs	341	256
Comptes créditeurs à terme	608	701
Comptes d'épargne – Livrets ordinaires (**)	18 224	17 647
Dépôts à terme de la clientèle (**)	9 888	6 763
AUTRES SOMMES DUES À LA CLIENTÈLE ET DETTES RATTACHÉES	251	106
Autres sommes dues à la clientèle	171	60
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	15	14
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	1
Dettes rattachées sur comptes d'épargne – Livrets ordinaires	31	14
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	33	17
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (*)	29 312	25 473
(*) Dont entreprises liées.	635	769
(**) Dont couverts part un régime de garantie des dépôts	25 072	21 764
En pourcentage	89,2%	89,2%

En millions d'euros	12/2023			12/2022		
	Compte d'épargne	Compte à terme	Total	Compte d'épargne	Compte à terme	Total
Allemagne	10 838	6 025	16 863	11 412	4 070	15 482
Royaume-Uni	2 695	2 822	5 517	2 642	2 027	4 669
Autriche	1 334	419	1 753	1 353	285	1 638
France	1 424	24	1 448	1 114	117	1 231
Espagne	1 087	463	1 550	570	251	821
Pays-Bas	877	143	1 020	570		570
Brésil		25	25		30	30
TOTAL DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	18 255	9 921	28 176	17 661	6 780	24 441

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 600 M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni, en mars 2019 au Brésil, et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme. Le groupe a déployé en juillet 2021 son activité de collecte d'épargne au Pays-Bas par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

La collecte de dépôts a progressé de 3 735 M€ (dont 594 M€ de dépôts à vue et 3 141 M€ de dépôts à terme) au cours de l'année 2023, pour atteindre 28 176 M€ (dont 18 255 M€ de dépôts à vue et 9 921 M€ de dépôts à terme), classés en autres dettes porteuses d'intérêts. 89,2% de ces dépôts sont couverts par un régime de garantie des dépôts en fin décembre 2023 comme en fin 2022.

13.4 Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2023	12/2022
TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES ⁽¹⁾	1 808	1 221
Certificats de dépôt	1 570	1 013
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	184	175
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	54	33
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽²⁾	4 324	3 319
Autres dettes représentées par un titre	4 317	3 317
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	7	2
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS	14 184	13 568
Emprunts obligataires	13 857	13 369
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	327	199
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	20 316	18 108

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil SA, RCI Colombia SA Compania de Financiamiento et Diac SA.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd) et française (Diac SA).

13.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETtes ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - HORS COUVERTURE JUSTE VALEUR	48 411	44 417
Banques centrales	2 375	3 715
Dettes envers les établissements de crédit	2 275	2 012
Dettes envers la clientèle	29 312	25 473
Dettes représentées par un titre	14 449	13 217
DETtes ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - COUVERTURE JUSTE VALEUR	5 867	4 891
Dettes représentées par un titre	5 867	4 891
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	54 278	49 308

13.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2023
Banques centrales	2 025	350	2 375
Dettes sur les établissements de crédit	1 224	1 051	2 275
Dettes envers la clientèle	15 655	13 657	29 312
Titres de créances négociables	532	1 276	1 808
Autres dettes représentées par un titre	4 317	7	4 324
Emprunts obligataires	2 126	12 058	14 184
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	25 879	28 399	54 278

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2022
Banques centrales	3 715		3 715
Dettes sur les établissements de crédit	760	1 252	2 012
Dettes envers la clientèle	17 483	7 990	25 473
Titres de créances négociables	855	366	1 221
Autres dettes représentées par un titre	3 311	8	3 319
Emprunts obligataires	2 708	10 860	13 568
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	28 832	20 476	49 308

13.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 20.

NOTE 14 Titrisation

Titrisation – Opérations publiques

Pays	France	France	France	France	France	France	Italie
Entités cédatantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1	CARS Alliance Auto Leases France V 2023-1	CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	CARS Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.
Date de début	mai 2012	juillet 2013	mai 2022	octobre 2023	octobre 2020	octobre 2020	juillet 2015
Maturité légale des fonds	août 2034	juillet 2028	novembre 2032	octobre 2038	octobre 2036	octobre 2038	décembre 2031
Montant des créances cédées à l'origine	715	1 020	759	769	1 057	533	1 234
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 13,3%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 0,7% Sur -collatéralisation en créances de 13,7%	Cash reserve pour 1,25% Sur -collatéralisation en créances de 9%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 9%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 11,1%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 14,9%
Créances cédées au 31 décembre 2023	770	1 261	717	713	354	731	2 073
Titres émis au 31 décembre 2023 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A
	Notation : AAA	Notation : AA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AA
	657	1 000	619	700	300	722	1 835
			Class B	Classe B	Class B		
			Notation : AA-	Notation : AA	Notation : AA		
			52	37	42		
	Classe B		Class C	Class C	Class C	Class B	Class J
	Non noté		Non noté	Non noté	Non noté	Non noté	Non noté
	104		45	32	53	91	296
Période	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite

Pays	Espagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Royaume-Uni
Entités cédatantes	RCI Banque Sucursal en Espana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Financial Services
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans Spain 2022	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Cars Alliance DFP Germany 2017	CARS Alliance Auto Loans Germany V 2023-1	CARS Alliance UK Master Plc
Date de début	novembre 2022	mars 2014	mai 2019	octobre 2021	juillet 2017	mars 2023	octobre 2021
Maturité légale des fonds	octobre 2036	mars 2031	août 2031	juin 2034	août 2031	mars 2035	septembre 2032
Montant des créances cédées à l'origine	1 223	674	1 107	1 009	852	757	1 249
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1,1% Sur -collatéralisation en créances de 8,8%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve pour 0.75% Sur -collatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve pour 1,5% Sur -collatéralisation en créances de 20,8%	Cash reserve pour 1.25% Sur -collatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve pour 1% Sur -collatéralisation en créances de 28%
Créances cédées au 31 décembre 2023	1 121	983	105	703	649	813	1 212
Titres émis au 31 décembre 2023 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Classe A
	Notation : AA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AA
	1 120	891	34	612	540	700	861
			Class B	Class B		Class B	
			Notation : AAA	Notation : AA		Notation : AA	
			26	24		19	
	Class B	Class B	Class C	Class C		Class C	Classe B
Non noté	Non noté	Non noté	Non noté		Non noté	Non noté	
108	67	51	49		38	334	
Période	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite

En 2023 le groupe Mobilize Financial Services a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne et une opération de titrisation publique en France par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2023, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 489 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 3 165 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan

s'élève à 14 822 M€ au 31 décembre 2023 (13 926 M€ au 31 décembre 2022), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 3 404 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 8 800 M€ ;
- pour les titrisations privées : 2 618 M€.

La juste valeur de ces créances est de 18 945 M€ au 31 décembre 2023.

Un passif de 4 324 M€ d'euros a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 4 364 M€ d'euros au 31 décembre 2023.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Mobilize Financial Services, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 15 Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	961	1 032
Passifs d'impôts courants	135	108
Passifs d'impôts différés	772	899
Dettes fiscales hors impôts courants	54	25
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1 880	2 004
Dettes sociales	68	64
Autres créditeurs divers	887	952
Dettes sur actifs loués	85	69
Comptes de régularisation passif	513	508
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	318	400
Comptes d'encaissement	9	11
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (*)	2 841	3 036
(*) Dont entreprises liées.	64	119

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 34.

De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

NOTE 16 Passif sur contrats d'assurance émis

Réserves techniques d'assurance par composants

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	32	3	1	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	186	(19)	(333)	(166)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2023	218	(16)	(332)	(130)
Changements liés aux services actuels	2	2	180	184
MSC reconnue pour les services rendus			180	180
Modification de l'ajustement du risque		2		2
Ajustements d'expérience	2			2
Changements liés aux services futurs	318	(5)	(159)	154
Contrats initialement comptabilisés sur la période	348	(5)	(188)	155
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	(29)		29	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(1)			(1)
Changements liés aux services passés	20	4		24
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	24	2		26
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	(4)	2		(2)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	340	1	21	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(10)		(6)	(16)
Autres mouvements	(10)		(6)	(16)
Autres éléments du résultat global	(5)			(5)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	325	1	15	341
Flux de trésorerie	(353)	(1)	(6)	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	54			54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	184	(1)	(6)	177
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2023	190	(16)	(323)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	56	3		59
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	155	(13)	(274)	(132)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2022	211	(10)	(274)	(73)
Changements liés aux services actuels	(14)	(1)	170	155
CSM reconnu pour les services rendus			170	170
Modification de l'ajustement du risque		(1)		(1)
Ajustements d'expérience	(14)			(14)
Changements liés aux services futurs	374	(6)	(230)	138
Contrats initialement comptabilisés sur la période	317	(6)	(174)	137
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	57		(56)	1
Changements liés aux services passés	1			1
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	2	(2)		
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	(1)	2		1
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	361	(7)	(60)	294
Produits et charges des contrats de réassurance			1	1
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(12)	1	1	(10)
Autres mouvements	(12)	1	1	(10)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	349	(6)	(58)	285
Flux de trésorerie	(342)			(342)
Primes et impôts sur les primes reçus	(397)			(397)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	51			51
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	4			4
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2022	218	(16)	(332)	(130)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	32	3	1	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	186	(19)	(333)	(166)

Réserves techniques d'assurance par couvertures

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	21	(1)	16	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(99)		(67)	(166)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2023	(78)	(1)	(51)	(130)
Total des revenus d'assurance	387			387
Marge reconnue pour les services fournis	180			180
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	49			49
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	14			14
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	139			139
Total des dépenses des services d'assurance	16	1	(42)	(25)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres		1	(61)	(60)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses		1	(4)	(3)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			1	1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	16			16
Changements des services passés			22	22
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	403	1	(42)	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(16)			(16)
Autres mouvements	(16)			(16)
Autres éléments du résultat global	(4)		(1)	(5)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	383	1	(43)	341
Flux de trésorerie	(414)		54	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			54	54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	177			177
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2023	(109)		(40)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	37		22	59
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(71)		(61)	(132)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2022	(34)		(39)	(73)
Total des revenus d'assurance	359			359
Marge reconnue pour les services fournis	170			170
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	4			4
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	33			33
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	15			15
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	137			137
Total des dépenses des services d'assurance		(1)	(64)	(65)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(54)	(54)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(16)	(16)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			4	4
Changements des services passés			2	2
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	359	(1)	(64)	294
Produits et charges des contrats de réassurance	1			1
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(12)		2	(10)
Autres mouvements	(12)		2	(10)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	348	(1)	(62)	285
Flux de trésorerie	(393)		51	(342)
Primes et impôts sur les primes reçus	(397)			(397)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			51	51
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	4			4
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2022	(79)	(1)	(50)	(130)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	21	(1)	16	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(100)		(66)	(166)

Ventilation par maturité des flux de trésorerie actualisés

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	12	9	6	1			28
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(56)	(56)	(33)	(13)	(4)		(162)

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	15	14	2	1			32
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(90)	(34)	(39)	(17)	(5)	(1)	(186)

Tests de sensibilités

En millions d'euros	Montant avant ajustement d'audit 12/2023	Choc du risque d'assurance : hausse permanente de la fréquence des sinistres (+20% à +40% en fonction de la couverture)		
		Choc de taux : +100bp de la courbe de taux d'actualisation Sensibilité 1	Sensibilité 2	Choc réglementaire : baisse de la nouvelle production de 15% Sensibilité 3
Résultat avant impôt	203	203	189	207
Variations	0	0	(14)	4
Éléments du résultat global	(5)	(7)	(4)	(5)
Variations	0	(2)	1	0

NOTE 17 Provisions

En millions d'euros	12/2022	Dotations	Reprises		Autres (*)	12/2023
			Utilisées	Non Utilisées		
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	45	27	(2)	(28)		42
Provisions sur engagement par signature (**)	11	17		(21)	1	7
Provisions pour risques de litiges	9				(6)	3
Autres provisions	25	10	(1)	(7)	5	32
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	143	30	(70)	(2)	8	109
Provisions pour engagements de retraite et ass.	37	6	(10)		5	38
Provisions pour restructurations	22	6	(13)	(1)		14
Provisions pour risques fiscaux et litiges	79	14	(47)	(1)	3	48
Autres provisions	5	4				9
TOTAL DES PROVISIONS	188	57	(72)	(30)	8	151

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(**) Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour risques de litiges concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales. La dotation de provisions pour risques fiscaux et litiges en 2023 est liée à redressement de TVA de la succursale Italienne (règlé au deuxième semestre). La reprise de provision pour risques fiscaux et litiges en 2023 est liée au paiement d'une provision CSLL du Brésil (dans le cadre d'un contentieux relatif au taux de

l'imposition CSLL, une provision avait été dotée. Le litige en cause ayant été perdu, la provision y afférente a été reprise et la charge d'imposition supplémentaire a été constatée en 2023).

La FCA a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement pour le financement automobile qui encourageaient les intermédiaires à augmenter les coûts pour les consommateurs. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le service de médiation financière a examiné certaines plaintes rejetées par les entreprises. Il a donné raison aux plaignants dans deux décisions récentes. Cela entraînera probablement une augmentation significative des plaintes des consommateurs auprès des entreprises et du médiateur financier. Le 11 janvier 2024, le Financial Conduct Authority (FCA) a annoncé qu'elle examinerait les accords de commissions et de ventes de financement automobile de plusieurs institutions financières. Il a également annoncé qu'il veillerait à ce que les consommateurs reçoivent un règlement approprié s'il trouvait des preuves d'une mauvaise conduite généralisée. L'examen de la FCA ayant été lancé récemment, Mobilize Financial Services n'est pas en mesure de déterminer si les procédures engagées sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur ses états financiers.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Montant de la provision sociétés françaises	26	25
Montant de la provision sociétés étrangères	12	12
TOTAL DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	38	37

Filiales sans fond de pension

	France	
	12/2023	12/2022
Principales hypothèses actuarielles retenues		
Âge de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Évolution des salaires	2,44%	1,84%
Taux d'actualisation financière	3,12%	3,10%
Taux de départ	10,33%	9,80%

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022
Duration moyenne	15 ans	17 ans	23 ans	18 ans		21 ans
Taux d'indexation des salaires			1,00%	1,00%		1,00%
Taux d'actualisation	4,40%	4,90%	1,40%	1,80%		0,80%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	7,50%	-38,10%	1,00%	1,00%		0,80%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
SOLDE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	81	43		38
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
CHARGE (PRODUIT) AU COMPTE DE RÉSULTAT	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	1			1
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	5			5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(2)			(2)
RÉÉVALUATION DU PASSIF (ACTIF) NET EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	4			4
Contributions versées au régime		4		(4)
Prestations payées au titre du régime	(6)	(2)		(4)
Effet des variations de cours de change	(13)	(12)		(1)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	72	34		38

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2023		12/2022	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	13		11	
Obligations	14		26	
Autres	7		6	
TOTAL	34		43	

NOTE 18 Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2022	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2023
			Utilisées	Non Utilisées		
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	1 141	677	(464)	(201)	15	1 168
Opérations avec la clientèle	1 141	677	(464)	(201)	15	1 168
• Dont dépréciation sur créances saines	375	294	(196)	(141)	3	335
• Dont dépréciation sur créances dégradées	185	157	(125)	(34)	3	186
• Dont dépréciation des créances en défaut	581	226	(143)	(26)	9	647
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	2	2	(1)		(1)	2
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	2	2	(1)		(1)	2
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	20	17	(1)	(21)	(5)	10
Provisions sur engagement par signature	11	17	(1)	(21)	1	7
Provisions pour risques de litiges	9				(6)	3
TOTAL COUVERTURE DES RISQUES DE CONTREPARTIES	1 163	696	(466)	(222)	9	1 180

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

NOTE 19 Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2023	12/2022
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	882	872
Titres subordonnés	865	856
Dettes rattachées sur titres subordonnés	17	16
DETTES ÉVALUÉES À LA JUSTE VALEUR	11	14
Titres participatifs	11	14
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	893	886

Les dettes évaluées au coût amorti représentent les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en novembre 2019 pour 850 M€ ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6,2 M€. RCI Finance Maroc a émis un titre subordonné pour un montant de 9,2 M€ de nominal en 2023.

Les dettes évaluées à la juste valeur représentent les titres participatifs émis en 1985 par Diac SA pour un montant initial de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60 % du TAM (Taux Annuel Monétaire) ;
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %. L'emprunt est perpétuel.

NOTE 20 Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
ACTIFS FINANCIERS	16 429	16 849	27 182	514	60 974
Caisse et Banques centrales	4 729	4			4 733
Instruments dérivés de couverture	21	57	124	23	225
Actifs financiers	209	108	193	116	626
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539				1 539
Prêts et créances sur la clientèle	9 931	16 680	26 865	375	53 851
PASSIFS FINANCIERS	23 095	10 488	19 691	2 248	55 522
Banques centrales	357	1 547	471		2 375
Instruments dérivés de couverture	15	17	257		289
Passifs financiers	35	15	12		62
Dettes envers les établissements de crédit	605	677	993		2 275
Dettes envers la clientèle	19 872	4 327	4 513	600	29 312
Dettes représentées par un titre	2 192	3 905	13 445	774	20 316
Dettes subordonnées	19			874	893

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
ACTIFS FINANCIERS	16 691	16 386	23 676	516	57 269
Caisse et Banques centrales	5 836	31	7		5 874
Instruments dérivés de couverture	11	24	294		329
Actifs financiers	191	257	177	120	745
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690				1 690
Prêts et créances sur la clientèle	8 963	16 074	23 198	396	48 631
PASSIFS FINANCIERS	21 752	9 059	17 515	2 219	50 545
Banques centrales	4	1 750	1 961		3 715
Instruments dérivés de couverture	6	12	296	8	322
Passifs financiers	13	11	5		29
Dettes envers les établissements de crédit	446	594	972		2 012
Dettes envers la clientèle	18 907	2 573	3 293	700	25 473
Dettes représentées par un titre	2 361	4 119	10 988	640	18 108
Dettes subordonnées	15			871	886

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque S.A. Le groupe Mobilize Financial Services a également pu bénéficier du programme TFSME annoncé par la Banque d'Angleterre en 2020.

NOTE 21 Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
PASSIFS FINANCIERS	23 327	11 036	21 097	2 330	57 790
Banques centrales	350	1 500	471		2 321
Instruments dérivés	10	95	204		309
Dettes envers les établissements de crédit	595	591	993		2 179
Dettes envers la clientèle	19 820	4 299	4 513	600	29 232
Dettes représentées par un titre	2 289	3 672	13 355	774	20 090
Dettes subordonnées	19			872	891
Intérêts futurs à payer	244	879	1 561	84	2 768
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	3 001	148		1	3 150
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	26 328	11 184	21 097	2 331	60 940

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
PASSIFS FINANCIERS	22 166	9 611	18 622	2 327	52 726
Banques centrales		1 750	1 961		3 711
Instruments dérivés	5	82	252	2	341
Dettes envers les établissements de crédit	423	523	972		1 918
Dettes envers la clientèle	18 873	2 561	3 293	700	25 427
Dettes représentées par un titre	2 664	4 003	10 923	640	18 230
Dettes subordonnées	15			866	881
Intérêts futurs à payer	186	692	1 221	119	2 218
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	4 199	25		1	4 225
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	26 365	9 636	18 622	2 328	56 951

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilanciels notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2023.

NOTE 22 Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 31/12/2023	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	60 974	596	6 524	52 925	60 045	(929)
Caisse et Banques centrales	4 733		4 733		4 733	
Instruments dérivés de couverture	225		225		225	
Actifs financiers	626	596	27	3	626	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539		1 539		1 539	
Prêts et créances sur la clientèle	53 851			52 922	52 922	(929)
PASSIFS FINANCIERS	55 522	11	55 720		55 731	(209)
Banques centrales	2 375		2 378		2 378	(3)
Instruments dérivés de couverture	289		289		289	
Passifs financiers	62		62		62	
Dettes envers les établissements de crédit	2 275		2 305		2 305	(30)
Dettes envers la clientèle	29 312		29 312		29 312	
Dettes représentées par un titre	20 316		20 564		20 564	(248)
Dettes subordonnées	893	11	810		821	72

(*) JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents.

En millions d'euros - 31/12/2022	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	57 269	627	7 998	48 317	56 942	(327)
Caisse et Banques centrales	5 874		5 874		5 874	
Instruments dérivés de couverture	329		329		329	
Actifs financiers	745	627	105	13	745	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690		1 690		1 690	
Prêts et créances sur la clientèle	48 631			48 304	48 304	(327)
PASSIFS FINANCIERS	50 545	15	50 414		50 429	116
Banques centrales	3 715		3 760		3 760	(45)
Instruments dérivés de couverture	322		322		322	
Passifs financiers	29		29		29	
Dettes envers les établissements de crédit	2 012		1 986		1 986	26
Dettes envers la clientèle	25 473		25 473		25 473	
Dettes représentées par un titre	18 108		18 085		18 085	23
Dettes subordonnées	886	15	759		774	112

(*) JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents.

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la

majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ;
- niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

NOTE 23 Accords de compensation et autres engagements similaires

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose actuellement pas d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2023	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
ACTIFS	1 212		1 212	234	703		275
Dérivés	225		225	234			(9)
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	987		987		703		284
PASSIFS	289		289	234			55
Dérivés	289		289	234			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 498 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 495 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 13.3) et pour 489 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 208 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2022	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
ACTIFS	1 241		1 241	334	720		187
Dérivés	329		329	334			(5)
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	912		912		720		192
PASSIFS	322		322	334			(12)
Dérivés	322		322	334			(12)

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 538 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 531 M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 13.3) et pour 374 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 189 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 24 Engagements donnés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 092	4 209
Engagements en faveur de la clientèle	3 092	4 209
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	279	305
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	200	140
Engagements d'ordre de la clientèle	79	165
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	66	86
Engagements sur locations mobilières et immobilières	66	86
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS ^(*)	3 437	4 600

(*) Dont entreprises liées.

1

3

NOTE 25 Engagements reçus

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 631	4 714
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 631	4 714
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	21 603	18 242
Engagements reçus d'établissements de crédit	206	175
Engagements reçus de la clientèle	6 745	6 511
Engagements de reprise reçus	14 652	11 556
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	64	88
Autres engagements reçus	64	88
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS (*)	26 298	23 044
(*) Dont entreprises liées	5 624	5 869

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 31 décembre 2023 de 4 631 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 5 182 M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ou de la Banque d'Angleterre (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 26 Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2023	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	608			(273)	335	1	334
Position en JPY	2				2	2	
Position en CHF	299			(294)	5	1	4
Position en CZK	68			(51)	17		17
Position en ARS	1				1		1
Position en BRL	130				130		130
Position en PLN	839			(826)	13		13
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	41			(41)			
Position en KRW	149				149		149
Position en MAD	27				27		27
Position en DKK	44			(44)			
Position en TRY	2				2		2
Position en SEK	104			(104)			
Position en INR	23				23		23
Position en COP	28				28		28
EXPOSITIONS TOTALES	2 370			(1 633)	737	4	733

En millions d'euros - 12/2022	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	802			(474)	328	1	327
Position en JPY	1				1	1	
Position en CHF	302			(298)	4		4
Position en CZK	72			(54)	18		18
Position en ARS	3				3		3
Position en BRL	124				124		124
Position en PLN	563			(551)	12		12
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	30			(30)			
Position en KRW	159				159		159
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK	35			(35)			
Position en TRY	4				4		4
Position en SEK	93			(93)			
Position en RUB	16			(17)	(1)	(1)	
Position en INR	24				24		24
Position en COP	23				23		23
EXPOSITIONS TOTALES	2 282			(1 552)	730	1	729

La position de change structurelle correspond à la valeur historique de souscription des titres de participations en devises détenus par RCI Banque S.A..

NOTE 27 Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	4 195	2 965
Opérations avec les établissements de crédit	439	154
Opérations avec la clientèle	2 626	1 950
Opérations de location financière	879	730
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	187	80
Intérêts courus et échus des instruments financiers	64	51
ETALEMENT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX APPORTEURS D'AFFAIRES	(798)	(813)
Opérations avec la clientèle	(546)	(603)
Opérations de location financière	(252)	(210)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (*)	3 397	2 152
(*) Dont entreprises liées	672	546

La hausse des intérêts et produits assimilés s'explique principalement par la hausse des taux de marché en 2023 qui a abouti à une hausse des taux facturés aux clients afin de protéger notre marge financière.

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 28 Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2023	12/2022
Opérations avec les établissements de crédit	(431)	(240)
Opérations avec la clientèle	(684)	(158)
Opérations de location financière	(3)	(8)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(166)	(31)
Charges sur dettes représentées par un titre	(807)	(429)
Autres intérêts et charges assimilées	(18)	(17)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (*)	(2 109)	(883)
(*) Dont entreprises liées	(25)	(3)

La hausse des intérêts et charges assimilées s'explique principalement par la hausse des taux de marché en 2023.

NOTE 29 Commissions

En millions d'euros	12/2023	12/2022
PRODUITS SUR COMMISSIONS	765	679
Commissions	31	20
Frais de dossiers	21	17
Commissions sur activités de services	158	126
Commissions de courtage d'assurance	63	61
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	266	244
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	166	150
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	60	61
CHARGES SUR COMMISSIONS	(383)	(311)
Commissions	(50)	(31)
Commissions sur les activités de services	(118)	(98)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(52)	(47)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(134)	(108)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(29)	(27)
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES (*)	382	368
(*) Dont entreprises liées	17	9

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

NOTE 30 Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2023	12/2022
GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	(102)	75
Gains et pertes nets sur opérations de change	26	(20)
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en juste valeur par résultat	(118)	82
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	4	2
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	185	(372)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(202)	383
Gains et pertes nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat	3	
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(7)	(6)
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés		1
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	(7)	(7)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR (*)	(109)	69
(*) Dont entreprises liées	(7)	1

Dans le cadre de la couverture de certains passifs à taux variable (dépôts), le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9). Le produit net bancaire a été négativement impacté par un effet

négatif de la valorisation des swaps de taux et dans une moindre mesure par les swaps de change d'un total de -118 M€ principalement dû à l'amortissement du portefeuille ayant généré 82 M€ de bénéfice en 2022.

NOTE 31 Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2023	12/2022
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	785	573
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	406	258
• dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	203	49
Opérations de location opérationnelle	340	295
Autres produits d'exploitation bancaire	39	20
• dont reprise de provisions pour risques bancaires	9	7
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(739)	(561)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(381)	(229)
• dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(190)	(67)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(81)	(85)
Opérations de location opérationnelle	(239)	(213)
Autres charges d'exploitation bancaire	(38)	(34)
• dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(10)	(8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	8	13
Autres produits d'exploitation	28	28
Autres charges d'exploitation	(20)	(15)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (*)	54	25
(*) Dont entreprises liées	10	2

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

NOTE 32 Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2023	12/2022
FRAIS DE PERSONNEL	(372)	(360)
Rémunération du personnel	(255)	(231)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(27)	(22)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	4	(1)
Autres charges sociales	(81)	(77)
Autres charges de personnel	(13)	(29)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(321)	(258)
Impôts et taxes hors IS	(58)	(54)
Loyers	(7)	(7)
Autres frais administratifs	(256)	(197)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	(693)	(618)
(*) Dont entreprises liées	(1)	11

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont analysés dans la partie Annexe 3 « honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau ».

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA et Mazars au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des évaluations d'expérience client, (ii) préparation de la déclaration d'impôt et (iii) attestations suite à une nouvelle réglementation.

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel pour un montant de - 4 M€ au 31 décembre 2023 contre - 19 M€ au 31 décembre 2022.

Effectif moyen en nombre	12/2023	12/2022
Financements et services en France	1 852	1 801
Financements et services à l'étranger	2 420	2 286
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	4 272	4 087

NOTE 33 Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2023	12/2022
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT CLIENTÈLE	(154)	(210)
Dotations pour dépréciation	(447)	(331)
Reprises de dépréciation	421	221
Pertes sur créances irrécouvrables	(160)	(128)
Récupérations sur créances amorties	32	28
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT DES RÉSEAUX	9	21
Dotations pour dépréciation	(43)	(25)
Reprises de dépréciation	54	54
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	(8)
COÛT DU RISQUE SUR AUTRES ACTIVITÉS	(8)	(6)
Variation des dépréciations des autres créances		(3)
Autres corrections de valeurs	(8)	(3)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	(153)	(195)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

A fin décembre 2023, le coût du risque total s'établit en dotation nette de 153 M€ dont 154 M€ sur le financement clientèle (soit 0,38% des Actifs Productifs Moyens) et une reprise de 9 M€ (soit -0,09% des Actifs Productifs Moyens) sur le financement des réseaux.

Sur l'activité clientèle, les principaux mouvements intervenus au cours de l'année 2023 sont :

- une augmentation nette de provision de 55 M€ sur les encours en défaut qui s'explique par une augmentation des expositions compensée par une diminution du taux de couverture ;
- une diminution nette de provision de 29 M€ sur les encours sains ou dégradés depuis l'origination expliquée par les éléments suivants :
 - une dotation suite à une augmentation des encours de 38M€;
 - une dotation sur l'évolution du mix par bucket et des paramètres de risque de 10M€
 - une reprise d'expertise sur les paramètres de risque de 21M€

- une reprise de au titre du forward-looking de 20M€
- une reprise d'expertise concernant le risque inflation de 15M€
- une reprise d'expertise concernant les clients fragiles de 6M€
- une reprise de d'expertise sur les risques individuels de 14M€

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque (reprise de 9 M€) se décompose en :

- 5 M€ de reprise de provision sur les encours en défaut expliquée par une amélioration dans le mix du portefeuille en B3 avec moins d'exposition sur les contreparties à maturité longue dans le défaut et l'entrée en défaut de contreparties au Brésil dont une partie importante de l'exposition est couverte par garantie ;
- 5 M€ de reprise de provision sur les encours sains ou dégradés depuis l'origination, expliquée en partie par l'amélioration du mix par classe de risque et par la mise à jour de paramètres PD/LGD.

Sur les autres activités, le coût du risque est principalement lié à la dépréciation des prêts d'actionnaire de RNL Leasing (-6 M€).

NOTE 34 Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2023	12/2022
IMPÔTS EXIGIBLES	(312)	(288)
Impôts courants sur les bénéfices	(312)	(288)
IMPÔTS DIFFÉRÉS	78	(33)
Impôts différés	77	(33)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	1	
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(234)	(321)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à - 5 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La charge d'impôt au 31 décembre 2023 tient compte d'un produit d'impôt de 54,5 M€. Ce produit d'impôt correspond au remboursement par l'État Maltais d'un crédit d'impôt équivalent à 6/7 de la charge d'impôt 2022 (soit 6/7 de 63,7 M€).

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2023	12/2022
ID sur provisions	31	24
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	(39)	5
ID sur déficits reportables	93	92
ID sur autres actifs et passifs	107	(90)
ID sur opérations de location	(721)	(708)
ID sur immobilisations	14	7
Provisions sur impôts différés actif	(8)	(9)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(523)	(679)

Le différentiel de taux sur les entités françaises est essentiellement dû à un mécanisme de plafonnement des déductions charges financières, moins avantageux (effet rabout).

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2023 des capitaux propres			Var. 2022 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(236)	63	(173)	265	(66)	199
Variation de JV des actifs financiers	6		4	(12)	4	(8)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(6)	2	(4)	15	(4)	11
Différences de conversion	16		16	(1)		(1)
Variation des contrats d'assurance	(5)	2	(3)			

NOTE 35 Évènements postérieurs à la clôture

L'acquisition de Mobility Concept et de MeinAuto, divisions du Groupe MeinAuto, acteur de premier plan sur le marché allemand du leasing automobile, a été finalisée le 2 janvier 2024 par Mobilize Lease&Co, filiale de RCI Banque S.A. Cette transaction vise à accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne.

Cette synergie permettra à Mobilize Lease&Co de déployer des offres clés en main, des services d'abonnement et des formules de leasing flexibles multimarques.

Cette acquisition représente une opportunité de développement structurante grâce à son portefeuille de 60 000 véhicules pour un total d'environ 1.5 Md€ et ses 350 employés. La juste valeur des actifs nets acquis s'élève à 167 M€. Le goodwill d'acquisition est estimé à 81 M€. L'allocation du prix d'acquisition est en cours.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à constater.

5.3.8 Filiales et succursales du groupe

5.3.8.1 Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2023	2022
SOCIÉTÉ MÈRE						
RCI Banque S.A.						
SUCCURSALES DE RCI BANQUE						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100 100
Bipi Mobility Germany GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	-	100	Bipi Mobility SL		100 0
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	60				60 60
Courtage SA	Argentine	95				95 95
RCI Financial Services SA	Belgique	100				100 100
AUTOFIN	Belgique	100				100 100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92				99,92 99,92
Banco RCI Brasil SA (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11				60,11 60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil SA	Brésil	100				100 100
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Brésil	100				100 100
RCI Colombia SA Compania De Financiamiento	Colombie	51				51 51
RCI Servicios Colombia SA	Colombie	100				100 100
RCI Usluge d.o.o ⁽²⁾	Croatie	100				100 100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100 100
RCI Insurance Service Korea Co.Ltd ⁽²⁾	Corée du sud	100				100 100
Overlease SA	Espagne	100				100 100
Bipi Mobility SL	Espagne	100				100 100
Diac SA	France	100				100 100
Diac Location SA	France	-	100	Diac SA		100 100
Bipi Mobility France	France	-	100	Bipi Mobility SL		100 100
Mobilize Insurance SAS ⁽¹⁾	France	100				100 0
Mobilize Lease&Co SAS ⁽¹⁾	France	100				100 0
RCI ZRT	Hongrie	100				100 100
ES Mobility SRL	Italie	100				100 100
Bipi Mobility Italy SRL	Italie	-	100	Bipi Mobility SL		100 100
RCI Services Ltd	Malte	100				100 100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Finance Maroc SA	Maroc	100				100 100
RDFM SAR.L	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc SA		100 100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100				100 100

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2023	2022
Bipi Mobility Netherlands B.V. ⁽²⁾	Pays-Bas	-	100	Bipi Mobility SL	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o	Pologne	100			100	100
RCI COM SA	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS - Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania IFN SA	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
Bipi Mobility UK Limited ⁽²⁾	Royaume-Uni	-	100	Bipi Mobility SL	100	100
Mobilize Lease&Co UK Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	-	85	RCI Bank UK Ltd	85	0
RNL Leasing ⁽³⁾	Russie	0			0	100
RCI Finance SA	Suisse	100			100	100
RCI Finance SK S.r.O. ⁽²⁾	Slovaquie	100			100	100
RCI Lizing d.o.o ⁽²⁾	Slovénie	100			100	100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2017	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	Allemagne			(RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2023-1 ⁽¹⁾	Allemagne			RCI Banque Niederlassung (cf. note 14) Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Spain 2022 ⁽²⁾	Espagne			RCI Banque (cf. note 14) Sucursal en Espana		
FCT Cars Alliance DFP France	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France Master	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1 ⁽²⁾	France			(cf. note 14) Diac SA		
Diac RV Master	France			Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2023-1 ⁽¹⁾	France			(cf. note 14) Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie			RCI Banque (cf. note 14) Succursale Italiana		
CARS Alliance UK Master Plc	Royaume-Uni			(cf. note 14) RCI Financial Services Ltd		
CARS Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank ⁽³⁾	Russie	-	0			30

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2023	2022
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,1	AUTOFIN	50,1	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30
Mobility Trader Holding GmbH	Allemagne	7,4			7,4	4,97
Select Vehicule Group Holding Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni		36,6	RCI Bank UK Ltd	36,6	

(1) Entités entrées dans le périmètre en 2023.

(2) Entités entrées dans le périmètre en 2022.

(3) Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2023

5.3.8.2 Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

En millions d'euros - 12/2023	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	3	18	(7)
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle				
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	2		24	4
Prêts et créances aux établissements de crédit	4	4	89	83
Encours nets de crédit et de location financière	106	34	1 856	834
Autres Actifs	4		151	41
TOTAL ACTIF	114	38	2 096	958
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	86	28	1 794	886
Autres Passifs	3	2	73	9
Situation nette	25	8	229	63
TOTAL PASSIF	114	38	2 096	958
PRODUIT NET BANCAIRE	7	9	96	45
Impôts sur les bénéfices	(1)		(12)	7
Résultat net	4	7	44	(13)
Autres éléments du résultat global			(10)	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	4	7	34	(14)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	14	1	106	86
Flux de trésorerie liés aux financements	(9)		(101)	(15)
Flux de trésorerie liés aux investissements				(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5	1	4	70

En millions d'euros - 12/2022	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	1	12	8
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle				1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	3		2	7
Prêts et créances aux établissements de crédit	2	19	120	36
Encours nets de crédit et de location financière	105	100	1 618	701
Autres Actifs	4	3	176	11
TOTAL ACTIF	111	122	1 914	748
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	81	108	1 544	661
Autres Passifs	4	8	116	15
Situation nette	26	6	254	72
TOTAL PASSIF	111	122	1 914	748
PRODUIT NET BANCAIRE	8	5	93	52
Impôts sur les bénéfices	(1)	1	(9)	(10)
Résultat net	5	1	29	16
Autres éléments du résultat global			11	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	5	1	40	15
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	5	(5)	70
Flux de trésorerie liés aux financements	(10)		(9)	(28)
Flux de trésorerie liés aux investissements				(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7)	5	(14)	41

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 109 M€ au 31 décembre 2023 contre 117 M€ au 31 décembre 2022.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 10 M€ au 31 décembre 2023 contre 4 M€ au 31 décembre 2022.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Colombia SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 24 M€ au 31 décembre 2023 contre 49 M€ au 31 décembre 2022.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Financial services S.r.o. est classé en « Autres dettes » pour un montant de 15 M€ au 31 décembre 2023 contre 16 M€ au 31 décembre 2022.

5.3.8.3 Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 12/2023	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding Gmbh	Select Vehicle Group Holding Limited
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	Turquie	Inde	Allemagne	Royaume-Uni
Pourcentage d'intérêts détenu	50,00 %	30,00 %	4,97 %	36,60%
Nature	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(2)	2	(20)	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	13	37	4	18
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissements de crédit	71	4	26	4
Encours nets de crédit et de location financière	251	396	184	10
Autres Actifs	4	13	38	7
TOTAL ACTIF	326	413	248	21
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	295	157		10
Autres Passifs	6	132	96	6
Situation nette	25	124	152	5
TOTAL PASSIF	326	413	248	21
PRODUIT NET BANCAIRE	15	19		2
Impôts sur les bénéfices	(3)	(2)		
Résultat net	7	7	(269)	0
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	7	7	(269)	0
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	23	(15)	(168)	(1)
Flux de trésorerie liés aux financements			135	
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23	(15)	(33)	(1)

En millions d'euros - 12/2022		Nissan Renault		
Avant élimination des opérations intra groupe	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding Gmbh	RN SF B.V.
Pays d'implantation	Turquie	Inde	Allemagne	Russie
Pourcentage d'intérêts détenu	50,00%	30,00%	4,97%	30,00%
Nature	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(3)	2	(16)	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	15	37	14	
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissements de crédit	78	19	59	206
Encours nets de crédit et de location financière	294	426		845
Autres Actifs	5	10	287	28
TOTAL ACTIF	377	455	346	1 079
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	339	196		678
Autres Passifs	8	137	60	30
Situation nette	30	122	286	371
TOTAL PASSIF	377	455	346	1 079
PRODUIT NET BANCAIRE	11	20	(318)	88
Impôts sur les bénéfices	(1)	(3)		(8)
Résultat net	5	9	(318)	31
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	5	9		31
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	70	2	59	113
Flux de trésorerie liés aux financements				
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	70	2	59	113

5.3.8.4 Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

5.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 12/2023			Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pays	Nom des implantations	Nature d'activité						
France	RCI Banque S.A.	Holding	480	75,17	(5,07)	(67)	55,29	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement						
	Bipi Mobility Germany GmbH	Service	377	259,91	131,76	(43,6)	(9,3)	
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
	Mobility Trader Holding GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement						
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement	59	73,4	15,6		(0,2)	
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	57	31,7	22,4	(3,7)	(1,6)	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement						
	Autofin S.A.	Financement	31	18	12,3	(3,1)		
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement						
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement						
	RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Service	171	120,4	75,8	(9,4)	(8,7)	
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Colombie	RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	109	45,5	(21,2)	(4,8)	12,3	
	RCI Servicios Colombia S.A.	Financement						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	98	42,3	10,2	(4,8)	2,1	
	RCI Insurance Service Korea Co. Ltd	Service						
Croatie	RCI Usluge d.o.o	Financement	7	1,9	1,3	(0,2)		
Espagne	Rci Banque S.A. Sucursal En España	Financement						
	Overlease S.A.	Financement	442	143,64	87,2	(16,2)	(10,3)	
	Bipi Mobility SL	Service						
France	Diac S.A.	Financement						
	Diac Location S.A.	Financement						
	Mobilize Insurance SAS	Service	1 162	402,47	166,9	(43,3)	25,7	
	Mobilize Lease&Co SAS	Service						
	Bipi Mobility France	Service						

En millions d'euros - 12/2023			Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pays	Nom des implantations	Nature d'activité						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	7	0,4	(0,5)			
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	136		2,1			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	32	13,8	8,6	(1)		
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	235	158,69	97,3	(37,7)	(0,8)	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
	Bipi Mobility Italy S.R.L.	Service						
Malte	RCI Services Ltd	Holding	35	208,2	203,4	(15,4)	(1,4)	
	RCI Insurance Ltd	Service						
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement	48	33,2	18,5	(5,7)	(1,1)	
	RDFM S.A.R.L.	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	54	19	15	(2)	0,5	
	Bipi Mobility Netherlands B.V.	Service						
	RN SF BV	Service						
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	66	28,9	17,3	(11,5)	8,2	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement	40	15,5	8,3	(2,8)	(0,2)	
	RCI COM SA	Financement						
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	22	10,3	7,3	(1,4)		
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	64	16,8	9,8	(1,7)		
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	348	190,57	121,3	(29,1)	6,5	
	RCI Bank Uk Limited	Financement						
	Mobilize Lease & Co UK Ltd	Service						
	Select Vehicule Groupe Holding	Service						
	Bipi Mobility UK Limited	Service						
Slovénie	RCI BANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	39	8,6	5,2	(1,4)		
	RCI Lizing d.o.o.	Financement						
Slovaquie	RCI Finance SK S.r.o.	Financement	3	2,4	2,8	(0,4)		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	19	7	3,5	(1,7)	1	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	46	33,2	19,4	(4,1)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	50		(2,5)			
TOTAL			4 237	1 961	1 034	(312)	78	

5.5 Annexe 2 : Les risques financiers

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par le groupe Mobilize Financial Services est

généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross-border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non-convertibilité et de non-transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un Comité Financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding Mobilize Financial Services sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

5.5.1 L'organisation du contrôle des risques de marché

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de Mobilize Financial Services. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et

périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de Mobilize Financial Services, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

5.5.2 La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité

Risque de taux

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe Mobilize Financial Services est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le Comité Financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de Mobilize Financial Services.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	25,1 M€
Non Alloués :	4,8 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du Comité des risques de RCI Banque :	70 M€

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/12), Mobilize Financial Services mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe Mobilize Financial Services. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2023, la sensibilité globale au risque de taux de Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (70 M€).

Au 31 décembre 2023, une hausse parallèle des taux⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêt (MNI) du groupe Mobilize Financial Services de 9.9 M€ en valeur absolue des devises. La contribution par devise est la suivante :

Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€
ARS	1	CZK	260	HUF	87	SEK	17
BRL	213	EUR	(5 408)	KRW	631	RON	311
CHF	224	DKK	(7)	MAD	745		
COP	231	GBP	(1 279)	PLN	(569)		

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 10,9 M€.

5.5.3 L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants

Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

Centrale de refinancement

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le groupe (32 M€).

1) En conformité avec les orientations du régulateur (Guidelines IRRBB de 2018), MFS a mis en place un modèle interne de détermination des chocs de taux dont l'amplitude est fonction de la devise.

Au 31 décembre 2023 les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD ; + 150 bps pour SEK et GBP ; + 200 bps pour CZK ; + 250 bps pour le HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS et RUB.

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et/ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;

5.5.4 Le risque de liquidité

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. À cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le Comité de

- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable/à taux fixe variabilisées

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le Comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

5.5.5 Le risque de change

La position de change peut être décomposée en :

- la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères ;
- la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale,

Depuis 2022, Mobilize Financial Services dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel.

Le groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 groupe.

Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque de Mobilize Financial Services, la position du groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur.

La position de change transactionnelle est encadrée par des limites.

Centrale de refinancement

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de sa limite, à 13 M€, tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction financements et trésorerie.

Filiales de financement de ventes

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe Mobilize Financial Services accordée par le Président du Comité d'administration sur avis du Président du Comité des risques du Conseil a été portée en 2023 à 40 M€, en diminution de 15 M€ par rapport à 2022.

5.5.6 Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie bancaire chez Mobilize Financial Services résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par Mobilize Financial Services, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au Comité Financier Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), Mobilize Financial Services a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

Mobilize Financial Services a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en Comité Financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au Comité Financier Mobilize Financial Services.

Au 31 décembre 2023, la position de change transactionnelle consolidée du groupe Mobilize Financial Services est à 17,9M€.

Cette diminution est motivée par un changement de la gestion opérationnelle de l'activité importateur. Cette activité génère une position de change en raison du décalage temporaire entre l'émission de la facture (J+0) et la conversion (J+1). Suite à une évolution d'outil, les factures et conversions sont désormais réalisées le même jour, ce qui neutralise immédiatement la position de change générée.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présentée ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire

Mobilize Financial Services a revu sa méthode d'évaluation au risque de marché en 2023.

L'utilisation croissante de techniques d'atténuation du risque sur instruments dérivés (chambres de compensation ou échanges de collatéral avec la contrepartie sur une base bilatérale) a incité Mobilize Financial Services à revoir sa méthode d'évaluation au risque de marché.

Mobilize Financial Services distingue les dérivés enregistrés en chambre de compensation, les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral et les dérivés non compensés sans échange de collatéral. Un coefficient d'équivalent risque est affecté à chaque type d'opération.

Le coefficient appliqué dépend de la durée pendant laquelle Mobilize Financial Services est exposé à de potentielles variations de valeurs défavorables des instruments dérivés qu'elle détient.

Ces variations de valeurs dépendent des variations des taux d'intérêt ou de change :

- pour les dérivés compensés en chambre, Mobilize Financial Services est en position au maximum un jour ;
- pour les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral hebdomadaire, Mobilize Financial Services est en position sept jours ;
- pour les dérivés non compensés sans échange de collatéral, Mobilize Financial Services est en position jusqu'à l'échéance de la transaction.

À la suite des différentes analyses sur les évolutions des taux et cours de change, Mobilize Financial Services a opté pour des coefficients d'équivalent risque qui sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Contrat sur taux d'intérêt

SWAPS Compensés	SWAPS Bilatérales de taux	SWAPS d'intérêt non compensés	
		Durée résiduelle	Coefficient taux
0 %	2 %	Entre 0 et 1 an	2 %
		Entre 1 et 2 ans	5 %
		Entre 2 et 3 ans	8 %
		Entre 3 et 4 ans	11 %
		Entre 4 et 5 ans	14 %
		Entre 5 et 6 ans	17 %
		Entre 6 et 7 ans	20 %
		Entre 7 et 8 ans	23 %
		Entre 8 et 9 ans	26 %
		Entre 9 et 10 ans	29 %

Contrat sur taux de change

SWAPS bilatérales de change	SWAPS de change non compensés	
	Initial duration	Coefficient change
6 %	Entre 0 et 1 an	6 %
	Entre 1 et 2 ans	18 %
	Entre 2 et 3 ans	22 %
	Entre 3 et 4 ans	26 %
	Entre 4 et 5 ans	30 %
	Entre 5 et 6 ans	34 %
	Entre 6 et 7 ans	38 %
	Entre 7 et 8 ans	42 %
	Entre 8 et 9 ans	46 %
	Entre 9 et 10 ans	50 %

Méthode « mark to market positif + add-on »

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 188 M€ au 31 décembre 2023, contre 237 M€ au 31 décembre 2022. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 26,3 M€ au 31 décembre 2023, contre 43 M€ au 31 décembre 2022. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

5.6 Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes

	Réseau MAZARS				Réseau KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2023		2022		2023		2022		2023		2022	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	2 078,44	95%	1 897	98%	1 301,74	93%	1 300	97%	91,65	81%	139	85%
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	30,13	1%	5	0%	21	1%	9	1%	21,08	19%	22	13%
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	67,12	3%	4	0%							2	1%
Audit légal et prestations assimilées	2 175,69	100%	1 906	98%	1 322,74	94%	1 309	98%	112,73	100%	163	100%
Prestation fiscale, juridique et sociale	4	0%										
Prestation en organisation												
Autres prestations de conseil			30	2%	78	6%	28	2%				
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	4	0%	30	2%	78	6%	28	2%				
TOTAL DES HONORAIRES	2 179,69	100%	1 936	100%	1 400,74	100%	1 337	100%	112,73	100%	163	100%

01.

02.

03.

04.

05.

06.

06.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SOMMAIRE

6.1	Renseignements à caractère général concernant la société	308		
6.1.1	Présentation générale	308		
6.1.2	Dispositions particulières des statuts	309		
6.1.3	Renseignements à caractère général concernant le capital	310		
6.1.4	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau		311	
6.1.5	Responsables du contrôle des comptes		312	
6.2	Historique		312	
6.2.1	Situation de dépendance		312	
6.2.2	Conseil politique d'investissements		313	

6.1 Renseignements à caractère général concernant la société

6.1.1 Présentation générale

Dénomination sociale et siège social :

RCI Banque S.A. Nom commercial : Mobilize Financial Services
Nationalité : française Siège social : 15, rue d'Uzès
75002 Paris Tel. : + 33 1 49 32 80 00

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;

- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z.

Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

6.1.2 Dispositions particulières des statuts

Répartition statutaire des bénéfices

(Article 36 – fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement décrit précédemment et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Assemblées

(Articles 27 à 33 des statuts)

Nature des Assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniques et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux Assemblées générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion. À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les Commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- par les liquidateurs.

Quorum – Majorité

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des Assemblées

Dans les Assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. À compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R. 225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R. 225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R. 225-76 susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau - Feuille de présence

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le Vice-Président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le Conseil.

Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexes à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, soit par le secrétaire de l'Assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

6.1.3 Renseignements à caractère général concernant le capital

6.1.3.1 Présentation générale

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

6.1.3.2 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Actionnariat

Au 31 décembre 2023, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée à un administrateur).

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires. Suite à la modification de l'article L. 225-1 du Code de commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault S.A.S. détient 99,99 % du capital de RCI Banque S.A. Organigramme - place de l'émetteur dans un groupe Le groupe Renault est composé de deux branches distinctes : la branche automobile ; la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du groupe Renault dans le monde. L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

6.1.3.3 Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

6.1.3.4 Schéma de participation du personnel

Un accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L. 442-1 et suivants du Code du travail.

La RSP (réserve spéciale de participation) est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement. Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des Dirigeants du groupe RCI Banque.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Participation (en millions d'euros)	7,4	12,6	10,9	2,8	10,3	9,5	9,1
Bénéficiaires	2 195	2 065	1 957	1 866	1 814	1 707	1 601

6.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

	Réseau CAC MAZARS				Réseau KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2023		2022		2023		2022		2023		2022	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	2 078	95 %	1 897	98 %	1 302	93 %	1 300	97 %	92	81 %	139	85 %
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	30	1 %	5	0 %	21	1 %	9	1 %	21	19 %	22	13 %
Services habituellement fournis par les Commissaires aux comptes	67	3 %	4	0 %							2	1 %
Audit légal et prestations assimilées	2 176	100 %	1 906	98 %	1 323	94 %	1 309	98 %	113	100 %	163	100 %
Conseil fiscal, juridique et social	4	0 %										
Conseil en organisation												
Autres prestations de conseil			30	2 %	78	6 %	28	2 %				
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	4	0 %	30	2 %	78	6 %	28	2 %				
TOTAL DES HONORAIRES	2 180	100 %	1 936	100 %	1 401	100 %	1 337	100 %	113	100 %	163	100 %

6.1.5 Responsables du contrôle des comptes

KPMG SA

Tour Egho, 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

SA enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2025

Représenté au 31 décembre 2023 par M. Ulrich Sarfati

Mazars

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cédex

SA enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2027

Représenté au 31 décembre 2023 par Mme Anne Veaute

6.2 Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1^{er} janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont

intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault SA. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault S.A.S., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault S.A.S.

6.2.1 Situation de dépendance

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance commerciale ou financière ou à l'égard de brevets et de licences.

6.2.2 Conseil politique d'investissements

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

	Cession - dissolutions - fusions	Acquisitions	Créations
2023	<p>Russie : Cession de RN Bank Cession de RNL Finance Cession de RN Finance</p>	<p>Allemagne : Acquisition de Mobility Concept GmbH Acquisition de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH Acquisition de MS Mobility Solutions GmbH Acquisition de MeinAuto GmbH Royaume-Uni : Acquisition de Select Vehicle Group Ltd</p>	<p>Allemagne : Constitution de BIPI Mobility Germany GmbH Royaume-Uni : Constitution de Mobilize Lease&Co UK Ltd</p>
2022			<p>France : Création de Mobilize Pay SAS France : Création de Mobilize Insurance SAS France : Création de Mobilize Lease & Co Pays-Bas : Création de BIPI Mobility Netherlands BV Royaume-Uni : Création de BIPI Mobility UK Ltd</p>
2021	<p>France : Cession de la participation de BPI France</p>	<p>Allemagne : Prise de 4 % de Mobility Trader Holding Espagne : Acquisition de BIPI Mobility SL France : Acquisition de BIPI Mobility France SAS France : Prise de participation de 14 % de Kadensis Italie : Acquisition de BIPI Mobility Srl</p>	<p>Argentine : Création de RCI Compania de Seguros de Personas Russie : Création de RNL Finance</p>
2020	<p>Royaume-Uni : fermeture de la succursale de RCI Banque</p>		
2019	<p>Canada : cession de ICABBI CANADA INC à la société mère États-Unis : cession de KARHOO AMERICAS INC, ICABBI USA INC à la société mère Irlande : cession de COOLNAGOUR LTD T/A ICABBI à la société mère France : cession de RCI MOBILITY SAS, CLASS&CO SAS, MARCEL SAS, CLASS&CO SOFTWARE (YUSO) à la société mère Royaume-Uni : cession de FLIT TECHNOLOGIES LTD, KARHOO EUROPE (UK) LTD, COMO URBAN MOBILITY LTD, COOLNAGOUR UK LTD, SCT SYSTEMS LTD à la société mère. Cession intragroupe de RCI FINANCIAL SERVICES LTD à RCI BANK UK LTD</p>	<p>Colombie : acquisition de la participation de 5,02 % dans RCI SERVICIOS COLOMBIA SAS</p>	

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site www.mobilize-fs.com.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut en faire la demande auprès de :

RCI Banque

Direction Financement et Trésorerie

FR UZS 000 015

15 rue d'Uzès 75002 Paris - France

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



MØBILIZE
FINANCIAL SERVICES

www.mobilize-fs.com